Commune de La Foa

Révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de LA FOA



RAPPORT DE PRÉSENTATION

Septembre 2025

ATHANOR ENVIE

PUD approuvé par la délibération n° 92-2025/APS du 04 décembre 2025

SOMMAIRE

PARTIE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL PROSPECTIF

PARTIE 2 - PROJET DE TERRITOIRE

PARTIE 3 - EXPOSÉ DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Commune de La Foa

Révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de LA FOA



PARTIE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL PROSPECTIF

Septembre 2025

ATHANOR ENVIE

SOMMAIRE

INTRODUCTION **P.4**

A. MILIEU NATUREL / TERRITOIRE & ENVIRONNEMENT **P.13**

1/ CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES P.14
- 1.1. CLIMAT
- 1.2. ANALYSE DE L'OCCUPATION DU SOL

2/ RESSOURCES NATURELLES ET BIODIVERSITE P.22
- 2.1. ESPACES ET RESSOURCES NATURELLES
- 2.2. MILIEUX NATURELS ET EQUILIBRES BIOLOGIQUES
- 2.3. LE LITTORAL
- 2.4. L'ÉNERGIE

3/ ETAT ET QUALITE DES MILIEUX P.58
- 3.1. QUALITE DE L'AIR
- 3.2. QUALITE DES SOLS
- 3.3. LES DECHETS

4/ LES PAYSAGES P.62
- 4.1. GÉNÉRALITÉS
- 4.2. LES UNITÉS PAYSAGÈRES
- 4.3. LES PAYSAGES D'INTÉRÊT

5/ LES RISQUES P.69
- 5.1. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES
- 5.2. LES RISQUES NATURELS

B. MILIEU HUMAIN / STRUCTURATION & DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES **P.79**

1/ POPULATION COMMUNALE ET ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES P.80

2/ LOGEMENT / HABITAT P.90

3/ ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES P.96

4/ DÉPLACEMENTS, ACCESSIBILITÉ P.116

5/ ÉQUIPEMENTS P.122

6/ RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES P.130

7/ ANALYSE FONCIÈRE P.136

C. ANALYSE SECTORIELLE **P.144**

SYNTHÈSE // FICHES ENJEUX **P.149**

RAPPORT DE DIAGNOSTIC

> PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE LA FOA

> SITUATION GÉOGRAPHIQUE

- La commune de La Foa se situe au centre-Ouest de la Province Sud
- À environ 120 km de Nouméa (le chef-lieu de la Province Sud) et 155 km de Koné (le chef lieu de la Province Nord)
- Altitude maximum // 1 011 mètres
- Superficie totale // 464 km²
- Population 2019 : 3 552 hab
- Densité 7.7 hab/km²
- 4 tribus sont présentes sur le territoire de la commune : Oui-Poin, Coindé, Kouma, et Oua-Tom. Elle appartient à l'aire coutumière Xârâcùù (qui a son siège à Boulouparis).
- Une façade maritime de 142 km de long dont la majeure partie est classée patrimoine mondial de l'Humanité.
- Une identité communale tournée vers l'agriculture

> GRAND TERRITOIRE ET BASSIN DE VIE

La commune se situe sur la côte Ouest, à un nœud de connexions routières à l'échelle territoriale ; elle est traversée par la RT1 (flux Nord/Sud) et la RP5 (Côte Ouest/Côte Est) en direction de Canala.
Le village de La Foa s'est développé au droit de la RT1 et constitue un passage 'obligatoire' entre les principaux flux territoriaux (Nord/Sud et Est-Ouest). Elle est donc une «ville étape» fréquentée par les calédoniens.

La Foa est une capitale régionale au sein de la Province Sud, on y trouve notamment des équipements publics structurants, des représentations administratives, commerces et services.

Historiquement et culturellement, La Foa est une commune à forte identité agricole. Les terres y sont fertiles et les conditions climatiques favorables à l'agriculture. Elle est riche d'un patrimoine naturel remarquable qui constitue un potentiel touristique et participe à la qualité du cadre de vie.

La Foa est une commune dynamique, mais qui connaît une quasi stagnation démographique. Elle doit aujourd'hui répondre à des enjeux d'attrait et de maintient de population, de diversification des activités, de préservation des terres agricoles, des paysages et de son patrimoine environnemental.

Le PUD constitue à ce titre un outil de développement durable pour la commune.

Situation géographique de la commune de La Foa

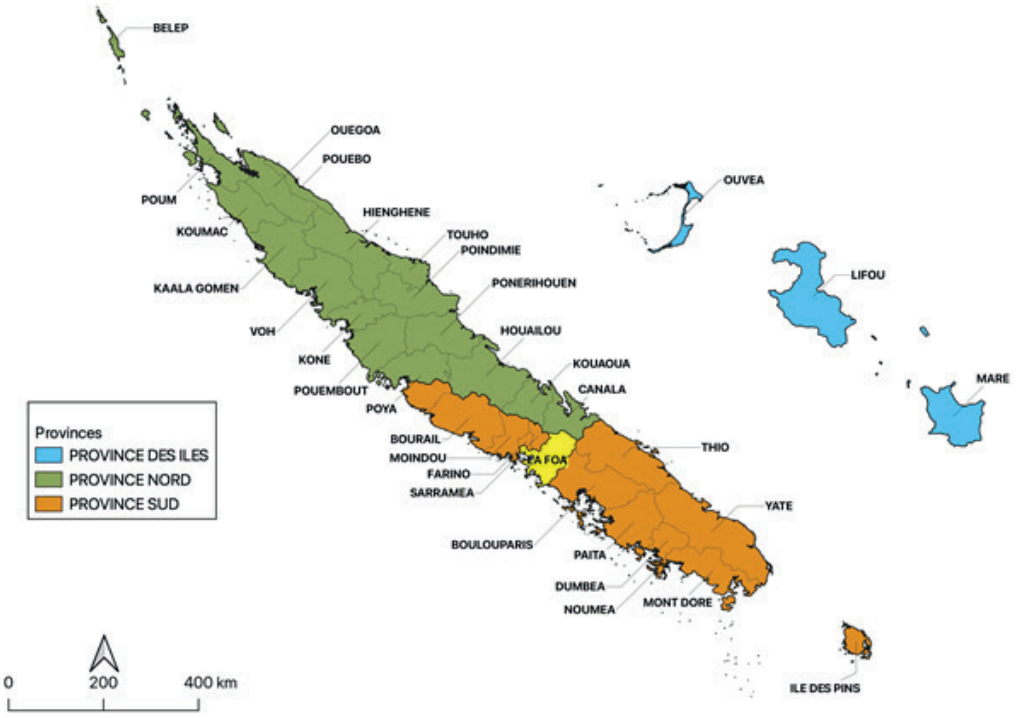

Source : DITTT

En bref :

Un centre de bassin de vie
Une ville étape
Une identité agricole
Une attractivité touristique
Un patrimoine naturel remarquable

Situation géographique de la commune de La Foa

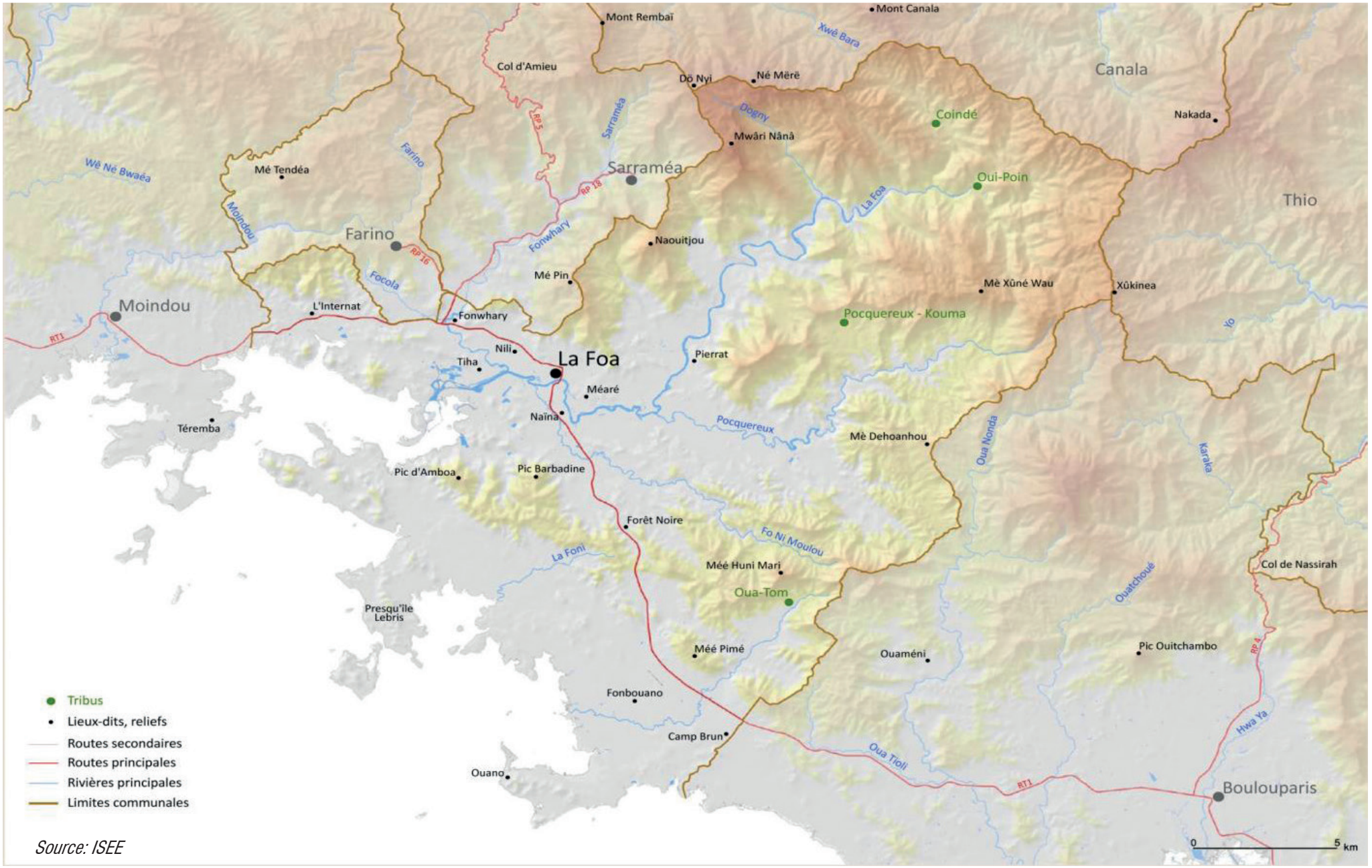

Source: ISEE

GRAND TERRITOIRE ET BASSIN DE VIE

La commune est au centre d'un bassin de vie regroupant plus de 5517 habitants répartis sur les communes de La Foa, Moindou, Canala, Farino, et Sarraméa.
> Cf. partie analyse de la population

Bassins de vie en Province Sud

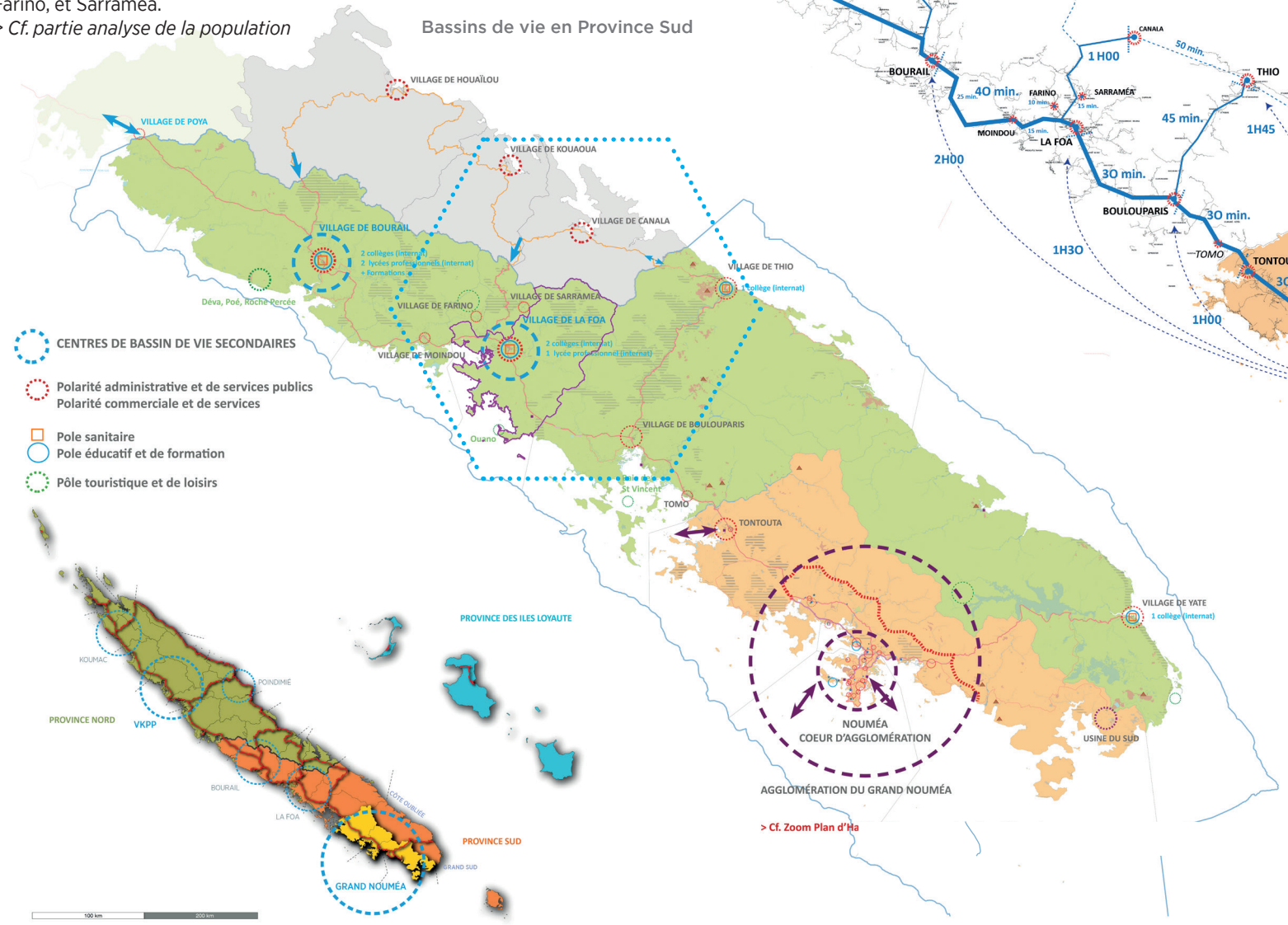

Temps de trajets

> Un passage obligatoire des flux en provenance du nord et de l'agglomération Nouméenne.
> Une commune centre bassin de vie secondaire

L'INTERCOMMUNALITÉ

La Foa fait également partie des communes composant le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Sud (SIVM) qui réuni les communes de La Foa, Moindou, Boulouparis, Bourail, Farino, Thio, Païta et Sarraméa en intercommunalité.

> Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVM) :
Il s'occupe des domaines suivants:
- Le transport pour les enfants scolarisés à Nouméa,
- La lutte contre l'incendie (ELSA), contre les animaux errants et vectoriels (moustique...),
- Le ravitaillement en eau des administrés non reliés au réseau,
- La distribution des énergies électriques,
- Le traitement des ordures ménagères,
- La fourniture de matériaux pour les différentes manifestations de la commune,
- La fourrière de véhicules,

> Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) :
- Le centre aquatique intercommunal est géré par le SIVU.

Source : DITTT, formatage Athanor

INFLUENCES ET APPARTENANCE COUTUMIÈRE

La Foa appartient à l'aire coutumière Xârâcùù.
L'Aire regroupe les communes de La Foa, Farino, Sarraméa, Canala, Kouaoua Boulouparis et Thio.

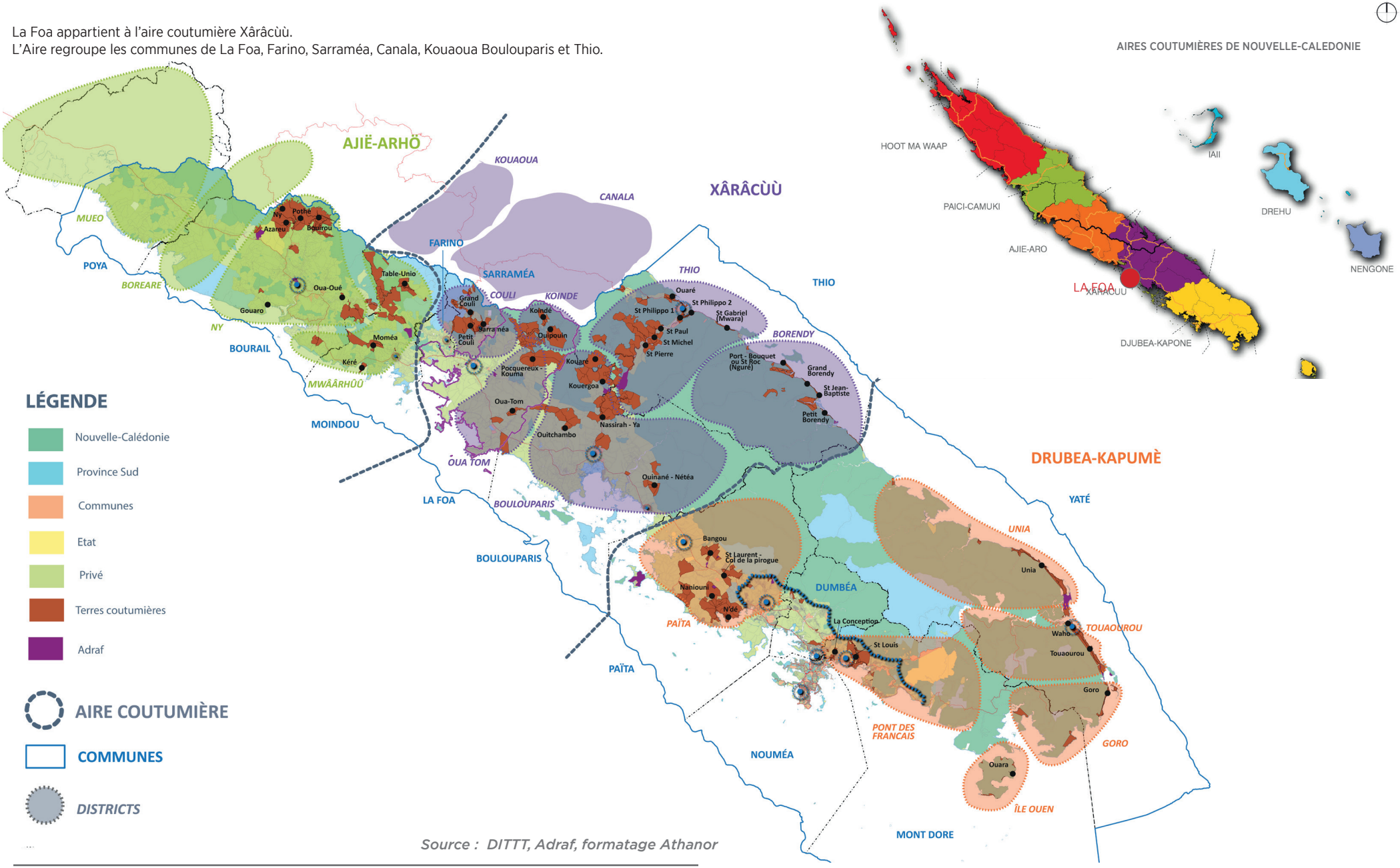

Source : DITTT, Adraf, formatage Athanor

REPÈRES HISTORIQUES ET ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE

LE TERROIR CIRI

Sur les terres du bassin de la rivière de La Foa-Fonwhary vivaient plusieurs dizaines de tribus qui regroupaient près de 2000 individus. Malgré l'existence originelle d'une chefferie centrale, le territoire est divisé entre plusieurs grands clans, qui ont chacun leur autonomie sur leurs terres, et leur organisation interne. Ces clans sont liés par des échanges économiques et matrimoniaux et affichent une certaine cohérence socio-politique. Ils feront preuve d'une redoutable unité face aux avancées de la colonisation.

L'INSTALLATION DES COLONS

C'est en 1871 que commence l'exploration coloniale de la région suite à l'ordre du Gouverneur Gaultier de la Richerie. La contrée est alors officiellement appelée «Uaraï». Après Bourail, le gouvernement veut faire de cette région le deuxième pôle de colonisation pénale de Nouvelle-Calédonie. Un poste militaire est établi à Téremba, sur le littoral de Moindou, à quelques kilomètres de l'embouchure de la rivière La Foa. Il accueille les condamnés chargés d'ouvrir des routes pour rejoindre deux autres pénitenciers : Bourail, au nord et Canala à l'Est. C'est au carrefour de la route menant à Canala, en passant à l'époque par Koindé et Ciu, que le bourg de La Foa prend naissance, en 1874. On y trouve un poste de gendarmerie, une auberge et un camp de la Transportation.

Face à l'aridité des lieux, le mouvement de colonisation s'orientera vers le Sud-Ouest, en direction des riches vallées alluvionnaires des rivières Fonwhary et La Foa. Dès 1873, un pénitencier agricole est implanté dans la petite vallée de Fo Gacheu, située à quelques kilomètres au sud de Téremba. Dès 1875, le pénitencier agricole de Fonwhary, situé à mi-chemin entre Téremba et La Foa, ouvre ses portes pour y prendre en charge les condamnés les plus méritants. Ils reçoivent là une formation de quelques mois avant d'obtenir une petite concession de 5 hectares dans les vallées environnantes (Méaré, Pierrat, Thia, Nily) pour s'y installer et y fonder une famille.
Particularité de la région : le gouvernement veut y créer le premier pôle de « colonisation mixte » de la colonie en favorisant l'installation de colons libres aux côtés de concessionnaires pénaux.

INSURRECTION DE 1878

Cette volonté de favoriser deux types de colonisation provoquera un véritable duel entre administration pénitentiaire et colonat libre pour l'accaparement des terres, ceci au détriment des tribus existantes. La réduction et le bornage de leurs territoires respectifs, ajouté à d'autres causes plus ponctuelles (sécheresse, dégâts causés par le bétail des colons dans leurs cultures, etc..) provoquera la colère des clans du terroir qui se soulèvent à partir du 25 janvier 1878. Ce conflit qui s'étendra ensuite sur une partie du centre-ouest de la Grande Terre, durera environ un an et fera de nombreuses victimes, tant du côté des Européens que du côté des Insurgés. L'insurrection s'achève par la reddition des derniers insurgés en avril 1879. Pour les Kanak, les conséquences seront importantes : disparition de plusieurs tribus, confiscation de leurs terres, déportation des survivants, et instauration de l'indigénat dans la décennie qui suivra.







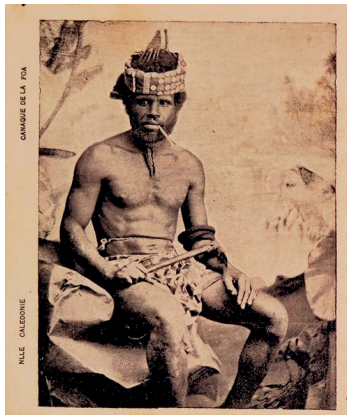

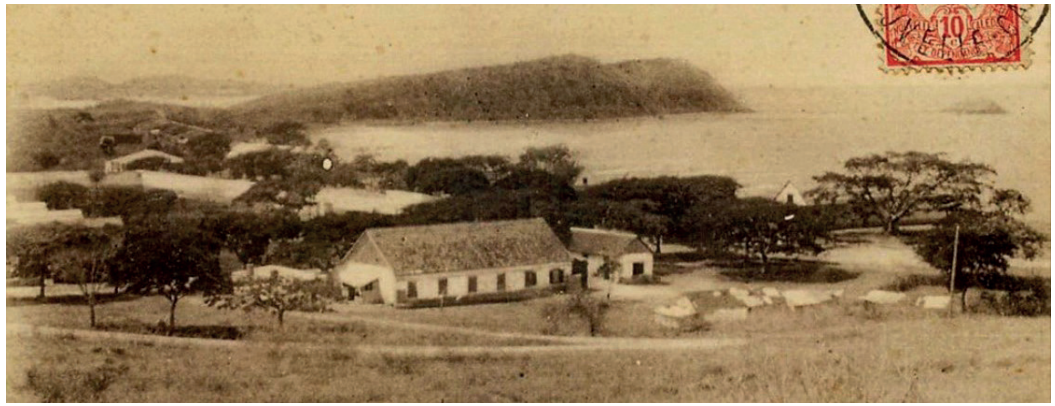



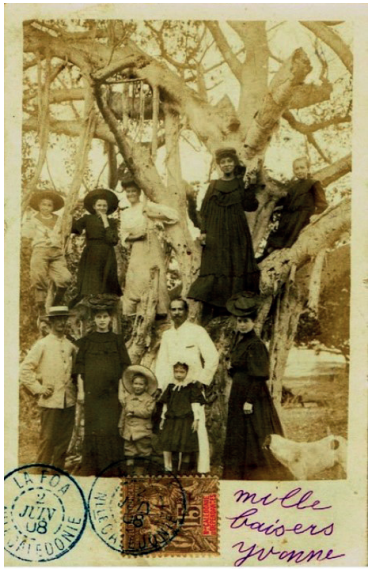



1880 : LES INDIENS

Au lendemain de l'insurrection, une importante quantité de terres se trouve « disponible », du fait de la disparition ou de la déportation des habitants originels. C'est le cas de Farino, de Tendéa, de la vallée de Sarraméa, de la vallée de la rivière La Foa ; Sur la rive gauche de celle-ci, on délimite, en 1880, plusieurs lots de cultures qui sont attribués à des Indiens. Appelés « malabars », ils sont venus dans la colonie comme main-d'œuvre, dans le sillage de sucriers bourbonnais. Une poignée d'entre eux se sédentarisera et fera souche dans la région de La Foa.

1883 : LA PREMIÈRE COMMISSION MUNICIPALE

La continuelle augmentation de population dans la région d'Uaraï amène l'administration coloniale à y instaurer, en juillet 1882, une circonscription d'état-civil puis, l'année suivante, une commission municipale, mise en place par arrêté du 3 septembre 1883.
Les premières élections municipales ont lieu le 28 octobre 1883, désignant trois colons libres pour former la nouvelle commission. Celle-ci sera présidée par l'un d'entre eux : Vincent Foussard, colon libre établi à Méaré.

1895 : LES COLONS FEILLET

Après la fermeture du bagne, La Foa conserve sa vocation agricole et devient un important centre de production maraîchère et d'élevage. À partir de 1895, sous l'impulsion du gouverneur Feillet, plusieurs familles de colons libres s'installent dans la région pour planter du café, notamment à Dogny, à Taïchen, au col d'Amieu et dans la vallée de Sarraméa. Ces colons développent des activités économiques assez conséquentes, investissent la commission municipale. Leur nombre de plus en plus important, notamment sur Sarraméa, amène le gouverneur à séparer cette région de la commune de La Foa. La commission municipale de Sarraméa est ainsi créée en janvier 1900. Les premières élections municipales y ont lieu en mai 1900 ;

Malgré la présence dans la colonie de plusieurs centaines de libérés du bagne, ces colons Feillet se heurteront à un important manque de main-d'œuvre. Pour y pallier, le gouvernement se tourne vers l'Indonésie. Le premier convoi d'engagés indonésiens arrivera à Nouméa en 1896. Sur la région d'Uaraï, ces travailleurs indonésiens seront, bien sûr, plus nombreux à Sarraméa mais sont également embauchés par des colons établis à Méaré, Pierrat et Dogny.

1910 : LES JAPONAIS

Une maladie des caféiers, due à un champignon, l'hémiléïa vastatrix, provoque la ruine de plusieurs petits planteurs et concessionnaires et leur départ de la région. Des centres comme Tendéa, Farino et même Sarraméa se vident. Les propriétés sont rachetées par des Japonais, venus dans la colonie, à partir de 1892, comme travailleurs engagés dans les mines.
À Sarraméa comme à Farino ou La Foa, ils se reconvertissent dans le commerce, la culture et l'élevage. Parvenus à des situations quelque fois florissantes, ils seront tous arrêtés en 1941, lors la seconde guerre mondiale, puis envoyés en internement en Australie. Leurs biens furent mis sous séquestres puis, après la guerre, revendus aux enchères.

LA GRANDE GUERRE (1914-1918).

Bien que les théâtres d'opération de la Première Guerre mondiale ne concernent que fort peu le Pacifique, les puissances occidentales mettent rapidement à contribution leurs empires, y compris leurs colonies océaniennes. Dès le 5 août 1914, les citoyens français de Nouvelle-Calédonie sont appelés sous les drapeaux. Plusieurs familles de La Foa, de Farino, de Sarraméa, qu'elles soient d'origine libre ou pénale, apporteront leur contribution la plus honorable en envoyant au front l'un de leurs fils. Certaines d'entre elles auront même trois, voire quatre des leurs enrôlés. Quelques familles indiennes verront également l'un des leurs partir au combat. Les tribus apporteront aussi leur contribution avec l'engagement volontaire de plusieurs kanak.

Dans l'archipel, l'interruption des relations maritimes avec la métropole se traduit par une diminution des relations commerciales. La pénurie persistante de nombreux produits affecte fortement la vie quotidienne.

1940 : La Foa, fief du ralliement de la Nouvelle-Calédonie à la France Libre. Le 19 septembre 1940, une importante délégation de Lafoyens participera aux manifestations et autres évènements qui se déroulent à Nouméa pour le rattachement de la Nouvelle-Calédonie à la France Libre. Ce jour là, Henri Sautot, nommé gouverneur de la colonie par de Gaulle, est acclamé et le gouverneur intérimaire en poste, le colonel Denis, représentant Vichy, est arrêté, amené à La Foa et placé sous surveillance dans une chambre de l'hôtel Banu.

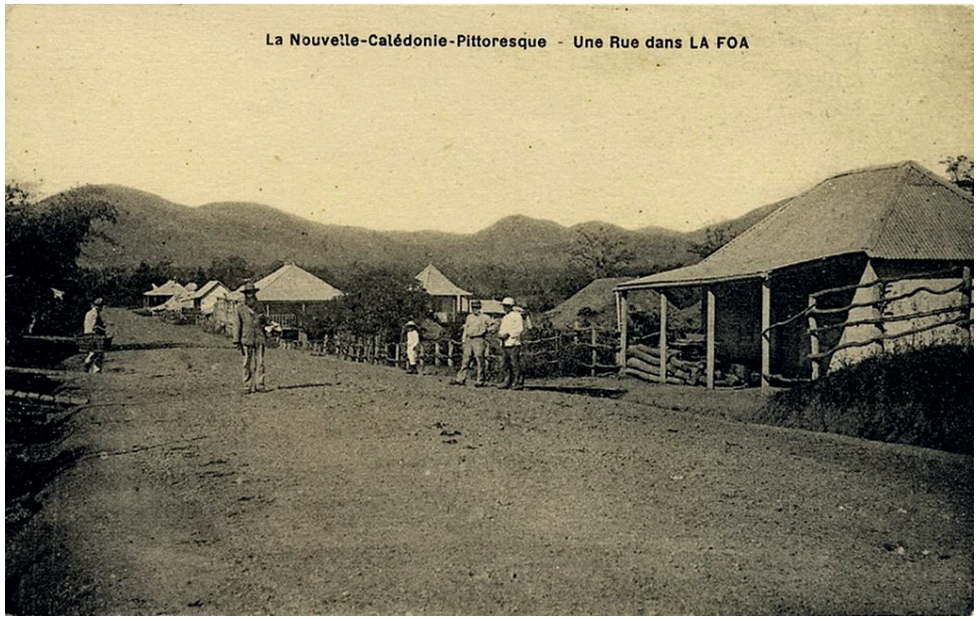

PRÉSENCE AMÉRICAINE (1942-1945)

Suite à l'attaque de Pearl Harbor le 7 décembre 1941 par les japonais, la région devient stratégique et voit arriver, dès le mois d'avril 1942, d'importantes troupes américaines. La Nouvelle-Calédonie devient peu après le centre du commandement interallié dans le Pacifique et une de ses principales bases arrière. L'hôtel Banu, réquisitionné, servira de P.C de campagne du général Patch. Un hôpital militaire est installé à Sarraméa, sur la propriété Fiori, tandis que la plaine de Oua Tom se transforme en base aérienne d'où décollent les chasseurs et les bombardiers.. Les vallées de Pierrat et de Pocquereux sont également investies et transformées en camp d'entraînement pour les PeepTroops (jeeps) du Colonel George. L'arrivée et l'installation des Américains sur la région est synonyme, pour les habitants, d'une relative aisance et d'un certain mieux-être. Tandis que certaines familles européennes obtiennent des contrats de fourniture ou de maintenance avec l'armée américaine, plusieurs ressortissants kanak sont enrôlés pour servir de guides ou d'auxiliaires. C'est à cette époque qu'est construite la passerelle Marguerite à l'entrée de la ville.



1947 : LA PREMIÈRE FEMME ÉLUE À LA COMMISSION MUNICIPALE

La fin de la seconde guerre mondiale voit naitre de profonds bouleversements dans les mentalités. En France, se met en place le droit de vote des femmes, le droit du travail, etc. Au sujet de ses territoires d'outremer, le gouvernement français déclare: « la France entend conduire les peuples

dont elle a pris la charge, à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires... ».
C'est l'amorce d'une profonde métamorphose, qui sera parfois difficile à gérer, dans le paysage politique calédonien. Les femmes peuvent voter dès 1946. Les premières élections municipales après-guerre sont organisées en mai 1947. Elles voient donc la participation des femmes, dont l'une est élue à La Foa, et d'une première catégorie d'électeurs kanak (chefs, catéchistes, anciens combattants, employés administratifs). les instances municipales évolueront plusieurs fois afin d'intégrer la représentation de mélanésiens au sein du conseil municipal. Ainsi, La Foa connait en 1954 ses premiers élus mélanésiens. La représentation reste cependant partielle, et ce n'est qu'en 1961 que les municipalités dans leur forme actuelle, avec le suffrage universel, seront créées.

1961 : MUNICIPALITÉ DE PLEIN EXERCICE

L'arrêté du 31 janvier 1961 permet une évolution du statut des Commissions municipales. Le président de la commission s'appelle désormais « le maire » et préside non plus une commission mais un « conseil municipal ».

1969 : MISE EN PLACE DU F.I.P ET INSTAURATION DES SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES

Cette date marque véritablement l'essor des municipalités de l'intérieur. La loi du 3 janvier 1969 leur apporte, en effet, des moyens financiers avec la création du fond intercommunal de péréquation (FIP). Le même texte prévoit la mise en place de quatre subdivisions administratives en Nouvelle-Calédonie, qui seront chargées de la tutelle administrative des communes. La Foa est alors choisie pour accueillir le siège de la subdivision sud.

MODERNISATION DE LA COMMUNE

La modernisation de la commune passe également par la mise en place de nouveaux équipements comme le nouveau barrage de Dogny, le début de l'électrisation, l'inauguration du pont de Fowhary ou la mise en place de nouvelles centrales électriques. Un collège verra également le jour, bien que dans des conditions matérielles très sommaires.

L'autonomie politique accordée aux communes en 1990 permettra une nouvelle période de modernisation de la commune, avec un rayon d'action et une dynamique renforcée par cette nouvelle autonomie.
De nombreux projets voient le jour, particulièrement en termes d'équipements et de services dans la commune, avec également une volonté marquée de rééquilibrage par rapport aux tribus jusqu'alors relativement délaissées dans la modernisation et le développement de la commune.

Ainsi, entre 1995 et 2005, des projets en tout genre voient le jour :

• Développement des équipements sportifs et culturels : piscine municipale, rénovation de l'hippodrome.

• Modernisation des tribus : électrification, adduction en eau, création de salle de soins, de maisons communes, de blocs sanitaires, réouverture des écoles maternelles, création d'un service de navette.

• Mise en place d'une politique sociale : bureau d'assistance administrative et sociale, ouverture d'une maison de retraite, de maisons sociales, etc.

• Mise en place d'un système d'assainissement et rénovation des voiries.

• Action d'aide à l'investissement et à la relance économique.

Cette politique dynamique se poursuivra dans les années suivantes avec notamment la création d'un cinéma, de nouveaux lotissements sociaux, la création d'un centre de secours, l'aménagement des routes, mais également la rénovation de la passerelle Marguerite, parallèlement à la valorisation du fort Téremba sur Moindou.

Sources : Jerry Delathière, pour la Mairie de La Foa (*https://www.lafoa.nc/histoire-de-La-Foa*)
Christiane Terrier, *Histoire de la Nouvelle Calédonie* , Maison de la Nouvelle-Calédonie, 2010
Crédit iconographique : Jeff Vergne, *http://www.clocherobecourt.com/Robecourt/NC/*

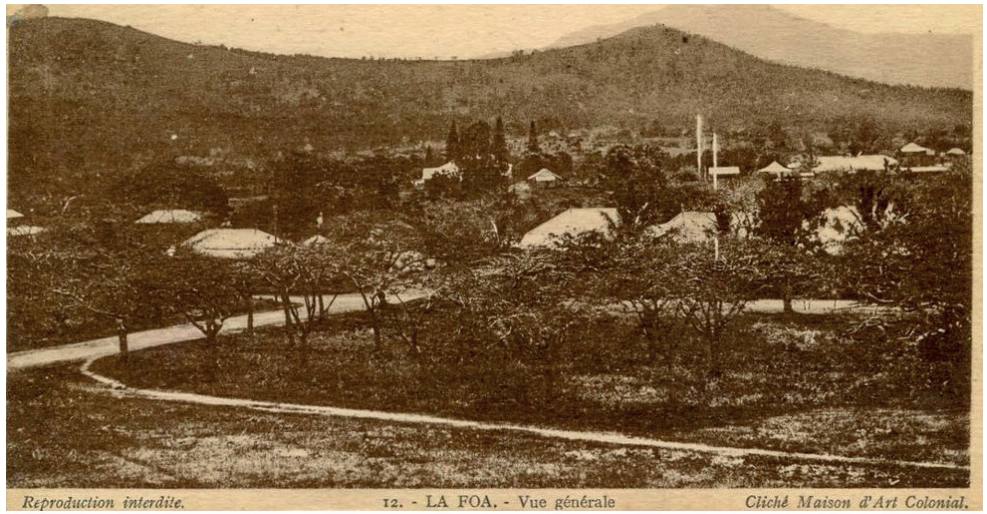

LE PATRIMOINE HISTORIQUE CLASSÉ

> La passerelle marguerite

Pour le franchissement de la rivière La Foa, un premier pont en bois est édifié en 1893 par les bagnards. Devenu obsolète, son remplacement est envisagé par un pont suspendu métallique permettant le passage des automobiles. Ainsi, un pont de type Gisclard sous licence de construction Arnodin est choisi. Construit et vérifié aux usines de Châteauneuf-sur-Loire, il est ensuite transporté et monté à La Foa. Inauguré en 1909, le pont prend le nom de passerelle Marguerite, nommé en l'honneur de l'épouse du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, Marguerite Richard, qui coupe le ruban lors de cette inauguration.

Longue de 48 m pour une chaussée de 3 m de large, la passerelle peut supporter des surcharges automobiles de 4 tonnes. Des travaux de renforcement réalisés en 1927 portent cette charge à 10 tonnes. Cependant, usée par le temps, la passerelle est mise hors d'usage 30 ans plus tard et un second pont en béton est construit à quelques mètres.

Après son classement au titre des monuments historiques, la commune de La Foa et l'association Marguerite se mobilisent pour la préserver. Un timbre à l'effigie de la passerelle est émis en 1985, peu après la création de l'association Marguerite, chargée de la protection du patrimoine de la commune et de ses environs. Devenue un véritable emblème du village, elle est accessible depuis 1997 aux piétons.

Source : L.Talbi - Province Sud - Le patrimoine historique et culturel

> Le bâtiment agricole de m. Bernut

Construit à la fin du XIXème siècle, ce bâtiment agricole s'élève sur la propriété privée de la famille Bernut, section Méaré à La Foa. Le grand jardin qui l'entoure servait par le passé pour la culture de caféiers.

L'ensemble comprend le matériel agricole relatif à la culture du caféier et un bâtiment mesurant 25 m x 6 m. Il comporte deux niveaux qui se composent de trois pièces au rez-de-chaussée, d'une grange à l'étage et d'un appentis à l'arrière. Les murs sont en maçonnerie de moellons, le plancher ainsi que la charpente sont en bois et la couverture est en tôle ondulée.

Cette propriété fut d'abord la concession de Félix Lebret, arrivé en Nouvelle-Calédonie en 1877 et affecté au pénitencier de La Foa en 1882. Il épouse Angèle Marinacce et obtient cette concession à Méaré sur laquelle les époux tiennent notamment une cantine. Puis en 1897, Eugène Boissin, agent des postes, achète ce lot. Un fois à la retraite, il se voit attribuer le lot attenant, de l'ancienne réserve de l'Administration pénitentiaire. Il crée alors une caféière qualifiée de véritable « ferme-modèle » par la Chambre d'agriculture. Au tournant de l'année 1919, la maladie l'oblige à vendre sa propriété à Théodore Cazeau. Lors de la succession de ce dernier, le bien passe aux mains de Rosa Kabar, épouse Bernut avant d'être transmis en héritage à ses enfants.

Aujourd'hui autour de ce bâtiment, l'association « Il était une fois un jardin » développe un projet intitulé « le jardin de Méaré » qui présente les plantes alimentaires, médicinales et ornementales présentes en Nouvelle-Calédonie. L'ambition de l'association est de conserver les plantes utilisées par les Calédoniens et de présenter les apports respectifs des différentes communautés de Nouvelle-Calédonie. L'association souhaite également favoriser une approche sensorielle de la nature, promouvoir l'art et la culture en brousse et sensibiliser le public à la protection de l'environnement.

Source : L.Talbi - Province Sud - Le patrimoine historique et culturel

> Le four à pain

Très peu d'informations sont disponibles sur ce monument, de plus non ouvert au public.

> La maison du Commandant et de son annexe

Ce bâtiment a été classé en avril 2024 (Arrêté n° 2118-2024/ARR/DCJS du 15 avril 2024). Le projet de classement a été porté par l'association Marguerite : sauvegarde du patrimoine historique de La Foa en septembre 2020.

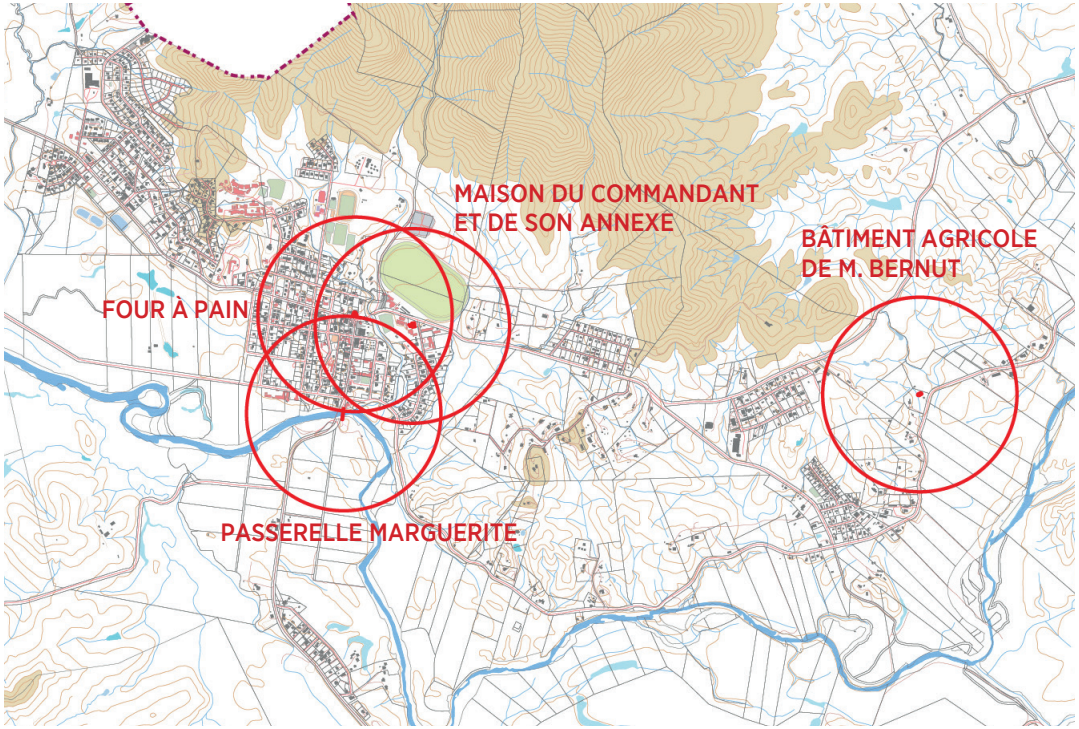

En dehors de ces 4 monuments classés au patrimoine historique, la commune de La Foa abrite d'autres éléments patrimoniaux ayant un intérêt historique et ou architectural comme par exemple :

- le quai historique de la rivière La Foa (avec également des vestiges sur la propriété Orezolli, d'un premier village) ;
- le carré des voyageurs,
- la ferme de la famille ex Lacrose, maintenant Lafleur ;
- le carré/piscine à bétail de la famille Guepy ;
- le monument d'Ataï, etc.

PARTIE A // MILIEU NATUREL / TERRITOIRE & ENVIRONNEMENT

> ÉTAT INITIAL

1// CARACTÉRISTIQUES GEOGRAPHIQUES

1.1 LE CLIMAT

La Nouvelle-Calédonie jouit d'un climat tropical tempéré par les influences océaniques.
Quatre saisons peuvent être différenciées :

- une saison chaude de mi-novembre à mi-avril au cours de laquelle se produisent les dépressions tropicales et cyclones ;
- une période de transition de mi-avril à mi-mai. C'est au cours de cette période que les températures et la pluviosité décroissent sensiblement ;
- une saison fraîche de mi-mai à mi-septembre marquée par des précipitations importantes et des températures minimales ;
- une période sèche, de mi-septembre à mi-novembre correspondant à la période la moins pluvieuse de l'année.

> LES VENTS

La Nouvelle-Calédonie est soumise à un régime général d'alizé, vent dominant qui souffle de sud-est de façon régulière à au moins 10 nœuds. Le vent est un facteur à risque majeur avec les cyclones et les «coups d'ouest».

Par sa situation à l'ouest de la Grande Terre, La Foa est protégée en partie des vents dominants du Sud-Est (alizés tropicaux). Ceux-ci sont toutefois majoritaires, que ce soit pour les vents faibles que pour les vents forts supérieurs à 8 m/s (15.5 nœuds). Il s'agit pour l'essentiel des alizés d'après-midi.

Bien qu'il n'y ait pas de tendance saisonnière très nette de la vitesse du vent, on constate un fléchissement assez général en juillet août et un régime généralement plus soutenu d'octobre à avril.

Il existe des variations journalières qui peuvent être importantes selon l'endroit de la commune. Sous l'effet du rayonnement solaire, les terres se réchauffent plus rapidement que l'océan, il s'établit alors une brise de mer. La nuit, les terres se refroidissent plus vite que l'océan, il s'établit alors une brise de terre. La brise de terre est maximale au lever du jour et la brise de mer en début d'après-midi.



> PLUVIOMETRIE

Les précipitations en Nouvelle-Calédonie sont caractérisées par leur très grande variabilité dans la distribution géographique (est/ouest), dans la répartition journalière et saisonnière, mais aussi dans la distribution des valeurs annuelles.

La chaîne centrale, les vents et la convection jouent un rôle très important dans la répartition des précipitations au sein de la commune de La Foa. La côte au vent (côte est) est beaucoup plus arrosée que la côte sous le vent (côte ouest). Ainsi, les quantités de précipitations annuelles moyennes observées de la côte est se situent entre 1 750 mm et 4 000 mm, alors que celles de la côte ouest cumulent entre 800 mm et 1 200 mm seulement (chiffres généraux sur la province Sud). Ces valeurs, calculées sur la période de 1971 à 2000, sont données à titre indicatif, car des variabilités importantes existent suivant les moyennes annuelles.

Les quantités de précipitations sont également très variables en fonction de l'altitude, les sommets étant plus arrosés que les plaines. Par exemple, le massif du Mont Humbolt reçoit 3 380 mm par an en comparaison de la Tontouta qui reçoit seulement 909 mm de précipitations annuelles.

Le cycle pluviométrique annuel connaît des extrêmes lors des périodes pluvieuses en été et lors de la période sèche d'août à octobre.

Les phases de l'Oscillation Australe, connue sous le terme d'ENSO et les variations des températures de l'océan dans le Pacifique équatorial ont une influence très importante sur la pluviométrie calédonienne.

Sur la commune, la pluviométrie annuelle moyenne est de 1 186 mm pour la période de 1971- 2000.

Quantité de précipitation mensuelle moyenne												
Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
191,3	179,5	159,6	91,7	73,9	86,5	71,2	51,0	40,7	59,8	81,4	99,3	**1 186**

Sur l'année, il y a en moyenne 277 jours sans pluies (76 %), et seulement 13 % de jours avec une pluie supérieure à 5 mm

	Nombre moyen de jours avec un seuil caractéristique					
	sans pluies	> 1 mm	> 5 mm	>10 mm	>25 mm	>50 mm
La Foa	277	88	47	30	12	5

> LES TEMPERATURES

La température moyenne se situe à 23 °C annuellement, tandis qu'elle varie entre 19.5 et 26,7 °C mensuellement. Ces valeurs sont, comme les précipitations, soumises à des variations inter annuelles.

	Température (°C) Station												
	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
T°mini moyen	21,7	21,8	23,2	21.2	17,3	14,9	14,8	14,9	15,1	18,0	19,2	20,6	**18,5**
T°moyenne	26,4	26,3	26,9	25,0	21,8	19,7	19,5	19,5	21,8	24,2	25,9	26,7	**23,6**
T°maxi moyen	31,2	30,9	30,6	28,7	26,3	24,5	24,2	24,2	28,6	30,4	32,6	32,9	**28,7**

Source : Caractéristiques climatologiques en Nouvelle-Calédonie, (Météo France)

> LES TENDANCES

Météo France a observé que les tendances sur les températures minimales et maximales sont positives, ce qui traduit le fait que le climat calédonien s'est réchauffé au cours des quarante dernières années : l'augmentation est estimée à + 1,2 °C pour les minimales et +0,9 °C pour les maximales en 40 ans. Des tests statistiques indiquent que cette tendance est significative, c'est-à-dire qu'elle se distingue de la variabilité d'une année sur l'autre. On remarque aussi que ce changement est quasiment uniforme à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie : on ne peut pas raisonnablement affirmer que telle partie du pays s'est réchauffée plus vite que les autres.

Ces estimations sont corroborées par les différentes observations mises en exergue dans le dernier rapport du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Évolution du Climat. Il est donc très probable que la cause principale du réchauffement du climat calédonien au cours des quarante dernières années soit l'augmentation globale de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère.
Il n'a pas été observé de variation concernant les précipitations au cours des dernières décennies. Aucune région ne s'est humidifiée ou asséchée en moyenne au cours des 50 dernières années.

LE PHENOMENE ENSO

ENSO (El Niño Southern Oscillation) désigne les modifications de la circulation atmosphérique dans le Pacifique équatorial ainsi que les anomalies de température de l'océan qui y sont associées. On distingue 3 phases :

• **La phase neutre (ni El Niño, ni La Niña)** : les alizés soufflent d'est en ouest sur l'océan Pacifique tropical. Ils provoquent une remontée d'eau des profondeurs au centre et à l'est de l'océan Pacifique équatorial, ce qui se matérialise par une langue d'eau froide. Ils entraînent également une accumulation d'eau « chaude » à l'ouest du bassin.

•**La phase El Niño :** au niveau de l'équateur, les alizés s'affaiblissent si bien que la langue d'eau froide équatoriale laisse place à des eaux de surface plus chaudes que la normale. El Niño se caractérise ainsi par des températures de surface de la mer plus élevées que la normale (écarts supérieurs à +0,5 °C) dans le Pacifique central équatorial. En été, les bouleversements atmosphériques induits par ce réchauffement consistent en un déplacement des fortes précipitations de l'Indonésie vers le centre du Pacifique tropical. On constate notamment une réduction du flux de la mousson du pacifique ouest, une intensification et une migration vers l'équateur de la ZCIT (Zone de Convergence Intertropicale), ainsi qu'un déplacement vers le nord-est de la ZCPS (Zone de Convergence du Pacifique Sud).

•**La phase La Niña** : le long de l'équateur, les alizés s'intensifient. La remontée d'eau froide sur le bord est de l'océan Pacifique est alors accrue, tandis que des eaux plus chaudes que la normale sont observées à l'ouest du Pacifique. La Niña se caractérise ainsi par des températures de surface de la mer plus basses que la normale (écarts inférieurs à -0,5 °C) dans le Pacifique central équatorial. En été, les bouleversements atmosphériques induits par ce refroidissement consistent en une accentuation des précipitations sur l'Indonésie et un assèchement de l'atmosphère tropical au centre du Pacifique. On constate notamment un renforcement du flux de la MPO, un affaiblissement et un retrait vers le nord de la ZCIT, ainsi qu'un déplacement vers le sud-ouest de la ZCPS

ENSO est la principale source de variabilité interannuelle des précipitations et des températures observées en Nouvelle-Calédonie :

> Les précipitations sont fortement affectées par ENSO, surtout en saison chaude et particulièrement dans le nord de la Grande Terre et sur les îles Loyauté.
> Les périodes El Niño sont caractérisées par un risque accru de sécheresse et les périodes La Niña, par un risque accru de fortes pluies.
> Les températures minimales ont tendance à être anormalement basses en période El Niño ; c'est l'opposée en période La Niña.
> La relation entre ENSO et les températures maximales est moins marquée. Elle varie suivant la saison et la région considérée. L'influence d'ENSO sur les températures maximales est faible en saison chaude.

1.2 ANALYSE DE L'OCCUPATION DU SOL

> METHODOLOGIE

Le mode d'occupation du sol (MOS) est un inventaire exhaustif des différents types d'occupation du sol (urbains, agricoles, naturels, etc.) d'un territoire donné réalisé au moyen d'un Système d'Information Géographique (SIG). Constitué par reconnaissance visuelle (« photo-interprétation ») à partir d'une photographie aérienne à grande échelle, il découpe finement l'espace en « îlots » décrivant l'occupation des sols selon une nomenclature « hiérarchique » à plusieurs niveaux (permettant une définition de plus en plus précise).
En Nouvelle-Calédonie, sa nomenclature présente 3 niveaux :

- Niveau 1 : 5 classes : territoires artificialisés, territoires agricoles, formations végétales, zones humides et surfaces en eau.
- Niveau 2 : 17 classes
- Niveau 3 : 24 classes

Les données disponibles concernent les années 2006, 2010 et 2014.
Dans le cadre de la présente étude, nous avons actualisé les données de 2014 à l'aide des photos aériennes disponibles en date de 2016. Ceci nous permet de proposer un modèle d'occupation plus récent.

Consommation d'espace

La consommation d'un espace peut être définie comme la conséquence d'une action sur un espace ayant pour effet une mutation dans la nature de l'occupation du sol initiale de cet espace vers une autre occupation du sol, par exemple :

- la consommation d'espaces agricoles par l'urbanisation,
- la consommation de forêt par l'espace agricole.

La notion de consommation d'espace doit être toujours utilisée en spécifiant la nature initiale et la (les) nature(s) nouvelle(s) de l'occupation du sol.

Artificialisation

On entend par surface artificialisée toute surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide, etc.), forestière ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire).
Les surfaces artificialisées incluent donc également les espaces artificialisés non bâtis (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs, etc.) et peuvent se situer hors des aires urbaines, à la périphérie de villes de moindre importance voire de villages, à proximité des dessertes du réseau d'infrastructures, ou encore en pleine campagne (phénomène d'urbanisme diffus).
À titre d'exemple, l'artificialisation de la nature dans les espaces verts, les golfs, sur les talus routiers ou par l'éclairage artificiel induit des situations de piège écologique, d'impacts plus ou moins négatifs, de nuisances et pollution lumineuse, etc.
Attention, il convient de ne pas confondre artificialisation et imperméabilisation ou encore artificialisation et urbanisation.

> ANALYSE DIACHRONIQUE

Une photo-interprétation diachronique est réalisée à partir de clichés aériens datant de 1954, 1976 et 2016 au niveau du village.

1954

Il s'agit de la plus ancienne photo aérienne disponible. La forme en damier du centre village est clairement reconnaissable. La construction de l'hippodrome est en cours. Les parcelles agricoles se développent en bordure de la rivière La Foa.

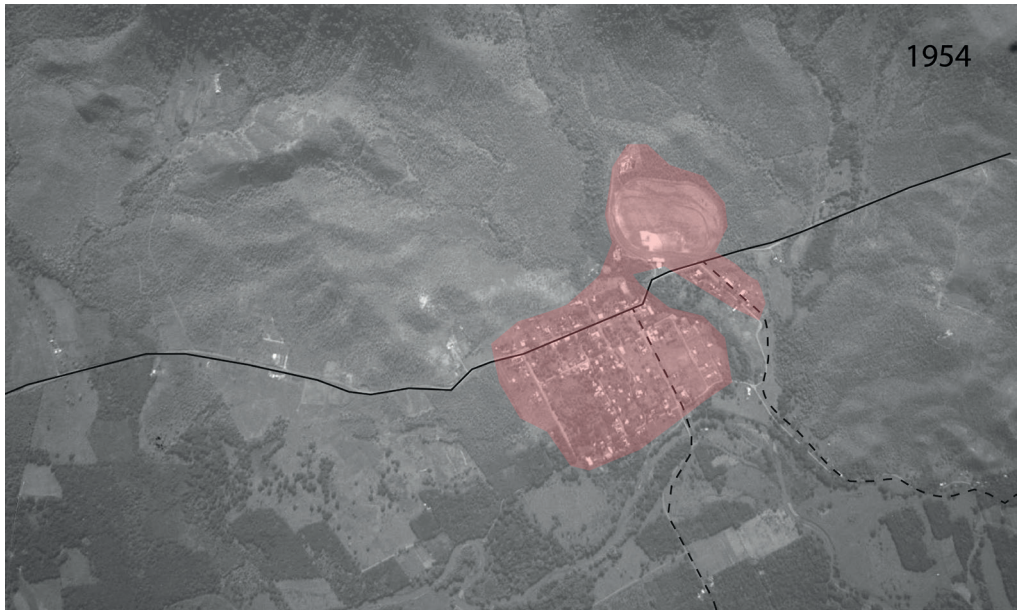

1976
La photo aérienne de 1976 montre un village qui s'est étendu vers l'ouest et vers l'est. Les parcelles agricoles se sont étendues, essentiellement au sud du village.

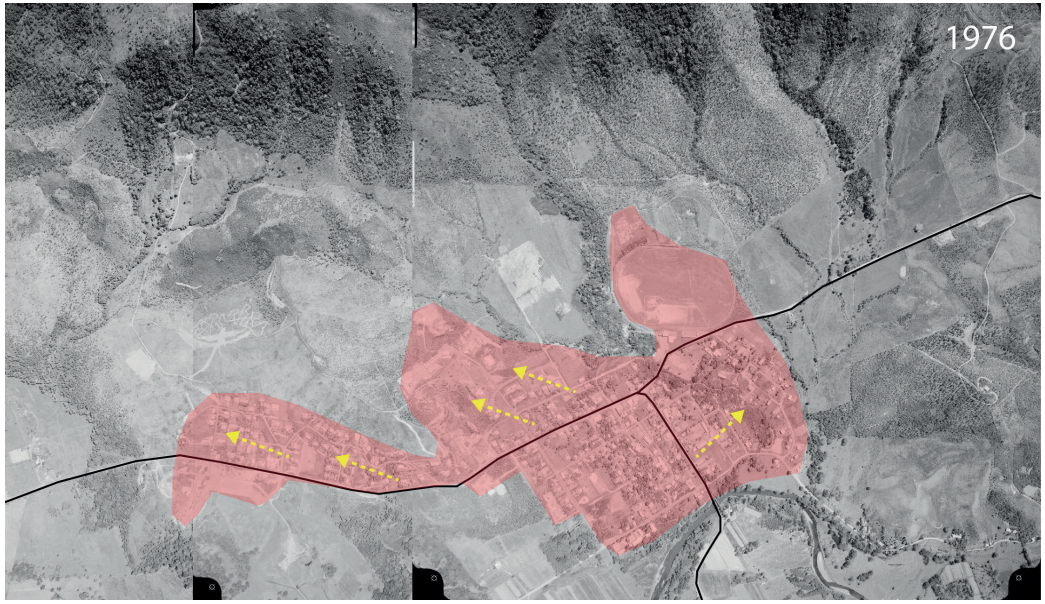

2016
La photo aérienne de 2016 montre un village qui poursuit son extension vers l'ouest (la Nilly) et l'est (Méaré) ainsi que vers le nord. De l'habitat diffus se retrouve sur les propriétés qui bordent le village. Les parcelles agricoles occupent presque tous les terrains situés en bordure de la rivière La Foa.

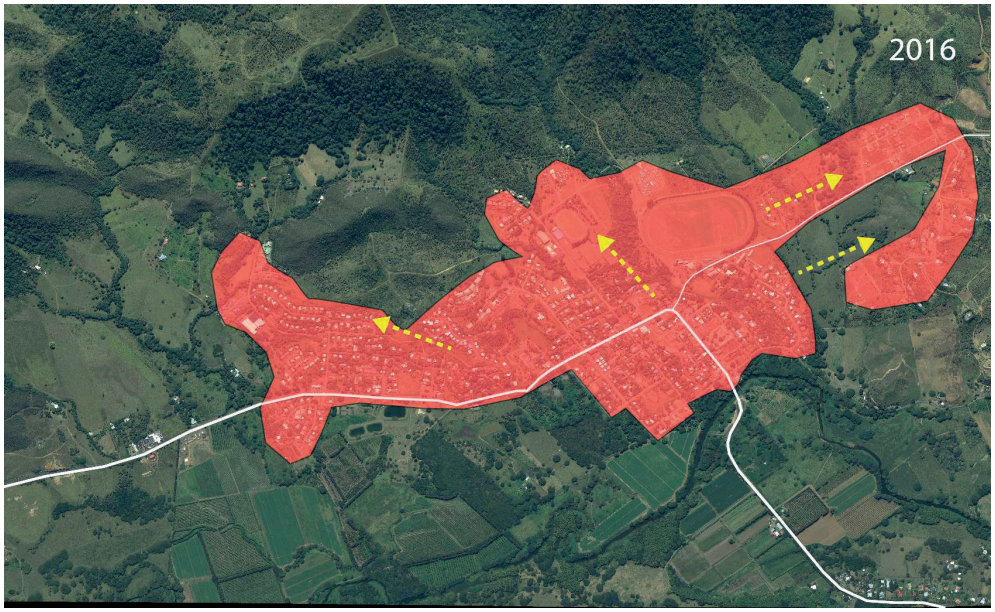

> LES MODELES D'OCCUPATION DU SOL - MOS

Le tableau ci-dessous reprend les surfaces ainsi que la proportion des différents types d'espaces sur la commune de La Foa.
On constate une majorité de formations végétales, même si la proportion est passée de 85 % en 2010 à 76 % en 2016.
Les terres agricoles augmentent, passant de 12 % du territoire en 2010 à 19 % du territoire en 2016.
Enfin, les territoires artificialisés augmentent de 70 % entre 2010 et 2016, passant d'environ 1 % du territoire à 2 %. Comme on peut le remarquer sur la carte ci-dessous, les territoires artificialisés sont surtout représentés au niveau du village et de la presqu'île Lebris. On rencontre ensuite une artificialisation diffuse qui se retrouve sur la plupart des territoires agricoles.
.

> Répartition des différents types d'espaces sur la commune de La Foa

Surface (ha)	2010		2014		2016	
Formation végétale	42 437	*85 %*	39 017	*78 %*	38 074	*76 %*
Surfaces en eau	398	*1 %*	423	*1 %*	423	*1 %*
Territoires agricoles	5 719	*12 %*	8 689	*17 %*	9 425	*19 %*
Territoires artificialises	646	*1 %*	1 011	*2 %*	1 080	*2 %*
Zones humides	518	*1 %*	916	*2 %*	916	*2 %*
TOTAL	**49 719**		**50 056**		**49 918**	

> Carte du modèle d'occupation du sol - 2016 (source : ENVIE)

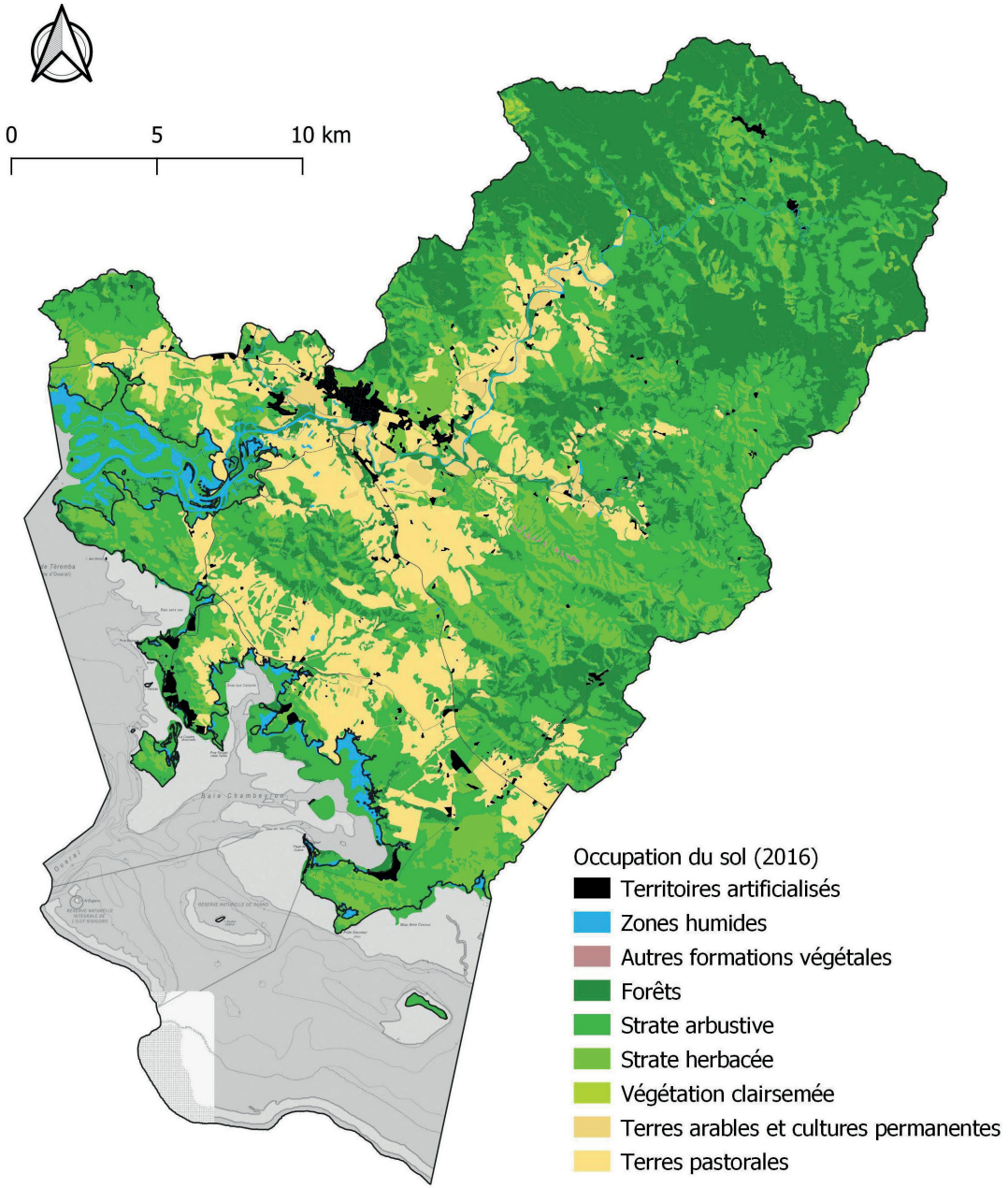

> LA CONSOMMATION D'ESPACE

Les graphiques suivants nous indiquent les évolutions (positives et négatives) des différents types d'espaces sur le territoire de La Foa entre 2010 et 2016. On note :

- Le classement entre territoire agricole et formation végétale est parfois difficile à distinguer tant la majorité des espaces agricoles correspondent à des pâturages, très proches des savanes herbeuses. Ceci explique en partie la perte de formations végétales entre 2010 et 2014 au profit de zones agricoles.

- L'évolution de l'occupation du sol est plus importante entre 2010 et 2014 (1038 ha/an) qu'entre 2014 et 2016 (417 ha/an).

- Les territoires agricoles ont globalement progressé sur la période 2010-2016 d'environ 2 000 ha, soit un rythme moyen de + 328 ha/an.

- Les territoires artificialisés ont globalement progressé sur la période 2010-2016 d'environ 290 ha, soit un rythme moyen de + 48 ha/an.

- A contrario des territoires artificialisés et agricoles, les espaces naturels ont quant à eux, chuté de 2 350 ha entre 2010 et 2016, **soit un rythme de consommation de 392 ha par an.**

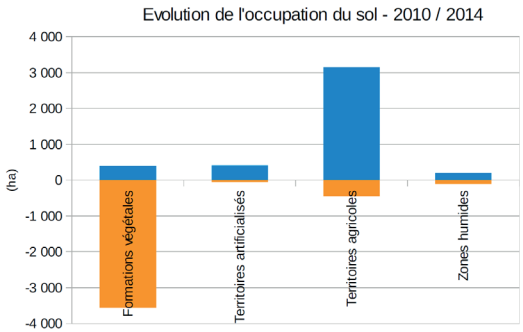

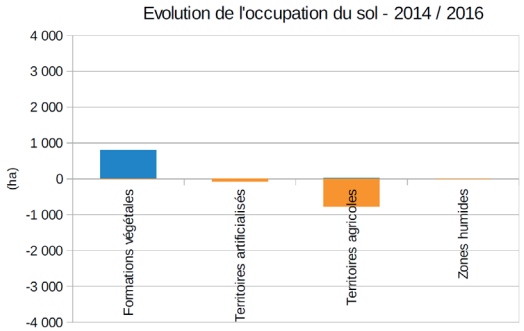

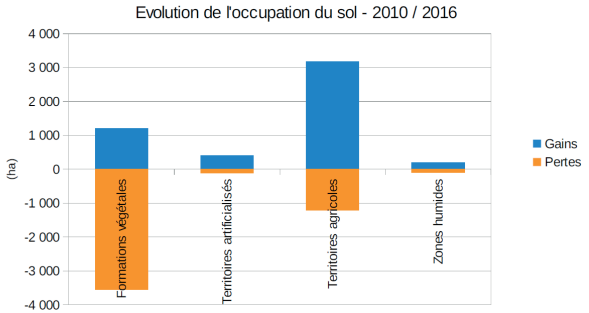

La carte suivante permet de localiser les zones dont l'occupation du sol a évolué. On retrouve essentiellement des zones situées sur la partie sud-ouest de la commune, côté littoral. Les vallées de La Foa et Pocquereux voient également leurs occupations se modifier.

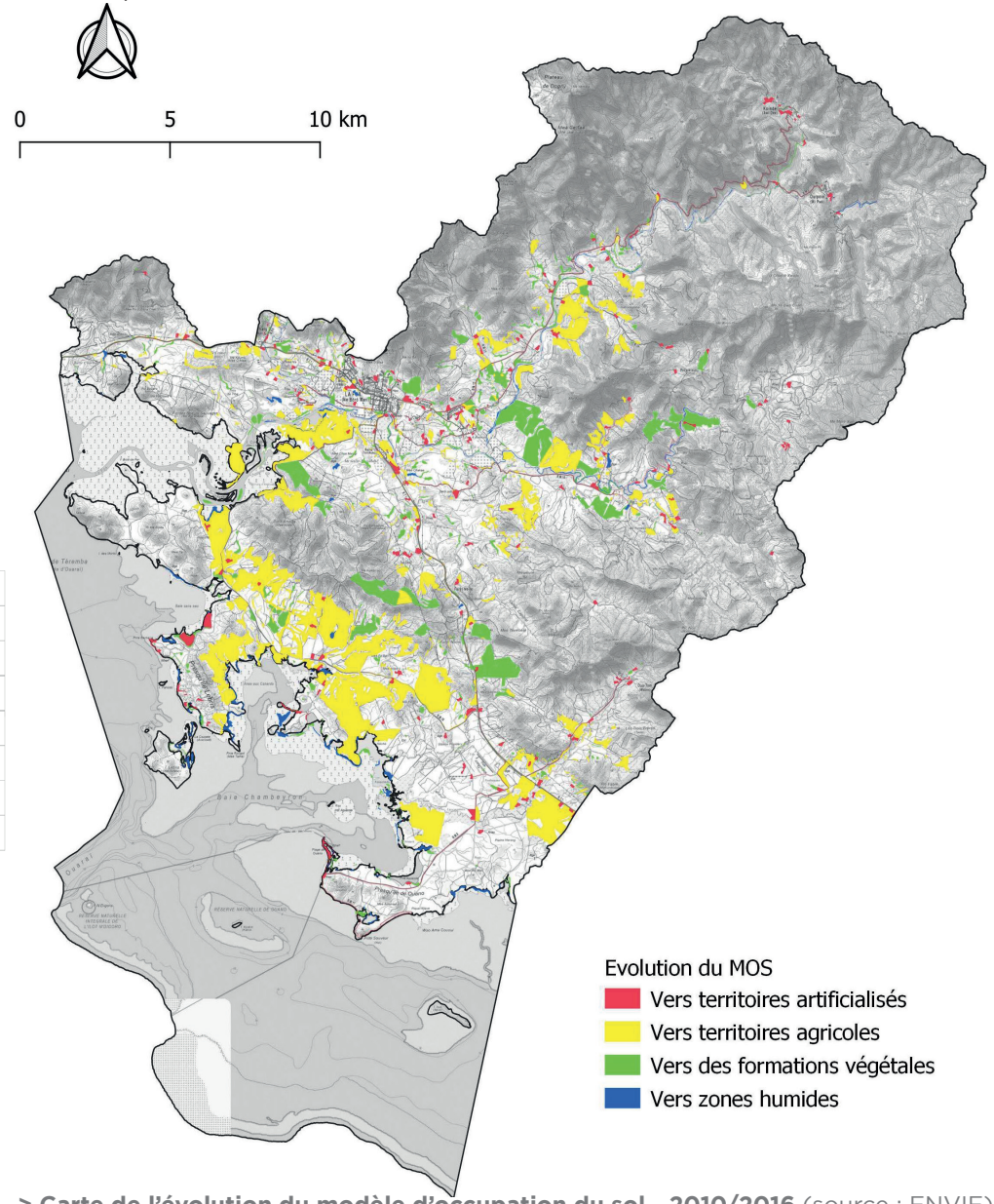

> Carte de l'évolution du modèle d'occupation du sol - 2010/2016 (source : ENVIE)

2// RESSOURCES NATURELLES ET BIODIVERSITE

2.1 ESPACES ET RESSOURCES NATURELLES

LE SOL ET LE SOUS-SOL

> LA GEOLOGIE

La géologie de la commune est caractérisée par trois formations importantes : les mésozoïques de la chaîne centrale, les formations fluviatiles et littorales au sud-est et l'unité de Teremba.

La carte géologique de la commune de La Foa indique une large formation de matériel volcanoclastique (mésozoïques de la chaîne centrale) surmontée par des alluvions. De plus, dans la vallée de La Foa, la zone du Dogny montre des terrains triasiques et liasiques plissés au sein desquels apparaissent les édifices volcaniques de Koh et de Pocquereux.

L'unité de Teremba, situé au sud-Ouest de La Foa, s'étend le long de la côte ouest de la baie de Saint-Vincent à la baie de Téremba. Inégalement répartis, les sédiments s'organisent en séquences de quelques centaines de mètres d'épaisseur séparés par des lacunes.

Dans la vallée de La Foa, de la Fonwhary et de la Négropo, les alluvions anciennes constituent des terrasses de 5 à 10 m dominant le lit majeur des rivières. Pour l'essentiel, elles sont composées de sables argileux et de lits de graviers altérés, issus de substrat volcanique ou volcano-sédimentaire.

Les formations représentées dans les vallées de la Foa et de la Fonwhary constituent des terrasses de 5 à 10 m dominant le lit majeur des rivières. Elles sont composées essentiellement de sables argileux et de lits de graviers altérés. Les formations fluviatiles récentes de sables et cailloutis occupent le cours majeur des rivières principales de la région dans les hautes vallées.

> Carte des unités géologiques de la commune de La Foa

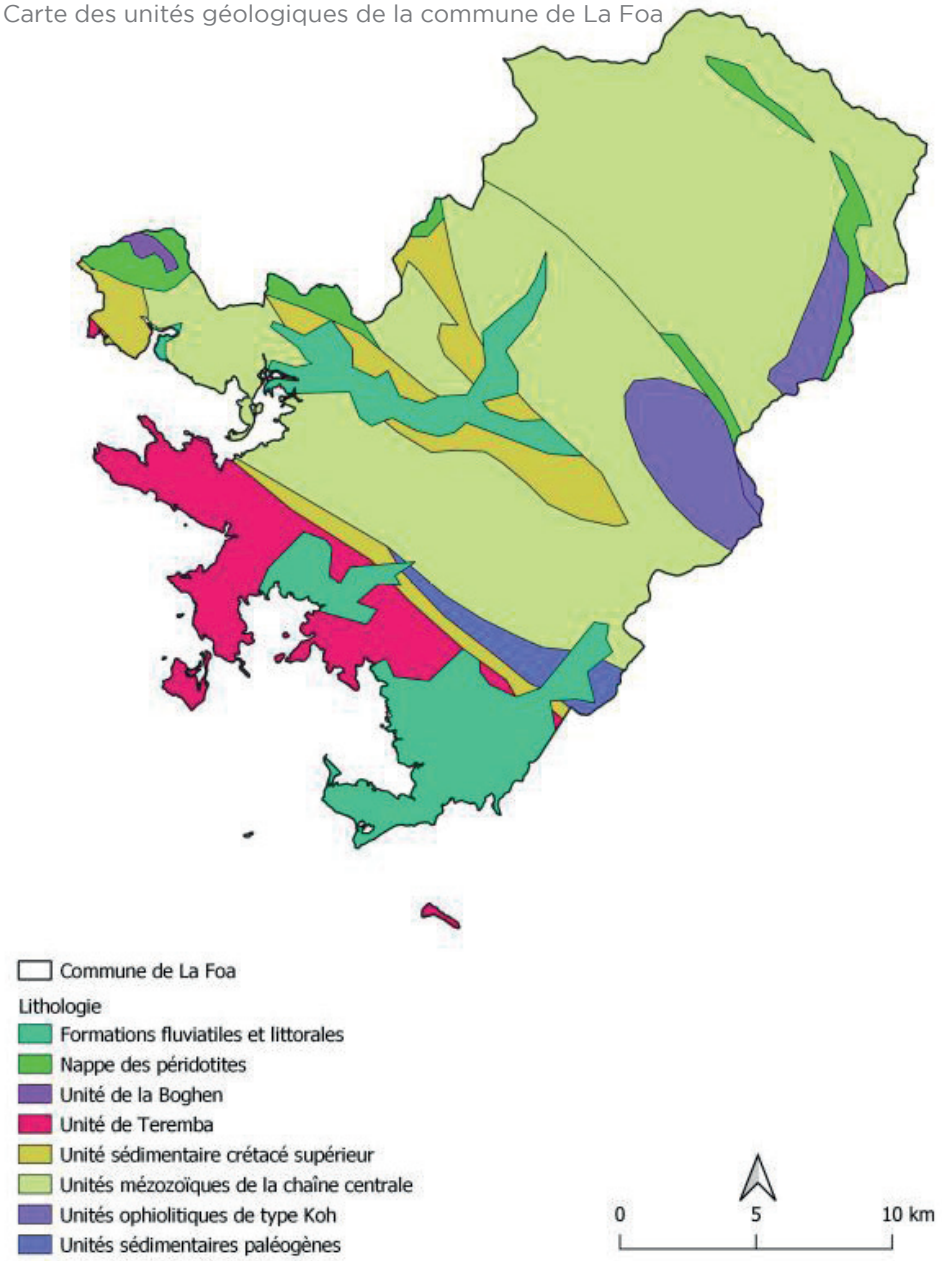

> L'AMIANTE ENVIRONNEMENTALE

La spécificité de la géologie de la Nouvelle-Calédonie a pour conséquence la présence dans son milieu naturel d'amiante dont la nocivité pour l'organisme humain est reconnue.

Les travaux du service géologique de la Nouvelle-Calédonie (SGNC) ont permis de préciser les aléas du risque amiante en fonction notamment des couches lithologiques rencontrées.

Les résultats de ces travaux sont présents dans la carte ci-dessous. L'échelle de validité de cette carte est au 1/50000.

Selon cette cartographie, la quasi-totalité des zones urbanisables de la commune présente une probabilité indéterminable dans l'état des connaissances actuelles. Au niveau de la chaîne, la zone possède une probabilité moyenne avec présence occasionnelle et dispersée est rencontrée.

Une zone restreinte où la probabilité d'amiante environnemental est forte est présente à la frange sud des massifs de la chaîne ainsi qu'à proximité du village.

L'amiante environnemental présente une contrainte naturelle qu'il convient d'identifier avec précision lors des projets d'aménagement et de construction.

> Carte de l'aléa amiante environnemental

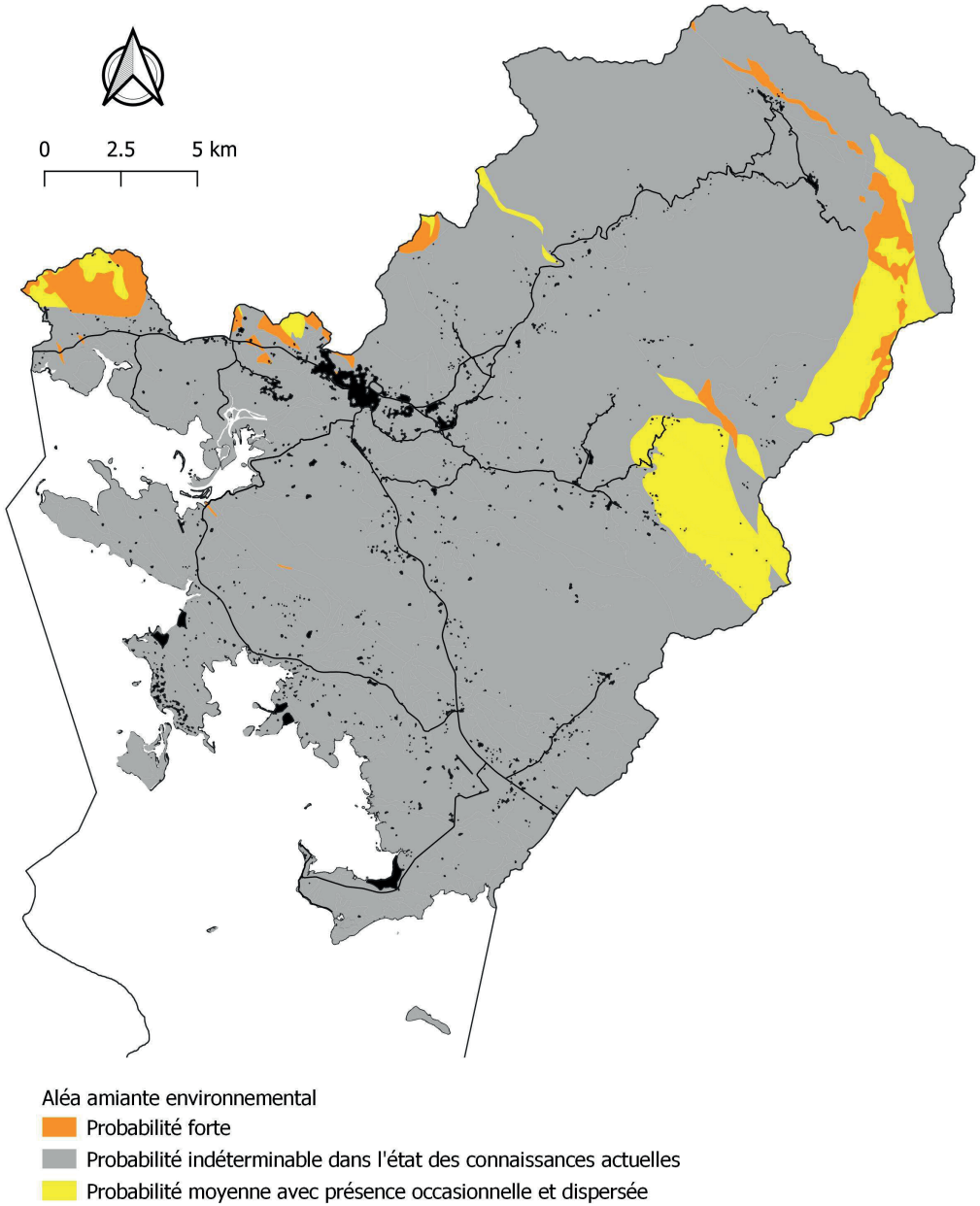

> RELIEF ET TOPOGRAPHIE

La chaîne centrale constitue une véritable épine dorsale qui s'étend dans l'axe de la Grande-Terre et la sépare en deux côtes aux caractéristiques bien distinctes : la côte Ouest, la plus peuplée, constituée de larges plaines qui montent progressivement vers la chaîne ; la côte Est, plus étroite du fait des montagnes qui tombent abruptement dans la mer.

La chaîne est aussi une barrière climatique : elle constitue un véritable obstacle aux vents dominants, la côte est étant ainsi plus exposée et donc en règle générale plus humide. Elle présente une végétation plus dense que la côte ouest, plus sèche et plutôt constituée par de la savane plus propice à l'élevage ou par de la forêt sclérophylle en très nette régression.

Le village de La Foa s'est installé dans la plaine alluvionnaire de la rivière qui a donné son nom à la commune. Cette rivière se forme à partir de deux affluents qui forment les vallées de Pocquereux dans le sens est-ouest et la vallée de la Pierrat dans le sens nord-sud. Au bout de ces vallées s'élève la chaîne centrale qui domine entre 800 et 1 000 mètres d'altitude. La montagne Dö Nyi (1011 m) est le point le plus haut de la commune.

Les contreforts montagneux se développent également sur la partie sud de la commune, entre le Pic Noir à l'est et le pic d'Aomba à l'ouest.

> Carte du relief de la commune de La Foa

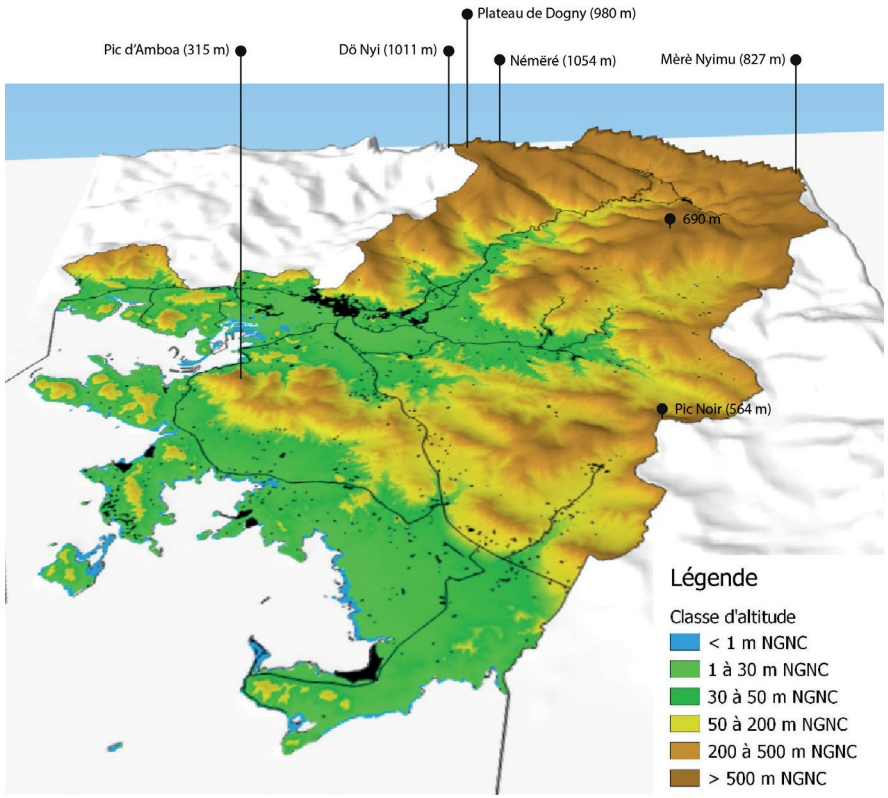

> LES PENTES

L'analyse de la classe des pentes de la commune renseigne sur le potentiel d'aménagement et de pratiques permises.
La carte des pentes présentée en page suivante regroupe les pentes en 4 classes :

de 0 à 5 %
Elle correspond aux zones plates, souvent en lien avec les zones alluvionnaires.

de 5 à 10 %
Cette classe correspond pour l'essentiel aux fonds de vallées, aux dépressions côtières et aux bas de versants.
Elle a été, avec la classe précédente, occupée prioritairement par l'homme pour l'aménagement et l'agriculture.

de 10 à 30 %
Cette classe se traduit par une morphologie vallonnée au relief modéré.
Ces terrains sont aménageables, mais nécessitent souvent des expertises géotechniques.
Concernant l'agriculture, et afin de limiter l'érosion, il est conseillé de prendre des précautions en cas de labour de terrain > 10 % de pente.

> 30 %
Cette classe de pente est très répandue sur la commune et occupe quasiment tous les reliefs.
Ce secteur n'est pas favorable à l'aménagement et à l'agriculture.

> Carte des pentes de la commune de La Foa

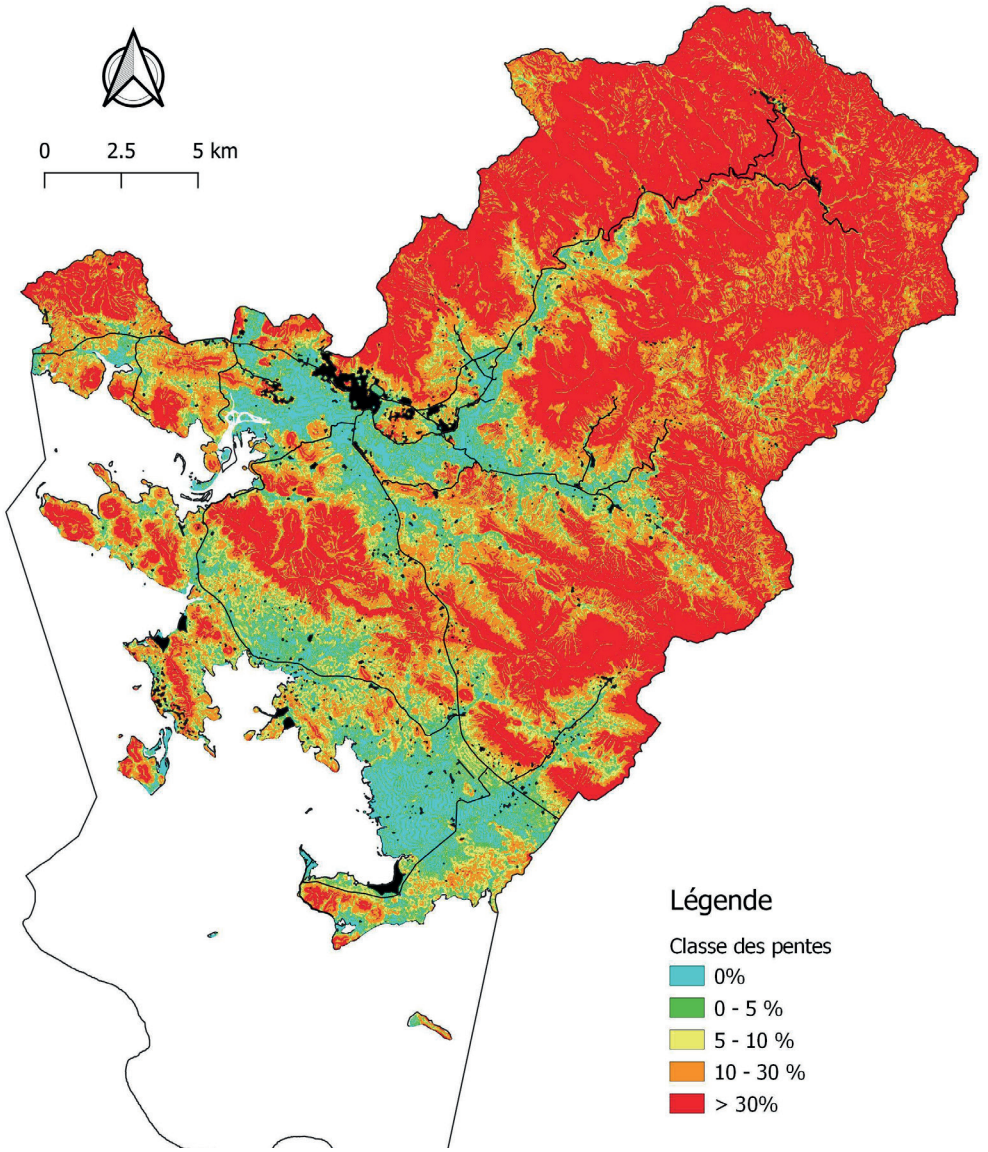

HYDROGEOLOGIE

> Origine des eaux souterraines

Les eaux douces souterraines proviennent pour leur plus grande partie de l'infiltration des eaux de pluie. Lorsque la pluie tombe, une partie de l'eau ruisselle et s'écoule par les cours d'eau vers la mer. Une autre partie s'évapore. Enfin, une troisième partie s'infiltre.

Dans celle-ci, il convient de mettre à part la fraction qui demeure dans les horizons superficiels du sol et se trouve absorbée par la végétation qui en « transpire » l'essentiel (évapotranspiration). L'autre fraction de l'eau infiltrée est la seule qui alimente les nappes.

En Nouvelle-Calédonie, les sols argileux d'altération tropicale favorisent le ruissellement et non l'infiltration de l'eau nécessaire à la création de nappes phréatiques. D'autre part, les matériaux volcano-sédimentaires à porosité faible ne peuvent constituer de bons réservoirs.

La Nouvelle-Calédonie ne peut donc contenir de vastes nappes profondes. C'est un pays de petites nappes superficielles généralement minces qui sont :

- les nappes des terrains altérés,
- les nappes d'alluvions,
- les nappes de calcaire.

> Les nappes d'eau douce de La Foa

D'après l'étude hydrogéologique de la côte ouest de la Nouvelle-Calédonie (BRGM, 1967). Les nappes les plus importantes par leur superficie et leur réservoir sont les nappes des rivières La Foa et celle de Popidery.

- Les alluvions modernes ne forment des dépôts importants que dans les vallées de la rivière La Foa. La **nappe de La Foa**, alimentée par la rivière, est uniquement une nappe alluviale. Elle est bien alimentée par un vaste bassin versant.
  La zone saumâtre est très étendue dans les alluvions de la rivière La Foa où elle remonte presque jusqu'au village.

- La **nappe de Popidery** gît dans les grauwackes et les tufs polycolores altérés sous une vaste plaine recouverte d'alluvions anciennes non aquifères. Cette nappe, qui contient des réserves probablement importantes , est alimentée par un bassin assez vaste d'environ 50 km².

> Contexte hydrogéologique de La Foa

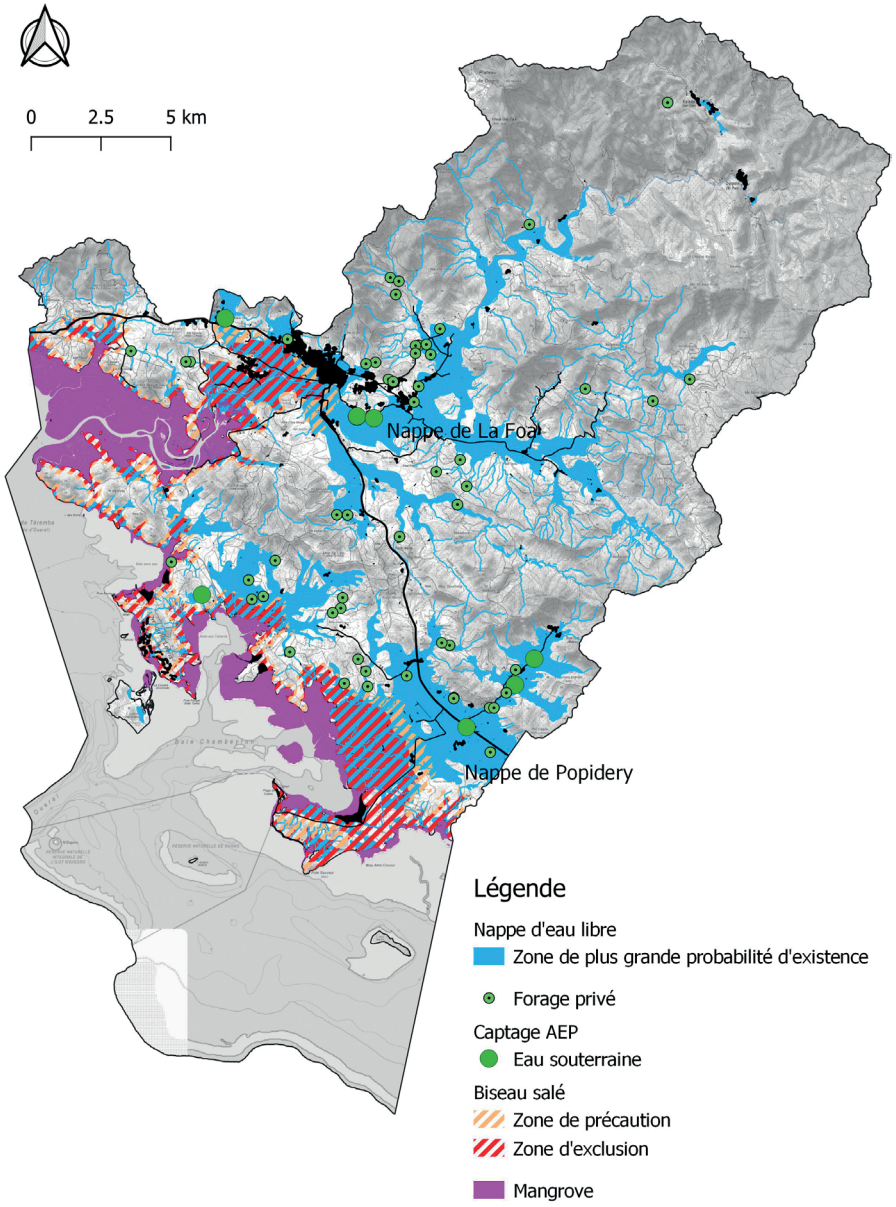

HYDROLOGIE

> ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

> DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Le domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie comprend « sous réserve des droits des tiers et sauf lorsqu'ils sont situés dans les terres coutumières, les cours d'eau, lacs, eaux souterraines et sources ». (loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999, art. 22-31°et art. 99-7°)
C'est la DAVAR qui gère le domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie. Personne n'a le droit d'occuper le domaine public fluvial sans autorisation au risque de sanctions.
En cas de permis de lotir, de construire ou de divisions parcellaires, la DAVAR est consultée, notamment dans le cas de franchissement de cours d'eau.

> SERVITUDE DE MARCHE PIED

L'entretien et la surveillance des cours d'eau référencés se fait par une servitude dite de marche pied. La réglementation prévoit ainsi qu'aucune construction ne peut être édifiée à moins de quatre mètres des cours d'eau (cinq mètres pour les dispositifs de traitement des eaux usées).
Conformément aux dispositions de la délibération modifiée n°105 du 9 août 1968, les propriétaires riverains de cours d'eau ne peuvent se clore par haie ou autre moyen inamovible qu'à une distance de quatre mètres des berges, afin de laisser libre la servitude de marchepied destinée à l'entretien et à la surveillance du cours d'eau par la puissance publique.
Cette servitude reste propriété du riverain qui ne peut cependant élaguer ou abattre les arbres ou arbustes que pour les nécessités d'entretien du cours d'eau.

> LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES EAUX

Des périmètres de protection des eaux (PPE) doivent être mis en place autour des points de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines. (délib. n° 105 du 9 août 1968, art. 14)
La Nouvelle-Calédonie est compétente pour déclarer l'utilité publique des PPE et pour définir les prescriptions nécessaires à la protection de la ressource en eau.

> L'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

La distribution d'eau potable et l'assainissement sont des services publics communaux. (code des communes de la Nouvelle-Calédonie, art. L. 372-1) L'action des communes dans le domaine de l'assainissement est encadrée par la réglementation provinciale.

Pour protéger leurs captages et assurer la pérennité de leurs réseaux d'adduction, les communes mettent en place des périmètres de protection des eaux.

> LA SALUBRITÉ PUBLIQUE

Au titre de la police municipale, le maire est chargé de prévenir et de faire cesser « les accidents » tels que les inondations ou les ruptures de digues et « les pollutions de toutes natures ». (code des communes de la Nouvelle-Calédonie, art. L. 131-2)
Chaque commune peut fixer, dans son plan d'urbanisme directeur (PUD), des règles spécifiques pour la gestion des eaux.

> DESCRIPTION DES PRINCIPAUX COURS D'EAU

LE BASSIN VERSANT DE LA FOA

Le bassin versant de la rivière La Foa est formé par 4 sous-bassins versants : La Foa, la Fonwhary, la Pocquereux et la Fo Nimoulou. Les vallées de ce bassin versant débouchent dans une plaine d'épandage des crues, large de quelques kilomètres où l'on trouve les confluences des rivières La Foa, Pocquereux et Fonwhary. Il s'étend sur environ 413 km^2 dont 80 % de la surface se trouve sur la commune de La Foa, 16 % sur celui de Sarraméa et 4 % sur celui de Farino.

FO NILY

Le bassin versant de la Fo Nilly est intégré au BV de La Foa et se situe à l'ouest du Village. Il a une superficie d'environ 6,7 km^2 et s'étend sur 12 km. Le lit mineur présente de nombreux méandres relativement resserrés, principalement dans sa partie amont. Elle prend sa source à une altitude d'environ 540 m, puis rejoint la Fonwhary et la Foa. Son bassin versant intègre une partie du centre village de La Foa, au nord de la RT1.
Ainsi, en amont de la RT1, le fond du lit est assez constant, avec des sables, graviers et galets. Le lit mineur se rétrécit de plus en plus vers amont et est constitué essentiellement de plaines agricoles. En aval de la traversée de la RT1, la végétation est plus dense dans le lit mineur et sur les berges.

LE BASSIN VERSANT DE LA OUA POCQUEREUX
Le bassin versant de la OUA Pocquereux a une superficie d'environ 88 km² et s'étend sur 44 km. La rivière présente un linéaire d'environ 24 km à la confluence avec la rivière de la Foa. Elle est accessible au niveau de l'embranchement de la RT1, en empruntant la RM16. Elle se situe ainsi à proximité d'un chemin rural où l'affluent sud-est (Fo Nintimbeu) rejoint la rivière de la Pocquereux. La zone constitue une région favorable à l'agriculture. En effet, elle est de type alluvionnaire.

LE BASSIN VERSANT DE LA FONWHARY
Le bassin versant de la Fonwhary a une superficie d'environ 78 km² et s'étend sur 45 km. La rivière de la Fonwhary présente un linéaire de 2,4 km. Elle naît de la confluence entre la rivière Sarraméa et la Fo Û. Elle conflue ensuite avec la Fo Nily puis la rivière de la Foa en aval de la RT1. Son bassin versant est constitué principalement de massifs en amont et de plaines agricoles en aval. Ce bassin versant est majoritairement situé en dehors de la commune de La Foa. Seule son embouchure se situe sur la commune.

LE BASSIN VERSANT DE LA FO NI MOULOU
Le bassin versant de Fo Nimoulou a une superficie d'environ 40 km² et s'étend sur 34 km. La rivière présente un linéaire d'environ 3,5 km en amont du lieu-dit Naïna. Comme la rivière de la Foa, son lit majeur est très large (environ 600 m) et est occupé par de l'activité agricole. Son lit mineur quant à lui est formé de petits méandres suivis de trajectoires rectilignes sur environ 250 m.

> Carte des bassins versants

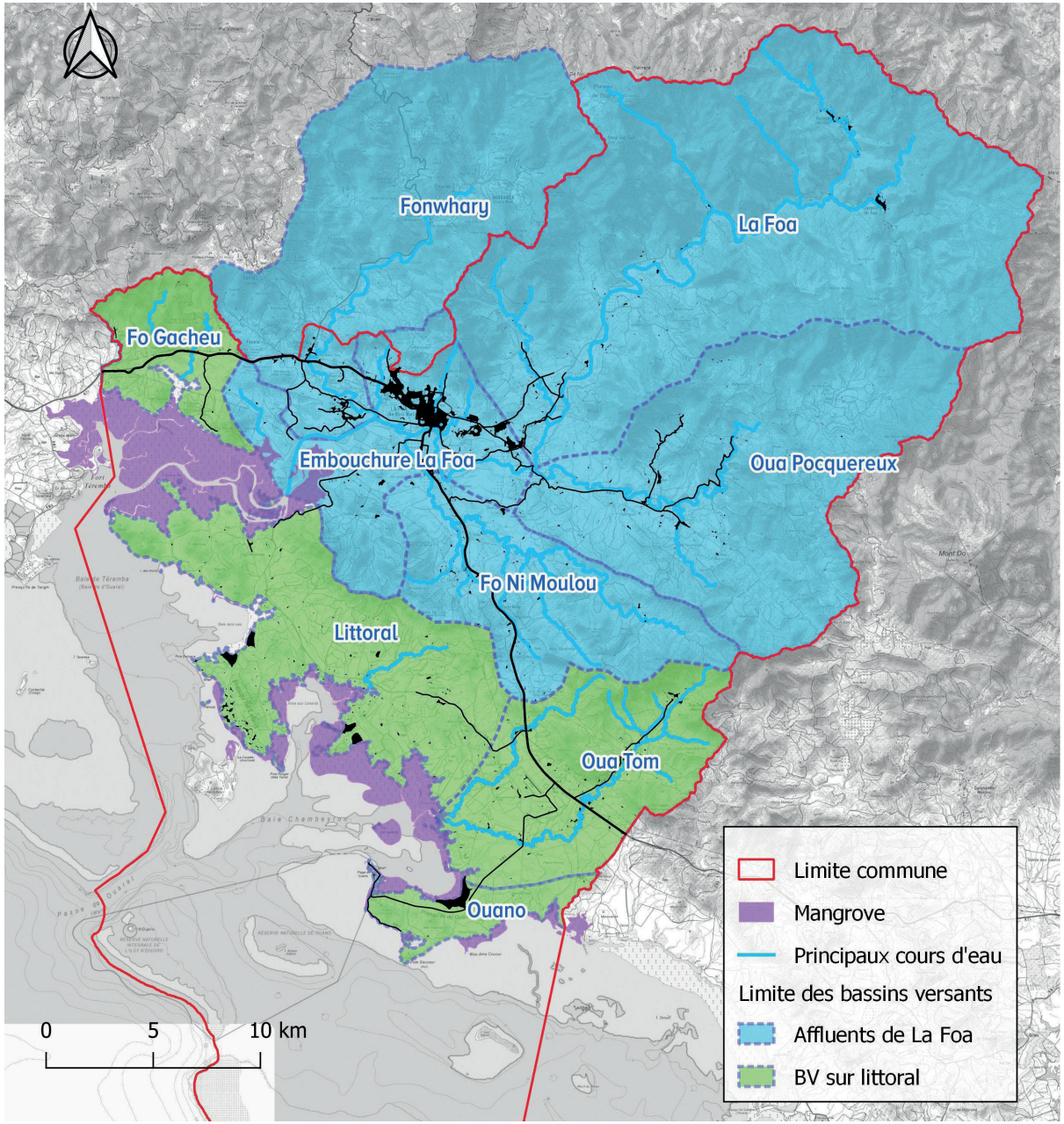

LA GESTION DES EAUX

LA GESTION DU RÉSEAU AEP

La Commune de La Foa a confié l'exploitation courante de la gestion de la distribution AEP à la Calédonienne des eaux (CDE) dans le cadre d'un contrat de délégation. La CDE a pour mission l'exploitation des installations de production et de distribution, la gestion des abonnés, la réalisation des branchements, la pose des compteurs.

LA RESSOURCE EN EAU

Les ressources utilisées pour alimenter la commune de La Foa en eau potable se répartissent de la façon suivante :

• **Ressource de surface :** le captage de DOGNY, situé dans la chaîne, représente la ressource principale de la commune.

• **Ressources souterraines :** les forages en activité sont les forages de MEARE, de FONWHARY, et de LEROI (mis en service en 2014). Les forages arrêtés sont : début 2013 forage MATTHIEU et à mi 2015 pour celui de OUA-TOM 1. En 2017, le forage de OUATOM 2 reste actif, mais ne sera utilisé qu'en secours, la tribu étant désormais alimentée par MEARE.

Le tableau ci-dessous énumère les volumes prélevés au niveau de chaque ressource de la commune.

Volumes prélevés par nature de ressources (m3)					
	Nature de la ressource	2018	2019	2020	Variation 2020/2019 (%)
Captage Dogny	Captage	428 021	316 596	218 266	-31%
Pompage Fonwhary	Pompage	65 189	71 821	43 161	-40%
Pompage Mearé ancien P3 (P2) (nouveau forage)	Pompage	49 435	72 624	182 717	152%
Pompage Mearé ancien P2 (P1)	Pompage	54 210	0	40 960	
Pompage Leroi	Pompage	0	88 233	0	-100%
Oua-Tom 1 (Tribu)	Pompage	0	0	0	
Oua-Tom 2 (Frayssinet)	Pompage	0	7 326	4 881	-33%
Total des volumes prélevés		**596 855**	**556 600**	**489 985**	**-12%**

En 2020, le total des volumes prélevés est en baisse de -12% par rapport à 2019.

Le captage de Dogny reste la ressource principale de la commune, représentant 45% des volumes prélevés en 2020. Cependant, des casses sur l'adduction ont réduit de 31% les prélèvements dans cette ressource.

Ce sont les pompages de Mearé qui sont venus en secours de la ressource de Dogny avec une augmentation de production de 151 000 m3 pour les 2 forages.

Le pompage de Fonwhary, en diminution de 41%, reflète une réduction de la distribution d'eau sur la commune de Sarraméa.

On note une baisse sensible des prélèvements en eau (-18 % en 2 ans). Des réparations sur des fuites de réseau expliquent en partie cette baisse. Cette diminution de consommation s'explique également par le phénomène la Niña qui, en fin d'année 2020, a provoqué des accumulations de pluies à la place d'une saison plus propice à la sécheresse.

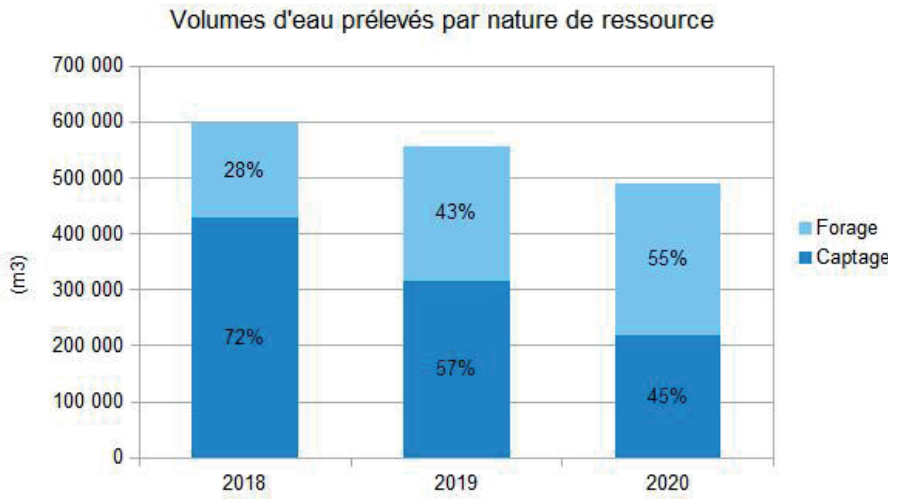

> Carte du réseau AEP de la commune de La Foa

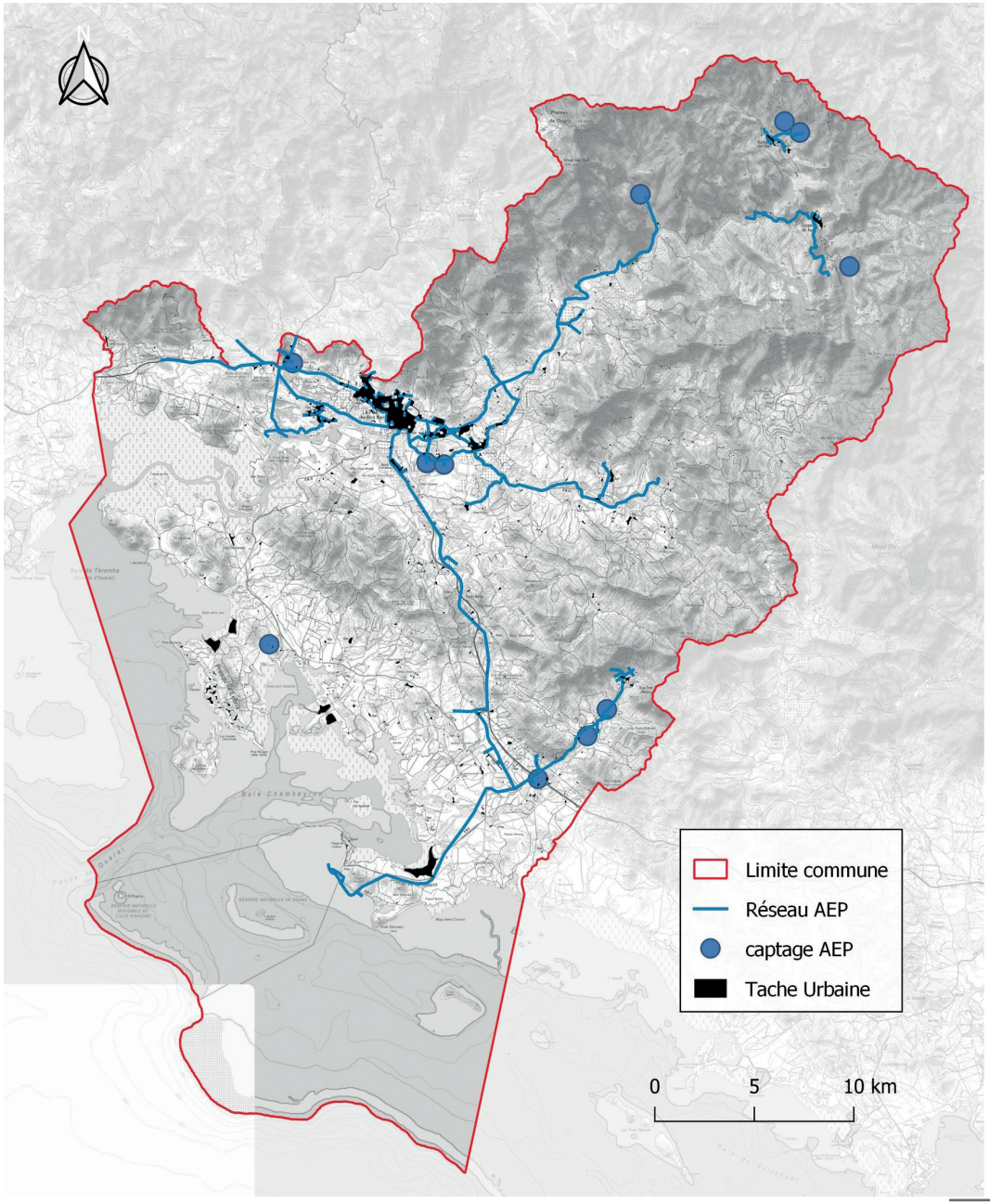

LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES EAUX

La délibération n°105 du 9 août 1968 réglemente le régime de la lutte contre la pollution des eaux en Nouvelle-Calédonie. Elle instaure la mise en place de Périmètres de Protection des Eaux (PPE) dans le but de protéger les captages des activités qui pourraient nuire à la qualité ou à la quantité des eaux prélevées.

Dans les arrêtés récents (depuis les années 2000), trois périmètres de protection sont instaurés autour des captages.

- le Périmètre de Protection Immédiat (PPI), correspond à l'environnement proche du captage (quelques m^2) ; il est acquis par la collectivité et clôturé. Toute activité y est interdite.

- le Périmètre de Protection Rapproché (PPR), délimite la zone de vulnérabilité de la ressource (quelques dizaines d'hectares) ; les activités qui présentent des risques de pollution des eaux sont interdites ou réglementées.

- le Périmètre de Protection Éloigné (PPE) correspond à la zone d'alimentation du captage ; il renforce la protection de la ressource par rapport à certaines activités (ex: ICPE, ouverture de pistes, exploitation forestière, etc.)

Les anciens arrêtés (avant les années 2000) ne comportaient généralement pas de périmètres de protection rapprochée. Une réactualisation des anciens arrêtés est prévue afin d'homogénéiser tous les textes.

Dans le cadre de la mise en place des PPE, les interdictions et les prescriptions sont désormais détaillées dans les nouveaux arrêtés. Auparavant, ce n'était pas le cas et ce qui n'était pas interdit, était par défaut autorisé.

> Liste des captages et forages de la commune de La Foa protégés par un périmètre de protection

Intitulé	Nature	Texte réglementaire	Date	Descriptif
Forage de Méaré	Forage	Arrêté 72-269/CG	01/06/1972	Déclarant d'utilité publique les périmètres de protection pour la conservation des eaux du village de La Foa
Pompage de Méaré (F1 et F2)	Forage	Arrêté n° 2011-1005/GNC	26/05/2011	Détermination des périmètres de protection des eaux autour des forages de Méaré F1 et F2 et fixant les prescriptions applicables à l'intérieur des périmètres.
Forage Leroy (Méaré 2)	Forage	Arrêté n° 2019-1313/GNC	07/05/2019	Déclarant d'utilité publique les périmètres de protection des eaux autour du forage Leroi et fixant les prescriptions applicables à l'intérieur des périmètres.
Forage de Oua-Tom (1)	Forage	Arrêté n°79-271/SGCG	12/06/1979	Déclarant d'utilité publique les périmètres de protection pour la conservation des eaux du forage de Oua-Tom
Pompage de Oua-Tom 1 et 2	Forage	Arrêté n° 2010-5043/GNC	28/12/2010	Détermination des périmètres de protection des eaux autour du forage de Oua-Tom 1 et fixant les prescriptions applicables à l'intérieur des périmètres.
Captage de Dogny	Captage	Arrêté n°71-150/CG	01/04/1971	Arrêté déclarant d'utilité publique la création de périmètres de protection.
Capatge de Dogny	Captage	Arrêté n°348	19/02/1986	Déclarant d'utilité publique la création d'un périmètre de protection rapprochée concernant le captage sur le creek Dogny.
Captage de Koindé 1	Captage	Arrêté n°1181	04/06/1986	Déclarant d'utilité publique la création des périmètres de protection de la tribu de Coindé.
Captage de Koindé 2	Captage	Arrêté n° 2011-1359/GNC	19/07/2011	Détermination des périmètres de protection des eaux autour du captage de Koindé 2 et fixant les prescriptions applicables à l'intérieur des périmètres.
Captage de Oui Poin	Captage	Arrêté n°1651	23/06/1987	Déclarant d'utilité publique la création des périmètres de protection du captage sur le creek Ouem Omba et du réseau AEP de la tribu de Oui-Poin.
Forage de Fonwhary	Forage	Arrêté n°2207	29/09/1986	Déclarant d'utilité publique la création des périmètres de protection de Fonwhary.

> Carte des périmètres de protection des eaux de la commune de La Foa

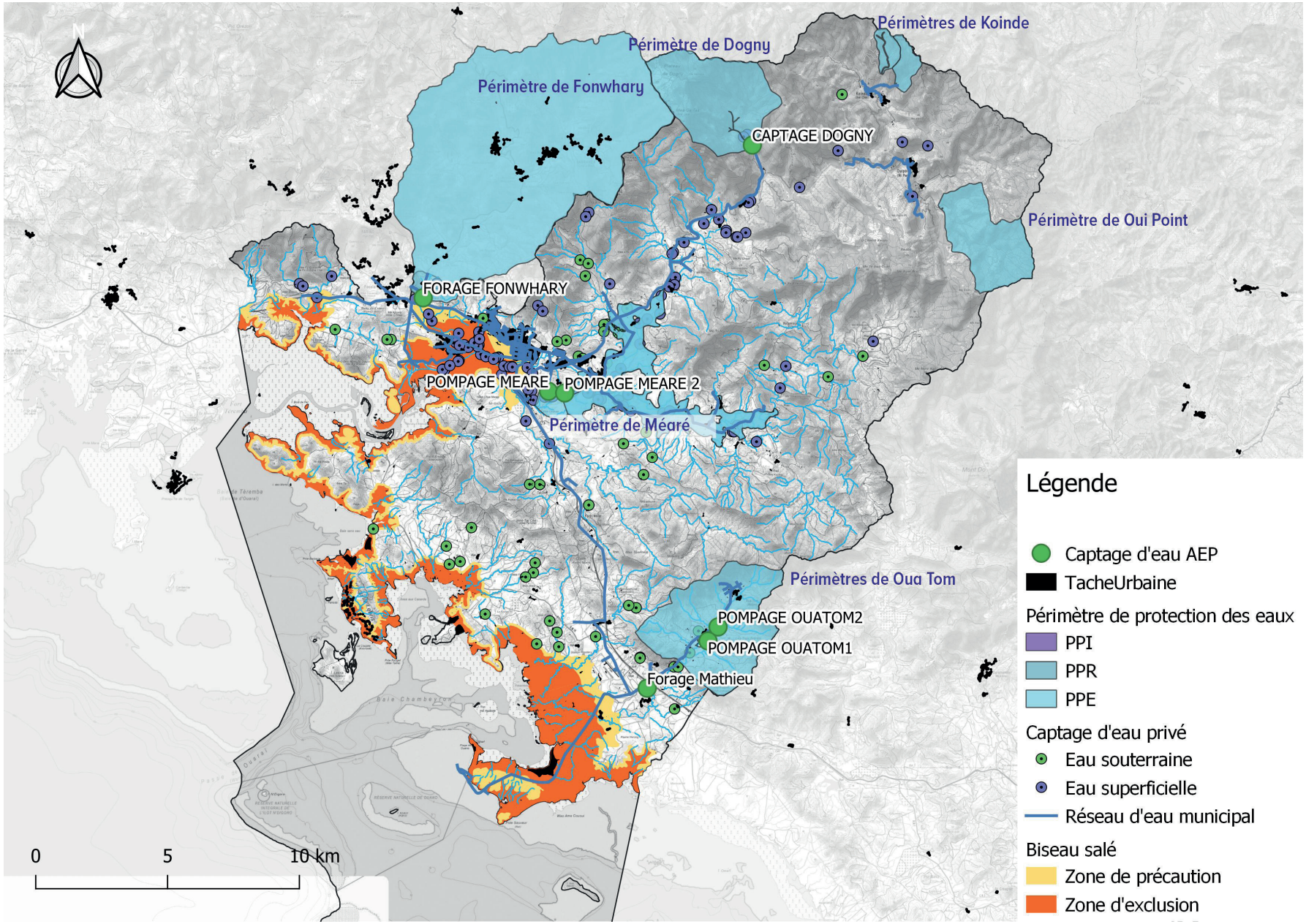

Les principaux captages et forages utilisés pour la ressource AEP de la commune disposent d'un dispositif de protection réglementaire.
Certains forages (Fonwhary, Méaré, Oua-Tom) ont des périmètres de protection éloignée occupés en partie par des activités humaines et agricoles susceptibles de pouvoir dégrader la qualité des eaux. Les arrêtés de protection de la ressource ne prévoient uniquement que de consulter le service en charge de la ressource en eau (DAVAR) pour les projets soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

LES CONSOMMATIONS EN EAU POTABLE

La consommation en eau potable est en légère baisse en 2020. Les volumes vendus ont diminué de 9%. Cette diminution de consommation s'explique par le phénomène la Niña qui, en fin d'année 2020, a provoqué des accumulations de pluies à la place d'une saison plus propice à la sécheresse.
Le ratio de consommation est de 315 m³/abonné/an, en baisse de 10,7 % par rapport à 2019.

> Évolution des prélèvements en eau dans le mlieu naturel

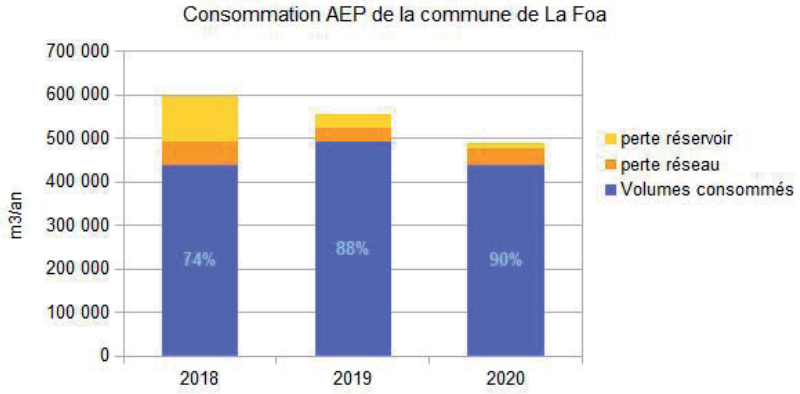

Le rendement de réseau correspond au ratio entre le volume distribué et le volume consommé autorisé. En 2020, on note une légère diminution du rendement de réseau qui passe à 91,8%, soit une baisse de 2,0 points par rapport à 2019.
Cependant, le gestionnaire du réseau estime que ce rendement est anormalement élevé. Un mauvais comptage ou un vieillissement des compteurs pourrait être à l'origine de ce rendement de réseau.

Ramenée à la population, cette consommation en eau est d'environ 350 litres par jour et par habitant. C'est une consommation importante. A titre de comparaison, les habitants de Nouméa consomment environ 310 L/j.hab et ceux de Païta 285 L/j.hab (source : ENVIE).

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Depuis sa production jusqu'à sa distribution, en passant par sa collecte, l'eau nécessite des ouvrages énergétiques qui fonctionnent 7j/7. En conséquence, l'énergie consommée par les services d'eau peut devenir très importante pour les collectivités.
De par son étendue et sa topographie, le réseau AEP de la commune de La Foa nécessite des installations de pompage ainsi que plusieurs surpresseurs.
Le graphique suivant présente l'énergie électrique consommée par les différents ouvrages en lien avec l'AEP de la commune de La Foa.

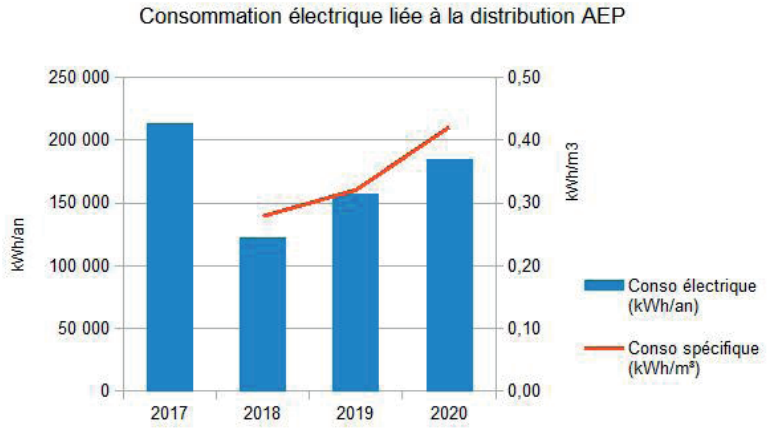

En 2020, la distribution de l'eau potable a nécessité la consommation électrique de 185 MWh. Au regard de la quantité d'eau distribuée, la consommation spécifique est de 0,4 kWh/m³, soit un ratio très faible.
L'essentiel de la consommation (74%) est dû aux pompes des forages de la commune, 20 % aux supresseurs et enfin 6 % pour les autres usages (désinfection, bureaux...).
Les variations sur les consommations électriques de l'AEP d'une année à l'autre sont surtout provoquées par le taux d'utilisation du captage de Dogny qui est une installation qui fonctionne en gravitaire et qui utilise peu d'énergie.

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

RÉGLEMENTATION

Contrairement au droit métropolitain en matière d'eau et d'assainissement, aucun texte fondateur comprenant les lignes directrices de la politique d'assainissement, de type Loi sur l'Eau, n'a été adopté et rendu applicable de plein droit en Nouvelle-Calédonie.

Le principal texte de référence pouvant concerner l'assainissement en province Sud est la délibération modifiée n°105 du 9 août 1968 réglementant le régime et la lutte contre la pollution des eaux en Nouvelle-Calédonie. En application de cette délibération, les cours d'eau font partie du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie. La gestion des cours d'eau et des autorisations de prélèvement est déléguée aux provinces Nord et Sud par la délibération n°28/CP du 18 novembre 1997.

Toutefois, il existe une réglementation en matière d'assainissement en Nouvelle-Calédonie : le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie (article L372-1 et suivants) précise que « les règles particulières applicables à l'évacuation des eaux usées et au raccordement des immeubles aux égouts sont définies par les articles L.1331-1 à L. 1331-12 du code de la santé publique. Les réseaux d'assainissement et les installations d'épuration publics sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial. »

Ainsi au titre de ces articles du code de la santé publique, les principales obligations sont les suivantes :

- Le raccordement au réseau d'assainissement est obligatoire dans un délai de 2 ans (sauf dérogations dans certains cas).
- Lors de la construction d'un nouvel égout, la commune peut exécuter d'office, aux frais des propriétaires des immeubles intéressés, la partie publique du branchement au réseau.
- Les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement sont à la charge des propriétaires.
- Dès l'établissement du branchement, les fosses et installations de même nature sont mises hors service par les propriétaires.
- Tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans les égouts publics doit être préalablement autorisé par la collectivité.
- Les agents du service d'assainissement ont accès aux propriétés privées pour l'application des articles concernant l'assainissement.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune de La Foa a entrepris depuis une vingtaine d'années la mise en œuvre d'un système d'assainissement collectif au niveau du village, sur la base des conclusions du schéma directeur de 2001.
Actuellement, une installation de traitement des eaux usées par lagunage naturel d'une capacité de 4 000 équivalents-habitants traite les eaux usées issues du Village.

L'installation de lagunage est composée de 3 bassins successifs. Elle est assujettie à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et est encadrée par l'arrêté provincial n° 1397-2004/PS du 19 août 2004 autorisant la mairie de La Foa à mettre en service une installation de traitement et d'épuration des eaux usées issues d'effluents domestiques, sur le site de Nili sur le territoire de la commune de La Foa.

> Carte du bassin de collecte des eaux usées vers l'installation de lagunage du Village

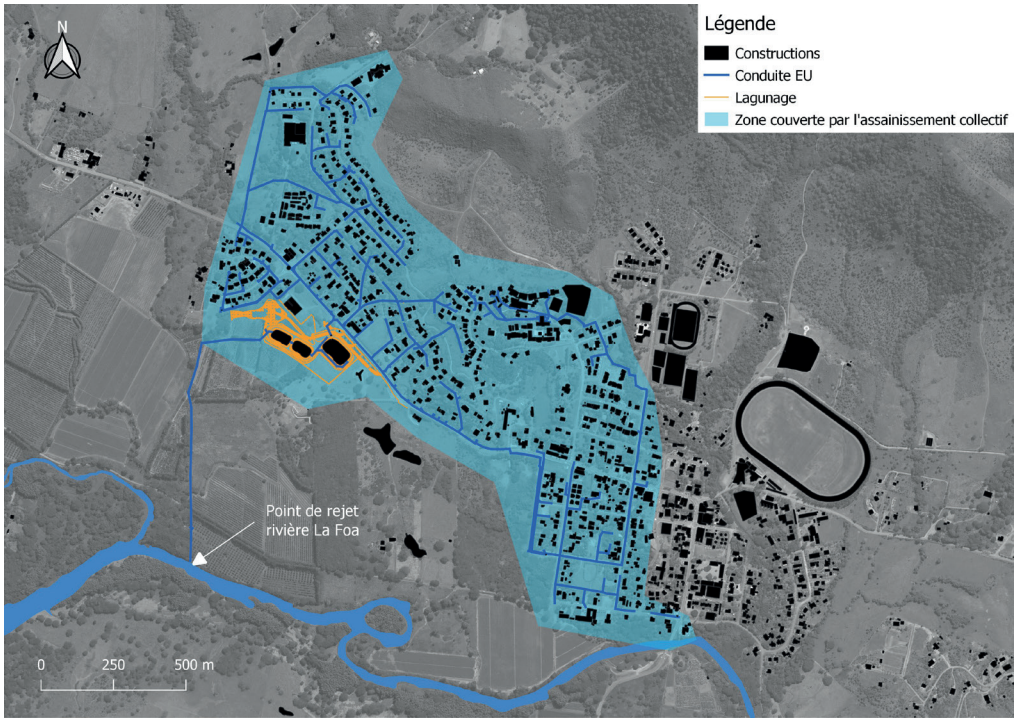

Les bilans annuels réalisés sur cet ouvrage d'assainissement montrent des résultats contrastés. Le dernier bilan auquel nous avons pu avoir accès est celui de l'année 2018.

Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

> Résultats des bilan 24h de la station d'épuration du village

		MAX	2018	2017	2016
Charge polluante entrante					
DBO5	kg/j	**240**	834	104	14,75
DCO	kg/j	**480**	2467	336	33,44
MES	kg/j	**360**	2384	95	10,32
Charge polluante sortante					
DBO5	kg/j	**15**	10	10	2
DCO	kg/j	**75**	31	72	12
MES	kg/j	**90**	23	57	5
Charge hydraulique	m³/j	**600**	302	351	82
			50%	59%	14%
Analyses			Non conforme	Non conforme	Non conforme

		MAX	2018	2017	2016
Station Lagune de La Foa 4000 EH					
DBO5	mg/L	**25**	28	28	26
DCO	mg/L	**125**	196	196	149
MES	mg/L	**150**	156,1	156,1	55
pH		**6,5 – 8,5**	7,8	7,8	7,8

La station est dimensionnée pour recevoir 600 m³ d'eaux usées par jour. Les résultats de l'année 2018 montre une faible charge hydraulique (50 % de capacité) alors que la charge organique en entrée de station est énorme, correspondant à plus de 4 fois la charge polluante autorisée.

Les concentrations en sortie de station sont assez stables sur les 3 années étudiées et légèrement au-dessus des concentrations autorisées. La charge polluante sortante reste cependant en dessous des seuils limites autorisés.

L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (ANC)

Il n'existe pas, en province Sud, de cadre réglementaire sur l'assainissement non collectif (ANC). En pratique, les dispositifs d'assainissement autorisés lors des demandes de permis de construire sont généralement ceux ayant fait l'objet d'un avis technique au niveau national.

Les habitations les plus récentes reçoivent aujourd'hui des filières individuelles complètes, qui peuvent présenter des niveaux de performance élevés. Ce type d'assainissement est intéressant dans les secteurs diffus. Il n'existe pas de règle définissant une taille minimale de parcelle afin d'autoriser un assainissement non collectif, bien que de nombreux documents d'urbanisme fassent référence à des parcelles minimales de 10 ares pour recevoir un ANC. Cependant, d'autres critères sont tout aussi importants que la taille du terrain : l'aptitude des sols, la capacité d'accueil de l'habitation, la surface bâtie, les chemins d'accès, les contraintes topographiques (pente, etc.) et/ou géométriques, les distances imposées par d'éventuelles servitudes de passage de réseaux in situ ou à proximité (eau, gaz, etc.).

De nombreuses filières innovantes se sont développées ces dernières années. Elles permettent une réduction importante de leur emprise tout en garantissant une épuration de qualité. Les stations compactes proposées par les fournisseurs respectent généralement les performances épuratoires minimales métropolitaines de 30 mg/L en MES et 35 mg/L pour la DBO5. Leur compacité permet de s'affranchir de gros travaux de terrassement, car elles nécessitent un espace allant de 1 à 6 m². En comparaison aux systèmes classiques qui couvrent généralement plus de 25 m² par logement.

Véritables stations d'épuration miniatures, elles reprennent les mêmes principes de traitement et sont constituées d'une succession de dispositifs (décanteur, bassin d'aération, clarificateur). Les technologies utilisées sont diverses (boues activées, cultures bactériennes fixées sur des bio disques, filtrations membranaires, etc.) et nécessitent un suivi réalisé par un professionnel. En effet, comme pour tout système de traitement, qu'il soit individuel ou collectif, le fonctionnement nécessite une surveillance et demande un entretien particulier.

La situation actuelle de l'assainissement individuel est contrastée. On rencontre, dans les secteurs historiques, des systèmes d'assainissement individuels souvent hors normes et incomplets composés pour la plupart d'une simple fosse septique. Pour les constructions plus récentes, on retrouve des filières d'assainissement individuel complètes.
Le contrôle de la conformité d'assainissement est une compétence communale. Le Service de l'Urbanisme dispose d'agents chargés de vérifier, pour toute autorisation de construire, la conformité et la bonne mise en oeuvre des dispositifs d'assainissement.

2.2 MILIEUX NATURELS ET EQUILIBRES BIOLOGIQUES

LES MILIEUX NATURELS

> GÉNÉRALITÉS

La Nouvelle-Calédonie est un morceau d'origine non volcanique, comme la plupart des îles du Pacifique Sud, détaché du supercontinent Gondwana au cours du Crétacé (~ 70 MA). Sa formation s'est faite par une série de plissements de la plaque océanique entre 53 et 26 MA. Lors du dernier plissement (pendant l'éocène), l'obduction du manteau océanique, principalement composé de péridotites riches en divers métaux (nickel, cobalt, manganèse, chrome, fer), au-dessus des autres terrains, explique la composition des reliefs. L'érosion de la couche sédimentaire laisse apparaître aujourd'hui des feuillets de roches ultramafiques sur un tiers de l'île. Ces particularités édaphiq
ues uniques au monde font de la Nouvelle-Calédonie le 3e producteur mondial de nickel.

Cette évolution géologique est à l'origine d'une grande variété de milieux elle-même à l'origine d'une incroyable biodiversité. Cette terre émergée est demeurée isolée de tout continent. Sa faune et sa flore extraordinaires résultent donc de la radiation, depuis cette période, d'espèces provenant principalement d'Australie, de Mélanésie et de Nouvelle-Zélande (Smith et al., 2007, Murienne et al., 2005). La forte concentration en métaux, la plupart toxiques, a été une contrainte environnementale forte pour les végétaux poussant sur ces sols. La faune et la flore terrestres de Nouvelle-Calédonie présentent une richesse remarquable, avec un fort taux d'endémisme. Près de 76 % des 3 261 espèces de plantes terrestres sont endémiques à la Nouvelle-Calédonie, ce qui la place en troisième position derrière Hawaï (89 %) et la Nouvelle-Zélande (82 %). Cette biodiversité terrestre s'exprime dans différents milieux naturels : forêt humide, forêt sèche, maquis minier, mangrove, ainsi que dans les milieux d'eau douce : lacs, rivières et dolines.

La Nouvelle-Calédonie est également connue pour son lagon, « le plus beau du monde » selon certains. Six zones sont d'ailleurs inscrites au Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 2008. Il est délimité par une barrière de corail de plus de 1 600 km de long. Près de 20 000 espèces marines y ont été répertoriées à ce jour, mais de nombreux sites restent encore inexplorés, ce qui laisse supposer une diversité encore plus élevée.

La fondation WWF a défini 238 écorégions dans le monde considérées comme exceptionnelles au niveau biologique et prioritaires pour la conservation. Au total, 4 d'entre elles se trouvent en Nouvelle-Calédonie dont une correspond à l'écosystème forêt sèche. Aujourd'hui, l'urbanisation, les feux, l'introduction d'espèces exotiques et l'activité minière sont sans doute les 4 causes majeures menaçant la biodiversité néo-calédonienne. Depuis l'arrivée des Européens, il y a 150 ans, plus de 800 espèces végétales exotiques, quelque 400 invertébrés et 36 vertébrés ont envahi les écosystèmes originels ; 5 % de ces espèces sont devenues envahissantes sur l'archipel.

> LES FORMATIONS NATURELLES

Selon les données de la Direction du Développement Durable des Territoires (DDDT), les principales formations se répartissent de la manière suivante (cf. tableau ci-après). La principale formation terrestre est la savane, plus ou moins arborée, avec près de 17 000 ha. Viennent ensuite les formations végétales indéterminées, correspondant pour l'essentiel aux pâturages. Ces deux formations occupent les 2/3 du territoire communal terrestre. Enfin, la dernière grande formation végétale est la forêt humide qui occupe plus de 14 000 ha, principalement dans le nord de la commune.
Les forêts sèches et le maquis sont faiblement représentés sur la commune avec respectivement 331 ha et 281 ha.

Au niveau du lagon, les écosystèmes d'intérêt patrimonial occupent les deux tiers de la surface. Les herbiers marins sont les plus représentés avec plus de 4 500 ha, viennent ensuite les formations récifales avec 4 222 ha et enfin les mangroves avec 2 890 ha.

> Répartition des formations naturelles de la commune (Source : DDDT)

Écosystème terrestre			Écosystème lagonaire		
Zones humides	820	*1,8 %*	Mangrove	2 890	*14,7 %*
Forêt sèche	331	*0,7 %*	Herbier	4 569	*23,3 %*
Forêt humide	14 173	*30,4 %*	Récifs	4 222	*21,5 %*
Maquis minier	281	*0,6 %*	Autre	7 960	*40,5 %*
Savane	16 842	*36,2 %*			
Autres	14 109	*30,3 %*			
TOTAL	**46 556**		**TOTAL**	**19 641**	

LES ZONES CLES DE BIODIVERSITE

Le profil d'écosystèmes de la Nouvelle-Calédonie, réalisé par Conservation International Nouvelle-Calédonie dans le cadre de l'initiative Européenne BEST en 2016, a permis de définir les Zones Clés de Biodiversité (ZCB).
Les zones clés de biodiversité (ou KBA en anglais pour Key Biodiversity Areas) sont les espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (ali-mentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante.

Deux zones clés de biodiversité ont été définies sur la commune de La Foa, une sur la partie terrestre, la ZCB de Do Nyi et une sur la partie maritime, le lagon centre ouest.

> ZCB DO NYI

La ZCB Do Nyi est la plus vaste ZCB terrestre de la Nouvelle-Calédonie. Elle occupe la partie nord de la commune de La Foa et a la particularité de se situer en partie en province Nord et en partie en province Sud.

La forêt dense sur substrat volcano-sédimentaire et la savane couvrent la majeure partie de la ZCB. On y retrouve 66 espèces de plantes classées sur la liste rouge de l'UICN des espèces menacées. 19 espèces de plantes n'ont pas de points d'observation ailleurs que dans la ZCB de Do Nyi. Enfin, cette ZCB est une zone importante pour les oiseaux, notamment le Cagou, la perruche calédonienne et la perruche cornue.

Sur les pourtours de la ZCB dominent des forêts sur substrat ultramafique. La quantité d'eau douce délivrée dans cette ZCB est importante du fait de sa géologie et de sa végétation, au total le débit spécifique est en moyenne de 78 L/s/km².
Les espèces de cette ZCB sont menacées par les espèces envahissantes (les cochons sauvages, les cerfs et potentiellement la fourmi électrique), les feux et la fragmentation de leurs habitats. Il y a peu de mines actuellement sur la zone. Plus de 4 800 hectares de la ZCB sont couverts par les aires protégées du Parc des Grandes Fougères et du Mont Do et 50 000 hectares couverts par la zone tampon terrestre du Parc de la Zone Côtière Ouest (mais dans laquelle la réglementation des réserves naturelles ne s'applique pas).

> Carte des milieux naturels de la commune (source : DDDT)

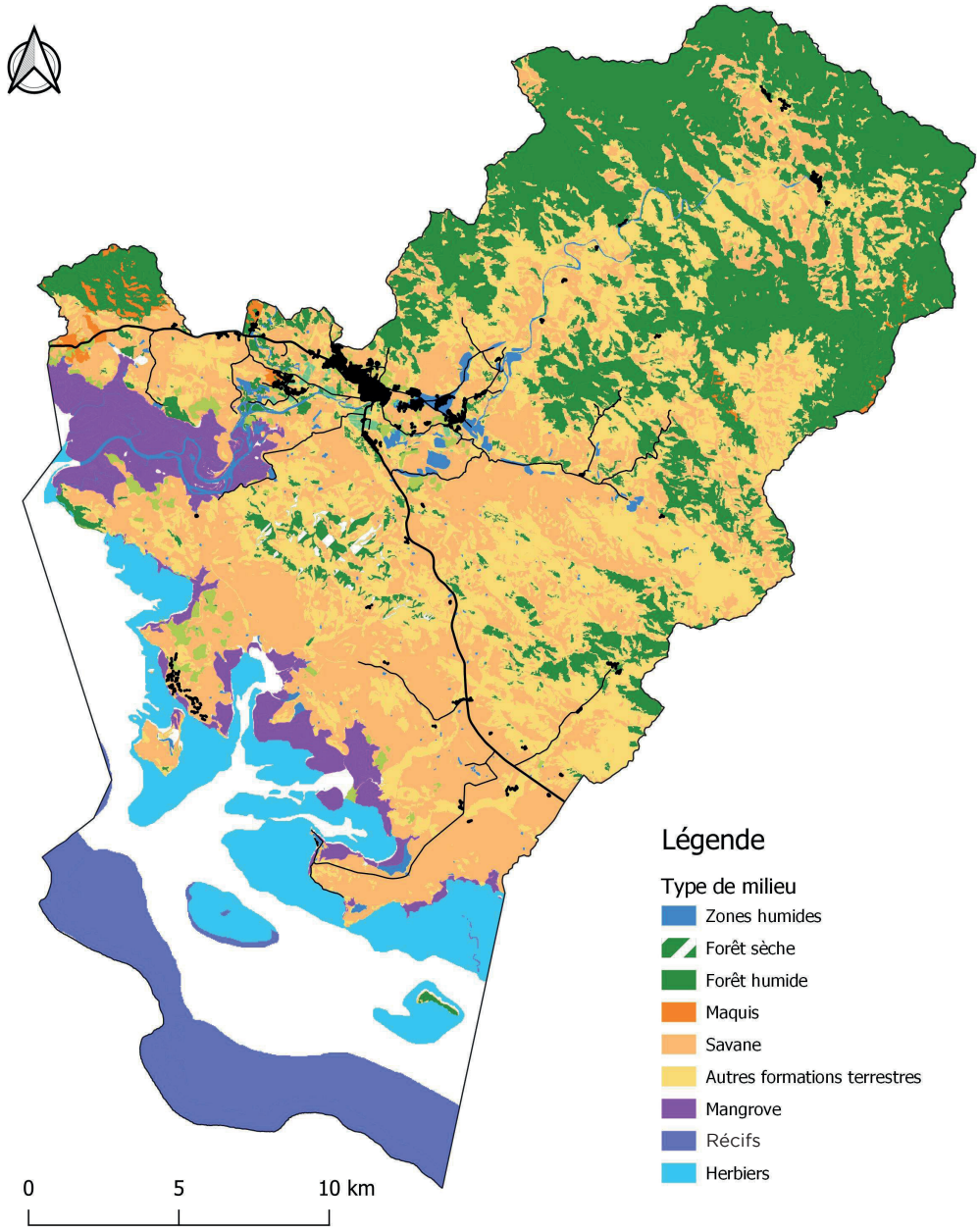

ZONE LAGON CENTRE OUEST

Le lagon de La Foa s'inscrit dans un ensemble appelé « Lagon Centre Ouest » qui s'étend de l'îlot Isié au Sud à la passe de Koné au Nord.
Elle a été identifiée dans l'analyse éco-régionale comme aire de conservation prioritaire d'importance mondiale selon plusieurs critères :

- l'originalité de la formation géologique (absence de lagon) ;
- la présence de plusieurs sites majeurs pour les espèces remarquables : îlot Isié et Pindaï (pour les oiseaux), le Cap (pour les dugongs et la diversité des poissons), la Roche Percée (site majeur de ponte de tortues), la faille de Poe (pour ses poissons dont plusieurs espèces emblématiques, reproduction), Bourail pour les langoustes ;
- les passes qui sont des zones de fortes populations de requins et d'espèces emblématiques (Napoléon, loches ...) ;
- les mangroves de Gouaro Déva et Poya.

La Zone côtière Ouest fait partie du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de L'UNESCO.

Les communes de Bourail, Moindou, La Foa, Farino et Sarraméa sont réunies au sein du comité de gestion de la ZCO (Zone Côtière Ouest), comité qui a déjà élaboré le plan de gestion concernant la zone.

Plus spécifiquement sur la commune de La Foa, l'îlot Isié possède une importante colonie d'oiseaux nicheurs avec des sous espèces endémiques et espèces IUCN.
La baie de La Foa est remarquable par le développement de la mangrove, l'arrivée de plusieurs cours d'eau et la proximité du récif-barrière.
C'est une zone productive pour les poissons (Mugilidae, Siganidae et Lethrinidae surtout) et importante pour les cycles des Mugilidae et plusieurs espèces de Siganidae dont Siganus lineatus.
Les mangroves de ces zones et leurs connexions avec les autres systèmes lagonaires (herbiers, fonds meubles et récifs) sont typiques de la côte ouest.

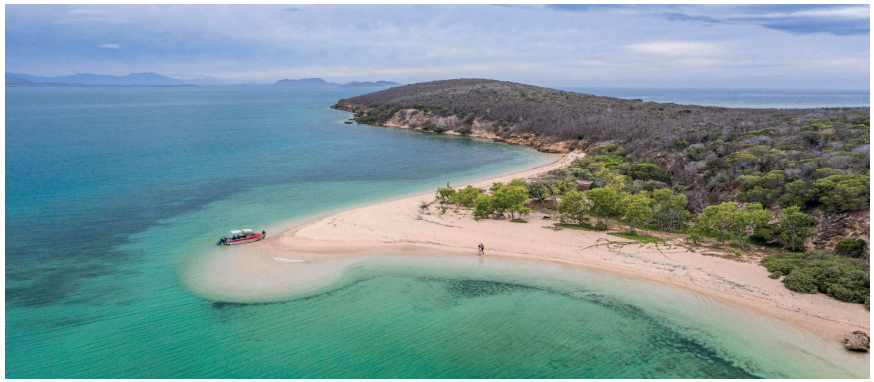

ilot Isié (source La Foa tourisme)

> Carte des zones clés de biodiversité et des aires protégées

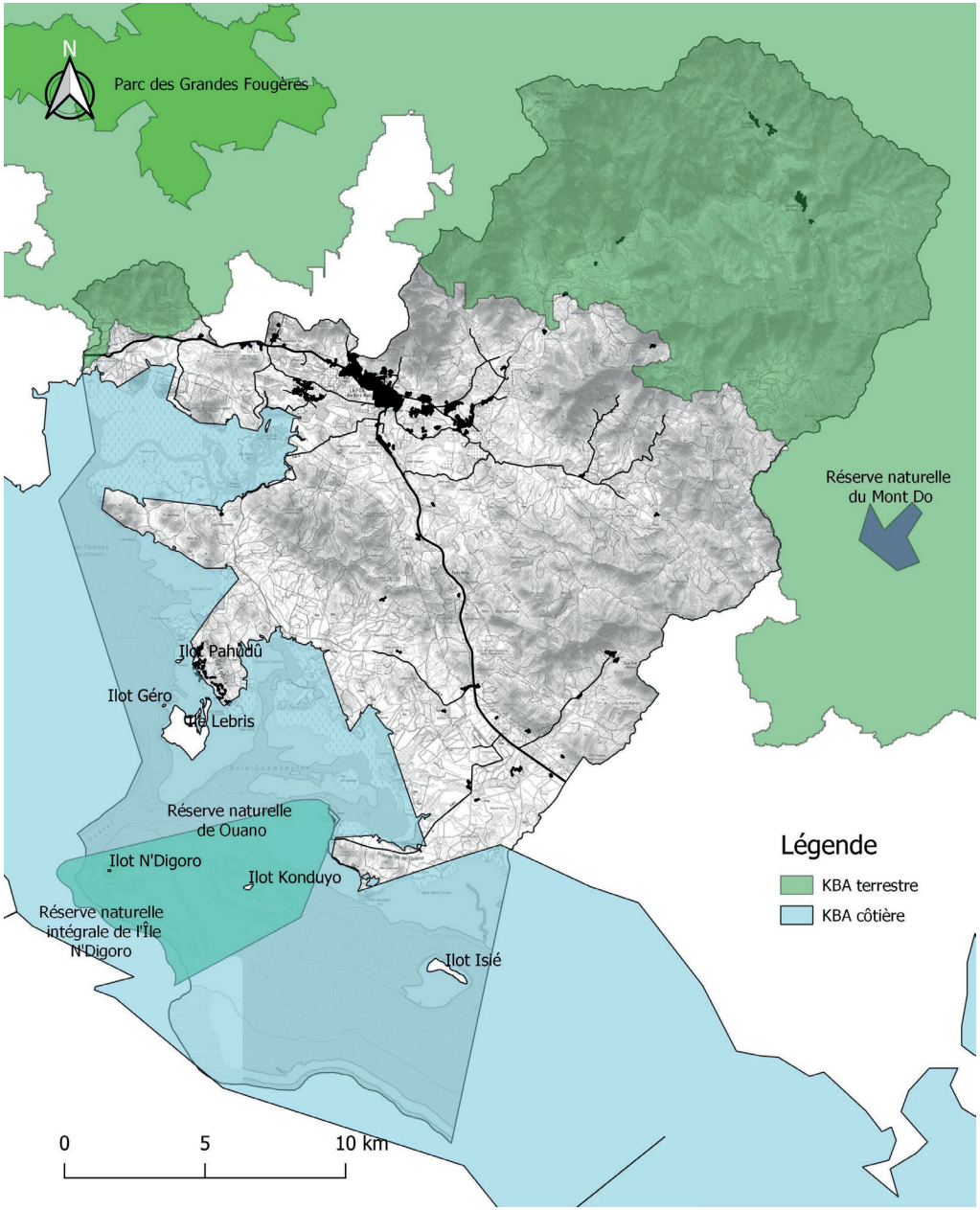

LES AIRES PROTEGEES

Au sens du Code de l'environnement de la province Sud (art. 211.2), une « Aire protégée » est une parcelle de terre ou de milieu aquatique, dulçaquicole ou marin intact ou peu modifié, qui fait l'objet d'une protection particulière en vue d'y maintenir la diversité biologique, les processus écologiques, les ressources naturelles et les valeurs culturelles associées.

LA RÉSERVE NATURELLE DE OUANO

Située sur la commune de La Foa, la réserve naturelle de Ouano a été créée en 2004 afin de protéger les formations récifales qui s'y trouvent et les oiseaux marins qui y nichent. Elle occupe 3 498 Ha (dont environ 3 hectares terrestres de l'îlot Konduyo) et a la particularité d'intégrer le bord de mer (estran) et donc la mangrove.
Cette réserve est incluse dans le Parc de la Zone Côtière Ouest et couvre la totalité du récif-barrière «N'Digoro», la pente externe de ce dernier jusqu'à l'isobathe 80 mètres, ainsi que toute la formation de mangrove située le long du littoral.
Les parties émergées de l'îlot N'Digoro (réserve naturelle intégrale) ne sont pas comprises dans la réserve de Ouano.

Réserve naturelle de Ouano (source : Province Sud)



La réserve naturelle de Ouano est l'une des mieux préservées avec 280 espèces de poissons peuplant les récifs coralliens et les herbiers de la zone. On y retrouve la plupart des espèces faunistiques caractéristiques des formations coralliennes en bonne santé (labres, girelles, demoiselles, papillons, picots, perroquets, loches et barbiers). Parmi les plus emblématiques, on peut citer les tortues imbriquées, vertes ou grosses têtes, les Napoléons ou encore d'impressionnants requins citron. Des dugongs fréquentent également la zone.

Sur le littoral, la mangrove héberge quantité d'oiseaux, tandis que sur l'îlot Konduyo les tortues marines viennent se reproduire.

À savoir, une réserve naturelle est une aire protégée instituée en vue de permettre le maintien, la conservation, la réhabilitation d'espèces menacées, endémiques ou emblématiques, et la restauration, voire la reconstitution d'habitats. Certaines activités humaines compatibles avec ces objectifs de gestion peuvent y être menées.
Il est interdit de pratiquer la pêche dans une réserve marine.

LA RÉSERVE NATURELLE INTÉGRALE DE L'ÎLOT N'DIGORO

L'îlot N'Digoro est une réserve intégrale dédiée à la protection des oiseaux marins créée en 2009. En effet, l'îlot héberge en saison chaude la reproduction de sternes blanches et de noddis. L'îlot étant très petit (<1000 m^2) et ces espèces étant particulièrement vulnérables, son accès est strictement interdit. Sont également interdits dans la zone tampon de 200m autour de l'îlot : tout atterrissage avec un engin motorisé ou non, tout usage d'engins motorisés et tout survol par des ailes de kitesurf.



LE PARC MARIN DE LA ZONE CÔTIÈRE OUEST

En 2008, une partie du lagon de Nouvelle-Calédonie a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO pour sa diversité récifale et ses écosystèmes associés.

En effet, la richesse exceptionnelle du lagon calédonien a été reconnue au niveau international par l'inscription sous la forme d'un bien en série, de 60% du lagon calédonien sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : 2 861 400 ha dont 1 574 300 ha de zones marines bénéficient directement du classement, auxquelles s'ajoutent 1 287 100 ha de zones tampon dont le statut « contribue à fournir un degré supplémentaire de protection au bien inscrit au patrimoine mondial ». Dans les faits la zone inscrite se compose de 6 entités géographiques regroupant l'ensemble des zones « clés » essentielles au maintien de la beauté naturelle du récif calédonien. Ces 6 zones confèrent également au bien inscrit une taille suffisante pour assurer le maintien des processus biologiques et écologiques associés qui permettront la conservation à

long terme de l'intégrité de ces sites. Parmi ces 6 sites, le littoral de La Foa a été intégré dans la zone Côtière Ouest (ZCO).

La ZCO couvre cinq communes : La Foa, Moindou et Bourail, Farino et Sarraméa.

La Zone Côtière Ouest se caractérise par la très grande proximité du récif-barrière et du littoral engendrant un « pseudo-lagon » très étroit et souvent peu ou pas navigable.

> Carte du parc marin de la zone côtière Ouest



La zone inscrite n'ayant pas de statut de protection, la province Sud a créée en 2009 le parc marin de la Zone Côtière Ouest qui intègre la zone inscrite et les deux zones tampons marine et terrestre.

Les objectifs de gestion poursuivis dans les parcs provinciaux sont de maintenir les processus écologiques, de préserver des exemples représentatifs de régions physiographiques, de communautés biologiques, de ressources génétiques et d'espèces de manière à garantir la stabilité et la diversité écologique et d'encadrer les activités qui y sont menées de façon à préserver les processus et l'intérêt écologiques en prenant en compte les besoins des populations locales.
Le parc marin de la ZCO est doté d'un plan de gestion 2018-2022 dont les actions ont été définies par thématiques (source : Comité de gestion de la ZCO) :

PLAN DE GESTION DE LA ZONE CÔTIÈRE OUEST / 2018 - 2022

ZONE DU BIEN INSCRIT

1 . RESTAURER & PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ DANS LE BIEN

- 1.1 Dans les zones à enjeux prioritaires : Aires protégées & Écosystèmes protégés — P.1
  - 1.1.1 Mettre en œuvre les plans d'actions des réserves marines
  - 1.1.2 Valoriser et protéger les écosystèmes marins
- 1.2 Protéger les espèces marines — P.4
  - 1.2.1 Valoriser et protéger les espèces emblématiques et protégées
  - 1.2.2 Protéger les ressources halieutiques
  - 1.2.3 Lutter contre la surpêche

2 . LIMITER L'IMPACT DÛ À LA FRÉQUENTATION & PROPOSER DES AMÉNAGEMENTS DURABLES DANS LE BIEN

- 2.1 Protéger les écosystèmes — P.7
  - 2.1.1 Limiter l'impact de la fréquentation sur les écosystèmes protégés

3 . GÉRER LES MENACES & ESPÈCES ENVAHISSANTES QUI IMPACTENT LE BIEN

- 3.1 Préserver le bien en limitant les menaces — P.7
  - 3.1.1 Limiter l'impact des EEE dans le bien
  - 3.1.2 Limiter les pollutions marines

ZONE TAMPON

4. PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ DE LA ZONE TAMPON, POUR MAINTENIR L'INTÉGRITÉ DU BIEN INSCRIT

- 4.1 Intégrer les plans d'actions des sites provinciaux de la ZCO — P.9
  - 4.1.1 Appliquer les PGE* du Domaine de Déva & du Parc des Grandes Fougères
- 4.2 Préserver la biodiversité de la zone tampon marine — P.9
  - 4.2.1 Préserver les enjeux de biodiversité du Cap Goulvain
  - 4.2.2 Préserver les enjeux de biodiversité de l'îlot Contrariété
- 4.3 Préserver la biodiversité de la zone tampon terrestre — P.10
  - 4.3.1 Lutter contre le risque feu des bassins versants
  - 4.3.2 Protéger les écosystèmes & plantes associées
  - 4.3.3 Protéger les espèces emblématiques et endémiques

5. GÉRER LES POLLUTIONS & MENACES DE LA ZONE TAMPON QUI IMPACTENT LE BIEN INSCRIT

- 5.1 Limiter l'impact agricole et les pollutions associées — P.12
  - 5.1.1 Encourager les agriculteurs et/ou éleveurs à adopter des pratiques écologiques
- 5.2 Contrôler les espèces envahissantes qui affectent le Bien — P.13
  - 5.2.1 Décliner la stratégie espèces envahissantes sur la ZCO

Grâce à ce plan de gestion opérationnel, des moyens sont mobilisés pour maintenir cette biodiversité remarquable du littoral de La Foa en intervenant à la fois sur le lagon, le littoral et aussi sur les bassins versants.

LES ECOSYSTEMES D'INTERET PATRIMONIAL

En 2009, la province Sud adopte un Code de l'environnement qui intègre la notion d'écosystème d'intérêt patrimonial. Cette mesure a pour objet de préserver la capacité globale d'évolution des écosystèmes dans le but d'assurer les équilibres naturels et la préservation des processus naturels garants de ces équilibres.

Elle tient compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités locales et est compatible avec les activités humaines qui n'ont pas un impact environnemental de nature à compromettre les équilibres ni à altérer les processus naturels. Dès lors qu'il est susceptible d'avoir un effet significatif sur un écosystème d'intérêt patrimonial, tout programme ou projet de travaux, d'installations, d'ouvrages ou d'aménagements est soumis à autorisation.

Les écosystèmes d'intérêt patrimonial soumis aux dispositions du Code de l'environnement sont :

- les forêts denses humides sempervirentes ;
- les forêts sclérophylles ou forêts sèches ;
- les mangroves ;
- les herbiers marins ;
- les récifs coralliens.

La commune de La Foa est riche de ces 5 écosystèmes.

> LES MANGROVES

La mangrove joue plusieurs rôles écologiques. Elle protège le littoral en limitant l'érosion de la côte par le vent, les vagues et les courants. C'est aussi une barrière physique, car elle atténue l'impact des tempêtes et des cyclones. Elle protège le lagon avec ses racines denses et entrelacées qui fixent la majorité des sédiments provenant de l'érosion des sols. En offrant de vastes étendues d'eau calme propice à la sédimentation, les mangroves piègent les particules amenées par les rivières et minéralisent lentement la matière organique charriée. À chaque marée descendante, elle enrichit les eaux du lagon en sels minéraux nutritifs et contribue ainsi au développement des récifs coralliens et des herbiers.

En Nouvelle-Calédonie, la flore de la mangrove est dominée par les palétuviers Rhizophora (55 % de la surface totale) et par les Avicennia (14 %). La mangrove est un milieu très productif où vit une faune abondante. Les palétuviers servent en effet de support et d'habitat à de nombreux mollusques et crustacés : les huîtres de palétuvier se fixent sur les racines et les crabes de palétuvier creusent leur terrier dans la vase. Dans les eaux saumâtres (mi-douces, mi-salées) des mangroves estuariennes, vivent à la fois des poissons d'eau douce qui supportent l'influence marine des marées et des poissons marins résistants aux eaux dessalées. Grâce à ces ressources abondantes, la mangrove constitue également une vaste zone d'alimentation pour les oiseaux. Ces oiseaux, adaptés à la vie dans les marais, ont de longs becs et de fines pattes allongées. À marée basse, ils fouillent la vase, à la recherche de vers, de mollusques ou de petits crabes. À marée haute, ils trouvent refuge sur les branches de palétuvier qui servent alors de reposoirs. On estime au total à environ 190 espèces végétales et animales qui fréquentent les mangroves de Nouvelle-Calédonie.

Aujourd'hui, les intérêts écologiques et économiques de ce milieu sont reconnus. Le Code de l'environnement de la province Sud protège cet écosystème de tout aménagement.

Avec 2 900 ha, La Foa dispose de vastes étendues de mangrove. Cela représente plus de 8% des formations de mangrove de la Nouvelle-Calédonie ou encore 20% des formations de la province Sud (14 196 ha répertoriés en province Sud).
La mangrove estuarienne est la plus représentée avec 57 % des formations de la commune. Cela est dû à la grande mangrove de la rivière La Foa (1 574 ha). Viennent ensuite les formations de fond de baie (baies de Chambeyron, Foni et Ouano) qui occupent 33 % des formations de mangrove. Les 10 % de formation restante sont occupés par des îlots en mer et des patchs littoraux.

	Type de mangrove				Total
	Estuarienne	Fond de baie	Îlot en mer	Patch littoral	
Rivière La Foa	1574				1574
Presquile Lebris				271	271
Baie Foni		160			160
Baie Chambeyron		624	54		678
Baie Ouano		63			63
Presquile Ouano		47		16	63
Sud Ouano				91	91
TOTAL	1 574	894	54	377	2899

> Carte des formations de mangrove

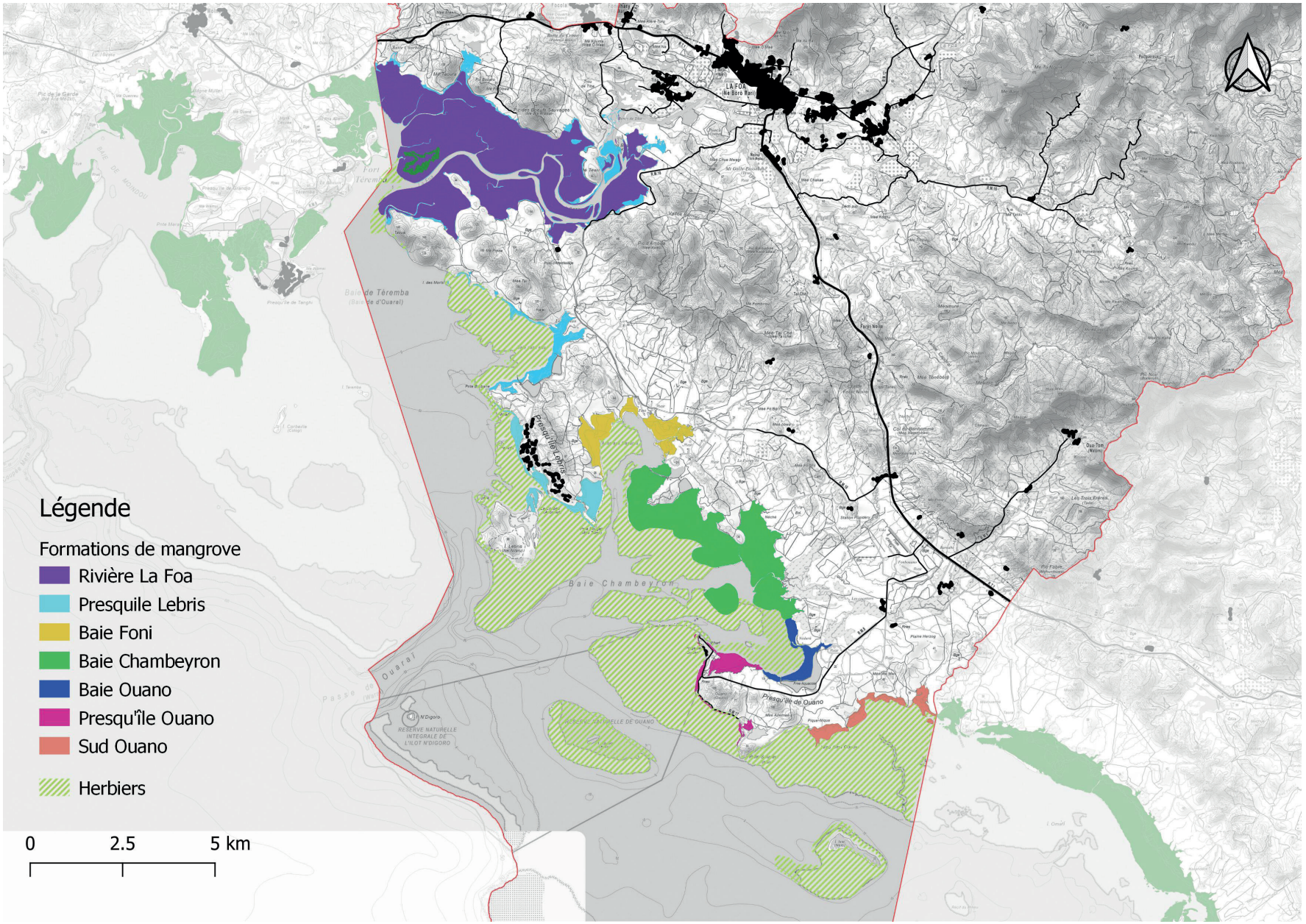

ANALYSE DES PRESSIONS

Les mangroves, qui sont les plus productifs des écosystèmes terrestres, sont aussi des ressources naturelles renouvelables menacées de toutes parts. Les équilibres écologiques et physiques qui ont permis l'installation des mangroves sont modifiés et les mangroves peuvent être détruites par des travaux réalisés parfois très loin en amont des bassins versants (modification hydraulique, construction de barrages, détournement des rivières, développement de l'agriculture et de l'aquaculture dans la zone intertidale, flux de pollution, remblais, etc.). Côté mer, elle est soumise à de fortes pressions naturelles (tempête, cyclone, tsunami). Côté terre, elle est menacée par les activités humaines. En effet, de par l'augmentation de la population, la mangrove subit déforestation et remblaiement.

Il n'existe pas de suivi écologique des formations de mangrove sur la commune.

Sur la commune de La Foa, les mangroves ont été jusqu'à présent relativement bien préservées de l'urbanisation. La grande mangrove de l'embouchure de La Foa, de par sa situation en bout de bassin versant, recueille une grande partie des effluents des zones urbanisées de La Foa, notamment elle réceptionne les eaux en sortie de la station d'épuration du village. Le flux de la marée et les processus biologiques des composants de la mangrove pourront avoir la capacité d'assimiler et de transformer les polluants, agissant ainsi en filtre naturel. Pourtant, les limites auxquelles la toxicité devient dommageable ne sont pas connues.

Malgré l'ensemble des pressions identifiées, les limites géographiques évoluent peu, attestant de la résilience de cet écosystème.

LES FORÊTS SÈCHES

Les forêts sèches sont des formations forestières sempervirentes dont la strate supérieure est dominée par des arbres de faible taille, au feuillage dur, vernissé se développant dans les zones dont la pluviométrie est inférieure à 1500 mm et une altitude inférieure à 500 mètres (Code de l'environnement de la province Sud).
La commune de La Foa n'accueille plus qu'une seule formation de forêt sèche complètement fragmentée. Située sur les reliefs entre la RT1 et le littoral, au sud du pic Barbadine (Méé Koro âbwa) elle s'étend sur 331 ha. Une zone de vigilance, qui regroupe les espaces situés à moins de 50 mètres des formations occupent 377 ha. Enfin, une zone de connexion des fragments existants a été imaginée par le CEN (Cf. carte des forêts sèches en page suivante) et occupe 385 autres ha.

ANALYSE DES PRESSIONS

Les dernières formations de forêt sèche de la commune sont situées sur du foncier privé. Elles se trouvent entourées d'exploitation agricole qui ont dû, par le passé, repousser ces formations sur les dernières pentes inexploitables des reliefs. L'illustration suivante permet de visualiser sur une vue axonométrique la localisation des lambeaux de forêt sèche.
Parmi les pressions, la présence de gros mammifères introduits (cochons sauvages, cerfs rusa et bétail) dégrade souvent les dernières formations en ouvrant le milieu et en modifiant la distribution des espèces ; les espèces non appétantes devenant majoritaires. L'ouverture du milieu est profitable aux espèces végétales envahissantes qui se retrouvent dans quasiment toutes les formations.

Les incendies participent également à la réduction de l'emprise de ces formations et à la concurrence d'autres milieux. Ceci peut expliquer la présence de forêts sèches essentiellement dans les thalwegs qui ont pu être préservés grâce à l'humidité des fonds de vallon.

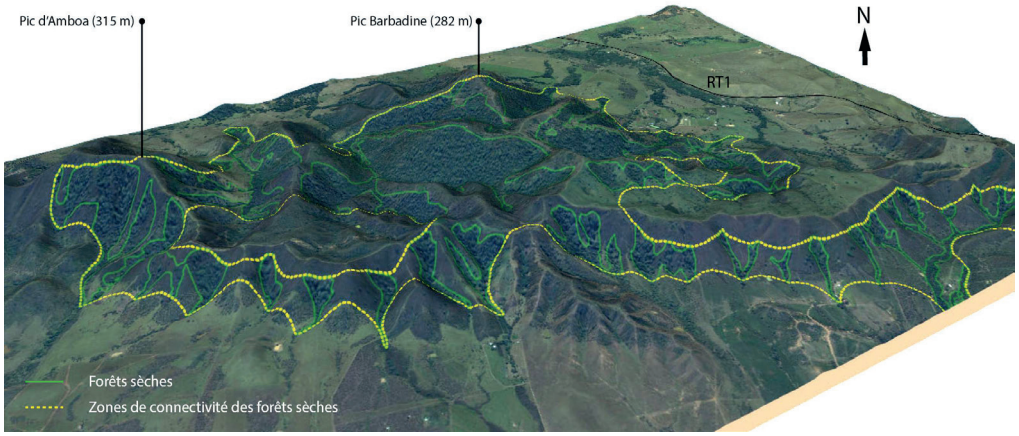

> Cartographie des formations de forêt sèche

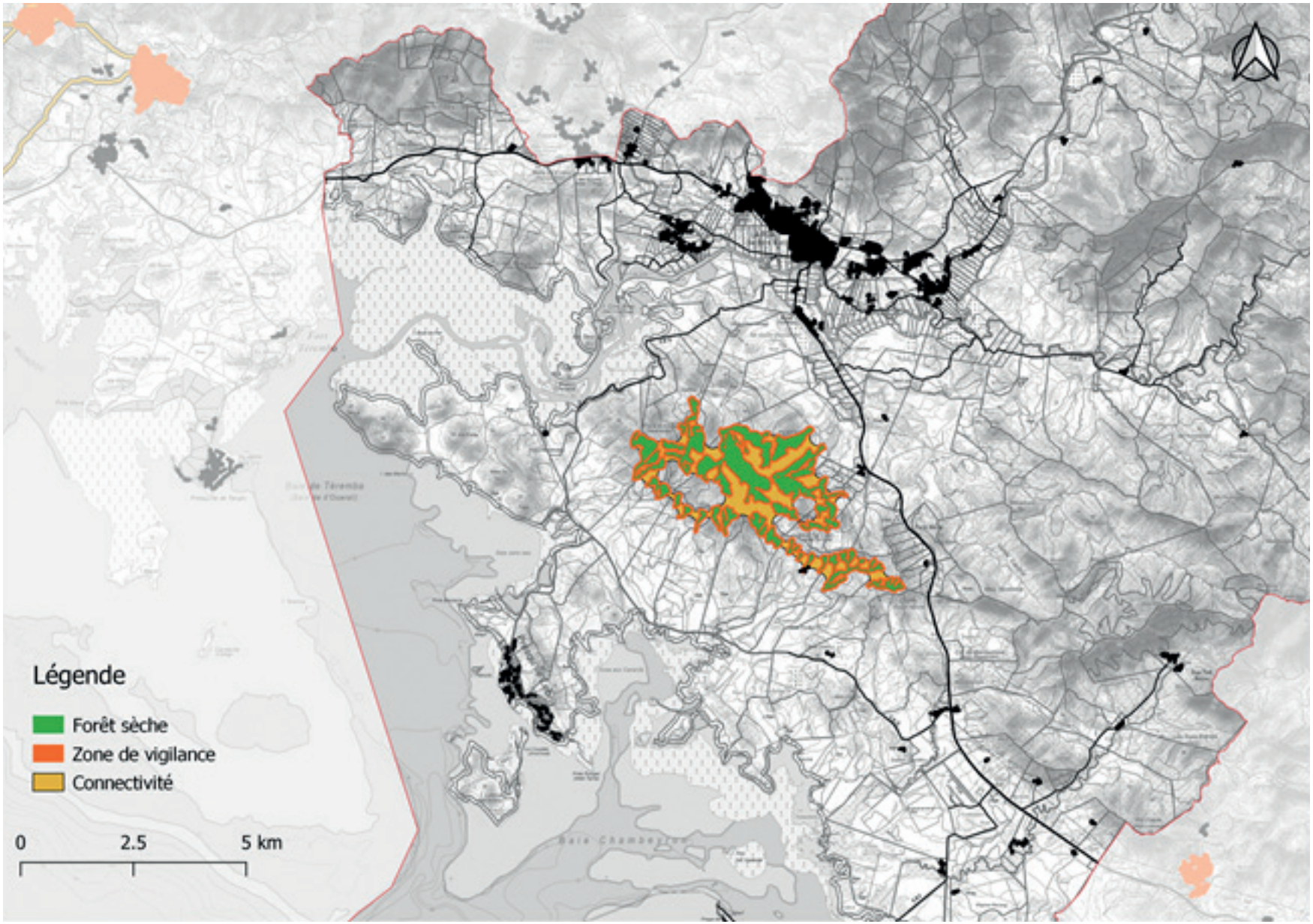

LA TRAME VERTE ET BLEUE

La trame verte et bleue (TVB) est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques. La TVB contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.
Les continuités écologiques de la trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques qui ont successivement contribué à l'émergence d'une couche numérique indiquant les corridors potentiels à rétablir entre les patchs de forêt sèche. Croisée avec le parcellaire, elle représente un outil pour organiser la reconquête de la biodiversité dans la commune. Ces corridors de restauration dits «de moindre coût» (technique, financier, temporel) correspondent au chemin le plus court entre les patchs, optimal pour des opérations de restauration.
Les objectifs poursuivis par la valorisation de la TVB sont :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique.
- Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques.
- Préserver les zones humides.
- Mettre en oeuvre les objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixent les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux.
- Prendre en compte la biologie des espèces sauvages.
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages.
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

La TVB doit également contribuer à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. L'identification et la délimitation des continuités écologiques de la Trame verte et bleue doivent notamment permettre aux espèces animales et végétales dont la préservation ou la remise en bon état constitue un enjeu, de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation.
Le rôle positif des agriculteurs est pris en compte dans le maintien des continuités écologiques. Les actions des citoyens, dans leur jardin ou au sein d'associations en faveur de la biodiversité sont également encouragées.
En première approche nous avons défini la TVB de La Foa en utilisant les habitats reconnus comme ayant une valeur écologique (zones de Réservoirs de Biodiversité) ainsi que les zones de forêt sèche, et les mangroves qui sont porteurs de biodiversité. Ces réservoirs de biodiversité sont complétés avec les corridors écologiques proposés par le CEN.
La trame verte et bleue de La Foa est composée de mangroves, de forêts, de maquis, de zones humides, d'herbiers et de plantations. Ces sites sont importants, car ils constituent les espaces non aménagés et relativement préservés. Ces sites recèlent de nombreuses espèces importantes à protéger. Des mesures d'améliorations des conditions de vie peuvent être mises en place ; Les actions à envisager sont :
La végétalisation des contours des parcelles défrichées, ainsi que des terres arables et pastorales.
Des alignements arbustifs peuvent être mis en place en bordure de route
La préservation des écosystèmes d'intérêt patrimonial.

La carte suivante regroupe les différents secteurs d'intérêts écologiques décrits précédemment. A noter que des prospections sont en cours pour identifier et repérer des nouveaux patchs de forêt sèche sur la commune.

Les objectifs des continuités à maintenir, voire des reconnections sont de deux ordres :

- d'une part, consolider la résilience des espèces à statut particulier en leur permettant d'étendre leurs zones d'occupation et améliorer leur brassage génétique à travers la trame verte,
- d'autre part augmenter les surfaces de forêt sèche et ainsi leur qualité, leur résilience et leur diversité spécifique.

En créant des milieux propices à l'établissement de cette faune sur les tracés de corridors potentiels, les flux de gènes y seront facilités.

Au-delà du territoire de La Foa, reconnecter la forêt sèche des différentes communes doit être pris en compte dès maintenant dans les réflexions. La Foa doit également être reconnectée aux grands réservoirs que sont les forêts humides de la chaîne centrale.
Deux types de continuités terrestres entre les ensembles sont mises en place : les continuités fonctionnelles et les continuités fragilisées. Sur la commune, les continuités terrestres sont plutôt fonctionnelles dans les fonds de vallée et la chaine.
Dans la zone littorale et dans les plaines agricoles, les continuités sont plus fragilisées. Le défrichement pour les parcelles agricoles est la principale source de rupture des continuités terrestres sur la commune.

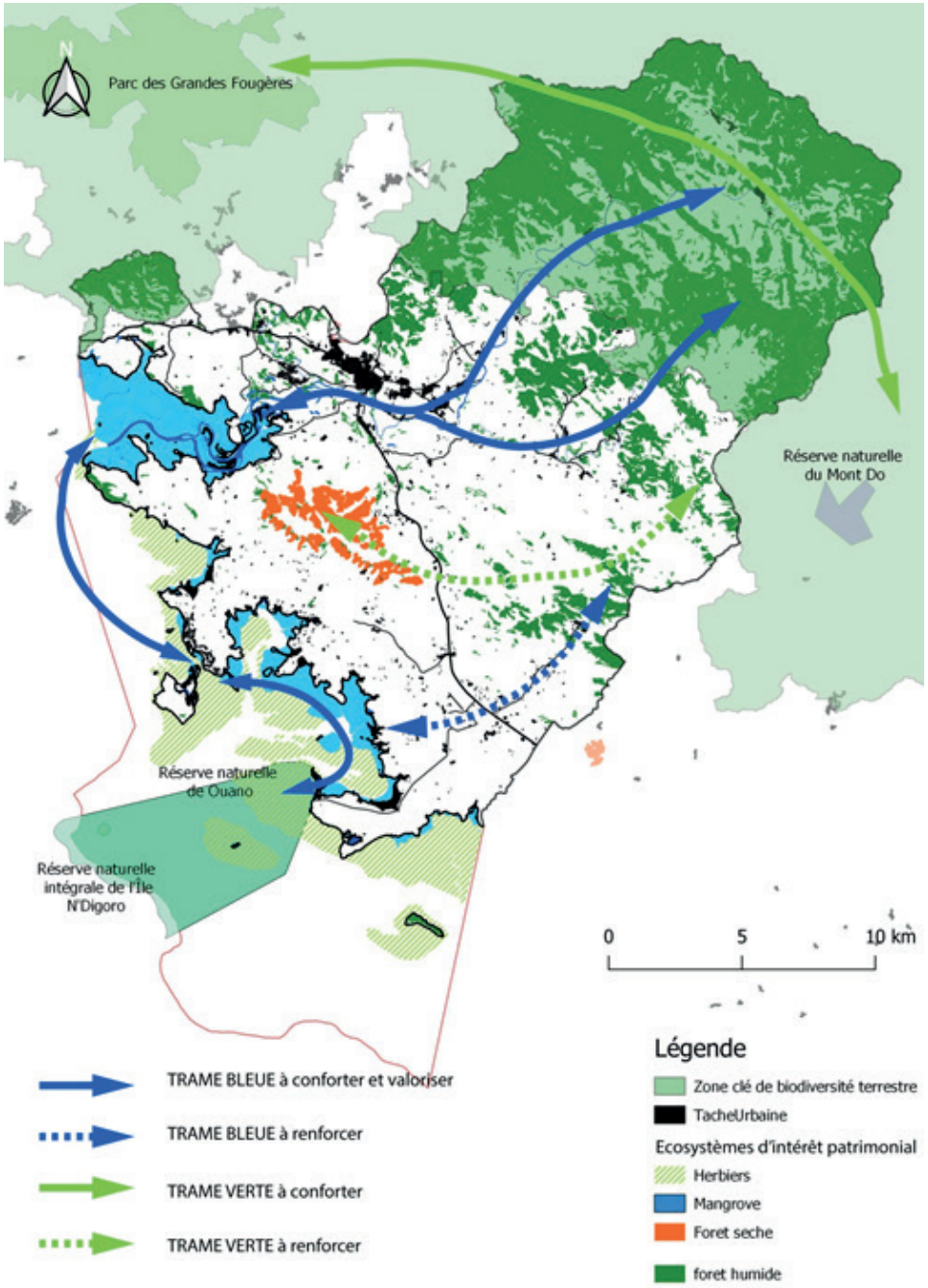
N
Parc des Grandes Fougères
Réserve naturelle du Mont Do
Réserve naturelle de Ouano
Réserve naturelle intégrale de l'Ile N'Digoro
0
5
10 km
TRAME BLEUE à conforter et valoriser
TRAME BLEUE à renforcer
TRAME VERTE à conforter
TRAME VERTE à renforcer
Légende
Zone clé de biodiversité terrestre
TacheUrbaine
Ecosystèmes d'intérêt patrimonial
Herbiers
Mangrove
Foret seche
foret humide

2.3 LE LITTORAL

APPROCHE REGLEMENTAIRE DU LITTORAL

Selon les définitions retenues, le littoral peut s'étendre de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres de part et d'autre de l'interface mer / terre. Il existe ainsi plusieurs approches pour répondre à cette question : où s'arrête le littoral côté mer, et où s'arrête-t-il côté terre ?
Le littoral de par sa double composante maritime et terrestre est un espace complexe difficile à délimiter.
Dans le cadre de cette étude, afin de répondre aux objectifs d'un PUD, la délimitation du littoral a été définie par une approche intégrée à partir de :

- La géomorphologie du littoral
- la répartition des compétences maritimes en Nouvelle-Calédonie
- l'accessibilité

APPROCHE GÉOMORPHOLOGIQUE

L'Observatoire du littoral de Nouvelle -Calédonie (OBLIC) a défini le littoral ou bande côtière selon trois compartiments successifs :

- L'arrière côte qui peut intégrer une largeur variable en fonction du rôle des morphologies dans le fonctionnement du système côtier,
- La côte qui correspond à une bande plus ou moins étroite comprenant la zone intertidale et l'incluant le trait de côte,
- L'avant-côte dont la largeur peut être très variable allant du récif frangeant de terre jusqu'au récif-barrière,

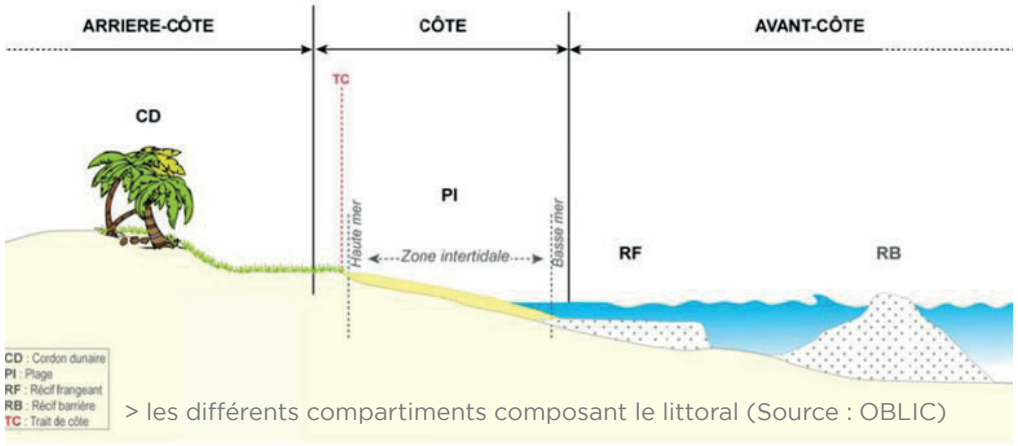

> les différents compartiments composant le littoral (Source : OBLIC)

Figure 3 : Coupe schématique des trois compartiments pris en compte dans la typologie du littoral OBLIC (CD : cordon dunaire ; PI : plage ; RF : récif frangeant ; RB : récif barrière).

LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

En Nouvelle-Calédonie, le littoral fait partir du domaine public maritime (DPM) constitué par :

Une partie terrestre d'une largeur de 81,20 m comptée à partir de la limite supérieure du rivage de la mer appelée « les 50 pas géométriques ou 50 pas du roi » instauré en 1867 dans les territoires d'Outre-Mer.

La bande des 50 pas géométriques (ZPG) ou zone maritime est cadastrée.
Sa gestion est de compétence provinciale ou communale dans le cadre d'un transfert de gestion entre les provinces et les communes.

La limite supérieure du rivage appelé aussi trait de côte est généralement située à +1 m NGNC.
La zone des 50 pas géométriques est cadastrée et donc intégrée au zonage des PUD.

Une partie maritime allant de l'estran (zone alternativement couverte et découverte par la marée), jusqu'à 12 milles nautiques au-delà du récif-barrière.

LA BANDE DES 300 MÈTRES

L'article L. 131-2-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie détaille le pouvoir de police du maire en matière de baignade.
Le maire exerce ses pouvoirs de police jusqu'à la limite des 300 mètres à partir du rivage (trait de côte).

Toutes les activités de proximité (baignade, sport nautique, usage d'engins de place, ou accès à la bande côtière pour des engins motorisés) relèvent alors de sa compétence.
Il est à noter qu'en Nouvelle-Calédonie, la bande des 300 m correspond à des zones émergées à marée basse, en particulier, le platier et les récifs coralliens qui peuvent donner lieu à d'autres activités (balade, pêche à pied, découverte naturaliste de l'estran...) également placées sous la compétence des pouvoirs de police du Maire.
Le maire réglemente l'utilisation des aménagements réalisés pour la pratique de ces activités. La municipalité organise les mesures d'assistance et de secours.
Le maire délimite une ou plusieurs zones surveillées dans les parties du littoral présentant une garantie suffisante pour la sécurité des baignades et des activités mentionnées ci-dessus. Il détermine des périodes de surveillance.
Le maire est tenu d'informer le public par une communication appropriée, en mairie et sur les lieux où elles se pratiquent, des conditions dans lesquelles les baignades et les activités nautiques sont réglementées, ainsi que des résultats des contrôles de la qualité des eaux de ces baignades accompagnées des précisions nécessaires à leur interprétation.

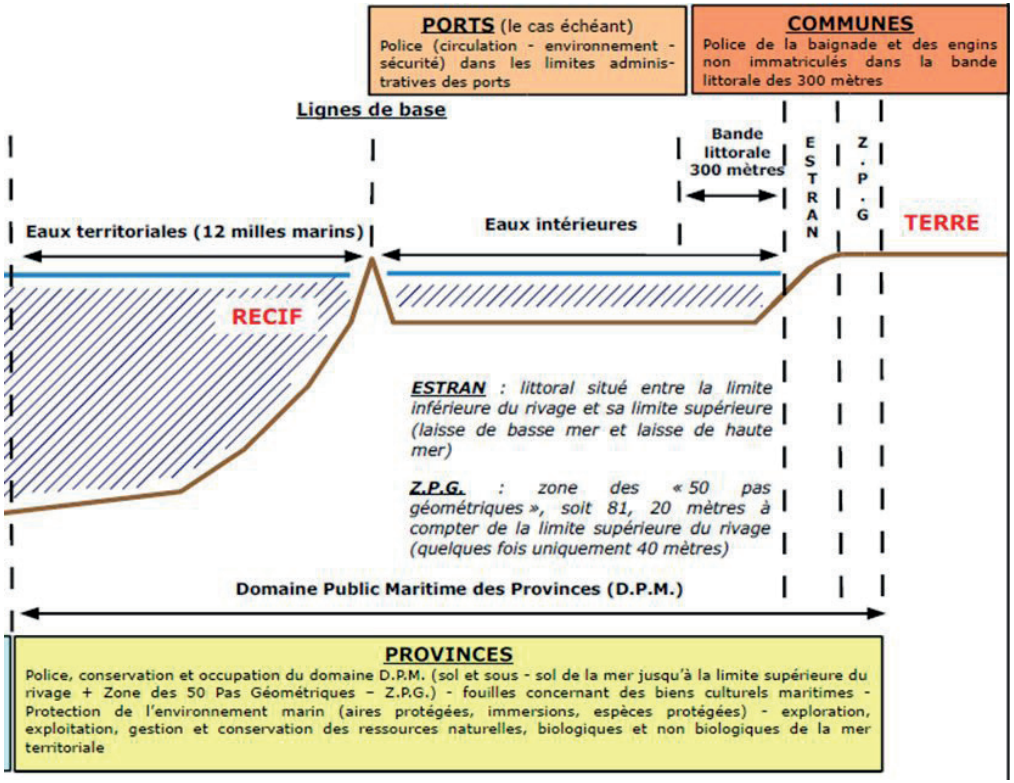

> Répartition des compétences maritimes en Nouvelle-Calédonie (Source : DAM)

ANALYSE DU MILIEU PHYSIQUE DU LITTORAL DE LA FOA

CONTEXTE GÉOMORPHOLOGIQUE

GÉNÉRALITÉS

Le littoral de La Foa, long de 142 km, est constitué de quatre grandes unités géomorphologiques du Nord au sud :
La baie d'Ouaraï (ou baie de Teremba), La presqu'île Lebris et l'île Lebris, La baie de Chambeyron et la presqu'île de Ouano et les îlots Konduyo et Isié.

> Contexte géomorphologique du littoral de La Foa (Source : SHOM)

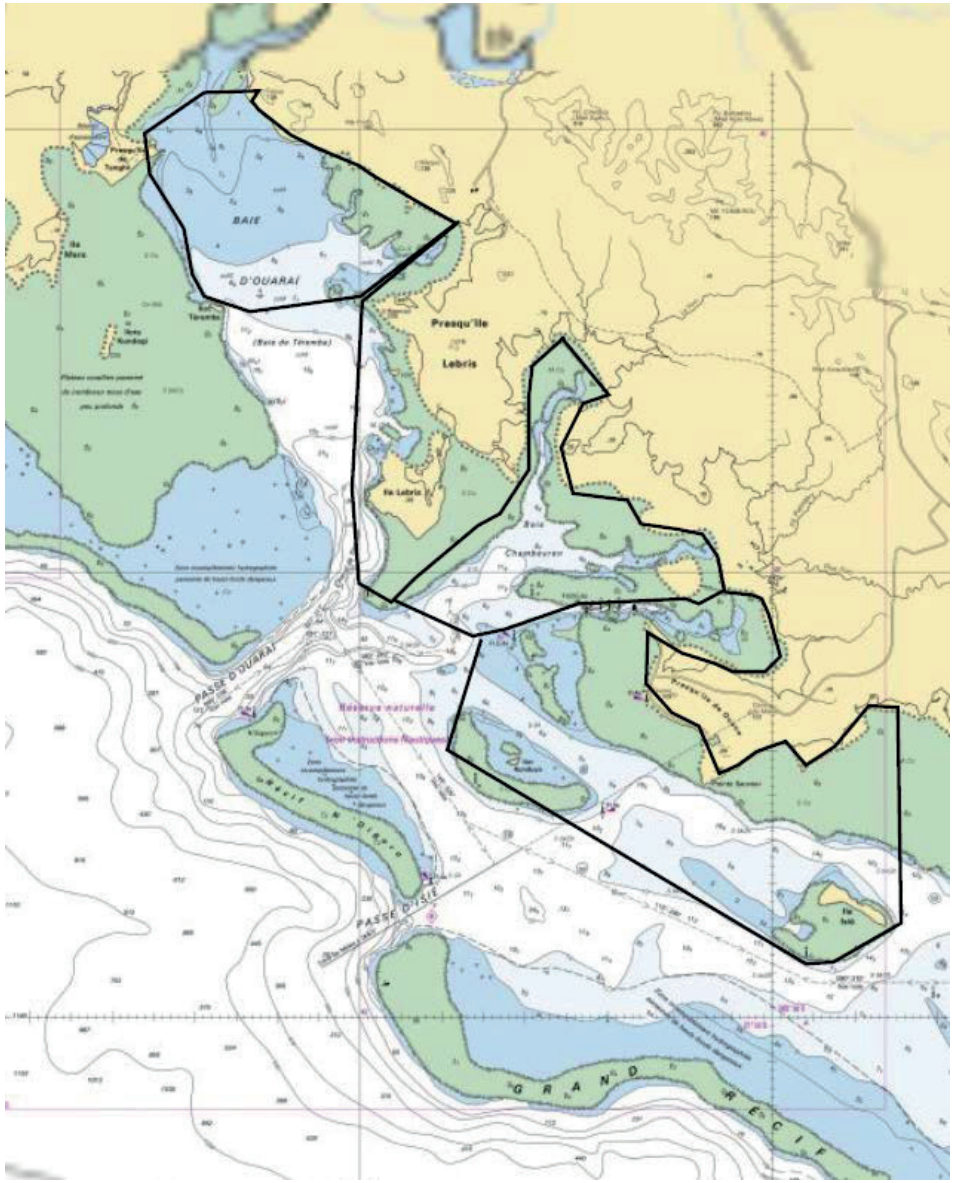

TYPOLOGIE DE LA CÔTE

La typologie du littoral de Nouvelle-Calédonie consiste à identifier, caractériser puis classer les différents types de littoraux présents sur le territoire.
OBLIC a défini sur le territoire différents types de la côte (intégrant le trait de côte) présents ci-dessous :

Environnement	Description succincte	Illustration
Plage	Zones de dépôts dus à l'action des vagues	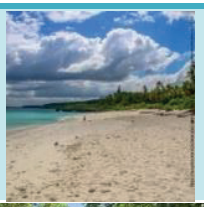
Mangrove	Écosystème de marais maritime regroupant des végétaux dans les zones de balancement des marées	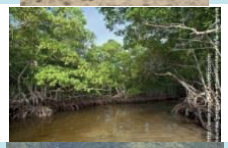
Falaise	Escarpement rocheux	
Côte rocheuse	Côte constituée de blocs de roche, plus ou moins gros	
Récif frangeant	Formation d'un court platier composé de coraux morts, de sables bioclastiques et biodétritiques	
Estuaire	Embouchure fluviale sur une mer ouverte formant une indentation profonde dans le tracé littoral	
Flèche sableuse	Accumulation de sédiments sableux sous l'action de la dérive littorale	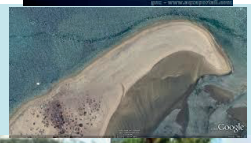
Côtes artificialisées	Côte modifiée par l'action humaine. (Enrochement, Remblai, Muret, Digue, Ponton, Cale de mise à l'eau, Épi, Quai)	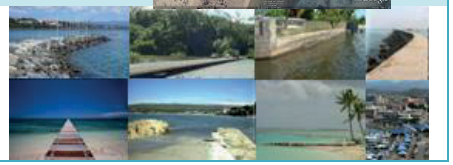

> Les différents types de côte (Source : OBLIC)

> TYPOLOGIE DU TRAIT DE COTE

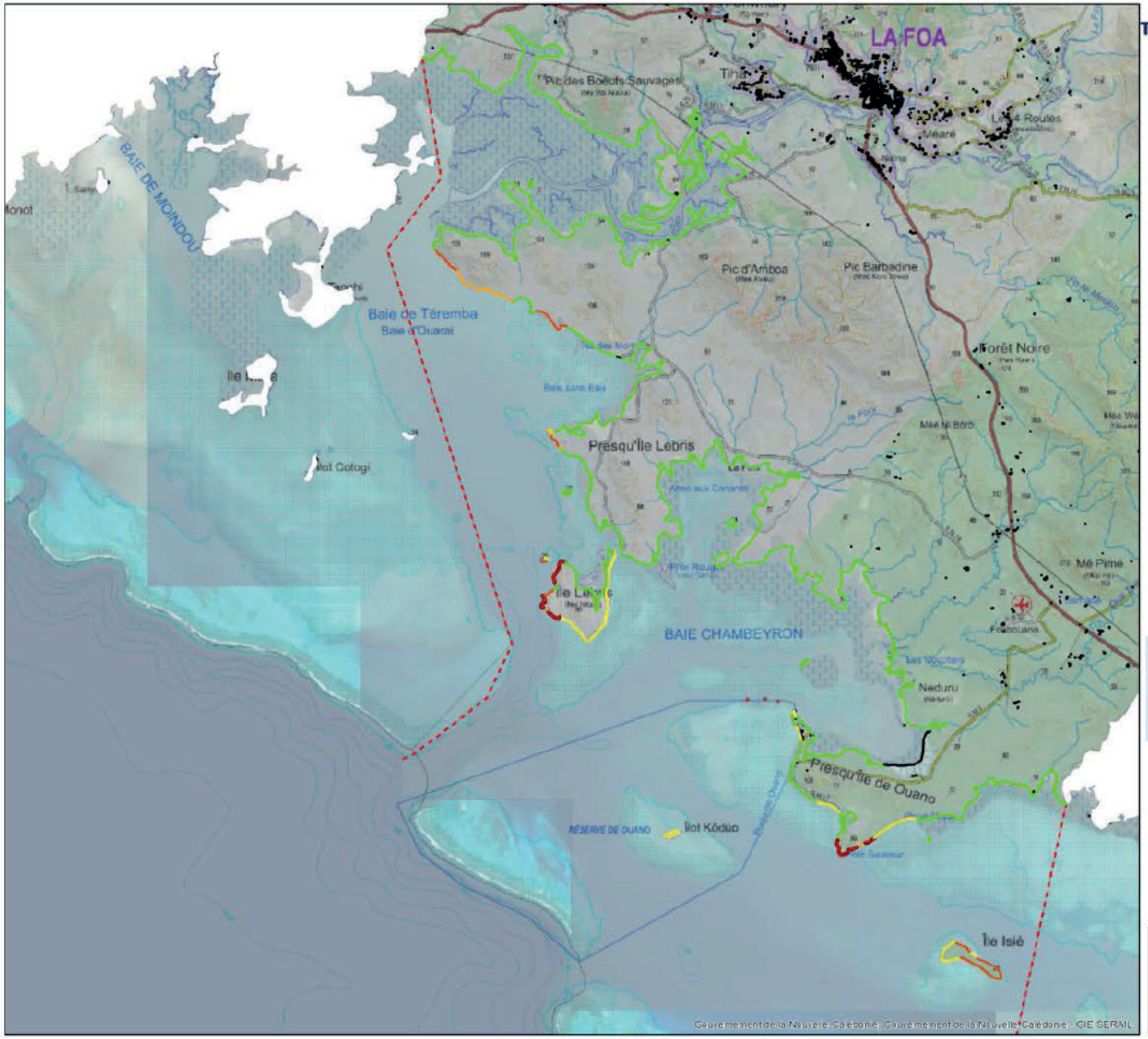

Typologie du trait de côte
Ville de La Foa

LE LITTORAL DE LA FOA
Typologie du trait de côte
- ARTIFICIEL
- CORDON
- FALAISE
- MANGROVE
- PLAGE
- ROCHE
- LIMITE MARITIME COMMUNE DE LA FOA

TYPOLOGIE TRAIT DE COTE	km	%
Linéaire total	**142**	
MANGROVE	122	85,9
PLAGE	8	5,6
CORDON SABLEUX	2	1,4
ROCHE	7	4,9
FALAISE	1	0,7
ARTIFICIEL	2	1,4

A retenir

- Le littoral de La Foa est dominé par la mangrove à 86 %.
- Les plages représentent 8 km de linéaire côtier (5,6 %).

Date : Février 2022
Sys. de coord. : RGNC_1991_Lambert
Source : GEOREP, DAEM
0 1 2 Km
LITTORALYS© 2022

CONTEXTE HYDRODYNAMIQUE

L'appréhension des conditions hydrodynamiques permet de mieux anticiper les risques côtiers en lien avec les aménagements existants et futurs sur le littoral.

LA MARÉE

La marée en Nouvelle-Calédonie est de type semi-diurne à inégalité diurne. L'intervalle de temps entre deux pleines mers consécutives est de 12h25, entraînant une inversion de l'état de la marée au bout d'une semaine environ.
La variation des hauteurs d'eau en fonction de la marée est présentée dans le tableau ci-dessous d'après les données du Service Hydrographique de la Marine (SHOM,2012) à Ouano, station la plus proche de la zone de projet.

Unité	PHMA	PM sup	NM	BM inf	PBMA
ZH	1,84	1,45	0,97	0,45	0,11
NGNC	1,06	0,66	0,19	-0,34	-0,71
PHMA : niveau de plus haute mer astronomique					
PM sup : niveau de la moyenne des plus hautes pleines mers journalières					
NM : niveau moyen					
BM inf : niveau de la moyenne des plus basses mers journalières					
PBMA : le niveau de plus basse mer astronomique					
Les valeurs correspondent à des Hauteurs en mètres au-dessus du zéro hydrographique (CM).					
Le zéro des cotes marines (CM) ou zéro hydrographique (ZH) correspond au niveau des plus basses mers astronomiques. Il s'agit d'un niveau théorique sous lequel le niveau de la mer ne descend que très exceptionnellement (définition du SHOM). Le zéro des cotes marines (CM) en baie de Gadji est situé à 0,84 m en dessous du Niveau Général de la Nouvelle-Calédonie (NGNC) soit - 0,78 m NGNC.					

MONTÉE DES EAUX LIÉE AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

L'élévation du niveau marin est une des conséquences du réchauffement climatique, via deux processus principaux : la dilatation de l'eau de la mer (puisque les océans se réchauffent), et la fonte des glaces terrestres.
Les projections régionales pour le Pacifique Tropical Sud décrivent une élévation du niveau de la mer de +0,08 à +0,19m d'ici 2030 pour tous les scénarios puis une élévation de +0,5m d'ici 2081-2100 pour le scénario médian RCP4.5 comparé à la période 1986-2005 (GIEC, 2014).

En Nouvelle-Calédonie, l'IRD en traitant les données enregistrées entre 1965 et 2016 par les marégraphes installés sur Nouméa (pointe Chaleix entre 1965 et 2005 et Numbo entre 2005 et 2014), a pu mettre en évidence une accélération de la vitesse de montée du niveau marin à Nouméa qui est passé de 0,5 mm/an entre 1957 et 1997 à **1,9 mm/an entre 1977 et 2017.**

À noter, les projections futures du GIEC pour la période 2080–2100 par rapport à la période 1986–2005 prévoient une élévation comprise entre 0,25 cm et 1 m selon les scénarios d'émissions de gaz à effet de serre

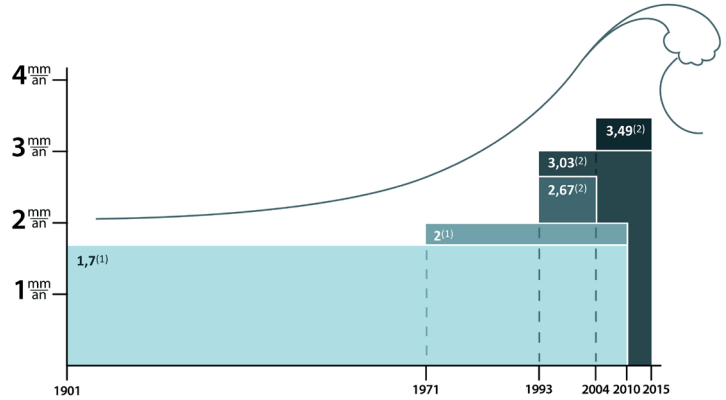

Vitesse moyenne d'**élévation du niveau de la mer** entre **1901** et **2015**

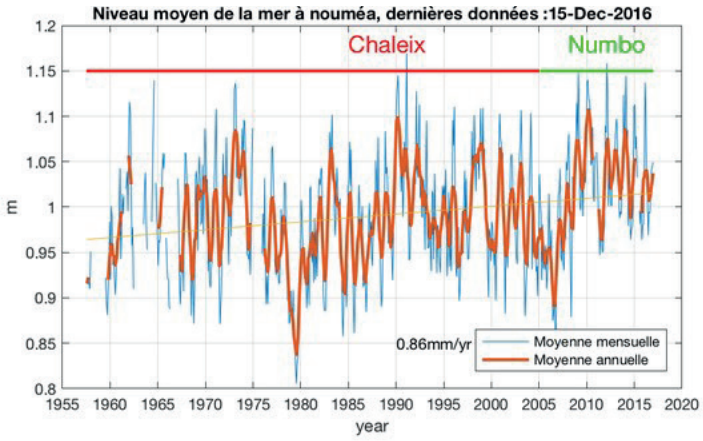

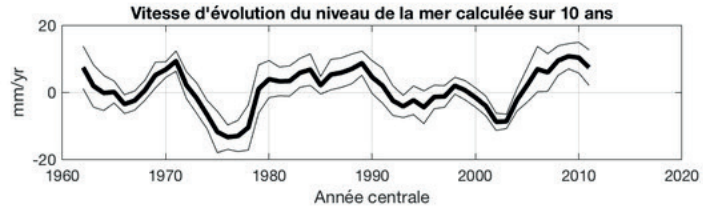

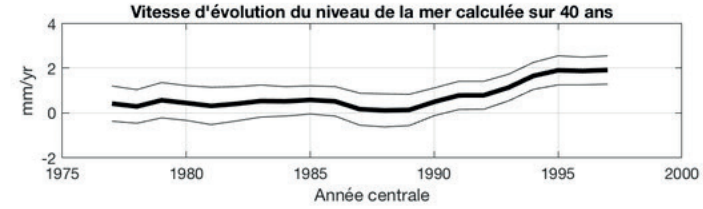

L'AGITATION DU PLAN D'EAU

La région de projet est bien protégée de la houle océanique en raison de la présence du récif-barrière.
Le littoral de La Foa est soumis à la houle de vent.
La houle ou mer du vent se forme proche de la côte et dépend de :
• L'intensité du vent,
• De la durée pendant laquelle il souffle,
• De la longueur du fetch (longueur sur laquelle le vent à une action sur la surface de l'eau.),

En lien avec les vents dominants (alizées de Sud/Est et de Sud/Sud/Est) (250 jours/an en moyenne) et des coups d'ouest de Sud-Ouest et la présence de hauts fonds (complexe coralliens) /récif frangeant (platier), les zones du littoral de la Foa soumises à la houle de vent sont principalement la presqu'île de Ouano et l'île Lebris.

ANALYSE DU MILIEU NATUREL

RECENSEMENT DES ZONES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

Le recensement des zones d'intérêt écologique s'est basé sur la présence d'écosystème d'intérêt patrimonial sur la frange littorale.

Un écosystème caractérise un milieu dans lequel les conditions physicochimiques sont relativement homogènes et permettent le développement d'un ensemble d'organismes vivants. Dans un milieu, les conditions climatiques (comme la température, le rayonnement solaire, l'humidité), géologiques (caractéristiques du sol) et hydrologiques (eaux souterraines par exemple) définissent un biotope, un lieu de vie qui permet le développement de certaines espèces végétales, animales et fongiques.

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux.

Les données sont issues de plusieurs travaux d'inventaires qui ont été compilés par la DDDT :

Écosystème	Organisme	Année	Linéaire côtier	% linéaire côtier
Mangrove (y compris tanne)	BLUECHAM	2013	105 km	73%
Récif corallien	IFRECOR/IRD	2004	23 km (Ilot)	16%
Herbier	IRD /ZONECO	2011	63 km (Platier)	44%

Le littoral de La Foa est d'une grande richesse en termes d'écosystèmes marins (Herbiers, récif corallien) et littoraux (mangrove). Du fait de la variété des habitats et leur proximité, la biodiversité y est particulièrement importante sur le littoral de La Foa.

Les zones d'intérêt écologique du littoral

Ville de La Foa

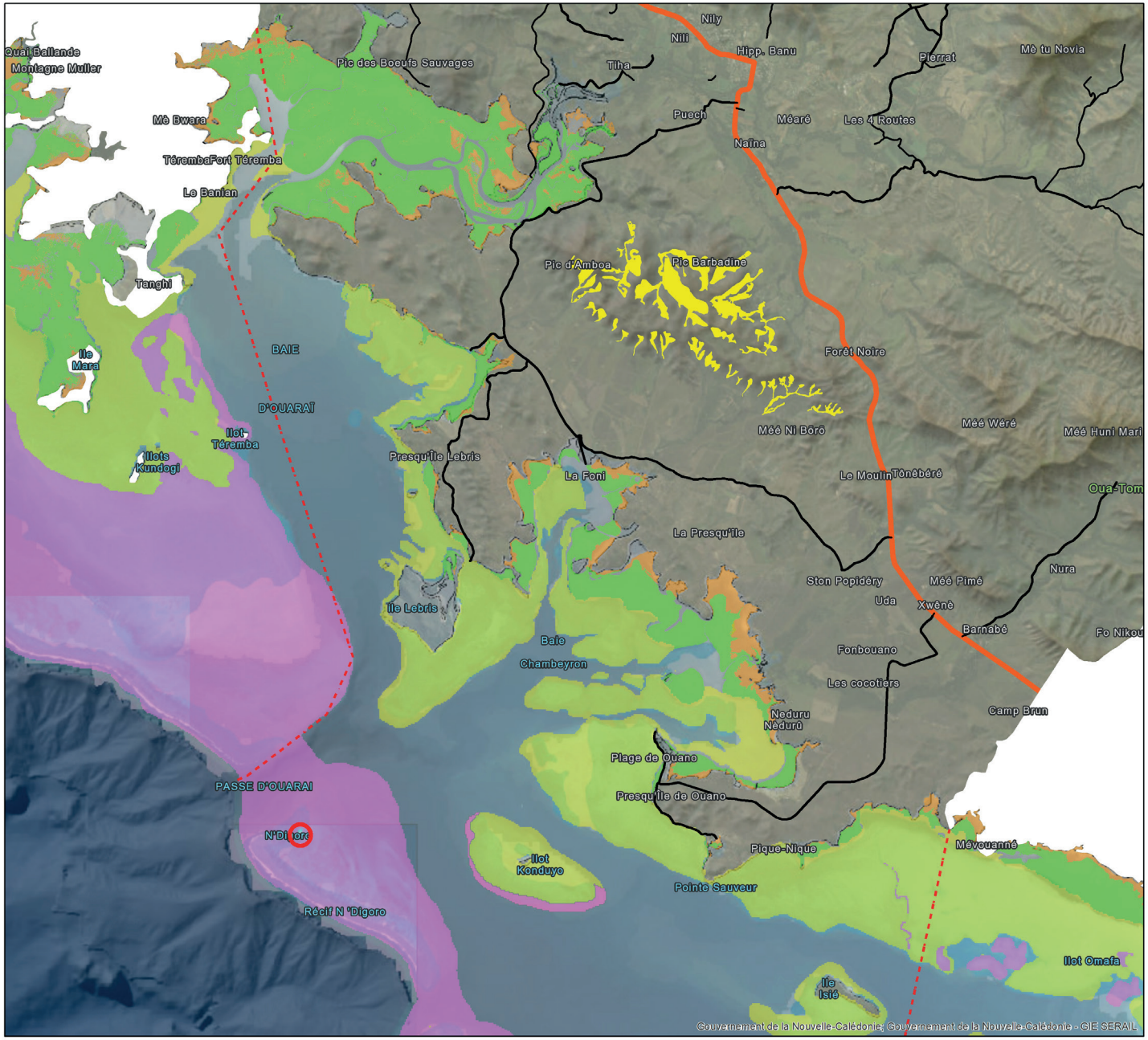

ZONE D' INTERET ECOLOGIQUE

- Zone de tanne
- Mangrove
- Herbiers
- Complexe / récif corallien
- Forêt sèche

Réseau routier

- RT 1
- Route municipale
- LIMITE MARITIME COMMUNE DE LA FOA

Date : Février 2022
Sys. de coord. : RGNC_1991_Lambert
Source : GEOREP, DAEM

0 1 2 Km

LITTORALYS© 2022

ÉTAT DE LA QUALITE DU MILIEU MARIN

SUIVI ZONE INSCRITE UNESCO

La réserve marine de Ouano a été créée par la province Sud en juin 2004. Elle inclut tous les écosystèmes de la côte jusqu'au récif-barrière. Un premier état des lieux a été réalisé en 2004.
La variabilité temporelle naturelle est étudiée depuis 2004 dans la réserve et les zones adjacentes non protégées.
Une surveillance effective de la réserve a été mise en place début 2007 ce qui marque le point zéro à partir duquel les effets de réserve sont quantifiés.
Un suivi a été réalisé en 2020 par l'UNC dans le cadre du suivi de l'intégrité des éléments du bien inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le suivi concerne une quarantaine de stations de suivi (carte ci-dessous).

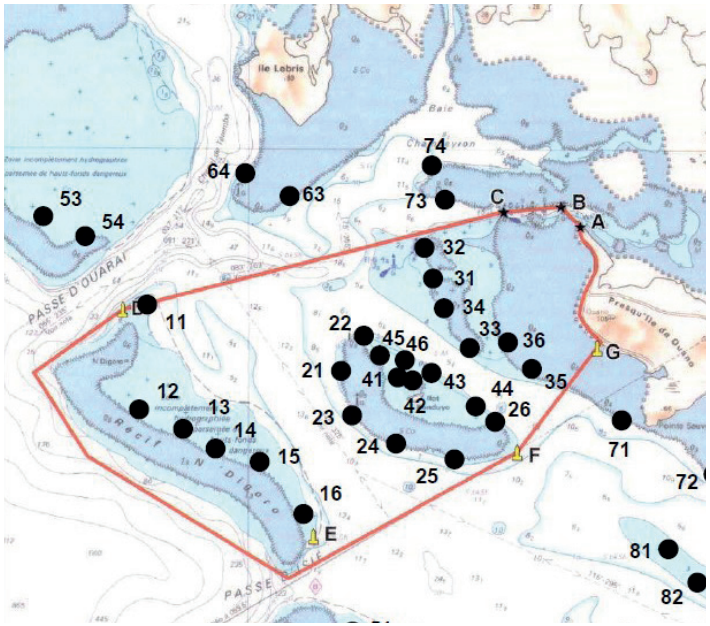

Les conclusions du suivi sont (Source : UNC) :

« Le bilan de santé réalisé en 2020 fait état d'un écosystème en bonne santé. Les impacts anthropiques décelables sont limités et leur intensité n'a pas augmenté significativement. Les évolutions observées correspondent principalement à des variations naturelles et globalement favorables des populations et de l'habitat.
L'intégrité s'est maintenue depuis 2004 avec une amélioration globale en raison de l'absence de perturbation majeure et d'un impact anthropique stable pendant la période. »

SUIVI RORC

Le RORC, Réseau de suivi des Récifs Coralliens créé en 1997 s'étend sur l'ensemble des 3 provinces de Nouvelle-Calédonie. L'objectif premier du RORC est de dresser un bilan annuel de l'état de santé de récifs sentinelles et d'évaluer leur évolution dans le temps, dans un but informatif auprès des gestionnaires et des habitants de la Nouvelle-Calédonie
Le nombre de stations de suivi était de 88 réparti sur 'l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Trois stations sont situées sur le lagon de La Foa et suivi depuis 2016 : Ouano/ Ilot Isié/ Ever Prosperity 2 (carte ci-dessous)

Le suivi réalisé en 2020 montre que l'état de santé du récif de La Foa est stable (Source : RORC).



Localisation des stations de suivi du site de La Foa.



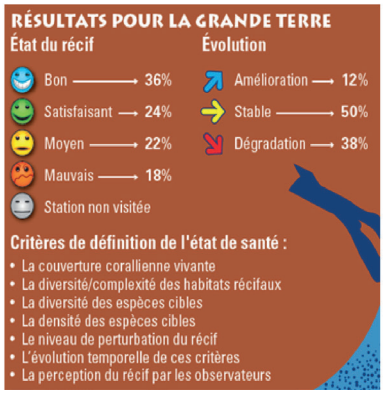

SYNTHESE : UN LITTORAL REMARQUABLE, PROTEGE ET PEU DEGRADE

En lien avec une biodiversité exceptionnelle classée au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2008, le littoral de La Foa et son lagon sont peu exposés aux pressions et menaces en raison d'un littoral peu urbanisé et inaccessible à 80 %. Les deux suivis environnementaux sur les récifs coralliens l'ont confirmé

2.4 L'ENERGIE

À L'ECHELLE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Le taux de dépendance énergétique de la Nouvelle-Calédonie est de 97,4 % en 2019.
13,7 % de l'électricité est produite à partir d'énergie renouvelable.
Émissions directes de CO2 : 29,6 t eq CO2/hab.an (15,7 hors mines et métallurgies)

LA DISTRIBUTION ET LES RÉSEAUX DE TRANSPORT

Sur la Grande Terre, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a confié à Enercal l'exploitation du réseau de transport de l'électricité : Enercal achète l'énergie produite par les différents producteurs et la livre, via ce réseau de transport aux métallurgistes et aux distributeurs que sont EEC et Enercal. Ces derniers livrent et vendent l'électricité aux particuliers et aux professionnels via les réseaux de distribution qui appartiennent aux communes et dont ils ont la gestion au travers d'un contrat de concession

LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE

La production totale nette d'électricité de la Nouvelle-Calédonie (y compris production autonome du secteur métallurgique) s'élève en 2019 à 3 334 GWh (287 Ktep). Elle provient à 86 % des unités de production thermique (2 876 GWh) et à 14 % des énergies renouvelables (458 GWh).

La production d'électricité à partir des énergies renouvelables progresse de +12 % en 2019. Le recul de la filière hydroélectrique est contrebalancé par une production photovoltaïque environ 2,5 fois supérieure à celle enregistrée en 2018, cette forte progression étant liée au développement conséquent de nouveaux moyens de production. On note en effet en 2019 l'entrée en production de sept nouvelles centrales solaires, disposant désormais pour certaines d'une capacité de stockage d'énergie. L'essor grandissant des installations photovoltaïques sur toiture, dédiées à l'autoconsommation et/ou à la revente au réseau du surplus d'énergie produit, contribue également de manière significative à la montée en puissance de la filière avec environ 15,6 MW installés à fin 2019.

LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Les branches métallurgiques et minières consomment 76,6 % de l'électricité tandis que la distribution publique (basse tension et moyenne tension à usage professionnel), intégrant l'autoconsommation d'électricité produite à partir des installations photovoltaïques sur toiture des particuliers et professionnels, représente 23,4 % des besoins et s'élève à 765 GWh.

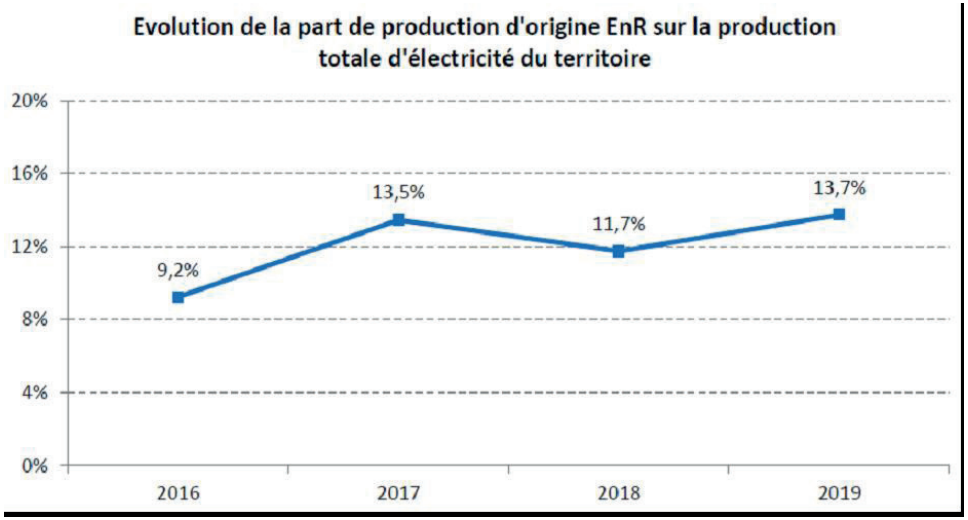

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'approvisionnement énergétique de la Nouvelle-Calédonie se compose :

- Des ressources fossiles importées,
- Des ressources locales valorisées produites en Nouvelle-Calédonie (énergies renouvelables),

Les ressources fossiles sont encore largement majoritaires. Depuis quelques années, le charbon est devenu la ressource fossile la plus utilisée, devant le fioul et la gazole. Viennent ensuite l'essence utilisée en consommation finale quasi intégralement pour les transports, et le gaz de pétrole liquéfié.

La consommation primaire atteint 1 645 ktep en 2019 et régresse de -3,5 % par rapport à 2018. Cette tendance contribue ainsi à l'abaissement du taux de dépendance énergétique de la Nouvelle-Calédonie qui passe de 97,7 % en 2018 à 97,4 % en 2019.

La consommation d'énergie primaire d'origine renouvelable représente 2,6 % de la consommation primaire totale en 2019 et progresse ainsi de +11 % par rapport à 2018. Cette évolution est générée par une hausse de la production d'électricité des filières éolienne (+25,7 %) et surtout photovoltaïque (2,5 fois supérieure à l'année précédente), du fait de conditions saisonnières plus favorables pour la première et du développement continu de nouveaux moyens de production pour la seconde.

Depuis 2017, le développement conséquent du photovoltaïque contribue à compenser les fluctuations des productions hydroélectrique et éolienne.

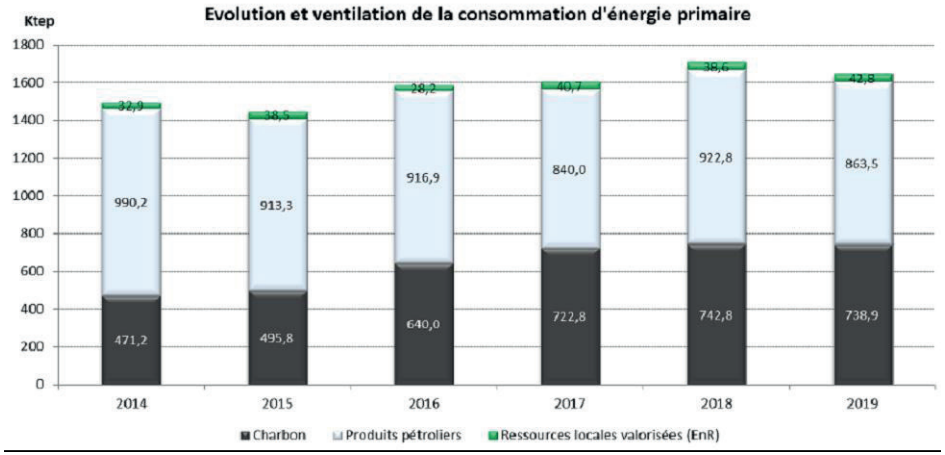

LA CONSOMMATION DES TRANSPORTS, UN SECTEUR IMPORTANT D'ÉCONOMIE

Hors secteurs métallurgique et minier, le transport demeure le secteur prépondérant de la demande énergétique finale (21 %).

Le secteur des transports, exclusivement consommateur d'hydrocarbures liquides, constitue ainsi 58 % de la demande globale en essence et gazole et 42 % de la consommation finale totale de produits pétroliers.

Ce secteur doit encore accroître ses efforts pour réduire son impact sur l'environnement, que ce soit au niveau de sa contribution au réchauffement climatique ou de la qualité de l'air.

Le véhicule électrique peut représenter une opportunité pour la Nouvelle-Calédonie, dans la mesure où les contraintes liées à la spécificité du territoire sont correctement prises en compte. Ainsi un projet de délibération a été proposé fin 2019 afin de doter la Nouvelle-Calédonie d'un cadre réglementaire pour encadrer les caractéristiques techniques, l'installation et le développement des infrastructures de recharge de véhicule électrique (notamment celles ouvertes au public), le régime d'autorisation d'exploiter ainsi que la gestion de l'énergie pour les alimenter.

En effet, sans encadrement, le risque est de voir se développer différents types de bornes de recharge non standardisées et ne répondant à aucune réglementation en terme à la fois de sécurité des usagers et de sécurité et gestion du réseau électrique.

Bien qu'il ne paraisse aujourd'hui pas opportun de promouvoir le développement du véhicule électrique au vu du mix énergétique du territoire à ce jour encore très carboné, il apparaît cependant primordial d'anticiper dès à présent une réglementation qui permette de contrôler et d'encadrer le développement des infrastructures de recharge de véhicule électrique. Un certain nombre de ces infrastructures de recharge commence déjà à voir le jour à différents endroits du territoire.

Les véhicules essence sont les plus répandus sur le territoire représentant 55 % des immatriculations en 2019, suivi des véhicules gazole (40 % des immatriculations). La part des véhicules hybrides et électriques est en augmentation par rapport aux années précédentes, mais reste faible avec respectivement 5 % et 0,25 % des immatriculations en 2019.

LES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Les émissions de gaz à effet de serre de la Nouvelle-Calédonie ont représenté plus de 7 millions de tonnes équivalent CO2 en 2018, soit 29,6 tonnes équivalent CO2 par habitant . C'est le total le plus important de l'outremer français ; la Polynésie Française ayant par exemple émis cinq fois moins de gaz à effet de serre.

Il ressort que 47 % des émissions directes sont dues à la mine et la métallurgie, 8 % à la distribution publique d'électricité et 7,7 % pour les transports.

L'évolution des émissions de gaz à effet de serre au cours du temps montre une augmentation continue de 1990 à aujourd'hui. Le secteur métallurgique étant le principal responsable de cette augmentation rapide des émissions.

> Évolution des émissions de CO2 par habitant de la Nouvelle-Calédonie ces 30 dernières années (données Banque Mondiale)

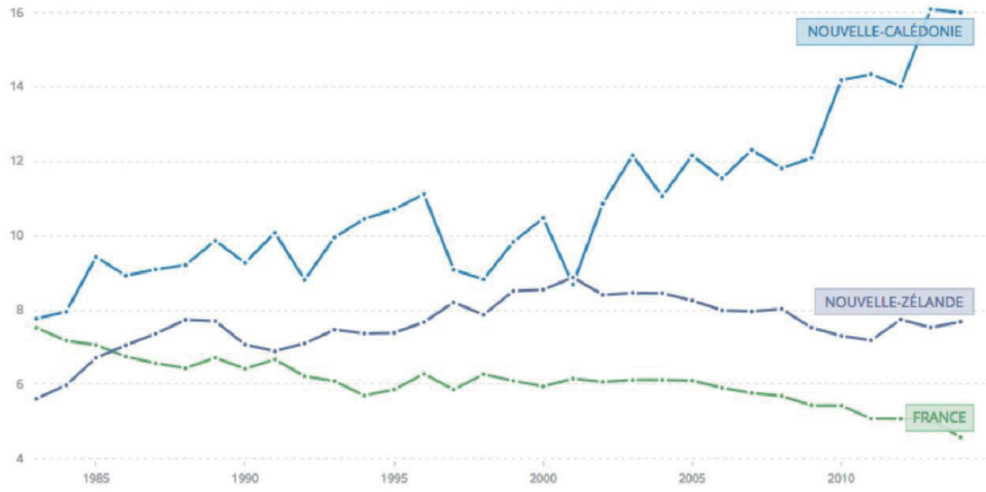

Données : Banque Mondiale

LE SCHÉMA POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Le Schéma pour la Transition Energétique constitue le cadre de la politique énergétique applicable pour les quinze prochaines années en Nouvelle-Calédonie. Il a été approuvé par la délibération n°135 du 23 juin 2016.

La situation énergétique et la qualité d'approvisionnement sont des facteurs essentiels du développement économique et social et de la qualité environnementale d'un territoire. Le système de production et de consommation d'énergie actuel de la Nouvelle-Calédonie est extrêmement vulnérable en termes de sécurité d'approvisionnement, de sensibilité aux prix des énergies importées. De plus, il contribue à l'accroissement des émissions des gaz à effet de serre (GES) et par conséquent à l'aggravation du risque de changement climatique.

Le schéma définit donc la stratégie pour répondre aux défis énergétiques de la Nouvelle-Calédonie et amorcer une transition énergétique :

- garantir la sécurité d'approvisionnement ;
- réduire la dépendance énergétique ;
- garantir un prix compétitif des énergies ;
- limiter les impacts environnementaux.

Le schéma s'articule autour de 3 grands objectifs chiffrés à atteindre pour 2030 et de 7 orientations stratégiques qui en découlent.

• Objectif n°1 : Réduire nos consommations énergétiques.

Réduire de 20 % la consommation primaire par rapport à la projection tendancielle en 2030.
Une baisse de la consommation d'énergie finale s'est amorcée en 2019 et pourrait, si elle se confirme en 2020, permettre d'atteindre les objectifs du STENC. De plus, l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations en 2019 et 2020 (interdiction d'importation d'équipements ne répondant pas à une norme d'efficacité énergétique et interdiction d'importation d'ampoules à incandescences et halogènes notamment), dont les effets ne sont pas encore complètement visibles, pourrait également contribuer à la réduction de la consommation d'énergie finale.

• Objectif n°2 : accroître la part du renouvelable.

La production de source renouvelable doit représenter 100 % de la consommation d'électricité de la distribution publique ; L'autonomie électrique dans les îles.
La part du renouvelable atteint aujourd'hui 53,4 % de la distribution publique. En considérant les objectifs de développement des énergies renouvelables prévus par la Programmation Pluriannuelle des Investissements de production électrique, l'objectif d'un taux de 100 % devrait être atteint dès 2024.

• Objectif n°3 : Réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Réduire de 35 % les émissions de CO2 dans les secteurs résidentiel et tertiaire par rapport à la projection tendancielle des émissions en 2030 (70 000 tonnes équivalent carbone évitées sur une année). Réduire de 10 % les émissions dans le secteur de la mine et la métallurgie par rapport à la projection tendancielle des émissions en 2030 (140 000 tonnes équivalent carbone évitées sur une année). Réduire de 15 % les émissions dans le secteur du transport par rapport à la projection tendancielle des émissions en 2030 (soit 40 000 tonnes équivalent carbone évitées sur une année).

Au global, l'évolution des émissions de gaz à effet de serre ne s'inscrit pas encore dans la trajectoire des scénarios attendus par la STENC : cette situation devrait s'améliorer du fait de l'arrivée progressive et continue des moyens de production renouvelable autorisés par le gouvernement.

L'ENERGIE A LA FOA

La consommation électrique de La Foa a été analysée à l'aide des données de consommation des transformateurs électriques de la commune (source : SIVM).

• La consommation électrique de la commune est en légère baisse avec 10 000 MWh/an
• La production d'énergie renouvelable sur la commune atteint 200 % des consommations en 2020.

LA PUISSANCE SOUSCRITE

La puissance souscrite non foisonné correspond à la puissance maximale qu'un compteur électrique peut délivrer. Une analyse par commune du SIVM est présentée dans le tableau suivant.
La commune de La Foa connaît une diminution de la puissance souscrite de près de 2 % par an ces trois dernières années. Cette diminution est provoquée par une baisse du nombre d'abonnés, en particulier sur les quartiers du Village, de Méaré et de la Nilly.
Sur cette période, d'autres communes voient leurs puissances souscrites également diminuer (Moindou, Sarraméa) ou stagner (Boulouparis).

	2018-19	2019-20	2020-21	TCAM [1]	kVA/ménage
BOULOUPARIS	11 748	11 685	11 769	0,1 % / an	9,5
FARINO	1 913	1 895	1 945	0,8 % / an	7,5
LA FOA	11 105	10 652	10 740	-1,7 % / an	8,5
MOINDOU	2 540	2 543	2 452	-1,8 % / an	9,1
SARRAMEA	1 224	1 193	1 189	-1,5 % / an	6,1

> Évolution de la puissance souscrite non foisonné (kVA) des communes du SIVM

Au niveau de la commune de La Foa, on retrouve parmi les quartiers à la puissance souscrite la plus importante, les quartiers du centre village, de Méaré et de la Nilly qui représentent 70 % de la puissance souscrite de la commune.

LES CONSOMMATIONS ELECTRIQUES

Les consommations électriques sur la commune s'élèvent à 10 000 MWh entre juillet 2020 et juin 2021, ce qui représente environ 2 791 kWh par habitant et par an. La consommation électrique est en légère baisse.

Des centrales photovoltaïques sont également implantées sur la commune de La Foa afin d'alimenter le réseau général de la Grande Terre. Il s'agit de fermes solaires photovoltaïques qui se développent sur les plaines littorales, la où la pluviométrie est faible et l'ensoleillement important. Ce développement des fermes photovoltaïques a permis de fortement augmenter la part des énergies renouvelables produites sur la commune par rapport à l'énergie consommée. Ce taux est passé de 12 % en 2018-19 au double de la consommation (209 %) en 2020-21.

Consommation électrique liée à la distribution AEP

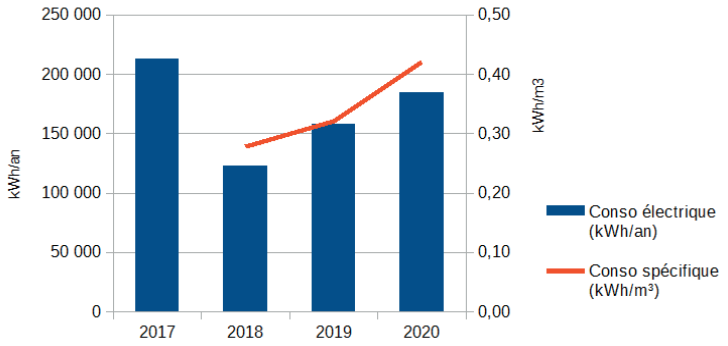

La consommation électrique de la commune ralentit légèrement depuis deux ans. Cette légère baisse alors que la population est en légère hausse peut être provoquée par trois phénomènes :

- Tout d'abord par une meilleure efficacité énergétique des sources de consommation électrique (éclairage, chauffes eau... ainsi que des procédés industriels).
- Ensuite par l'intégration de systèmes photovoltaïques en autoconsommation (voir chapitre suivant) qui effacent certains besoins électriques.
- Enfin par la diminution du nombre d'abonnés de la commune.

Les principales consommations électriques de la commune sont réalisées sur la zone centrale du village et des quartiers périphériques de Méaré et de Nilly qui participent aux 3/4 des consommations.
Enfin, l'éclairage public représente 1,9 % de la consommation totale. À l'image de nombreuses autres communes de Nouvelle-Calédonie, les besoins électriques de l'éclairage public sont en légères baisses.

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

LE SOLAIRE THERMIQUE

Le développement des énergies renouvelables sur la commune connaît une forte croissance ces dernières années.

Le chauffe-eau solaire a tout d'abord une place importante auprès des ménages, en particulier pour les logements individuels. Les trois derniers recensements ont permis de connaître le taux d'équipements des résidences principales des ménages de La Foa.

Le taux d'équipement en chauffe-eau solaire est passé de 15 % en 2009 à 24 % en 2014. Il retombe à 11 % en 2019 ce qui semble peu probable puisqu'il aurait fallu que 158 chauffes-eau soit retirés des toitures pour être remplacés par un autre mode de production. Les données du recensement de 2019 ne sont ainsi pas utilisables pour les données d'équipement en chauffe-eau solaire. Il est fort probable que ce taux d'équipement ait continué d'augmenter.

Mode de production d'eau chaude dans les résidences principales de La Foa

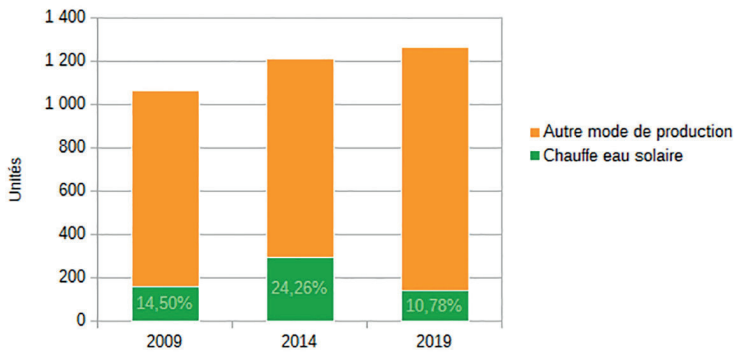

LE PHOTOVOLTAÏQUE

Depuis quelques années, le développement du photovoltaïque est porté par des coûts d'achat très bas et une politique volontariste portée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.
Les particuliers, les entreprises et les collectivités s'équipent de plus en plus en installation permettant une autoconsommation de la production et d'une revente du surplus au réseau.
Les installations photovoltaïques raccordées au réseau connaissent une véritable explosion avec un taux de croissance de 70 % par an. En 2021, ces nouvelles installations représentaient 2 MWc à l'échelle des communes du SIVM (hors Païta). La commune de La Foa accueillait 20 % de ces installations.

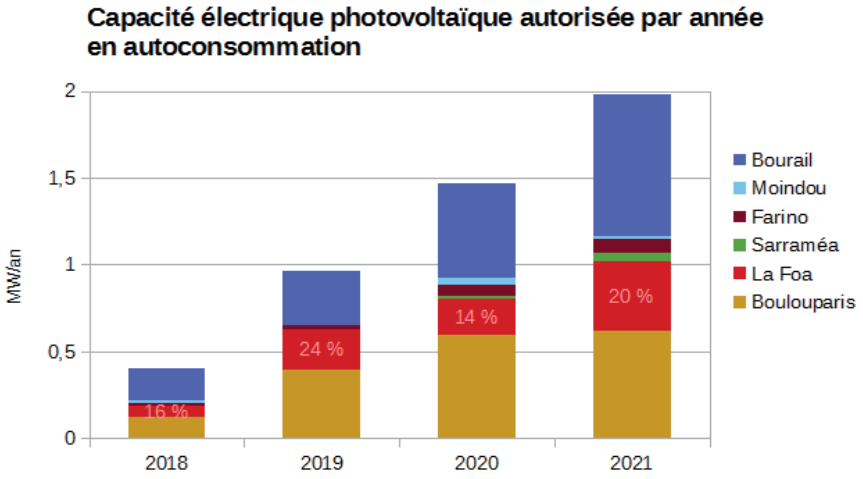

En parallèle, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie accompagne le développement des énergies renouvelables et en particulier le développement des centrales photovoltaïques.

La commune de La Foa abrite deux installations qui ont réinjecté 20 800 MWh sur le réseau en 2020 :

- La centrale Helio Popidery de 3,7 MW
- La centrale solaire avec stockage de Oua-Tom de 10 MW qui est la première et la plus grande unité de production d'énergie photovoltaïque avec stockage construite à ce jour en Nouvelle-Calédonie.

> Carte de répartition des installations photovoltaïques sur la commune de La Foa

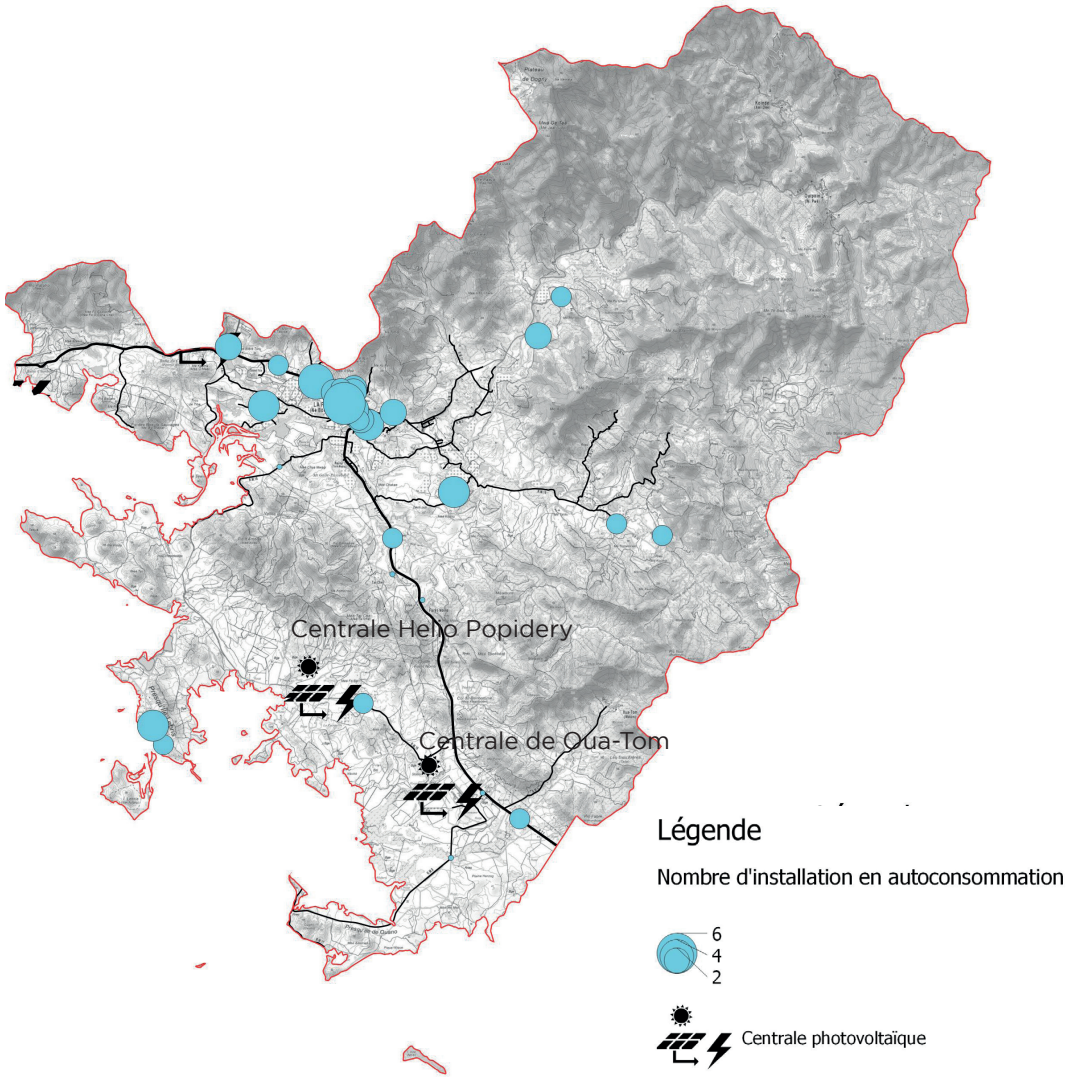

3// ÉTAT ET QUALITE DES MILIEUX

3.1 QUALITE DE L'AIR

CADRE REGLEMENTAIRE

Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté la délibération n°219 du 11 janvier 2017 relative à l'amélioration de la qualité de l'air ambiant, qui sert de socle réglementaire. Ce texte permet de reconnaître le droit à respirer un air sain qui ne nuise pas à la santé.
Il n'existe cependant pas de cadre réglementaire général sur la qualité de l'air ambiant en Nouvelle-Calédonie. Les mesures réglementaires actuelles pour l'amélioration de la qualité de l'air ne sont prises qu'au titre de la compétence des provinces en Environnement et au travers des arrêtés ICPE. Ainsi, les provinces prennent des arrêtés imposants aux principaux pollueurs de respecter certaines prescriptions en matière d'émission polluante et de surveillance de la qualité de l'air autour de leur site.

Le cadre réglementaire actuel ne s'intéresse qu'aux industries, en particulier minières. Les secteurs résidentiels (brûlage des déchets verts), agricoles (épandage, etc. ou encore le transport (contrôle technique régulier, etc.) n'ont pas de contrainte en la matière.

RESEAU DE SUIVI

L'association Scal'air dédiée à la mesure de la qualité de l'air ambiant a été mise en place en 2004 dans le but de surveiller la qualité de l'air et d'en informer le public et les autorités. Il est en effet de la responsabilité des autorités de garantir que les populations ne respirent pas un air qui nuise de façon excessive à leur santé.
Le réseau de mesure de Scal'air ne dispose pas encore de station localisée sur la commune de La Foa.

LES SOURCES DE POLLUTION

Les principales sources de pollution sur la commune sont représentées par l'activité industrielle et le trafic routier. Ces émissions paraissent cependant faibles.
Au-delà des émissions permanentes, la pollution d'origine industrielle induit des pointes épisodiques, c'est à dire de courte durée (quelques heures) et très localisées.
Enfin, signalons également le risque de dissémination d'amiante environnemental sur les routes sans revêtement et les pistes. Il n'existe pas de cartographie précise de la localisation de l'aléa environnemental, à l'exception de la carte présentée page 21.

3.2 QUALITE DES SOLS

GENERALITES

Les sols de Nouvelle-Calédonie présentent une grande diversité dans leurs caractères morphologiques, physico-chimiques et minéralogiques. Ils constituent à cet égard l'un des ensembles les plus variés des îles du Pacifique Sud.
Les sols ultramafiques issus des manteaux d'altération, caractérisés par des teneurs élevées en métaux et par de faibles teneurs en nutriments, ont engendré une biodiversité végétale spécifique et originale, souvent en danger d'extinction (Myers et al. 2000).

Les sols sont menacés par différents types de dégradations dont certaines sont irréversibles à l'échelle de temps humaine (artificialisation, pratiques agricoles, épandages de boues, retombées atmosphériques, pollutions accidentelles, etc.). La Foa est également soumise au risque d'érosion des sols et d'érosion de son littoral. De forts événements pluvieux peuvent entraîner dans certains secteurs des coulées boueuses.

Il n'existe pas en Nouvelle-Calédonie de réglementation spécifique sur les pollutions de sol. Dans le cas des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), il revient à l'arrêté d'autorisation de prévoir des éventuelles dispositions de remises en état du site. En dehors d'un relevé des dépôts sauvages sur les terrains publics, réalisé par la province Sud, il n'existe pas de recensement ou de base de données concernant les sites et sols pollués.

ACTIVITES AGRICOLES

Le recours intensif à des engrais et l'épandage d'effluents d'élevage peuvent conduire à un excès d'azote dans le sol, à une augmentation de la concentration de nitrates dans les eaux par migration ainsi qu'à une eutrophisation des eaux. Par ailleurs, l'utilisation de produits phytosanitaires, dont certains désormais interdits persistent sur de longues durées dans l'environnement, participe également à la dégradation des sols.
Enfin, le défrichement et les périodes de non-exploitation laissent les sols à nu, les rendant vulnérables à l'érosion.
Il n'existe cependant pas de base de données sur la qualité des sols agricoles.

L'EROSION

La commune ne dispose pas de mines à réhabiliter ou de secteurs dégradés par l'activité minière.

3.3 LES DECHETS

CADRE REGLEMENTAIRE

Les compétences en matière de gestion des déchets se répartissent en plusieurs institutions selon la typologie des déchets :

État Français
L'état Français conserve encore quelques responsabilités en termes de gestion des déchets. Il s'agit pour l'essentiel de l'application de la convention de Bâle sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux. Les déchets radioactifs sont également de la compétence de l'état.

Nouvelle-Calédonie
Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est compétent en matière de gestion des déchets issus des activités de soins à risque infectieux (DASRI) en termes d'hygiène et de santé publique.

Provinces
La province Sud est compétente en matière d'environnement. À ce titre elle réglemente les ICPE, les déchets ainsi que la conservation de la biodiversité.
Le code de l'environnement permet de définir un déchet et réglemente 6 filières d'élimination en lien avec la responsabilité élargie du producteur (REP) : Véhicules hors d'usage, les pneumatiques usagés, les piles et accumulateurs usagés, les accumulateurs usagés au plomb, les huiles usagées ainsi que les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).
En dehors du cadre REP, le code de l'environnement de la province Sud réglemente la gestion des déchets inertes.

Communes
Les communes sont compétentes en termes de salubrité publique et prennent en charge la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA), qu'elles financent en percevant des redevances de gestion (REOM) (Code des communes). La commune de La Foa a transféré au SIVM la responsabilité du traitement de ses déchets afin de regrouper les moyens avec les autres communes du syndicat.

LA GESTION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MUNICIPAUX

Les déchets municipaux regroupent l'ensemble des déchets dont la gestion relève de la compétence de la collectivité, à savoir :

- les ordures ménagères en mélange ;
- les déchets des ménages collectés séparément ;
- les déchets d'activités économiques assimilés aux déchets des ménages ;
- les encombrants des ménages ;
- les déchets collectés en déchèteries ;
- les déchets dangereux des ménages ;
- les déchets du nettoiement (voiries, marchés...) ;
- les déchets de l'assainissement collectif (notamment les boues de station d'épuration) ;
- les déchets verts des ménages et des collectivités locales.

Le SIVM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Sud) est compétent en matière de traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés pour les communes de Boulouparis, Farino, Moindou, Bourail, Sarraméa et Thio. La collecte des déchets ménagers reste de la compétence des communes.

Les ordures ménagères sont collectées 2 fois par semaine sur la commune. Les ordures ménagères sont les déchets issus de la préparation des aliments et du nettoiement normal des habitations et des bureaux. Ne sont pas des ordures ménagères les déchets trop volumineux pour rentrer dans une poubelle, ainsi que les piles, batteries, déchets verts, gravats...
Les déchets verts sont collectés tous les mois par la Mairie. Les déchets verts sont les déchets végétaux issus de l'entretien des jardins : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux, déchets organiques. Les arbres entiers ne sont pas considérés comme des déchets verts. Il faut les tronçonner en petits morceaux afin qu'ils puissent être collectés.
La pratique veut que les ménages déposent les déchets verts à même le trottoir.

Les encombrants doivent être amenés directement en déchèterie.
Les déchets encombrants sont les déchets volumineux des ménages, comme le mobilier, les appareils ménagers, la literie, les cycles, les palettes en bois...

Les déchets collectés ou amenés en apport volontaire se retrouvent au centre de tri et de transfert (CCT) de La Foa, installé à Pocquereux sur le site de l'ancien dépotoir. Également appelés déchèteries, les CTT sont organisés en deux pôles :

- Le Centre de transfert, équipé de deux quais pour la réception des ordures ménagères collectées en porte-à-porte. C'est le gisement le plus important en apport sur les déchèteries.

- Les Centres de tri destiné au public, avec quatre quais (bennes) et des contenants pour le tri, permettent d'organiser les filières suivantes :

- les métaux ferreux et non ferreux
- les gravats
- les déchets souillés aux hydrocarbures
- les huiles végétales
- les déchets réglementés par le code de l'environnement : accumulateurs usagés au plomb, DEEE, piles, pneumatiques, huiles usagées, véhicules hors d'usage.

L'emplacement du CTT se situe à environ 15 minutes en voiture du village. Cela peut nécessiter des déplacements importants pour une partie de la population, notamment celle habitant au bord de mer et qui se situe à plus de 30 minutes du CTT.

Afin d'améliorer l'accessibilité aux zones de dépôt de déchets, le SIVM travaille depuis 2021 sur des déchèteries mobiles afin d'être plus proche de la population.

> CARTE DES DURÉES DE TRAJET AU CTT DE LA FOA

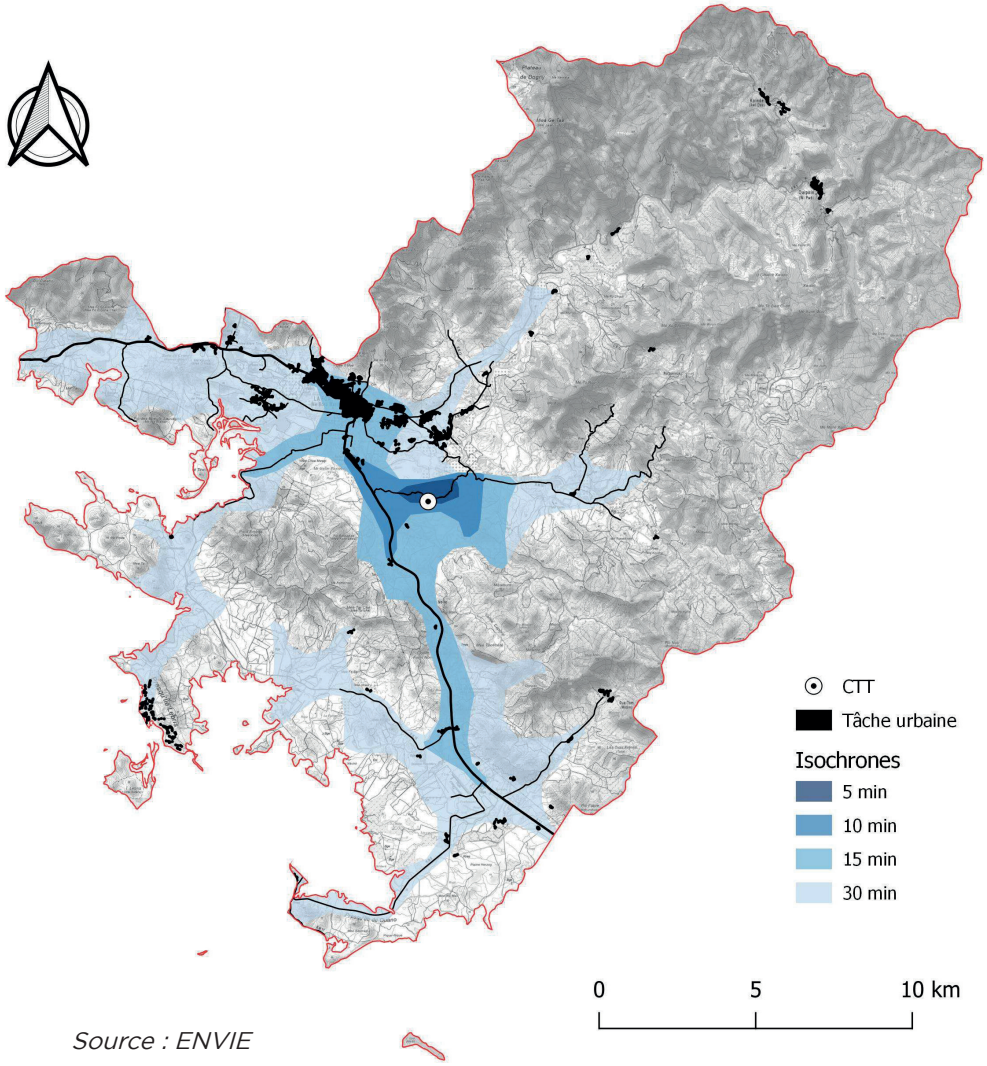

Source : ENVIE

ASPECTS QUANTITATIFS

LES DÉCHETS MÉNAGERS

Le bilan quantitatif de collecte, gestion et traitement des déchets prend en compte les déchets de la commune de La Foa, mais également les déchets des communes de Moindou, Sarraméa et Farino.

La production de déchets ménagers atteint en 2020 1491 tonnes, soit un ratio de production de 270 kg/hab.an, soit moins d'un kilo de déchets par habitant et par jour (740 g/jour). **C'est un ratio de production de déchets faible.**

Cette production a été comparée avec les communes voisines, également gérées par le SIVM. Le graphique ci-dessous présente la production de déchets par catégorie ainsi que le ratio de production par habitant.

En comparaison avec les communes de Bourail et Boulouparis, la commune de La Foa (avec les communes de Farino, Moindou et Sarraméa) produit beaucoup moins de déchets. Surtout, la composition de la poubelle type est différente de la poubelle type de Boulouparis qui produit par exemple beaucoup plus de déchets verts. Enfin, on remarque que la commune de Thio produit le moins de déchets par habitant.

Ces différences peuvent être causées par les modes de vie et les modes d'habitat. En effet, un appartement produit beaucoup moins de déchets verts qu'une maison avec jardin. Les grands terrains sont également propices à une gestion in situ des déchets verts et une partie des déchets organiques.

> PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS SUR LES COMMUNES DU SIVM

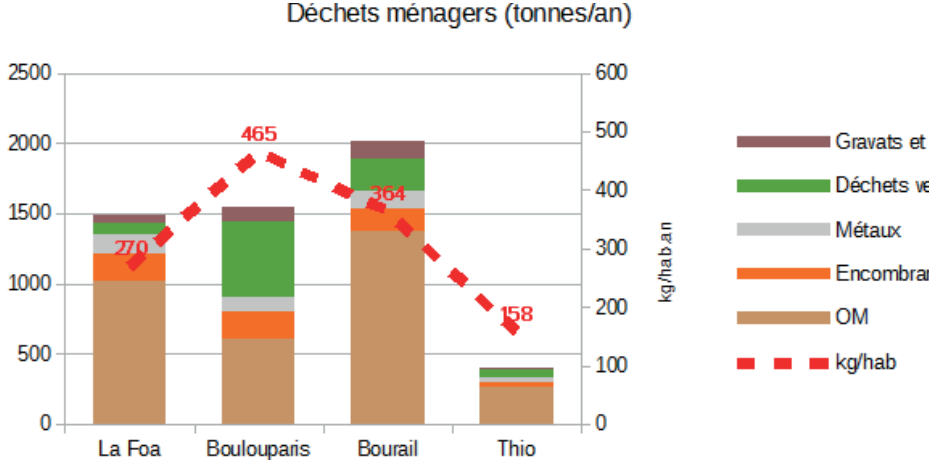

Les ordures ménagères composent 69 % des déchets produits sur la commune, viennent ensuite les encombrants (12 %), les métaux (9 %), les déchets verts (6 %) et les gravats (4 %).

LES DÉCHETS DANGEREUX

Le CTT de La Foa propose de récupérer différentes catégories de déchets dangereux. Les quantités récupérées en 2020 sont les suivantes :

Les filtres à huiles	*595 kg*
Les bidons souillés aux hydrocarbures	*352 kg*
MNU (médicaments non utilisés)	*10 kg*
Accumulateurs usagés au plomb (AUP)	*28 474 kg*
Piles	*98 kg*
Pneumatiques usagés	*30 400 kg*
Huiles usagées	*6 800 litres*
DEEE	*59 422 kg*
VHU	28 600 kg (33 épaves)
TOTAL	**153,7 tonnes**

Le CTT de La Foa propose de récupérer un nombre important de déchets dangereux. Il est envisagé d'étendre la collecte à de nouveaux déchets tels que : Filtres à air, aérosols, pots de peinture, chiffons et flexibles souillés aux hydrocarbures, absorbants, extincteurs et fusées de détresse périmées.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

La majorité des déchets est enfouie à l'ISD de Gadji, sur la commune de Païta. Cela concerne les ordures ménagères ainsi que les encombrants, soit 79 % des déchets produits.
Une partie du flux de déchets encombrants (ou tout-venant) est détourné de l'enfouissement pour du réemploi. En effet, un conteneur à réemploi est disponible à la déchèterie pour que les particuliers puissent réutiliser une partie des objets apportés.
Les autres déchets sont valorisés dans des filières spécifiques :

- les déchets verts sont broyés au niveau du CTT afin de produire du compost qui est ensuite proposé à la vente.
- Les déchets métalliques sont récupérés par une société spécialisée pour une valorisation matière.
- Les DEEE suivent la filière de valorisation de Trecodec.
- Des points d'apport volontaire sont proposés pour le verre, les canettes alu et depuis peu, le papier / carton et le plastique.

LES TENDANCES

L'évolution de la production des déchets montre une tendance à la baisse malgré une hausse de la population, et ceux pour toutes les communes du SIVM. Entre 2015 et 2020, la baisse de production des ordures ménagères est de -3,5 % par an en moyenne sur l'ensemble des communes du SIVM et elle est de -7 %/an en moyenne sur la commune de La Foa.

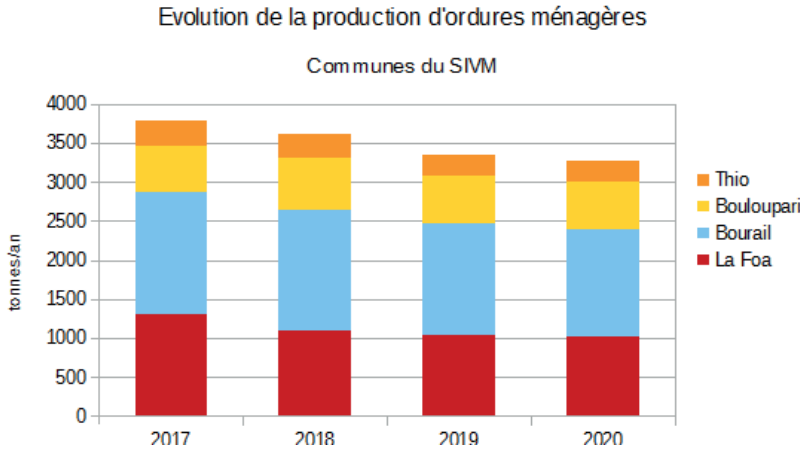

Inversement, la collecte des déchets dangereux et des déchets issus des filières REP sont en hausse, permettant un meilleur traitement de ces déchets.

CONCLUSION

Depuis la mise en place des centres de tri et de transit sur les communes du SIVM, il y a environ 10 ans, la gestion des déchets s'est grandement améliorée. L'époque du tout en décharge est révolue et désormais les déchets sont considérés comme des filières à valoriser.

Les perspectives à moyen terme pour le SIVM SUD sont de :

- Développer les filières de réemploi
- Permettre la valorisation de certains déchets sur le territoire du SIVM SUD
- Assurer la professionnalisation de la filière de compostage des déchets verts
- Mettre en place le tri des déchets cartons, plastiques, papiers, journaux et magazines
- Planifier un plan de prévention des déchets
- Proposer un soutien technique pour améliorer la gestion des déchets dans le cadre des manifestations communales
- Étudier les possibilités d'agrandissements des centres de tri et de transfert pour faire face aux futures évolutions des services déchets.

4// LES PAYSAGES

4.1 GENERALITES

Les paysages de La Foa s'articulent autour de plusieurs éléments de composition du paysage :

- Le village, implanté au cœur de la plaine à la confluence des nombreuses rivières de la commune.
- Les plaines (littorales, alluviales, ouvertes...).
- Les vallées, aboutissement du réseau hydrographique, sillons dans le paysage.
- La chaîne, qui s'étend en arrière-plan et pénètre parfois dans les plaines.
- Le littoral et le lagon.

La dynamique de composition des paysages de La Foa est hydraulique. L'eau est fortement présente dans les caractéristiques de chaque entité paysagère :

- L'eau des forêts humides qui recouvrent la chaîne,
- L'eau qui a creusé les vallées et enrichit les plaines,
- L'eau du lagon que l'on admire depuis le littoral.

On comprend bien que la nature des sols, a indirectement influé la topographie, et créé une dynamique des espaces sur La Foa. Le découpage des entités qui composent le paysage naît de la dynamique observée, entre plaines et collines.



4.2 LES UNITES PAYSAGERES

L'unité paysagère désigne une portion d'espace constituant un ensemble relativement homogène sur le plan de la topographie, de l'utilisation de l'espace et de la couverture végétale ou de l'occupation humaine.
La carte présentée en page suivante présente le découpage géographique des quatre entités paysagères de La Foa.

> Carte des entités paysagères

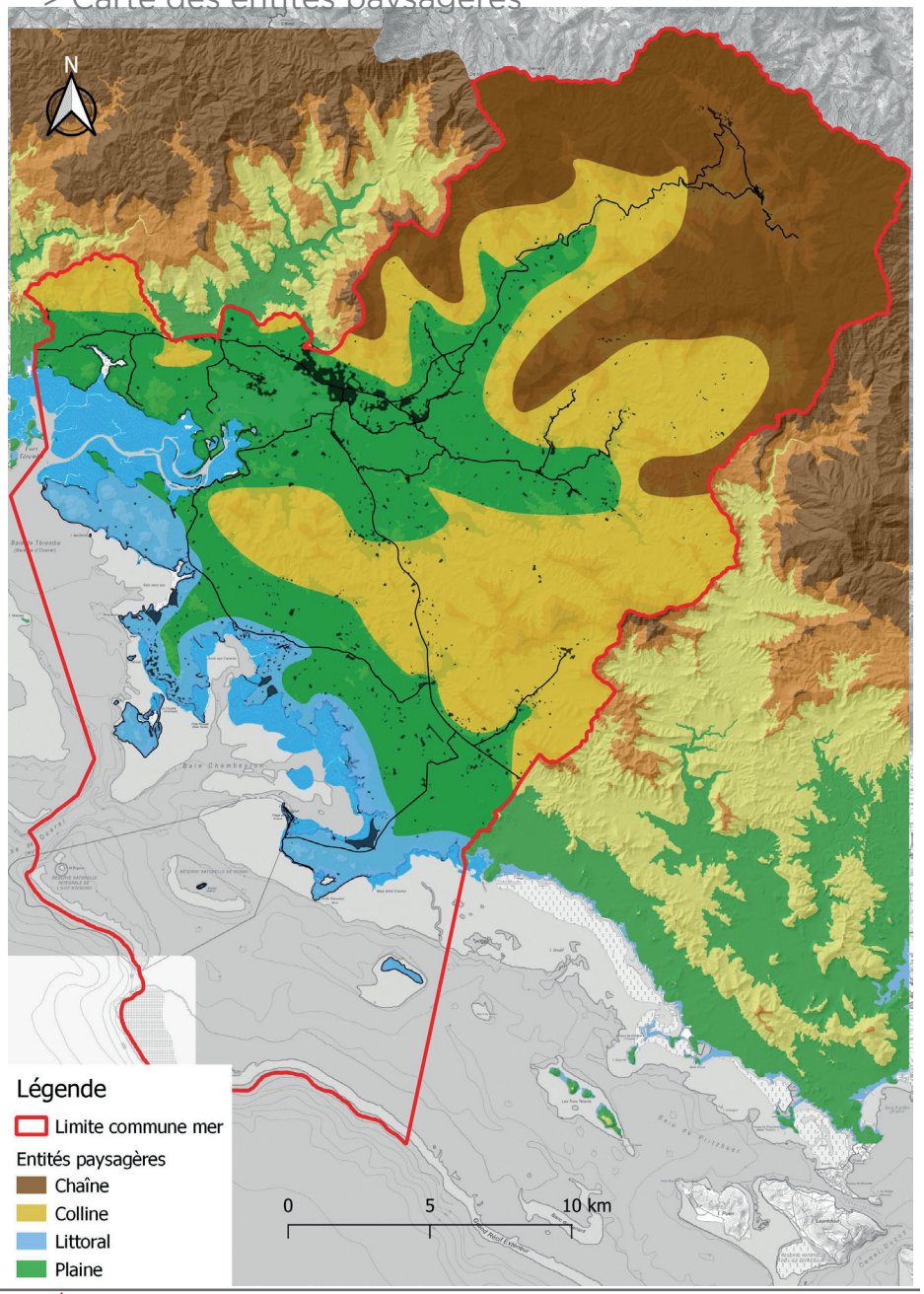

LES PLAINES

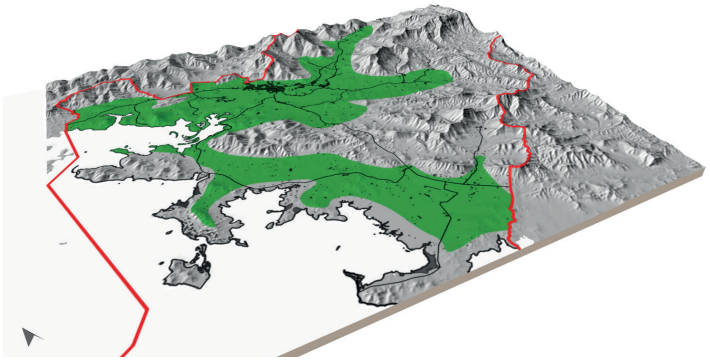

Altimétrie	de 0m à 50m (exceptionnellement 100m), espaces ouverts
Végétation	Rase, maquis, savane à Niaoulis/gaïacs, végétation peu dense, dégradée.
	Les grandes plaines de l'Ouest étaient avant recouvertes de forêt sèche.
Pente / topographie	Pente faible et topographie uniforme.
Usage	Les plaines accueillent l'essentiel de l'agriculture de la commune et la majorité des habitations.


Plaine de la Pocquereux


Plaine du Village


Plaine agricole


Plaine de l'embouchure de la Fonwhary

LES COLLINES

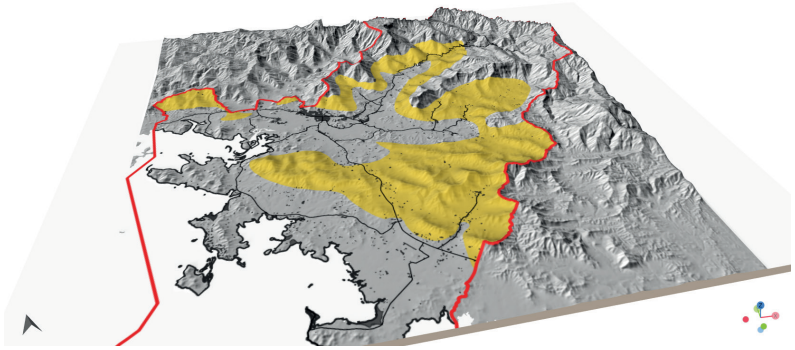

Altimétrie	de 50 à 300m, espaces généralement ouverts
Végétation	Rase sur les collines paturées, végétation arbustive sur les versants.
Pente / topographie	La forme arrondie des collines offre des paysages doux et tranche avec la planitude des plaines.
Usage	Les collines accueillent un peu d'agriculture, essentiellement des pâturages.



Agriculture sur les pentes des collines



Collines en arrière-plan du paysage



Mont Teremba



Vue sur les collines de l'arrière village

LE LITTORAL

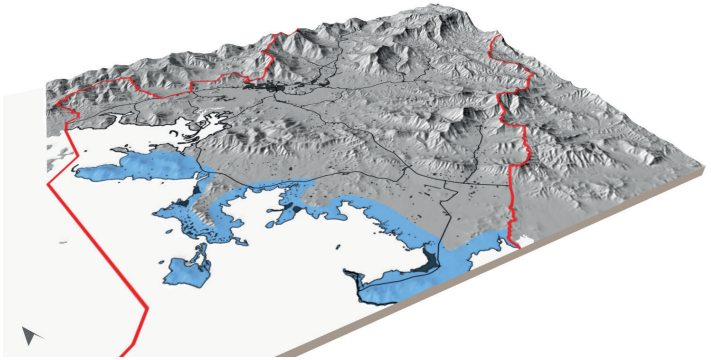

Altimétrie	de 0 à 20m (jusqu'à 50 m pour les collines littorales).
Végétation	Végétation arbustive sur les versants, mangrove
Pente / topographie	On distingue des entités ouvertes (lagon ouvert le long de plaines littoralesétroites, et baies/anses, en face des plaines littorales plus évasées)
Usage	Le littoral est relativement naturel sur la commune. La presqu'île Lebris et dans une moindre proportion Oano acceuillent des activités humaines.


Zone résidentielle de la presqu'île Lebris


Vue sur l'île Lebris


Presqu'île de Ouano


Plage de Ouano Sud

LA CHAINE

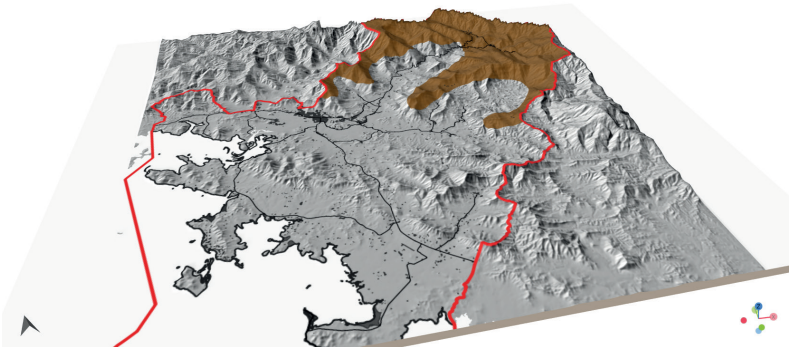

Altimétrie	de 300 à 1000m pour les crêtes qui ponctuent le territoire.
Végétation	Très variable, de milieux endémiques riches comme la forêt humide, au maquis minier sur les secteurs dégradés.
Pente / topographie	Pente forte à très forte et topographie découpée.
Usage	La chaîne est relativement peu dégradée en raison notamment d'une faible activité humaine.





LE VILLLAGE

Altimétrie	de 5 à 50 mètres
Végétation	Très variable, de milieux endémiques riches comme la forêt humide, au maquis minier sur les secteurs dégradés.
Pente / topographie	Pente forte à très forte et topographie découpée.


Quartier résidentiel


Offre commerciale le long de la RT1


vue du village depuis le ciel


Passerelle Marguerite

L'approche par unité paysagère permet de découper le territoire de La Foa en plusieurs entités et d'y associer des caractéristiques, enjeux et dynamiques propres.

Le territoire de La Foa se compose donc de 4 grandes familles d'entités paysagères auxquels nous avons rajouté le village qui constitue la seule grande zone agglomérée de la commune.

Ces entités comprennent des sous-entités selon les caractéristiques locales, que nous n'avons pas pu décrire. En effet, la plaine de La Foa est différente de celle de Pocquereux ou encore celle de Ou Tom, mais appartient bien à la même famille paysagère.

L'alternance des unités paysagères crée un rythme caractéristique de l'identité du territoire de La Foa : une diversité de paysages caractérisés, signature de l'identité rurale de l'Ouest de la Grande Terre.

4.3 LES PAYSAGES D'INTERET

Les paysages d'intérêt sont nombreux sur la Commune (lagon, ilots, cours d'eau...)

Le plateau de Dogny, bien connu des Calédoniens, est d'un très grand attrait paysager et le point de vue qu'il offre sur la chaîne centrale est sans aucun doute l'un des plus beaux de Nouvelle-Calédonie.

L'entrée Sud du Village, avec les vues sur les méandres de la rivière La Foa et de la passerelle Marguerite offre aussi un panorama unique pour une entrée de Village en Nouvelle-Calédonie.


Plateau de Dogny


Entrée sud du Village

5// LES RISQUES

5.1 LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

CADRE REGLEMENTAIRE

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les activités relevant de la réglementation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime d'autorisation, simplifiée ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés :

• **Déclaration** : pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. Une simple déclaration à la province Sud est nécessaire. On considère alors que le risque est de fait acceptable moyennant des prescriptions standards au niveau provincial, appelées délibérations de prescriptions générales.

• **Autorisation simplifiée** : vise des secteurs pour lesquels les mesures techniques pour prévenir les inconvénients sont bien connues et standardisées. Un dossier d'autorisation simplifiée doit être déposé à la province Sud. Le président de l'assemblée de la province peut autoriser ou refuser l'exploitation.

• **Autorisation** : pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le président de l'assemblée de la province peut autoriser ou refuser le fonctionnement.

La nomenclature des installations classées est divisée en deux catégories de rubriques :

• l'emploi ou stockage de certaines substances (ex. toxiques, dangereux pour l'environnement...).
• le type d'activité (ex. : agroalimentaire, bois, déchets ...) ;

• d'autorisation ou de refus d'autorisation de fonctionnement d'une installation ;
• de réglementation (imposer le respect de certaines dispositions techniques, autoriser ou refuser le fonctionnement d'une installation) ;
• de contrôle ;
• de sanction.

Ces opérations sont confiées à l'Inspection des Installations Classées qui est répartie d'une part à la Direction du Développement Durable des Territoires de la province Sud (DDDT) pour les installations de gestion des déchets, de traitement des eaux ainsi que pour les installations d'élevage. La Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC) assurant l'instruction et le suivi des autres installations.

Les dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement sont intégrées en province Sud dans le code de l'environnement, aux livres IV partie I. Ceux-ci sont régulièrement mis à jour afin que la protection des intérêts visés aux articles 412-1 en province Sud soit assurée (commodité du voisinage, santé, sécurité, salubrité publique, agriculture, protection de la nature et de l'environnement, conservation des sites et des monuments).

Outre ce texte fondamental, la réglementation sur les ICPE comporte de nombreuses délibérations de prescriptions générales applicables aux installations soumises à déclaration et à autorisation simplifiée.

LES ICPE DE LA COMMUNE

Le tableau ci-après recense le type d'activité et le régime de classement des établissements classés ICPE sur la commune de La Foa.
Il existe actuellement 17 établissements soumis à la réglementation ICPE, ce qui semble faible au regard de la structure économique de la commune. Quatre installations sont soumises au régime de l'autorisation, 2 au régime de l'autorisation simplifiée et 11 au régime de la déclaration. Enfin, une douzaine d'installations se sont manifestées auprès de l'inspection des installations classées, mais ne sont pas classées en raison d'un niveau d'activité en dessous du seuil minimal.
Il n'existe pas d'activité particulière qui se dégage. L'activité d'élevage est peu développée avec seulement deux installations classées. Les seuils minimums pour être classé sous le régime de la déclaration ICPE sont 51 porcs ou bien 1 000 lapins ou encore 1 000 volailles, ce qui semble être supérieur à la taille des installations présentes à La Foa.

L'assainissement est représenté que par une seule installation, la station d'épuration municipale d'une capacité de 4000 EH.
Enfin, on retrouve 2 ateliers mécaniques et 2 casses automobile. À noter cependant de nombreux dépôts de carcasses automobiles non classés sur la commune, comme sur le secteur littoral ou la vallée de la pocquereux.
Les 4 installations soumises au régime de l'autorisation ICPE sont :

- La station d'épuration municipale,
- Le centre de tri et de transit de déchets de La Foa
- L'abattoir de volailles de Oua-Tom (STPA)
- L'atelier de conditionnement de crevettes – La Pénéïde de Ouano

L'essentiel des installations classées sont implantées dans le secteur du village. Seulement une seule installation est installée dans la zone d'activité économique de Méaré.

Régime	Déclaration	Autorisation simplifiée	Autorisation	TOTAL
Alimentaire	2		1	3
Assainissement			1	1
Atelier mécanique	2			2
Déchets		2	1	3
Élevage	1		1	2
Industrie	1			1
Station-service	3			3
Stockage	1			1
Énergie	1			1
TOTAL	**11**	**2**	**4**	**17**

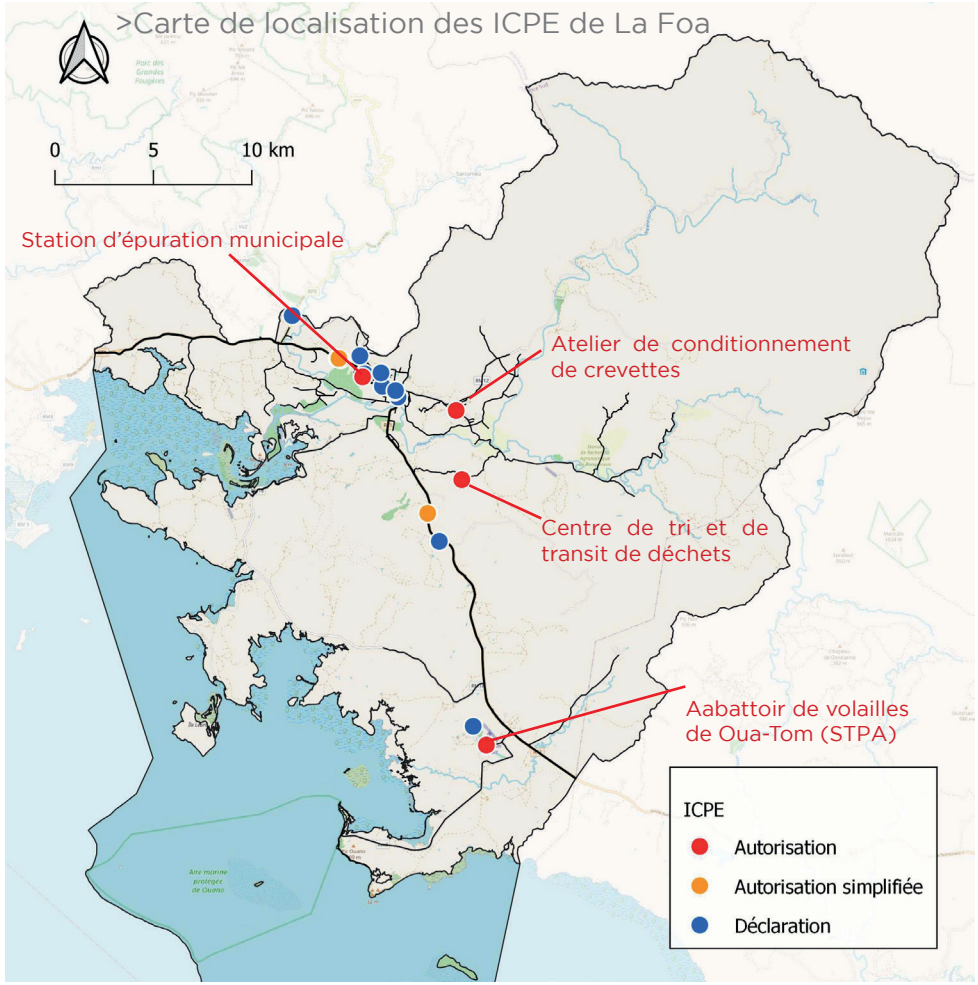

>Carte de localisation des ICPE de La Foa

5.2 LES RISQUES NATURELS

RISQUE DE TSUNAMI

GÉNÉRALITÉS

Les tsunamis provoqués par un séisme peuvent causer de graves dommages aux communautés côtières à la fois dans la zone du séisme et à des lieux distants.
Les tsunamis sont de plus en plus considérés dans les politiques globales de gestion des risques naturels. En effet, ils sont souvent perçus, à juste titre, comme une menace importante pour les communautés littorales et les infrastructures côtières. L'intégration du risque tsunami est donc devenue un enjeu clé dans l'établissement de politiques de réduction des risques.

80 % des tsunamis dans le monde ont lieu dans le Pacifique. Trois ou quatre par siècle sont catastrophiques. En Nouvelle Calédonie, le dernier phénomène meurtrier date de 1875.
La côte Est et les îles Loyautés sont les plus vulnérables au risque de tsunami comme le montre la figure ci-dessous.

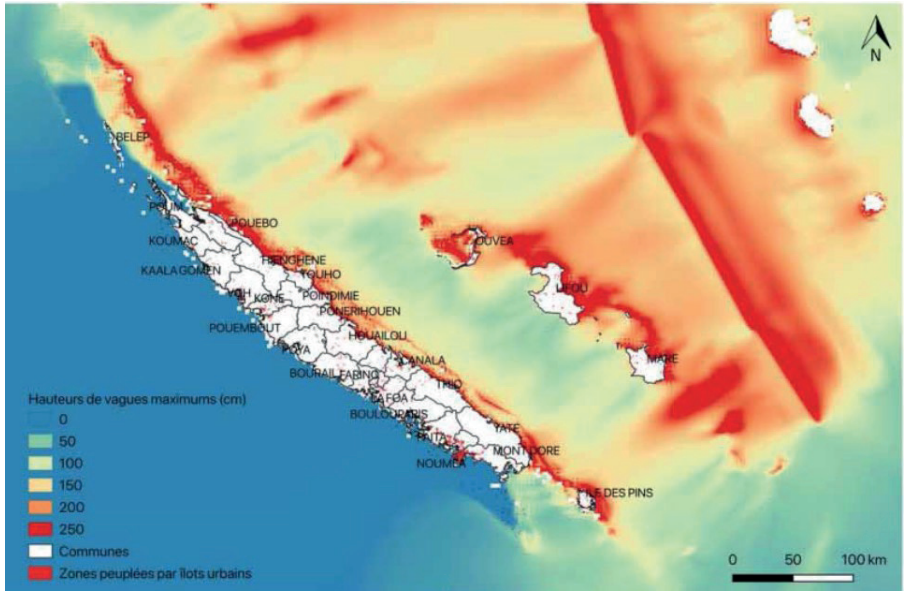

> Zones les plus vulnérables à un tsunami en Nouvelle-Calédonie (Source : Bruce, 2019)

Dans le cadre du projet TSUCAL en 2018 porté par l'IRD, il est défini la zone littorale en Nouvelle-Calédonie soumise au risque de submersion marine, comme la zone terrestre comprise entre le niveau de la mer (altitude 0 – délimitation du trait de côte) et une altitude à donner.

La carte ci-dessous évalue le risque tsunami en fonction de deux critères objectifs : l'altitude et la distance horizontale à la côte. Cette carte ne prend pas en compte les facteurs de dissipation ou d'amplification d'une onde de tsunami à la côte et aussi le type de côte (comme la mangrove qui est une protection naturelle de la côte).

Dans ce contexte, la carte ci-dessous est donc susceptible de fortement sur (ou sous) estimer le risque selon les endroits concernés.

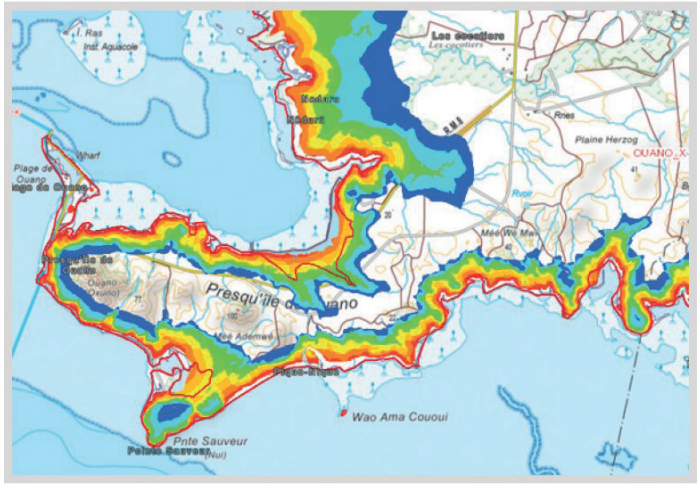

> Exemple de l'aléa « Tsunami » (source : DIMENC)

LE RISQUE DE SUBMERSION MARINE

La submersion marine est une inondation temporaire de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques et marégraphiques sévères.
Les submersions envahissent généralement les terrains situés en dessous du niveau des plus hautes mers, mais atteignent aussi parfois des altitudes supérieures si des projections d'eaux marines franchissent des ouvrages de protection et/ou la crête des cordons littoraux.
Tous les niveaux supérieurs à +2 m CM sont dus à des conditions météorologiques exceptionnelles. Ces conditions correspondent au passage de dépressions tropicales ou cyclones, qui entraînent des vents et des chutes de pression importants.
Le passage de dépressions accompagnées de fortes houles et de courants importants donne lieu à des surcotes exceptionnelles.

Cela correspond à la concordance d'une marée haute et d'une très forte dépression (La surélévation de niveau due au passage d'un cyclone est de l'ordre de 1 m.).
À titre d'exemple, le cyclone Erika a été la cause d'une surcote atteignant + 2.7 m CM soit +1.85 m NGNC.
Les côtes basses en érosion sont plus vulnérables à une submersion marine.

> Schéma explicatif du phénomène de submersion marine

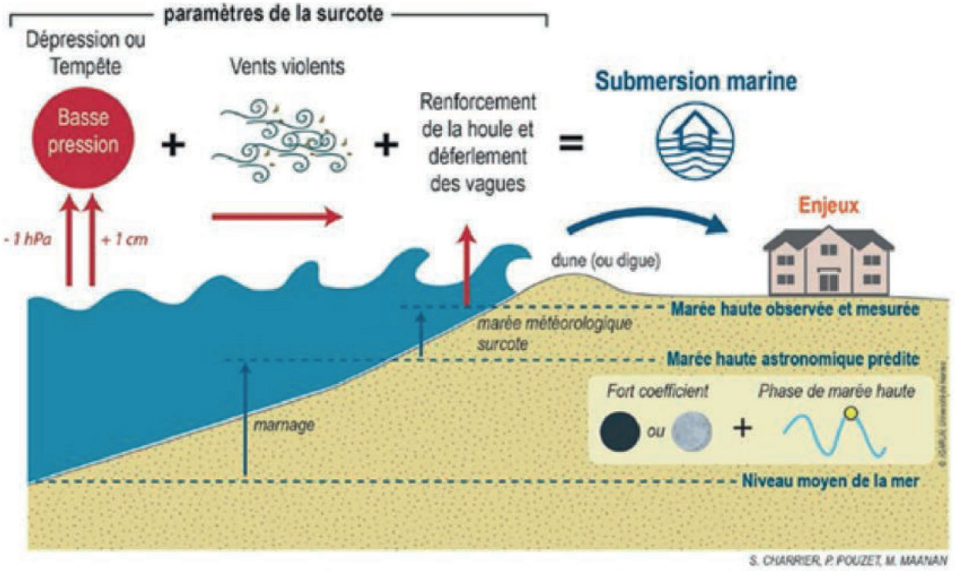

> Le littoral de Ouano est le plus vulnérable au risque côtier.

> 86 % du littoral de La Foa est protégé par la mangrove (75 % de l'énergie des vagues est dissipé lorsqu'elle traverse 200 m de mangrove (Source : UICN).

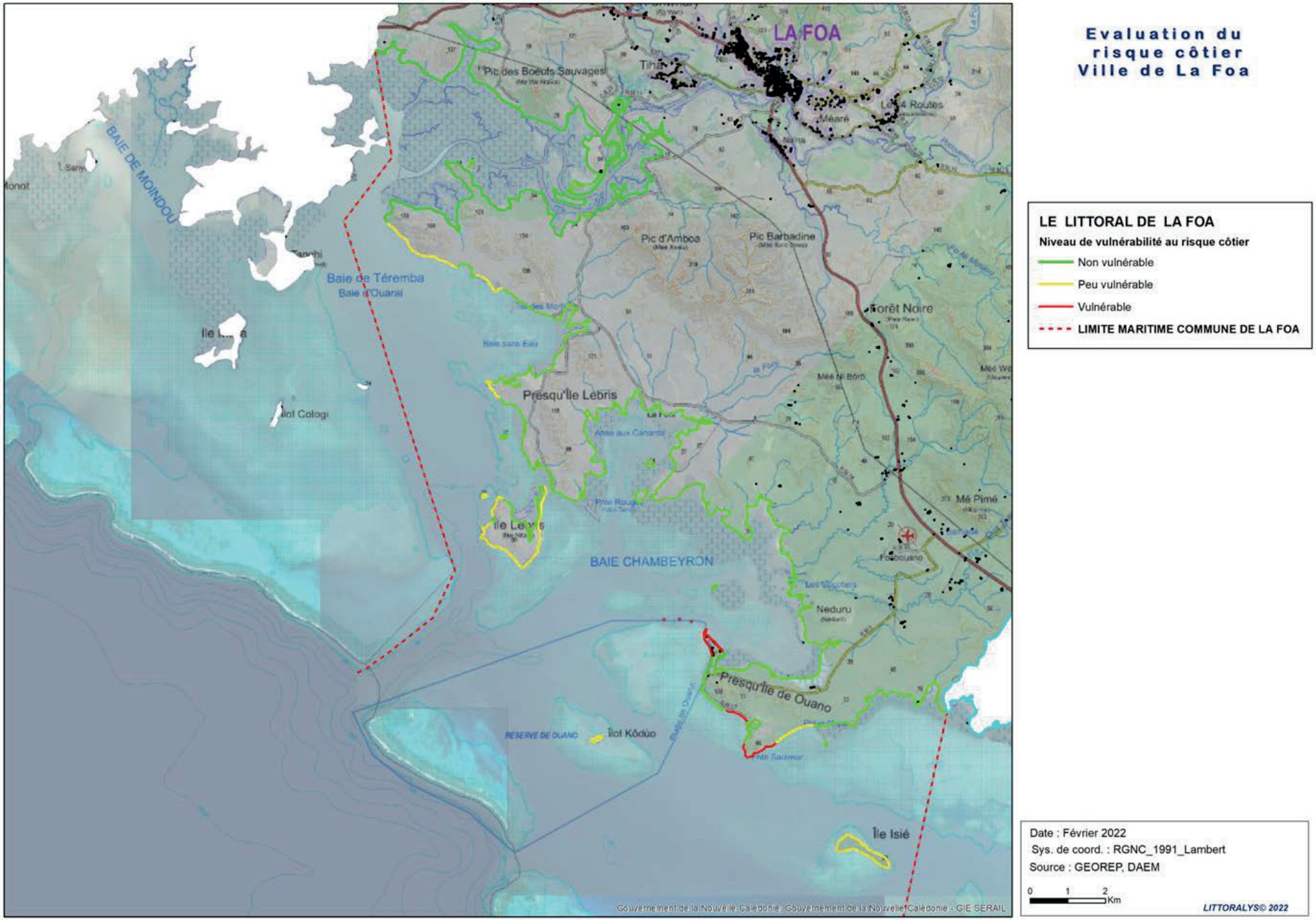
Evaluation du risque côtier Ville de La Foa
LA FOA
Pic des Boeufs Sauvages
Tiha
Méaré
Nama
Pic d'Amboa
Pic Barbadine
Forêt Noire
Mé Ni Bord
Mé Pimé
BAIE DE MOINDOU
Baie de Téremba
Baie d'Ouarai
Presqu'île Lebris
Anse aux Canards
Pointe Rouge
BAIE CHAMBEYRON
Fosbouano
Neduru
Presqu'île de Ouano
RESERVE DE OUANO
Îlot Kôdûo
Îlot Catogi
Îlot Sarny
Îlot Monot
Îlot Canghi
Îlot Kié
Îlot Sainte
Îlot Sauvage
Îlot Sainte
Îlot Sainte
Îlot Sainte

RISQUE CYCLONIQUE

Le risque naturel le plus important en Nouvelle- Calédonie provient des cyclones.
Les cyclones tropicaux surviennent en saison chaude (mi-novembre à mi-avril). Les dégâts causés sont dus au vent, aux précipitations qui provoquent des inondations et aux marées de tempêtes. Les plaines de la frange côtière ouest sont particulièrement exposées aux inondations, ce phénomène étant amplifié par l'exhaussement du fond des lits mineurs dont la charge solide est abondée par des déblais miniers. Les deux phénomènes associés, marées de tempêtes et précipitations, aggravent également les crues.
Impuissant face à l'arrivée d'un cyclone, on peut toutefois en prévenir les risques notamment grâce à la surveillance météorologique et à l'alerte de la population, ainsi que par des mesures d'ordre réglementaire et constructif.
En Nouvelle-Calédonie, il n'y a pas de législation en vigueur concernant l'obligation de constructions para cycloniques. Le Référentiel de la Construction de la Nouvelle-Calédonie (RCNC) pose les bases d'un système d'assurance plus protecteur. Les risques cycloniques font partie des paramètres pris en compte.
La surveillance météorologique est une mission fondamentale dans la prévention du risque cyclonique. L'Organisation Météorologique Mondiale, qui coordonne la veille cyclonique au plan international, a désigné dans chaque bassin océanique un centre météorologique régional spécialisé (CMRS). C'est celui de Fidji qui surveille l'océan Pacifique Sud-ouest et donc la Nouvelle-Calédonie.

La figure ci-dessous présente l'historique des dépressions tropicales et cyclones observés dans la zone de pré-alerte entre 1968 et 2005.

> Nombre de phénomènes tropicaux (vent moyen> 33 nœuds) (Source : Atlas NC, 2014)

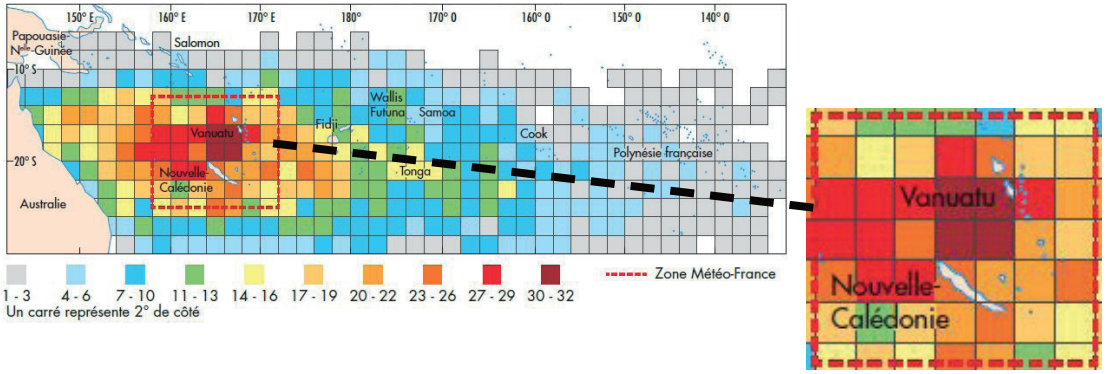

Au cours de la période 1968-2005, entre 20 à 22 phénomènes tropicaux sont passés à proximité de La Foa.

Le graphique suivant présente le nombre de phénomènes tropicaux par saison en Nouvelle-Calédonie (source : météo France). L'historique des 40 dernières années fait apparaître une moyenne de 3,6 événements par an (1,7 cyclone tropical / an, 0,8 dépression tropicale forte / an et 1,1 dépression tropicale modérée / an).

> Nombre de phénomènes tropicaux par saison sur la Nouvelle-Calédonie

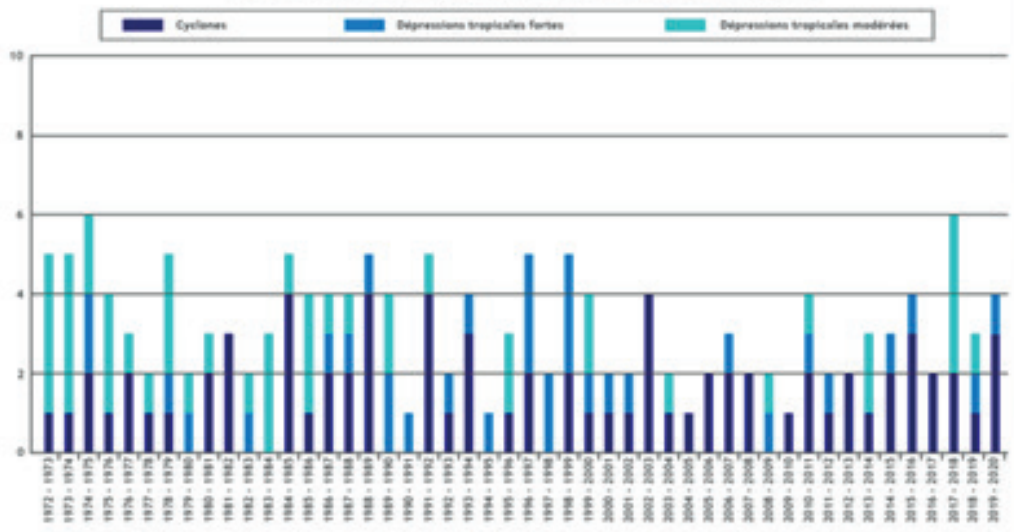

Les phénomènes tropicaux sont dangereux, car ils produisent à la fois de forts vents, de fortes précipitations, de fortes houles et des marées cycloniques. Chaque passage de dépression ou cyclone s'accompagne de destructions plus ou moins importantes, la pluie et le vent ayant chacun leurs « cibles privilégiées » :

• les vents violents causent la destruction des bâtiments, de la végétation «haute», des navires, du réseau de télécommunications et électrique ;
• les rafales (ou vent instantané), dont la vitesse est nettement supérieure à celle du vent moyen, agissent comme des coups de boutoir ;
• la rotation parfois brusque des vents fragilise les constructions les plus légères ainsi que l'enracinement de la végétation ;
• la pluie cause la perte des cultures vivrières et endommage gravement le réseau routier. Elle entraîne la crue soudaine des rivières les plus modestes, des inondations catastrophiques, des éboulements et glissements de terrain. Elle est la cause de la grande majorité des décès.

Une attention particulière doit être portée sur le choix du terrain d'implantation des nouveaux projets. Afin d'éviter tout risque, les grands principes à respecter sont les suivants :

• éviter de construire en bordure du littoral, de façon à s'affranchir du risque lié à la houle cyclonique et à la marée de tempête ;
• ne pas construire dans le lit majeur des cours d'eau (et plus largement dans toute zone inondable) compte tenu des risques de débordements existants pendant et après le passage du cyclone (liés à la pluviométrie souvent importante qui l'accompagne) ;
• éviter les sites dont les caractéristiques topographiques leur confèrent une trop grande exposition au vent ; ne pas construire sur un versant soumis aux instabilités de terrain (de même qu'en tête ou au pied de celui-ci) ; ne pas construire sous une ligne électrique haute tension (risque d'électrocution et d'incendie).

LES INONDATIONS

La commune de La Foa abrite de nombreux cours d'eau qui lors des périodes de fortes précipitations, sont sujets à des débordements de leur lit mineur.
Les règles de constructibilité en zones inondables dans la Province Sud relèvent de la délibération n°29-2006/APS du 27 juillet 2006.
Cette délibération classe les terrains soumis à des règles de construction en trois catégories suivant la nature des aléas qu'ils sont susceptibles de subir, à savoir :

- Aléa très fort
- Aléa fort
- Aléa faible/moyen

Aléa	Définition	Constructibilité des terrains
Très fort	Il est caractérisé essentiellement par des vitesses d'écoulement élevées et des hauteurs de submersion importantes. Il peut en outre correspondre à des zones où le transport solide	Dans ces zones, aucune construction nouvelle n'est autorisée sur une parcelle non bâtie.
	C'est également une zone où l'aléa est fréquent.	Toute extension, ou changement de destination ne sera possible qu'en s'accompagnant d'une intervention sur un ou des bâtiments existants tels que démolition, redistribution, mise en sécurité des personnes exposées et minimisation des conséquences économiques.
		En atténuation du principe ci-dessus, pourront être notamment autorisés les équipements publics indispensables au fonctionnement des services publics ainsi que les équipements n'ayant pas d'incidence sur l'écoulement des eaux comme notamment les terrains de jeux, les bassins.
		Les lotissements à usage d'habitation sont interdits.
Fort	Il correspond à des zones présentant au moins un des critères de la zone d'aléa très fort et une hauteur d'eau en général supérieure à 1 mètre.	Dans ces zones, une construction nouvelle est possible si les dispositions constructives retenues permettent la mise en sécurité des personnes et la minimisation des conséquences économiques.
Faible / moyen	Les terrains classés dans cette catégorie sont caractérisés par une hauteur d'eau et une vitesse d'écoulement faible.	Dans ces zones toutes les constructions peuvent être autorisées.
		Toutefois, ces autorisations seront accompagnées d'une information du pétitionnaire l'invitant à prendre toutes les précautions pour limiter les dégâts à ses biens.
		Le plancher habitable sera toujours hors d'eau.

La cartographie de l'aléa d'inondation vise à assurer la mise en sécurité des personnes en intégrant le risque inondation comme une contrainte d'aménagement. Elle permet d'identifier les zones d'écoulement, au voisinage du lit mineur, où la vitesse du courant est élevée, et les zones d'expansion de crue, où la vitesse du courant est plus faible.
La commune de La Foa subit régulièrement des inondations lors de passage de dépressions ou de cyclones tropicaux. La plupart des cours d'eau débordent dès la crue annuelle.

La dernière étude des zones inondables de la commune a été réalisée en 2018 (Étude des zones inondables sur les secteurs de La Foa aval et Focola, communes de La Foa et Farino – A2EP - 2018). Cette étude permet d'actualiser l'étude Hydrex (1996) ainsi que les études de 2015 (A2EP).

Six secteurs sont concernés par cette étude :

- La Foa (partie amont et aval) / Pocquereux
- Fonwhary
- La Focola et ses affluents
- La Foa village, comprenant les cours d'eau Fo Moin et Fo Bio
- Fo Nily
- Fo Nimoulou

> Carte des aléas d'inondation de la rivière La Foa

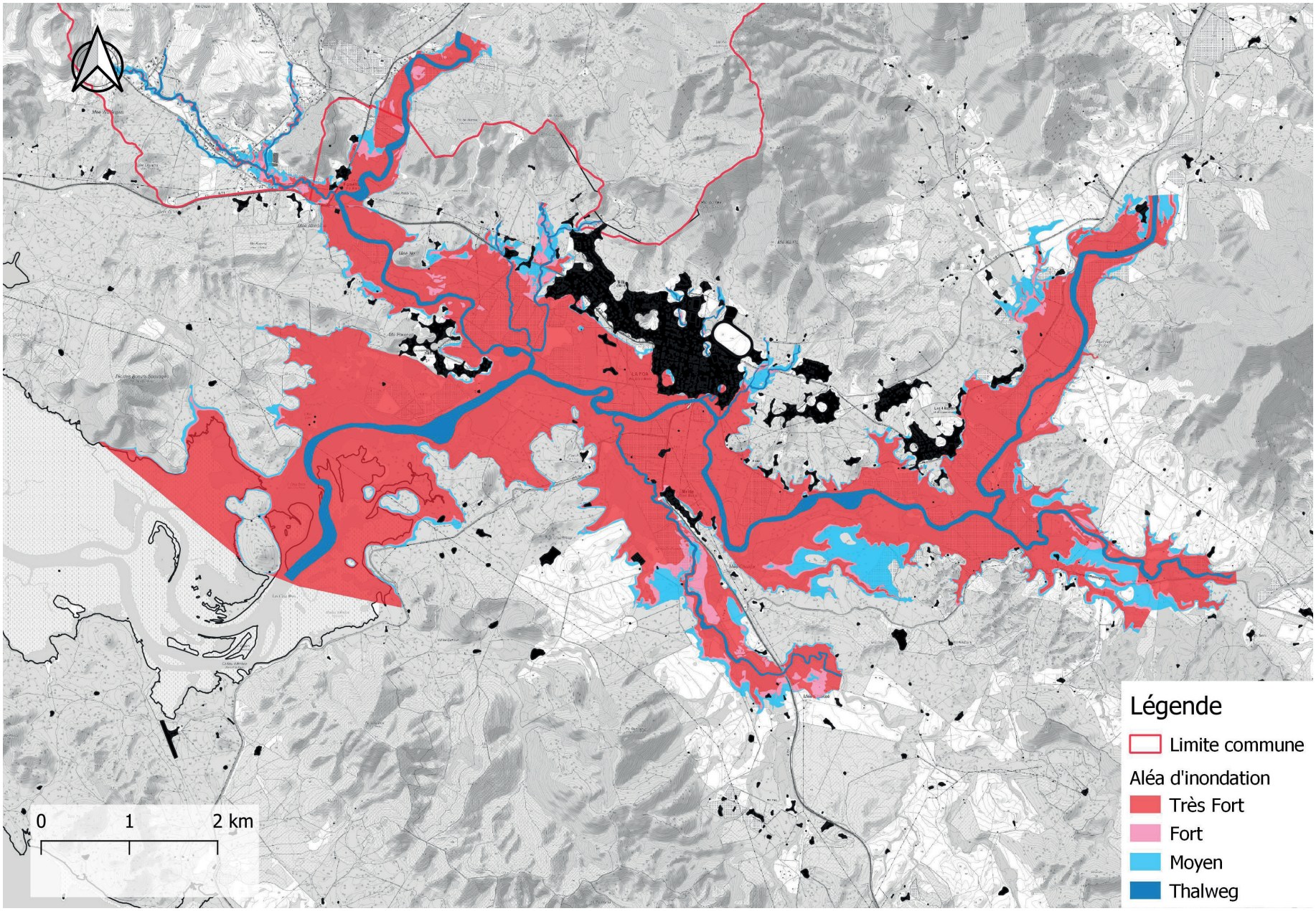

LES FEUX DE FORET

En Nouvelle-Calédonie, les incendies, ou « feux de brousse », constituent une des premières causes de destruction des milieux naturels.

> CONTEXTE GÉNÉRAL

S'il existe une saison « à haut risque », il n'y a pas de règle quant à l'ampleur du phénomène selon l'année. Le nombre et l'étendue des incendies sur une année dépendent de nombreux facteurs. Les facteurs naturels propices aux incendies de forêt sont liés à la présence de la masse combustible et à son inflammabilité, à la météorologie (sécheresse et vent), à la topographie du lieu et à la nature des sols qui influe fortement sur la capacité de rétention de l'eau dans les horizons superficiels. D'autres facteurs naturels liés au retrait de l'homme dans la gestion de l'espace jouent un rôle important : le développement de la biomasse par abandon de l'entretien de la forêt, la déprise agricole à l'origine de friches particulièrement inflammables.

Le changement climatique accroît également le risque d'incendie de forêt, en augmentant la durée de la saison sèche durant les épisodes El Nino.

Le risque incendie de forêts est aggravé par la progression de la pression urbaine dans un contexte de croissance démographique, le développement de l'habitat à l'interface des forêts, le non-respect des obligations légales de débroussaillement... Le bâti et l'humain installés en zone forestière peuvent être victimes d'un feu de forêt, le phénomène est subi. Mais ils peuvent également générer un feu, le phénomène est alors induit par leur présence.

Une étude de l'œil sur la superposition des départs d'incendies de 2001 à 2017 montre que certains endroits se démarquent nettement. On les appelle des « points chauds », c'est-à-dire des zones qui sont touchées par des incendies de façon forte et répétée. C'est à proximité des routes et des bâtiments que se déclarent le plus d'incendies.

Contrairement aux autres risques naturels, l'action de l'homme est primordiale dans l'éclosion des feux. Le déclenchement de l'aléa peut provenir de négligences ou d'actes de malveillance. Les feux déclenchés par une origine naturelle représentent ainsi moins de 10 % du total des incendies.

Les incendies sont des feux non maîtrisés, initialement allumés :

• comme pratique agricole (écobuage),
• comme technique de débroussaillage et de lutte contre les espèces envahissantes,
• comme technique de chasse,
• lors de conflits, par malveillance, ou simplement par irresponsabilité (ex : mégots de cigarettes)

> UNE INTERFACE HABITAT-FORÊT CONTRAINTE ET VULNÉRABLE

Les incendies de forêt mettent en question la sécurité des personnes, la protection des biens bâtis et des infrastructures. La vision des événements passés engage à une réflexion sur l'anticipation de ces situations de vulnérabilité, en particulier sur les territoires où une forte pression foncière s'exerce. Les nouveaux arrivants, en demande d'habitat en milieu naturel colonisent petit à petit les espaces autrefois agricoles ou les espaces forestiers sur terrains défrichés en bordure des massifs boisés, et augmentant de fait le linéaire d'interface habitat-forêt.

> DES CONSÉQUENCES DÉSASTREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT (SOURCE : ŒIL)

Les conséquences environnementales des feux de forêt sont multiples :

• **Augmentation de l'érosion** : La disparition du couvert végétal engendre l'érosion des sols qui étaient autrefois protégés par la végétation. Les conséquences sont des glissements de terrain à l'origine de graves désordres, et le colmatage des creeks causant leur appauvrissement.

• **Diminution de la ressource en eau et de sa qualité** : La forêt joue un rôle de régulateur dans le cycle de l'eau. Durant la saison des pluies, elle se gorge d'eau telle une éponge, et optimise l'infiltration des eaux en freinant le ruissellement, ce qui limite les crues. Pendant la saison sèche, elle restitue cette précieuse ressource, et limite les effets de la sécheresse. La destruction de la forêt par le feu augmente la sensibilité des sols à l'érosion, et agit sur la fréquence et l'intensité des crues. Le feu perturbe ainsi le fonctionnement naturel des bassins versants, la ressource disponible en eau et sa qualité.
• **Perte de biodiversité** : Un incendie détruit la végétation et la faune qu'elle abrite, de même qu'il dégrade la fertilité du sol en détruisant la microfaune et les champignons : les espèces endémiques et surtout micro-endémiques risquent ainsi de disparaître.

• **Appauvrissement et réduction des forêts :** Les incendies participent à la fragmentation et à l'isolement des formations forestières, au même titre que la construction de routes, de pistes, l'urbanisation et l'exploitation minière. Par le découpage de forêts en morceaux de plus en plus petits et de plus en plus éloignés les uns des autres, on risque, à terme, leur disparition définitive.
• Pollution atmosphérique : Les fumées contiennent des polluants (particules fines, etc.) pouvant dégrader la qualité de l'air.

• **Développement des espèces envahissantes** : La destruction des forêts facilite l'installation d'espèces animales et végétales envahissantes qui, parce qu'elles sont très compétitives, augmentent le risque de disparition des espèces locales et endémiques.

• **Perturbation des écosystèmes marins** : L'érosion augmente les apports de particules de terre dans les cours d'eau, puis dans le lagon, contribuant à envaser les herbiers et les récifs du bord de mer qui jouent le rôle de nurseries et fournissent des habitats à la faune marine (mollusques, crustacés, poissons, etc.).

> LA RÉPARTITION DES INCENDIES SUR LA COMMUNE

L'œil met à disposition les données de surfaces potentiellement brûlées produites à partir des données d'anomalies thermiques constituées avec l'imagerie infrarouge du satellite Suomi NPP (Suomi National Polar-orbiting Partenership). Seuls les feux les plus importants sont détectés.

La commune de La Foa a enregistré 118 incendies depuis 2012, soit une moyenne de 13 incendies par an. Il existe une grande disparité annuelle ; l'année 2017 a connu le plus de départs d'incendie avec 36 et l'année 2018 le moins de départs avec 2 incendies enregistrés.

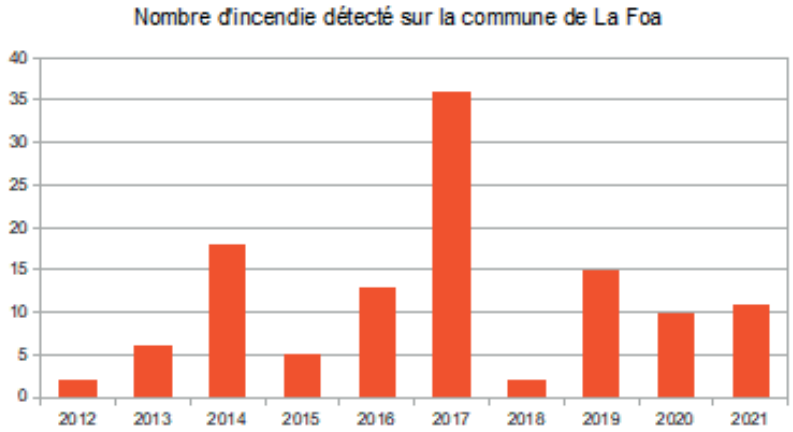

D'un point de vue géographique, les départs d'incendie ont principalement lieu autour de quatre secteurs :

• Un grand secteur situé au nord de la commune autour des tribus de Ouipoin et Koindé
• Un secteur situé au nord-est du Village
• Un secteur situé autour de l'aérodrome de Oua Tom
• Un dernier secteur situé sur le littoral, entre la presqu'île Lebris et la presqu'île de Ouano.

> Carte des départs d'incendie 2012 – 2021 – points chauds

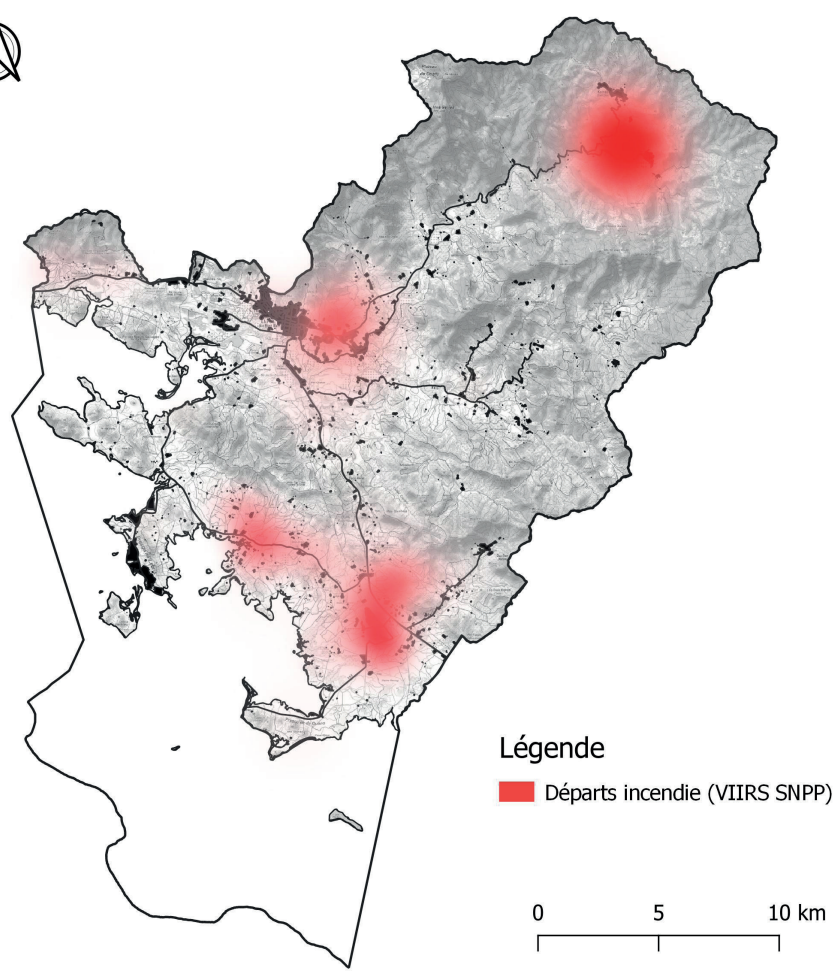

Source : VIIRS Suomi NPP

PARTIE B // MILIEU HUMAIN / STRUCTURATION & DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC ET D'ANALYSE

1 // POPULATION COMMUNALE ET ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES

LA POPULATION EN 2019

La commune de La Foa comptait 3552 habitants lors du dernier recensement général de la population en 2019 (RP 2019).

Elle est la deuxième commune rurale (c'est-à-dire sans compter le grand Nouméa) de la Province Sud après Bourail (5531 habitants au RP 2019) et la treizième commune la plus peuplée de la Nouvelle-Calédonie. La commune voisine de Boulouparis comptabilise 3315 habitants, ce qui les place dans la même échelle de grandeur. Les autres communes limitrophes au Nord de La Foa, recensent moins d'habitants (respectivement 712 habitants à Farino, 681 à Moindou, et 572 habitants à Sarraméa en 2019) mais sont de surface plus restreinte.
La Foa s'inscrit dans le chapelet de communes sur la côte Ouest qui s'étend entre les deux pôles urbains que sont Nouméa et Koné. Les densité d'habitants y sont relativement faibles (entre 2 et 15 habitants / Km²) du fait des grands espaces disponibles.

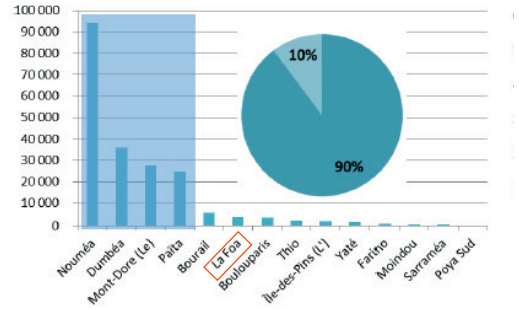

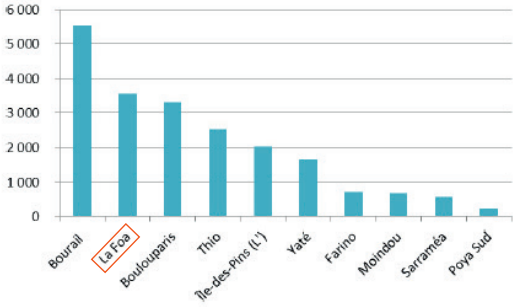

COMMUNE	NB HABITANTS
Nouméa	94285
Dumbéa	35873
Mont-Dore (Le)	27620
Païta	24563
Lifou	9195
Koné	8144
Maré	5757
Bourail	5531
Poindimié	5006
Koumac	3981
Houaïlou	3955
Canala	3701
La Foa	3552
Ouvéa	3401
Boulouparis	3315
Voh	2856
Poya	2802
Pouembout	2752
Thio	2524
Hienghène	2454
Ponérihouen	2420
Touho	2380
Pouébo	2144
Ouégoa	2118
Ile des Pins (L')	2037
Kaala-Gomen	1803
Yaté	1667
Poum	1435
Kouaoua	1304
Bélep	867
Farino	712
Moindou	681
Sarraméa	572

Source : Recensement de la population Nouvelle-Calédonie 2019, INSEE-ISEE

> EVOLUTIONS DE LA POPULATION EN NOUVELLE-CALEDONIE

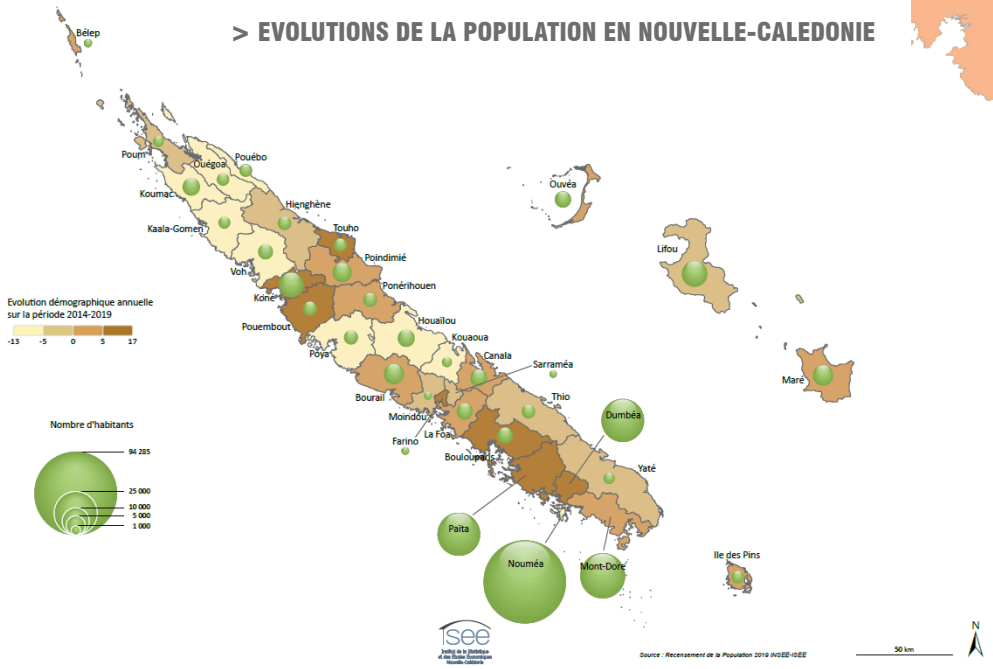

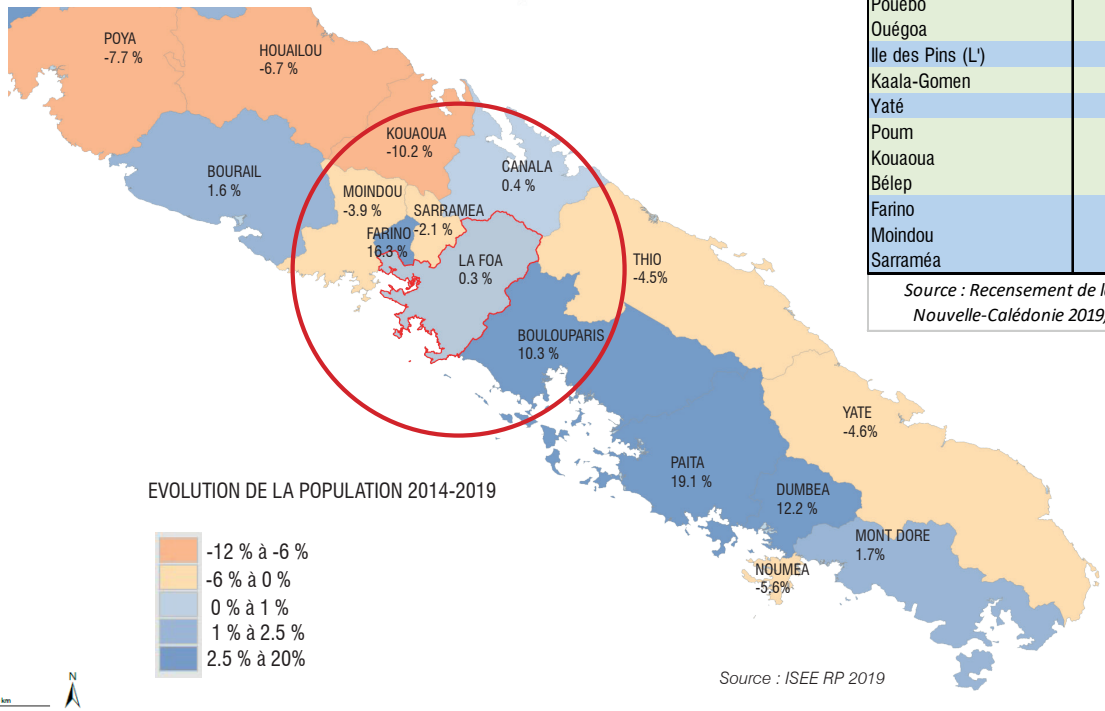

Source : ISEE RP 2019

UN RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Depuis les premiers recensements La Foa connaît une croissance démographie quasi-continue excepté une légère baisse dans les années soixante. Depuis, la croissance moyenne est de 3,3%/an. Néanmoins, La Foa connaît un ralentissement de plus en plus important, notamment lors des 5 dernières années. Elle n'était plus que de + 0.1 %/an sur la période 2014-2019.
Cette baisse de la tendance se retrouve à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie et dans les autres communes de la région proche, excepté pour Boulouparis et Farino qui conservent une croissance soutenue. Moindou et Sarraméa connaissent quant à elles également un recul de leur population.

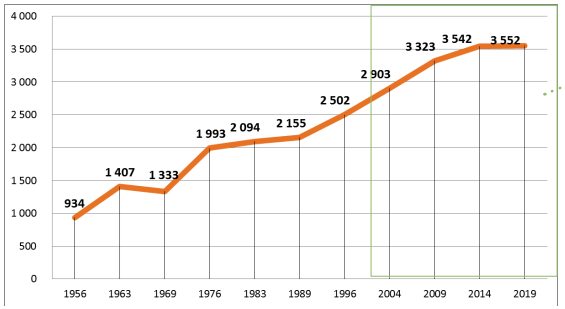

Evolution de la population des communes*

Source : INSEE-ISEE, Recensements de la population

Communes	ANNEE DU RECENSEMENT 1956	1963	1969	1976	1983	1989	1996	2004	2009	2014	2019	Taux d'évolution annuel 2004-2009	Taux d'évolution annuel 2009-2014	Taux d'évolution annuel 2014-2019
Nouméa	22 235	34 990	41 853	56 078	60 112	65 110	76 293	91 386	97 579	99 926	94 285	1,3	0,5	-1,2
Dumbéa	284	463	1 304	4 191	5 538	10 052	13 888	18 602	24 103	31 812	35 873	5,3	5,7	2,4
Mont-Dore	1 288	2 640	4 809	10 659	14 614	16 370	20 780	24 195	25 683	27 155	27 620	1,2	1,1	0,3
Païta	1 397	1 903	2 522	3 407	4 834	6 049	7 862	12 062	16 358	20 616	24 563	6,3	4,7	3,6
Lifou	5 594	6 082	6 837	7 585	8 128	8 726	10 007	10 320	8 627	9 275	9 195	-3,5	1,5	-0,2
Koné	2 037	2 340	2 557	2 479	2 919	2 919	4 088	4 500	5 199	7 340	8 144	2,9	7,1	2,1
Maré	3 104	3 240	3 410	4 156	4 610	5 646	6 896	7 401	5 417	5 648	5 757	-6,1	0,8	0,4
Bourail	2 212	2 312	2 433	3 149	3 410	4 122	4 364	4 779	4 999	5 444	5 531	0,9	1,7	0,3
Poindimié	2 152	2 519	2 481	3 010	3 644	3 590	4 340	4 824	4 818	4 868	5 006	0,0	0,2	0,6
Koumac	2 759 (2)	2 059 (2)	1 907 (2)	2 481 (2)	1 405	2 194	2 647	3 003	3 690	4 252	3 981	4,2	2,9	-1,3
Houaïlou	2 241	2 808	3 475	3 853	3 995	3 671	4 332	4 537	3 945	4 240	3 955	-2,8	1,5	-1,4
Canala	2 816 (1)	3 097 (1)	3 559 (1)	3 884 (1)	3 842 (1)	2 907	3 374	3 512	3 341	3 687	3 701	-1,0	2,0	0,1
La Foa	**934**	**1 407**	**1 333**	**1 993**	**2 094**	**2 155**	**2 502**	**2 903**	**3 323**	**3 542**	**3 552**	**2,7**	**1,3**	**0,1**
Ouvéa	2 180	2 087	2 001	2 777	2 772	3 540	3 974	4 359	3 392	3 374	3 401	-4,9	-0,1	0,2
Boulouparis	483	635	846	925	1 139	1 456	1 591	2 089	2 418	3 005	3 315	3,0	4,4	2,0
Voh	1 328	1 475	1 424	1 656	1 586	1 686	1 942	2 240	2 408	3 160	2 856	1,5	5,6	-2,0
Poya	1 066	1 019	1 281	2 915	1 961	1 862	2 522	2 600	2 648	3 036	2 802	0,4	2,8	-1,6
Pouembout	482	577	587	734	692	854	1 189	1 471	2 078	2 591	2 752	7,2	4,5	1,2
Thio	1 776	2 253	3 176	2 894	3 019	2 368	2 614	2 743	2 629	2 643	2 524	-0,8	0,1	-0,9
Hienghène	1 940	2 109	1 846	1 932	1 729	2 122	2 208	2 627	2 399	2 483	2 454	-1,8	0,7	-0,2
Ponérihouen	1 840	1 853	1 948	2 065	1 932	2 326	2 691	2 726	2 384	2 370	2 420	-2,6	-0,1	0,4
Touho	1 332	1 373	1 474	1 667	1 901	1 963	2 234	2 274	2 247	2 087	2 380	-0,2	-1,5	2,7
Ouégoa	1 199	1 363	1 323	1 514	1 468	1 881	2 034	2 114	2 132	2 360	2 118	0,2	2,1	-2,1
Pouébo	1 294	1 388	1 472	1 782	1 503	2 242	2 352	2 381	2 416	2 452	2 144	0,3	0,3	-2,6
Ile des Pins	674	930	978	1 095	1 287	1 465	1 671	1 840	1 969	1 958	2 037	1,4	-0,1	0,8
Kaala-Gomen	1 161	1 228	1 296	1 425	1 231	1 549	1 787	1 881	1 931	2 033	1 803	0,5	1,0	-2,4
Yaté	1 474	925	1 113	1 365	1 387	1 408	1 554	1 843	1 881	1 747	1 667	0,4	-1,5	-0,9
Poum	NS (2)	NS (2)	NS (2)	NS (2)	816	1 038	1 320	1 390	1 388	1 463	1 435	0,0	1,1	-0,4
Kouaoua	NS (1)	NS (1)	NS (1)	NS (1)	NS (1)	1 059	1 524	1 586	1 345	1 452	1 304	-3,2	1,5	-2,1
Bélep	529	573	551	624	686	745	923	930	895	843	867	-0,8	-1,2	0,6
Farino	142	172	161	194	253	237	279	459	598	612	712	5,4	0,5	3,1
Moindou	272	392	291	387	378	461	568	602	704	709	681	3,2	0,1	-0,8
Sarraméa	255	307	331	357	483	400	486	610	636	584	572	0,8	-1,7	-0,4
Nouvelle-Calédonie	**68 480**	**86 519**	**100 579**	**133 233**	**145 368**	**164 173**	**196 836**	**230 789**	**245 580**	**268 767**	**271 407**	**1,3**	**1,8**	**0,2**
Province des Îles Loyauté	10 878	11 409	12 248	14 518	15 510	17 912	20 877	22 080	17 436	18 297	18 353	-4,6	1,0	0,1
Province Nord	24 176	25 781	27 181	32 021	31 310	34 526	41 413	44 474	45 137	50 487	49 912	0,3	2,3	-0,2
Province Sud	33 426	49 329	61 150	86 694	98 548	111 735	134 546	164 235	183 007	199 983	203 142	2,2	1,8	0,3

Unités : nombre, %
** sans doubles comptes*
(1) Canala + Kouaoua étaient réunies jusqu'en 1995, les chiffres de 1989 ont été recalculés. Kouaoua a été créée en avril 1995.
(2) Koumac + Poum jusqu'en 1976. Poum a été créée en janvier 1977.
(3) Une partie de Poya, où habitaient 94 habitants au recensement de 1996, 122 en 2004, et 127 en 2009, se situe en Province Sud.

> ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE LA FOA

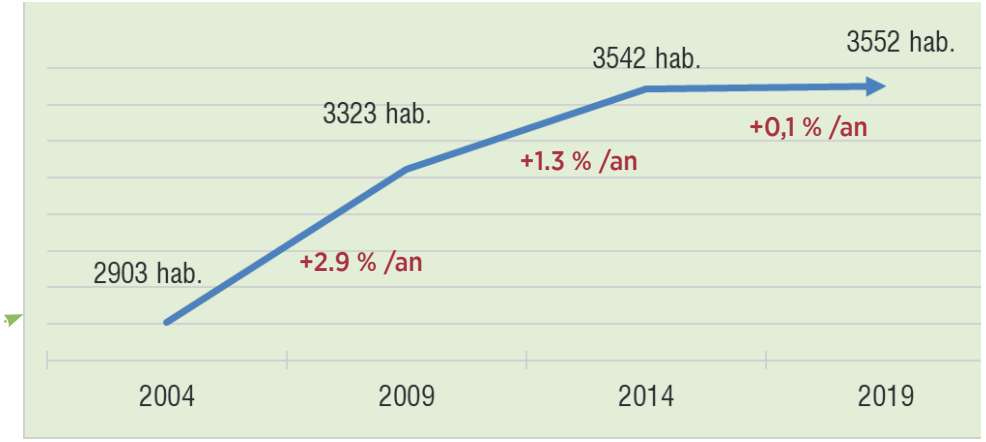

Source : ISEE RP 2019

> ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES COMMUNES DE LA RÉGION

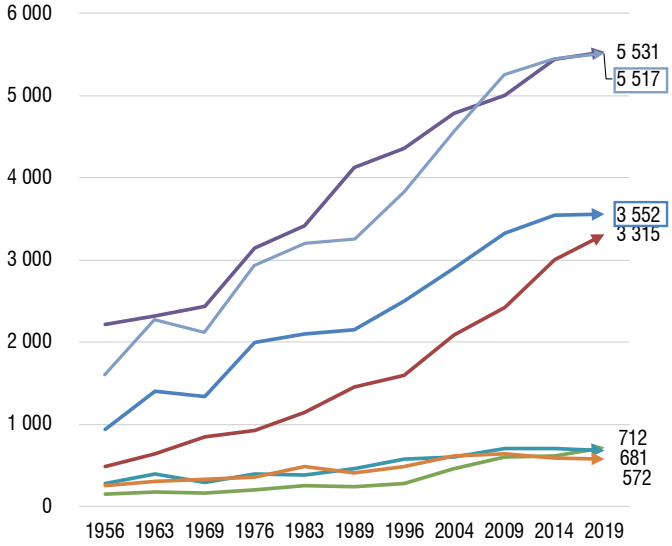

ISEE RP 2019

Il convient d'appréhender La Foa dans sa dimension de centre de bassin de vie et non seulement considérer la population communale.
Ainsi, le bassin de vie quotidien immédiat de La Foa s'étend sur les communes de Farino, Sarraméa et Moindou. Il représente une population similaire à la celle de la commune de Bourail.
La commune de Boulouparis est quant à elle plus tourné vers le grand Nouméa en terme de bassin de vie quotidien.

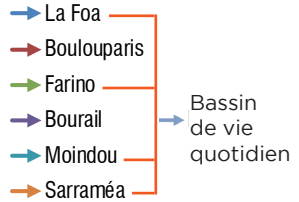

UNE CROISSANCE DE LA POPULATION QUI SE CARACTÉRISE PAR :

> UN SOLDE NATUREL POSITIF (+121 PERSONNES)

Le solde naturel (différence entre le nombre de décès et le nombre de naissances) de la commune est positif et contribue à l'accroissement démographique. Le nombre de naissance est en moyenne deux fois supérieur au nombre de décès depuis 10 ans. Ainsi, durant la période entre 2014 et 2019 l'accroissement naturel de la population a été de 121 personnes.

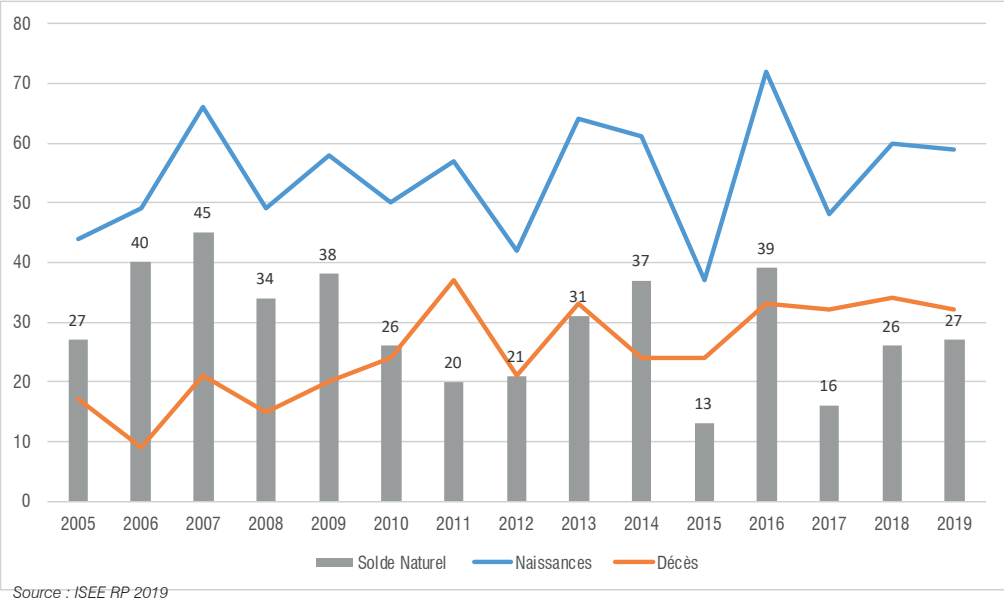

Source : ISEE RP 2019

> UN SOLDE MIGRATOIRE NÉGATIF (-111 PERSONNES)

Le solde migratoire est quant à lui négatif, c'est-à-dire qu'il y a plus de personnes qui quittent la commune que de personnes qui s'y installent. Ainsi, durant la période 2014-2019, 684 personnes ont déclarées s'être nouvellement installées à La Foa (494 venaient d'une autre commune de Nouvelle-Calédonie, 190 de l'extérieur du territoire). 795 personnes ont quant-à-elles quitté La Foa (516 sont parties dans une autre commune du territoire et 179 ont quitté la Nouvelle-Calédonie).
Entre 2014 et 2019 le solde migratoire a été de -111 personnes.

Les graphiques ci-dessous illustrent les mouvements de populations internes au territoire. On peut y lire des échanges importants avec Nouméa et les communes du grand Nouméa (Païta, le Mont-Dore, Dumbéa), bien que plus de personnes quittent La Foa pour aller s'installer à Nouméa, Grand Nouméa que l'inverse.
On observe également, dans des quantités plus limitées, des mouvements réalisés majoritairement sur la côte Ouest du territoire entre La Foa et les communes voisines : Boulouparis, Bourail, Moindou, Sarraméa, et Farino, mais aussi avec les Bourail, et Koné plus au nord.

> Plus de départs de qu'installations sur la commune

> 684 arrivées sur La Foa (dont 494 d'une autre commune de NC et 190 hors du territoire)

> 795 départs de La Foa (dont 516 dans autre commune de NC, majoritairement le Grand Nouméa et les communes limitrophes, et 179 hors du territoire)

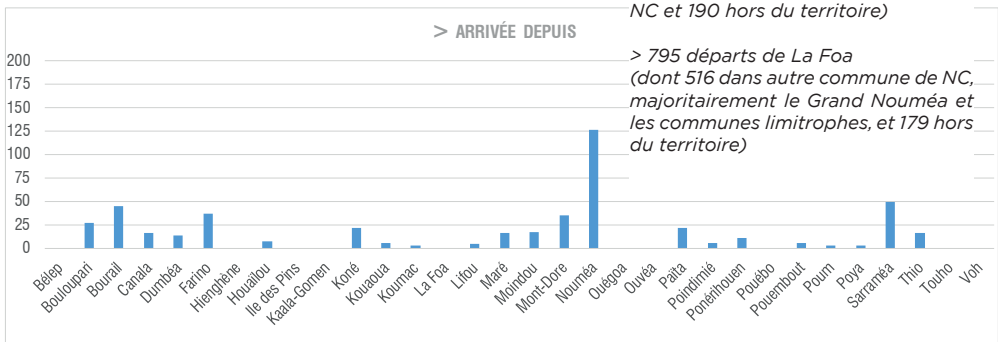

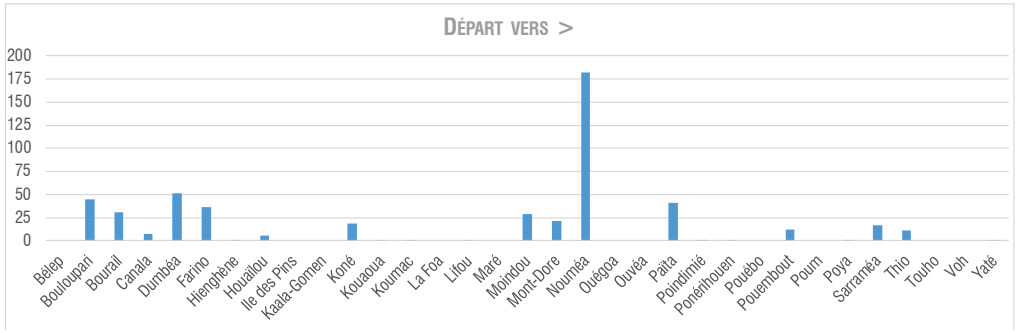

Source : ISEE RP 2019

STRUCTURE DE LA POPULATION

UNE POPULATION JEUNE, MAIS VIEILLISSANTE

La population de la commune est relativement jeune : les moins de 20 ans représentent près du tiers de l'ensemble des habitants (30% en 2019). On remarque néanmoins une tendance à la baisse de cette proportion (ils étaient 37% en 2004). Cela correspond aux tendances moyennes observées à l'échelle territoriale. Cette baisse s'explique notamment par l'augmentation de l'espérance de vie associée à la baisse de la natalité et l'augmentation de la part de personnes âgées sur la commune.
La part des plus de 60 ans est en effet en hausse continue, passant de 12% de la population en 2004 à 18% en 2019.
La part de actifs (de 20 à 59 ans) reste quant à elle relativement stable.

tranche d'âge	RGP 2004		RGP 2009		RGP 2014		RGP 2019	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
0 à 19 ans	1069	37%	1130	34%	1085	31%	1057	30%
de 20 à 59 ans	1473	51%	1722	52%	1897	54%	1847	52%
60 ans et plus	361	12%	471	14%	560	16%	648	18%
Total	2903	100%	3323	100%	3542	100%	3552	100%

Source : Recensement de la population Nouvelle-Calédonie 2019, INSEE-ISEE

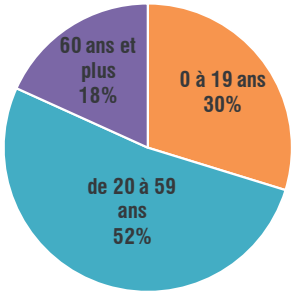

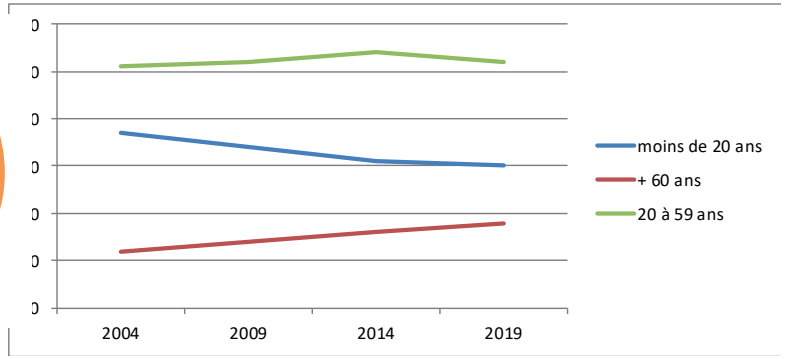

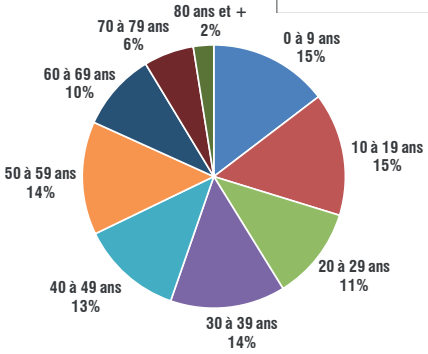

> moins de 20 ans en baisse
37% en 2004, 34% en 2009, 31% en 2014 et 30% en 2019

> + 60 ans en hausse
12% en 2004, 14% en 2009, 16% en 2014 et 18% en 2019

> 20 à 59 ans stables
51% en 2004, 52% en 2009, 54% en 2014 et 52% en 2019

La population jeune a notamment des besoins spécifiques en terme de mobilité, d'équipements (structurants comme de proximité), en activités culturelles et de loisirs ; mais au-delà, en terme de perspectives d'emploi et de logement sur la commune pour y fixer les populations.
Les personnes âgées ont également des besoins spécifiques, en terme de services à la population.

UNE POPULATION MULTICULTURELLE

La Foa regroupe une diversité de communautés d'appartenance, comme la majorité des communes rurales de la Province Sud.

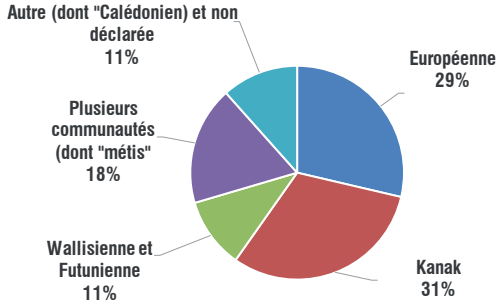

En 2019, 81 % des habitants de la commune étaient nés en Nouvelle-Calédonie. Seules les communes de l'agglomération du Grand Nouméa présentent des taux inférieurs.

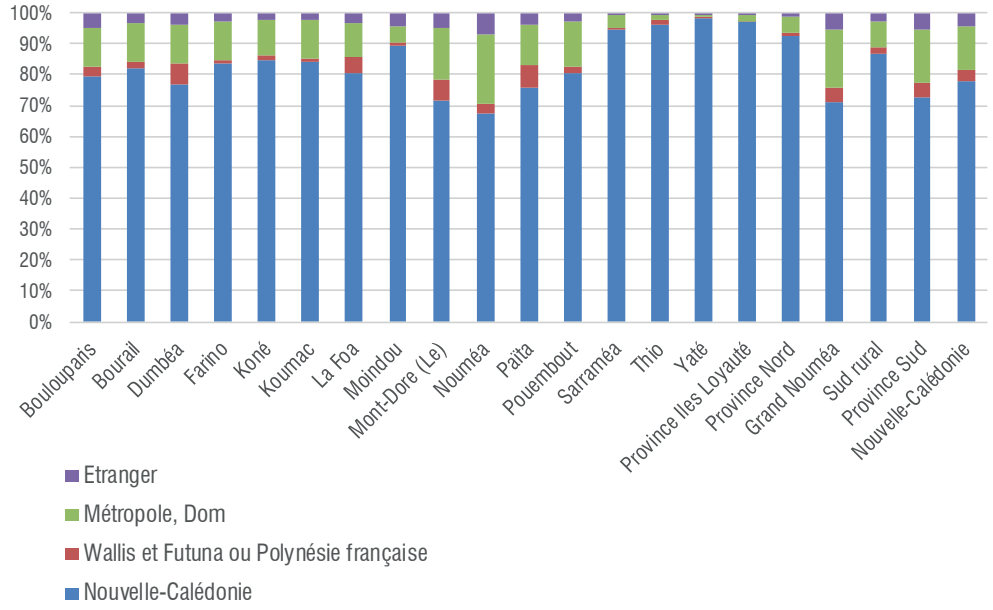

B. MILIEU HUMAIN / STRUCTURATION & DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

UNE TENDANCE À LA BAISSE DE LA TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES QUI SE CONFIRME

En 2019 La Foa comptait un total de 1262 ménages contre 1212 en 2014, soit une progression de 4.1% (soit 0.8% par an).

Le taux de croissance des ménages est supérieur à celui de la population car la taille moyenne des ménages diminue. En effet, les ménages sont moins peuplés qu'auparavant : on constate que la taille moyenne des ménages a baissé 3,5 personnes en 1996 à 2,8 personnes en 2019. Ce phénomène s'observe sur l'ensemble du territoire (3,4 en 1996 contre 2,9 en 2019).

La taille moyenne des ménages est relativement faible sur La Foa. Par comparaison, la taille moyenne d'un ménage en 2019 est de 3,5 personnes aux Îles Loyauté, 3,3 en province Nord, 2.9 en province Sud et 3 à l'échelle du pays.

	EVOLUTION DE LA TAILLE DES MENAGES (nb personnes)										
	1	2	3	4	5	6	7	8 et 9	10 à 14	15 et +	Total
1996	124	164	129	118	79	37	18	23	18	1	**711**
2004	183	198	151	147	99	41	22	27	10	3	**881**
2009	230	273	179	172	102	45	27	23	9	2	**1062**
2014	270	382	190	166	105	52	21	10	15	1	**1212**
2019	312	374	222	173	89	44	24	14	9	1	**1262**

Source : INSEE-ISEE, Recensements de la population

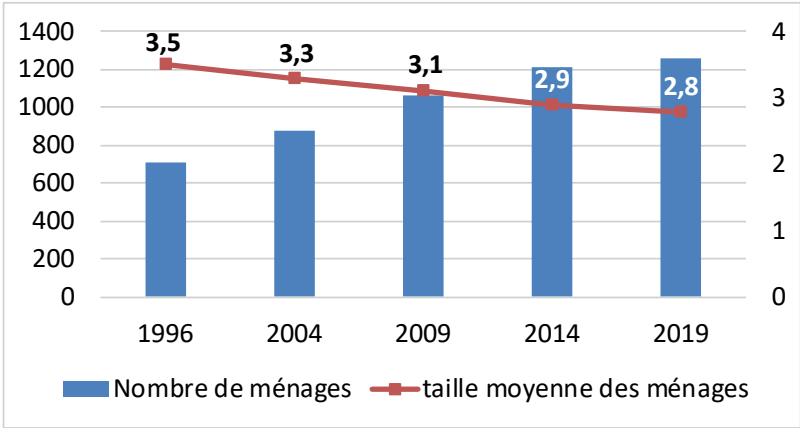

> la taille moyenne de ménages ne cesse de diminuer. Cette tendance au desserrement des ménages (décohabitation, séparations, etc.), génère des besoins en logements complémentaires dont il faut tenir compte au delà des besoins liés à la croissance naturelle ou migratoire de la population.

> Cf. projections de croissance, évaluation des besoins en logements

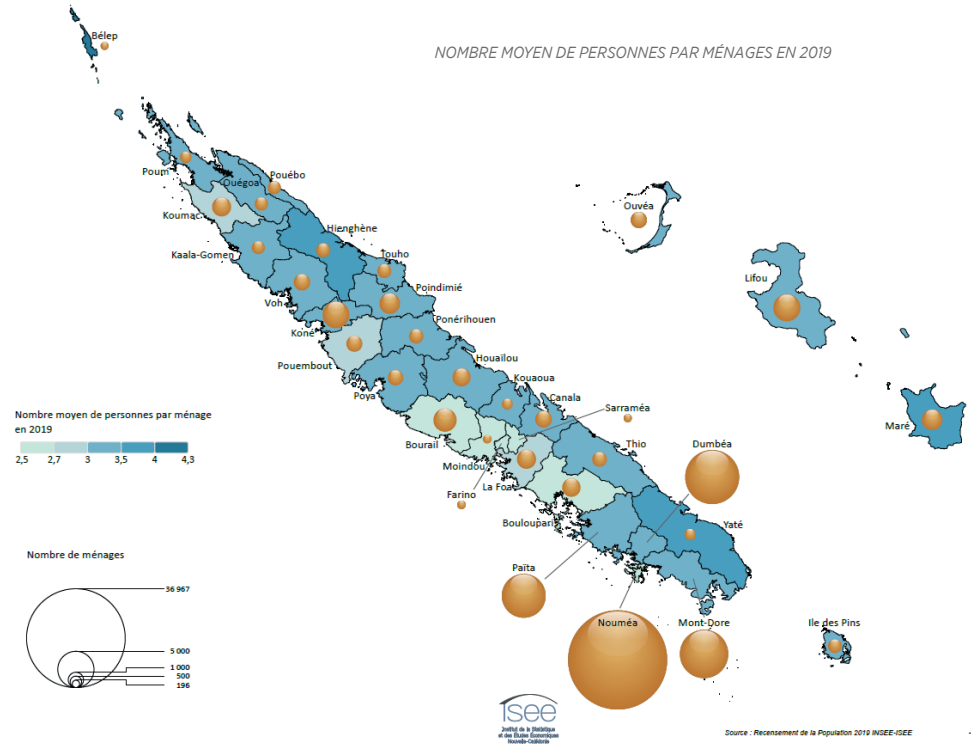

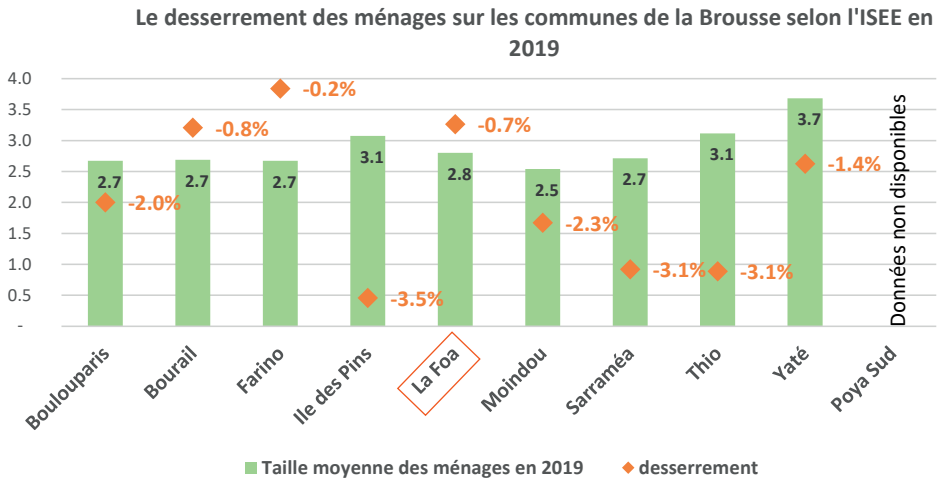

B. MILIEU HUMAIN / STRUCTURATION & DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

LA RÉPARTITION DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE

> LA DENSITÉ DE POPULATION PAR ILOT DE RECENSEMENT A LA FOA

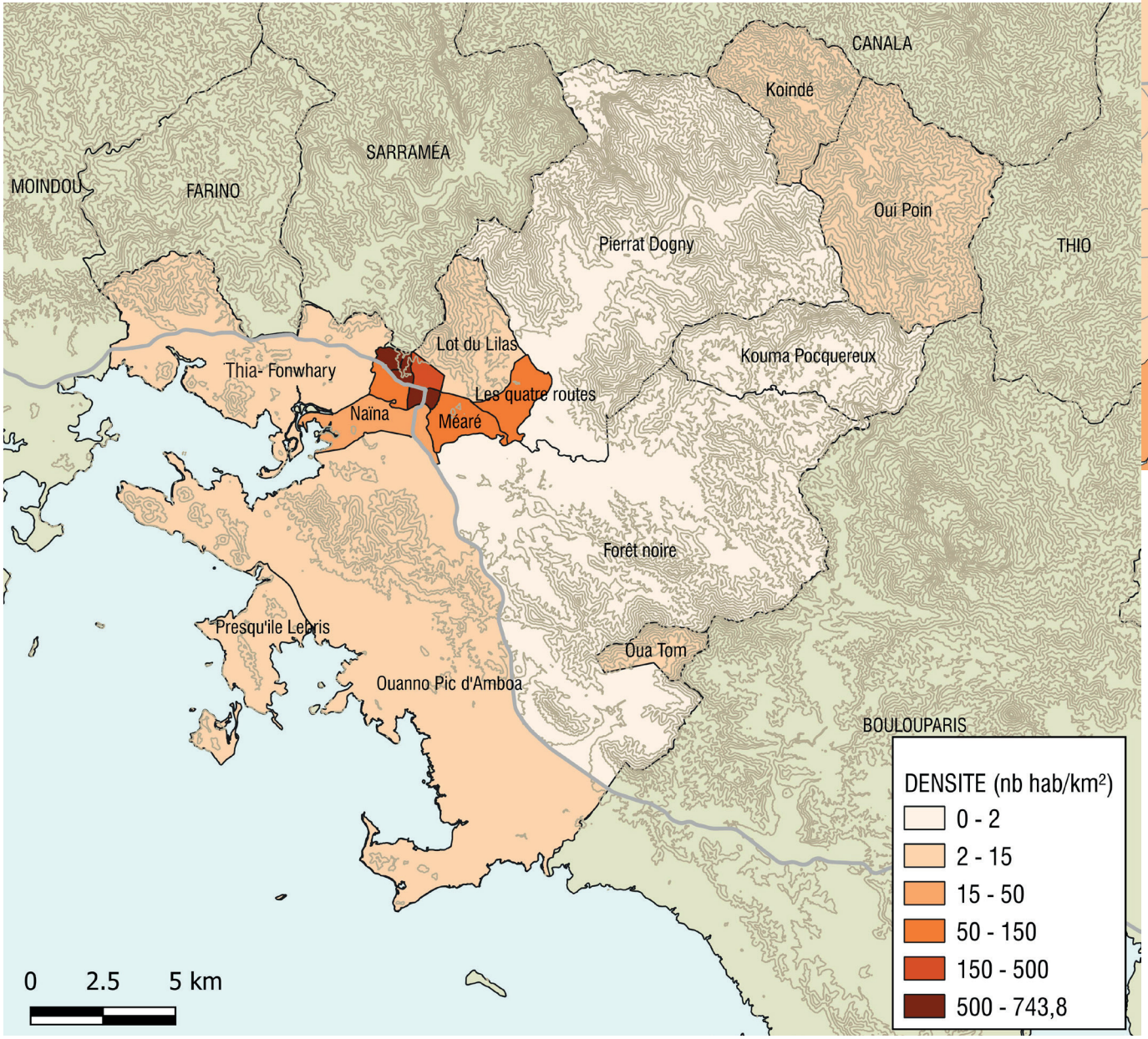

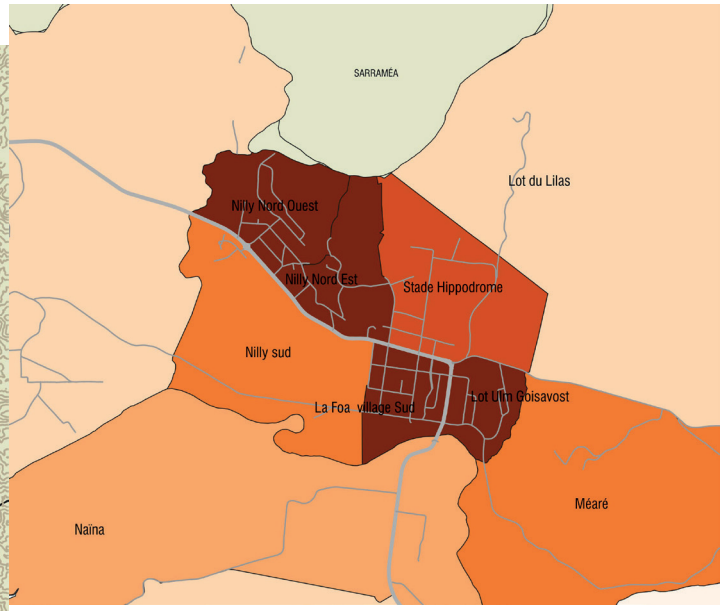

NOM ILOT	NB HABITANTS	PROPORTION
Nilly Nord Ouest	433	12%
Les quatre routes	386	11%
Stade Hippodrome	351	10%
Tiha - Fonwhary	290	8%
La Foa village Sud	270	8%
Méaré	269	8%
Nilly Nord est	260	7%
Ouanno Pic d'Amboa	236	7%
Forêt noire	176	5%
Lot Ulm Goisavost	170	5%
Lot du Lilas	160	5%
Koindé	101	3%
Oui Poin	100	3%
Naïna	97	3%
Nilly Sud	76	2%
Presqu'ile Lebris	71	2%
Pierrat Dogny	53	1%
Oua Tom	29	1%
Kouma Pocquereux	24	1%

Source : INSEE - ISEE, RGP 2019

B. MILIEU HUMAIN / STRUCTURATION & DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

ANALYSE DE LA RÉPARTITION DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE

La population se réparti sur le territoire de la commune selon 3 principaux types de pôles d'habitat : le centre urbain et sa périphérie proche, les habitas éparses ou lotissements ruraux, et les tribus.

Les zones du centre urbain et de sa périphérie proche sont les plus densément peuplées et regroupent près de 80% de la population de la commune.
Les tribus quant à elles comptabilisent 8% de la population totale, les 2 plus peuplées (Coindé et Oui-Pouin) étant les plus éloignées dans le chaîne.

L'habitat rural et agricole des vallées et plaines littorales regroupent près de 13% de la population.
On notera également la spécificité de la zone résidentielle de Lebris, isolée en bord de littoral et éloignée des infrastructures et services à la population.

Nilly Nord Ouest	Cœur de village	433	1560	44%
Stade Hippodrome		351		
La Foa village Sud		270		
Lot Ulm Goisavost		170		
Nilly Sud		76		
Nilly Nord est		260		
Les quatre routes	Lotissements EST	386	815	23%
Méaré		269		
Lot du Lilas		160		
Thia · Fonwhary	Lotissements OUEST	290	290	8%
Naïna	Lotissements SUD	97	97	3%
Koindé	Tribus nord	101	201	6%
Oui Poin		100		
Oua Tom	Ouatom	29	29	1%
Kouma Pocquereux	Kouma Pocquereux	24	24	1%
Presqu'ile Lebris	Lebris	71	71	2%
Ouanno Pic d'Amboa	Espaces agricoles et ruraux (habitat diffus)	236	465	13%
Forêt noire		176		
Pierrat Dogny		53		
TOTAL		3552	3552	100%

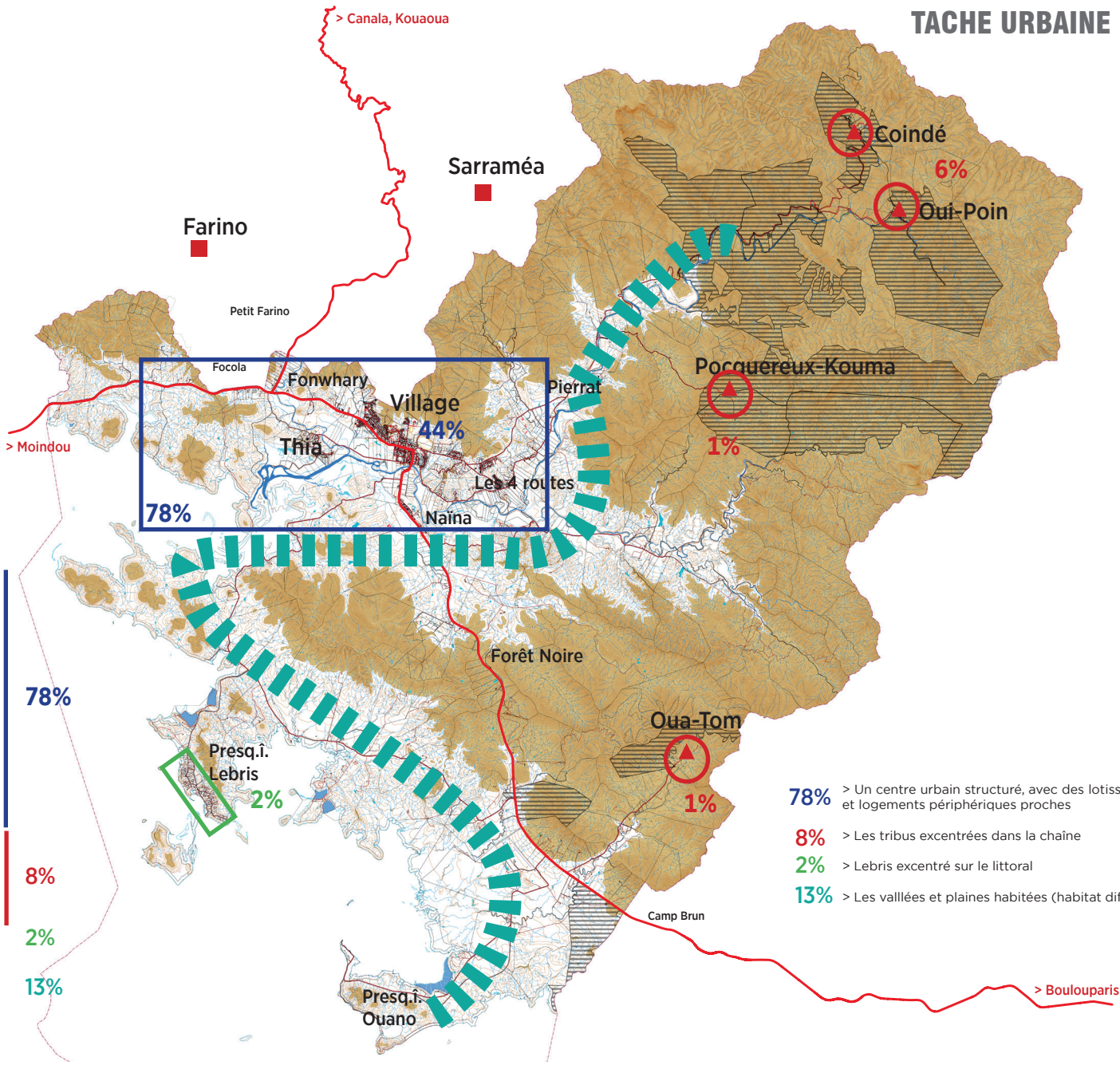

B. MILIEU HUMAIN / STRUCTURATION & DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

> UN CENTRE URBAIN (VILLAGE ET PÉRIPHÉRIE PROCHE) EXPOSÉ AUX RISQUES D'INONDATIONS.

Le développement du centre urbain de La Foa a été naturellement conditionné par les contraintes géographiques de relief au Nord et par la rivière de La Foa au Sud (avec ses exploitations agricoles au sein de la plaine alluviale et sa zone inondable, rendant inconstructible toute la partie sud du village).

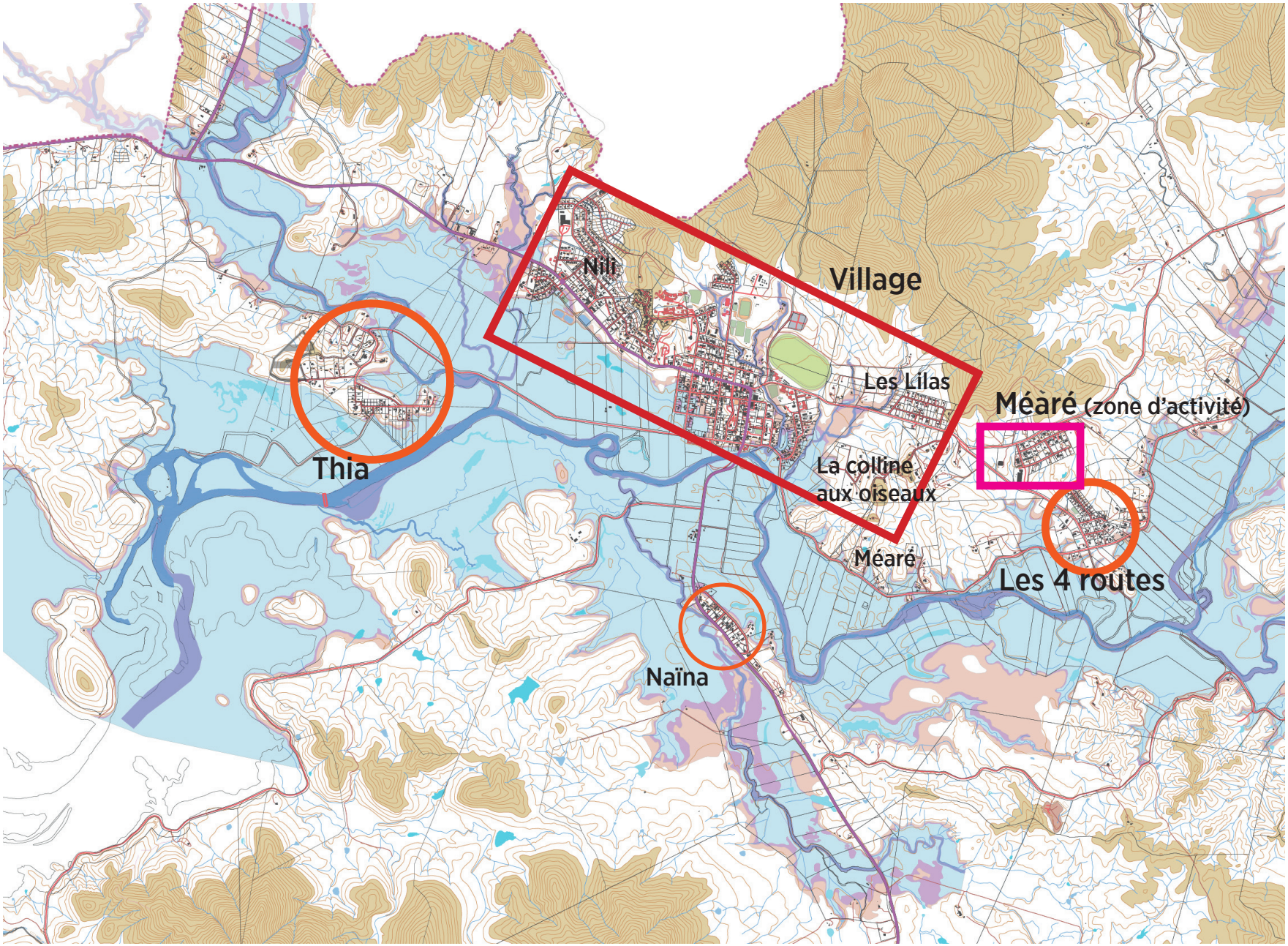

> LES PRINCIPAUX SECTEURS D'HABITAT

LE CENTRE VILLAGEOIS

Le centre historique du village de La Foa est organisé selon une structure en damier assez dense, respectant ainsi un schéma classique des villages de brousse. Il s'agit d'un espace mixte mêlant habitat, commerces, services de proximité et équipements publics. Quelques dents creuses de parcelles inexploitées laissent possible une densification du tissu urbain.

La RT1 est l'axe structurant du développement du village, au droit duquel sont concentrés les commerces et services. La zone inondable limite l'expansion vers le sud, et a conduit le développement actuel du village à s'étendre vers le nord ouest, à l'instar du quartier de Nili.

La RT1 forme un coude au centre du village en tournant vers l'ouest. A cet emplacement se trouve un carrefour majeur avec une route secondaire partant vers l'est. C'est l'unique axe de desserte qui mène aux extensions urbaines plus récentes du village (lotissement «Les Lilas», ZIZA de Méaré, les 4 routes) et au delà vers la vallée de Pierrat et vers 3 des 4 tribus de la commune.

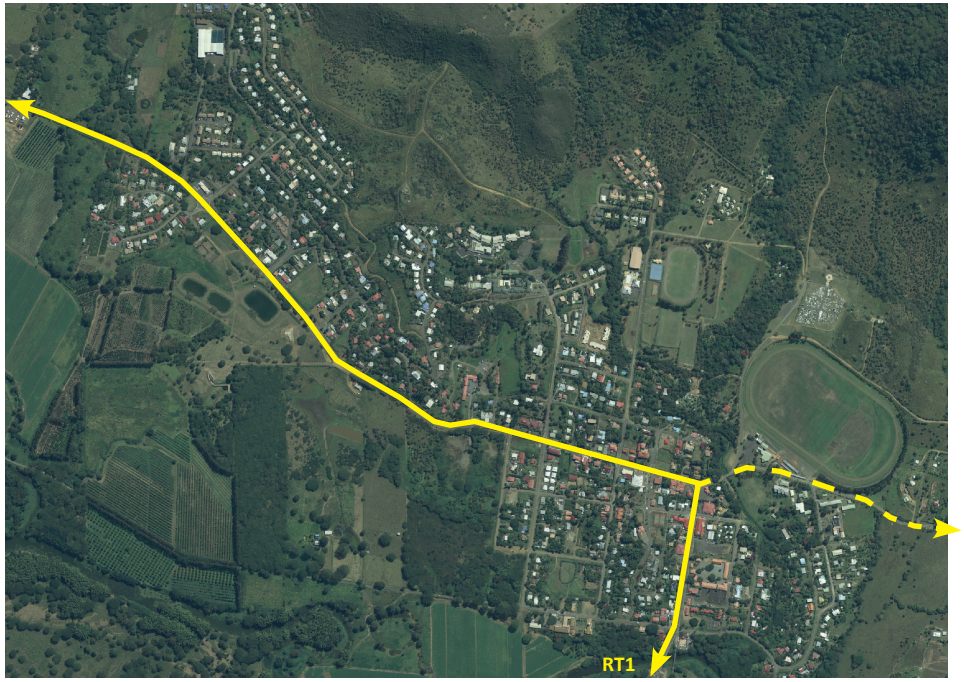

LES QUARTIERS RÉSIDENTIELS VILLAGEOIS /Périphériques

(localisation des quartiers page p.85)

Des hameaux résidentiels se sont développés à la périphérie du centre villageois et forment une ceinture d'urbanisation : Naïna, Méaré, la colline aux oiseaux, les Lilas, les Quatre routes, et Thia.
Le tissu urbain y est peu dense et les parcelles sont de taille réduite (entre 1 et 5 hectares). Les habitations s'égrènent le long des routes qui les traversent et on peut noter le caractère rural notamment à travers la présence d'animaux et de potagers. Les hameaux sont séparés les uns des autres par des parcelles plus grandes (entre 2 et 20 hectares), à vocation agricole, notamment des vergers.

LES LILAS

A 1 km sur la route vers Méaré, Il s'agit du quartier le plus récemment construit. Les parcelles, très régulières, font moins de 2 hectares et dessinent une structure en damier assez classique.

LA COLLINE AUX OISEAUX

Comme son nom le laisse deviner, ce quartier résidentiel se situe sur un promontoire au relief léger. Les routes sont sinueuses et les parcelles majoritairement entre 2 et 5 hectares.

MEARE

Au sud de la Colline aux oiseaux se trouve le quartier résidentiel de Méaré. Les parcelles sont petites (entre 1 et 2 hectares), mais les habitations très dispersées. Ici encore la zone inondable limite l'expansion vers le sud.

LES QUATRE ROUTES

On distingue deux unités, l'une plus ancienne et plus rurale, dans la partie sud, avec des parcelles de 1 à 2 hectares. Au nord de celle-ci s'est développé un secteur plus dense, avec un parcellaire en damier de petite taille (moins de 1 ha).
Ce quartier se situe à proximité (environ 300 mètres) de la ZIZA de Méaré, ce qui demande une réflexion pour la cohabitation entre habitations et activités industrielles et commerciales.

THIA

Situé à 2km à l'est du village de la Foa, cette zone résidentielle a la particularité d'être bordée par des zones inondables qui limitent son expansion. Les habitations sont éparses le long de trois axes structurés en étoile.

NAÏNA

Située à 1 km au sud du village, Naïna s'étend principalement le long de la RT1 sur sa bordure nord. Elle est également entourée de zones inondables, qui ne laissent possible l'extension que vers le sud.

LA ZONE RÉSIDENTIELLE DE LEBRIS

La presqu'île de Lebris a vu se développer un hameau résidentiel le long de la route à proximité du littoral. Les parcelles sont relativement petites puisqu'elles font entre 1 et 2 ha. Si à l'origine il s'agissait essentiellement de résidences secondaires, au recensement de 2019 il y a eu 29 déclarations de logement principal sur la presqu'île pour 27 de résidences secondaires. Les autres sont des logements vacants (10) ou occasionnels (2).



L'HABITAT DISPERSE EN ZONE AGRICOLE

Sur l'ensemble des zones agricoles on trouve de l'habitat dispersé. Il correspond aux habitations des familles des exploitants.
Néanmoins, des résidences secondaires, propriétés de loisirs et lotissements sans réelle vocation agricole s'y sont également développés par le passé.

LES TRIBUS EXCENTRÉES

On dénombre 4 tribus sur le territoire communal. Elles sont excentrées par rapport au centre villageois, entre 8 et 16 km à vol d'oiseau et situées dans les hauteurs. L'habitat est éclaté, et l'organisation suit les contraintes du milieu, donc principalement les reliefs.

> **KOUINDE**, tribu la plus éloignée du village, située à la limite nord de la commune. Elle compte 101 habitants (+53% par rapport à 2014).
> **OUIPOIN**, elle est également située au nord de la commune, au sud-est de Kouindé. On y dénombre 100 habitants (soit + 23.5 % depuis 2014).
> **KOUMA**, située à une dizaine de km du village vers l'est, la tribu compte 54 habitants (soit 46.5 % de moins qu'en 2014).
> **OUATOM**, Située à plus de 13.5 km au S-E du village, la tribu compte 64 habitants (+25.5% qu'en 2014)

Sources chiffres : ISEE, portait de votre tribu, RGP 2019.









2 // LOGEMENT et HABITAT

NOMBRE ET TAILLE DES LOGEMENTS

En 2019 La Foa comptait 1589 logements dont 1262 résidences principales. Le nombre de logement augmente proportionnellement plus que la population, notamment du fait de la réduction de la taille moyenne des ménages et de l'augmentation des résidences secondaires. Entre 2014 et 2019 la commune a gagné 50 logements, soit une augmentation de 4%, pour une augmentation de la population de 0.3%.

La taille des logements les plus représentés dans le parc immobilier sont les T3 et T4. L'évolution de la taille des logements démontre que les plus petits logements sont en légère diminution et que les T3 et T4 restent les plus nombreux, ainsi que les très grands logements de 6 pièces et plus.

Évolution de la taille des logements (nb de pièces)

	EVOLUTION DE LA TAILLE DES LOGEMENTS (nb pièces)						
	1	2	3	4	5	6 et +	Total
2004	44	104	203	295	133	102	881
	5%	12%	23%	33%	15%	12%	100%
2009	84	179	278	318	129	74	1 062
	8%	17%	26%	30%	12%	7%	100%
2014	55	153	314	399	198	93	1 212
	5%	13%	26%	33%	16%	8%	100%
2019	51	148	331	436	172	124	1 262
	4%	12%	26%	35%	14%	10%	100%

Source : INSEE-ISEE, Recensements de la population

Répartition des logements par superficie en 2019

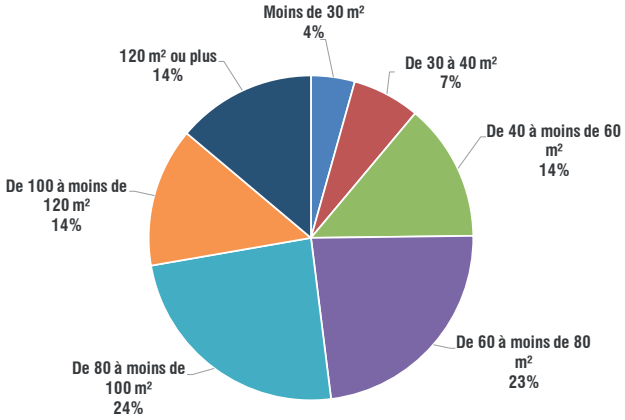

TYPOLOGIE DES LOGEMENTS

83 % des logements de la commune sont des maisons individuelles. C'est une proportion conséquente mais légèrement inférieure aux taux des communes voisines et du sud rural dans son ensemble. Cela s'explique par la présence d'appartements plus nombreux (13% du parc pour 170 appartements). Seuls les centres urbains du grand Nouméa et de Koné-Pouembout connaissent des proportions d'appartement supérieures à celle de La Foa, si ce n'est Bourail, mais avec une population bien supérieure.
Notons que les 4 % de cabanes ou constructions provisoires recensés (48 logements), sont majoritairement rencensés en tribus (25 à Koindé, Ouipoin, Kouma-Pocquereux) ou de manière plus isolés sur la commune (12 à Pierrat-Dogny principalement).

Répartition des logements par typologies en 2019

	Maison individuelle		Appartement		Case mélanésienne		Cabane, const. provisoire		Bateau		Total
Boulouparis	1145	92%	67	5%	4	0%	18	1%	6	0%	1240
Bourail	1616	85%	256	13%	2	0%	34	2%	0	0%	1908
Farino	260	100%	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	261
Koné	2127	85%	348	14%	23	1%	10	0%	0	0%	2508
La Foa	1043	83%	170	13%	0	0%	48	4%	1	0%	1262
Païta	6342	90%	608	9%	7	0%	53	1%	6	0%	7016
Pouembout	747	78%	200	21%	1	0%	3	0%	2	0%	953
Sarraméa	181	92%	13	7%	0	0%	2	1%	0	0%	196
Thio	729	90%	48	6%	25	3%	8	1%	0	0%	810
Province Iles Loyauté	4472	86%	34	1%	642	12%	51	1%	1	0%	5200
Nord-Ouest	6543	88%	717	10%	119	2%	59	1%	4	0%	7442
Nord-Est	7193	92%	279	4%	217	3%	131	2%	2	0%	7822
Province Nord	13736	90%	996	7%	336	2%	190	1%	6	0%	15264
Grand Nouméa	31252	49%	30449	48%	10	0%	1266	2%	223	0%	63200
Sud rural	6337	89%	593	8%	76	1%	136	2%	7	0%	7149
Nouvelle-Calédonie	55797	61%	32072	35%	1064	1%	1643	2%	237	0%	90813

Source : Recensement de la population Nouvelle-Calédonie 2019, INSEE-ISEE

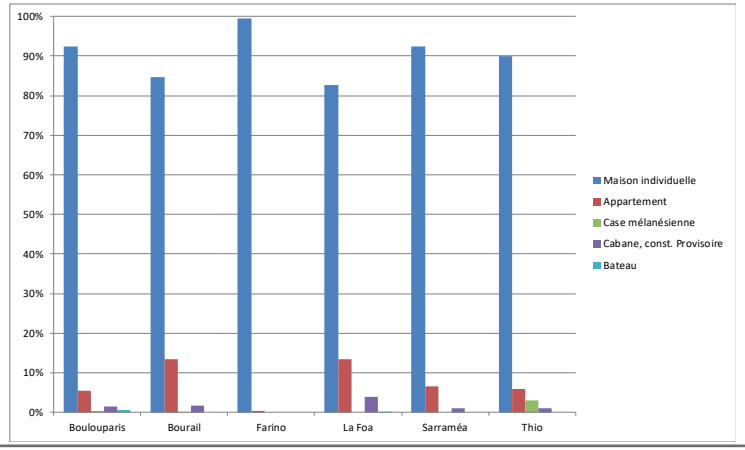

STATUT D'OCCUPATION

En corrélation avec le constat précédant du ralentissement démographique, La Foa connaît une diminution continue du la part des résidences principales sur son territoire. En parallèle, le nombre de logements vacants a considérablement augmenté, passant de 61 unités en 2014 à 158 en 2019, alors que le nombre de logements secondaires a baissé de 40 unités. Il est possible que ce soit «l'abandon» de ces derniers qui gonflent les chiffres des logements vacants. Pourtant, durant les périodes précédentes la tendance était opposée : La Foa incarnait l'attrait des populations nouméennes pour les loisirs et l'éco-tourisme sur le littoral occidental de la Calédonie, ; Ainsi la quantité de logements secondaires avait augmenté de 45% entre 2009 et 2014, passant de 131 à 190 unités. Le dernier recensement fait donc apparaître une diminution de la part des résidences secondaires (moins 40 logements entre 2014 et 2019, ce qui représente tout de même 9% du parc pour 150 logements). Les résidences secondaires sont principalement situés sur le secteur de Lebris, le littoral sud et le secteur de la Forêt noire.
Le parc vacant représentant 10% du parc de logement de La Foa. La capacité de mobilisation du Parc vacant serait également une option à considérer pour l'avenir et la réponse aux besoins en logements et hébergement. La vacance semble néanmoins plus marquée au sein des tribus.

	Résidence principale	Logement occasionnel	Résidence secondaire	Logement vacant	Total
2004	**881**	**5**	**129**	**70**	**1085**
	81%	0%	12%	6%	100%
2009	**1 062**	**23**	**131**	**44**	**1 260**
	84%	2%	10%	3%	100%
2014	**1 212**	**23**	**190**	**61**	**1 486**
	82%	2%	13%	4%	100%
2019	**1 262**	**19**	**150**	**158**	**1 589**
	79%	1%	9%	10%	100%

Source : Recensement de la population Nouvelle-Calédonie 2019, INSEE-ISEE

> ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE LA FOA

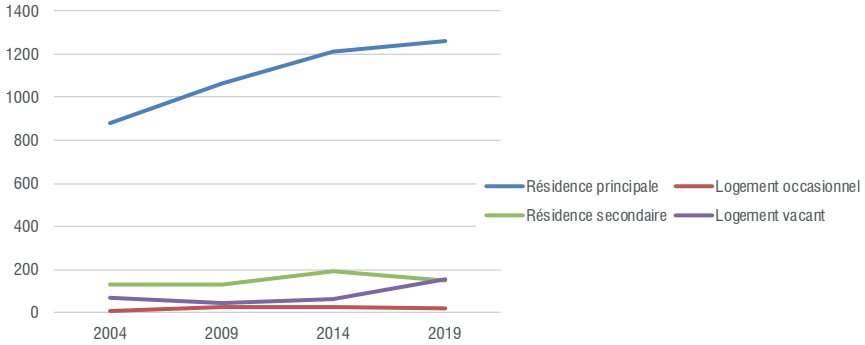

> STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS PAR ÎLOT DE RECENSEMENT

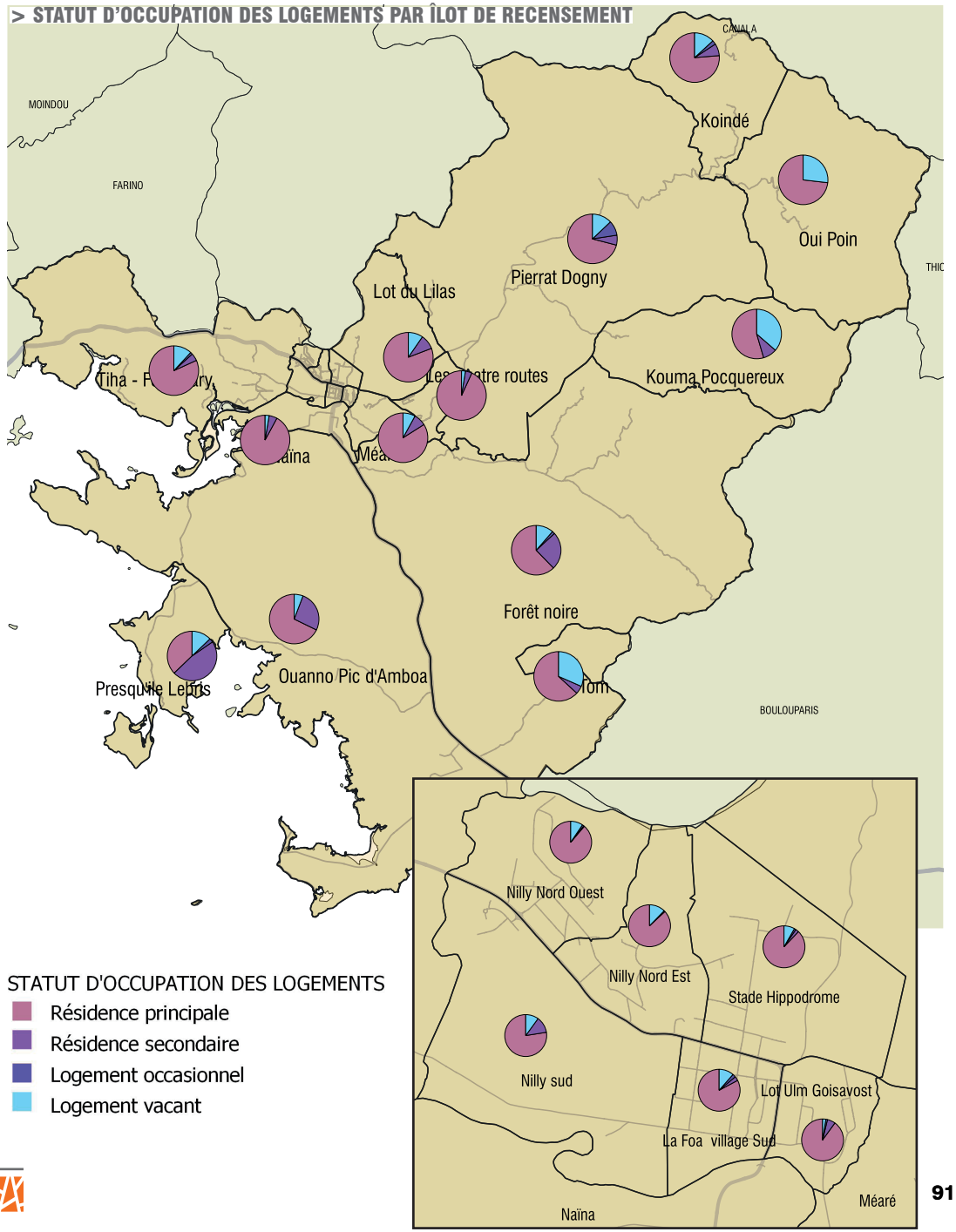

MARCHE LOCATIF SOCIAL

La part des locataires du parc social est plus importante que dans le reste du sud rural. En effet, la SIC propose à la location 104 logements au village de La Foa, contre 52 à Bourail, 41 à Boulouparis, 1 à Farino et 13 à Thio.

Parc de logements locatifs de la SIC sur la commune de La Foa

	Type logement				Type aide		
	F1	F2	F3	F4	LA	LTA	ECO
Collège	4	16	11	5	12	24	/
Jardins d"Amborella	/	14	16	7	10	16	11
Nily	/	5	/	4	1	5	/
Petite passerelle	/	8	10	7	6	19	/
Total	4	43	37	23	29	64	11

LA : Locatif Aidé, **LTA** : Locatif très aidé, **ECO** : Logement locatif libre sans conditions de ressources à l'entrée
Source : site internet sic.nc consulté le 18.10.2021

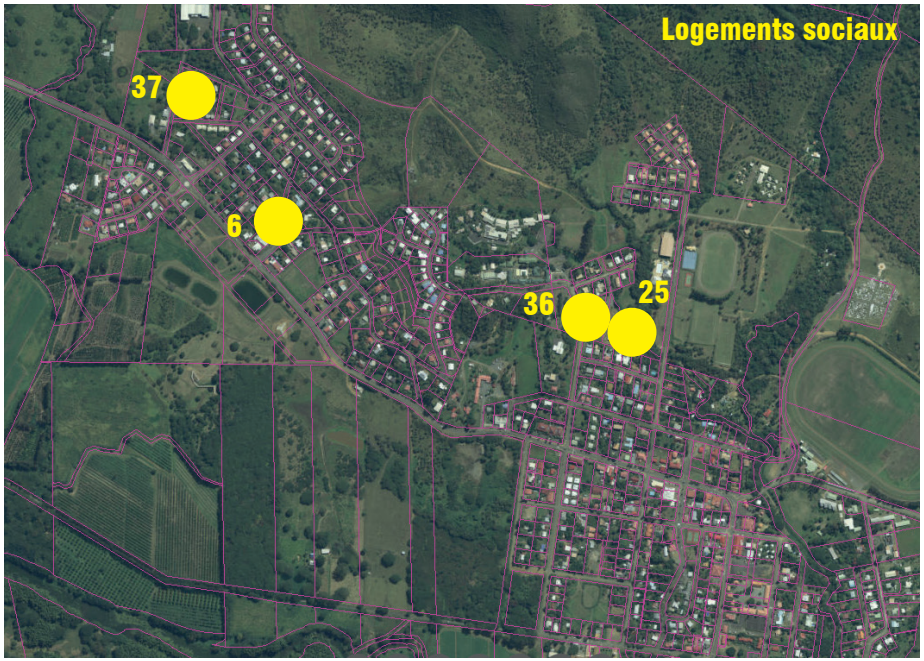

PROJETS DE LOGEMENTS RECENSÉS

Au stade du diagnostic prospectif, et en dehors des projets individuels de construction, une seule opération conséquente est à relever.

Le FSH a déposé un projet de lotissement portant sur la viabilisation de 54 lots à bâtir au village, répartis en 2 tranches :
Tranche 1 : 25 lots à partir de 8 ares
Tranche 2 : 29 lots à partir de 8 ares

Des projets de lotissements sont également envisagés sur Ouano dans le cadre d'un vaste projet d'aménagement à moyen long terme actuellement à l'étude (cf. 5. présentation du projet de la presqu'île de Ouano). Au regard du contexte du projet, un développement sous forme majoritaire de résidences secondaires ou de logements à destination des travailleurs de la zone semble plus être la cible de l'opération.

Projet de lotissement FSH

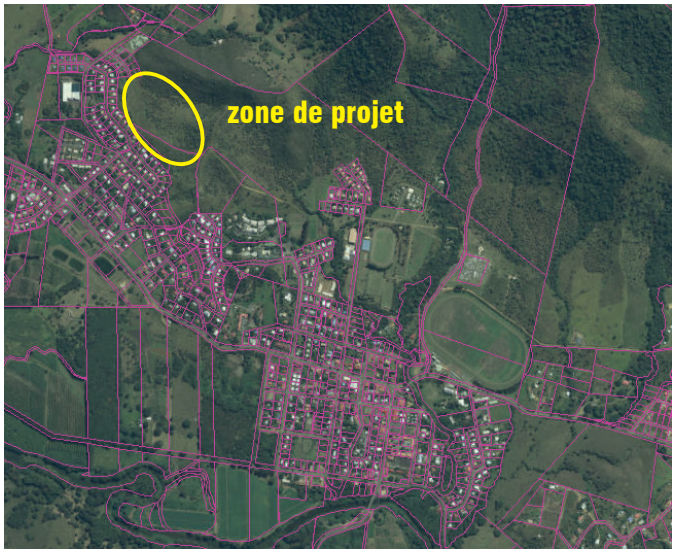

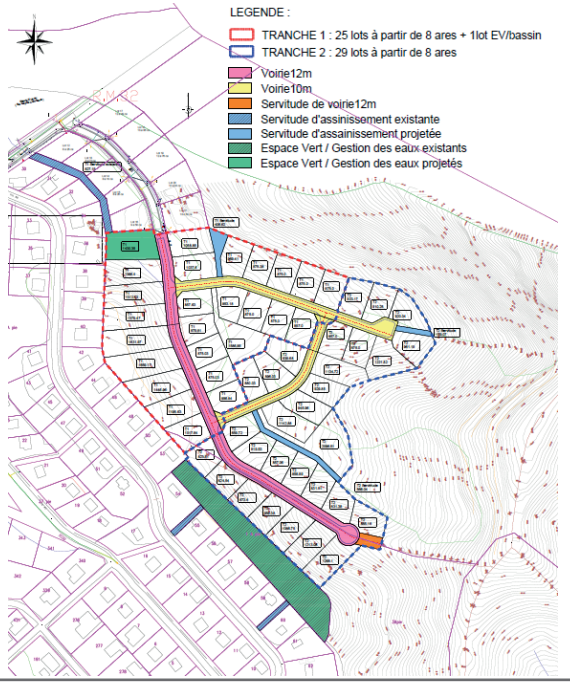

Source : FSH

B. MILIEU HUMAIN / STRUCTURATION & DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET BESOIN EN LOGEMENT

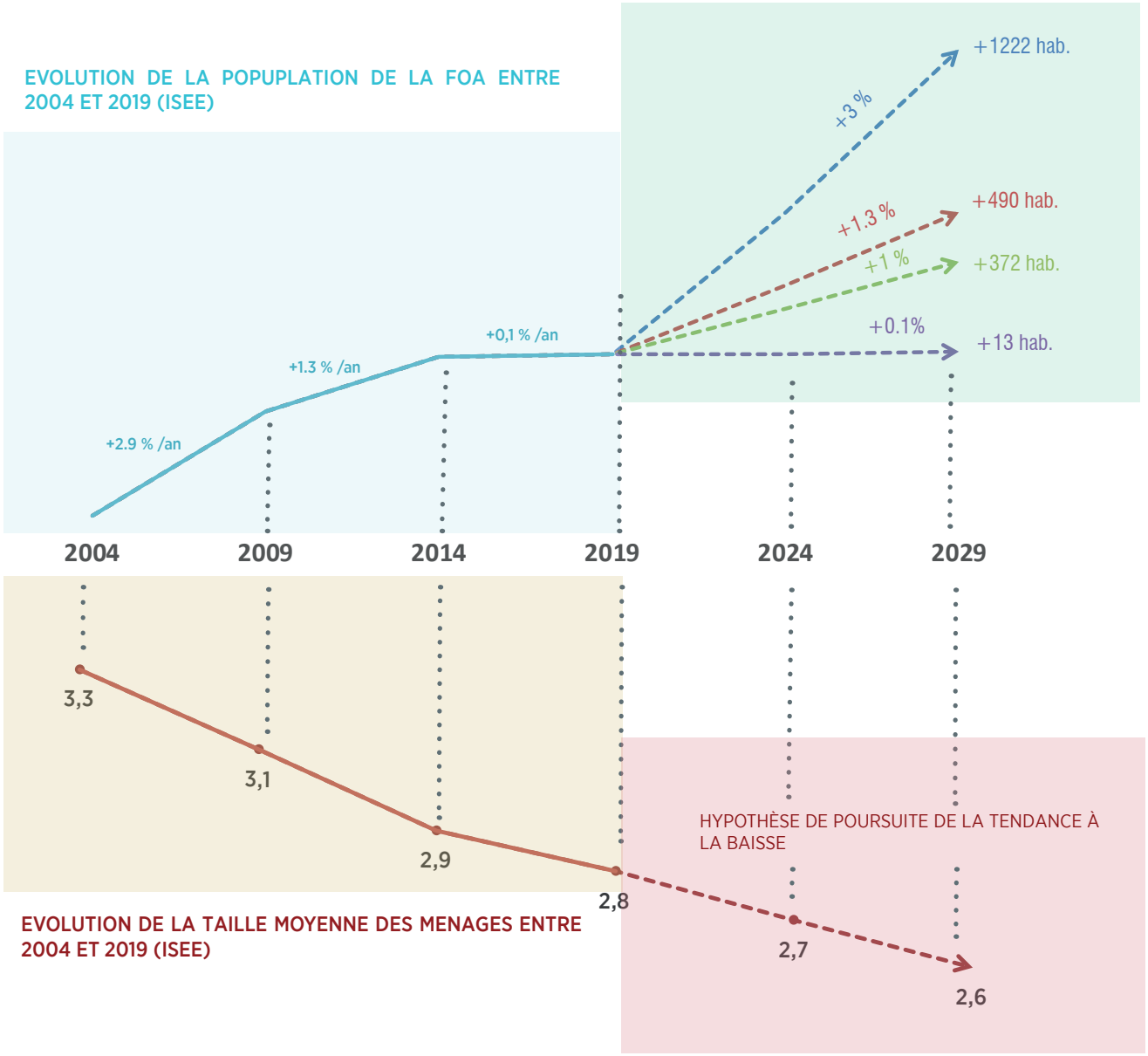

> EVALUATION DES BESOINS EN LOGEMENTS

+ 3 % (+1222 hab) > 47 logements/an
+1.3% (+490 hab.) > 19 logements /an
+1% (+372 hab.) > 14 logements/ an
+0.1 % (+13 hab.) > +1 logement /2 ans

HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET BESOIN EN LOGEMENT

4 scénarios ont été envisagés suivant les pronostics d'évolution de la population :

- Le scénario 1 se base sur une croissance démographique à 3%, ce qui correspond à la croissance observée entre 2004 et 2009. Ce scénario laisse envisager une population de 4774 habitants en 2029 (+ 1222 habitants entre 2019 et 2029) ce qui correspond à un besoin de 470 logements supplémentaires sur cette période, soit 47 logements par an (avec une estimation de 2,6 habitants en moyenne par logement).

- Le scénario 2 se base sur une croissance démographique à 1,3%, ce qui correspond à la croissance observée entre 2009 et 2014. Ce scénario laisse envisager une population de 4042 habitants en 2029 (+ 490 habitants entre 2019 et 2029) ce qui correspond à un besoin de 188 logements supplémentaires sur cette période, soit 19 logements par an (avec une estimation de 2,6 habitants en moyenne par logement).

- Le scénario 3 se base sur une croissance plus modérée de 1%. Elle est légèrement inférieure à la croissance observée entre 2009 et 2014 (1,3%). Ce scénario laisse envisager une population de 3924 habitants en 2029 (soit + 372 habitants entre 2019 et 2029) ce qui correspond à un besoin de 143 logements supplémentaires sur cette période, soit 14 logements par an (avec une estimation de 2,6 habitants en moyenne par logement).

- Le scénario 4 se base sur une croissance identique à celle observée lors de la dernière période de recensement 2014 - 2019 (+ 0.1%). Ce scénario laisse envisager une population de 3565 habitants en 2029 (soit + 13 habitants entre 2019 et 2029) ce qui correspond à un besoin de 5 logements supplémentaires sur cette période, soit 1 logement par an (avec une estimation de 2,6 habitants en moyenne par logement).

HYPOTHÈSE DE PRODUCTION ANNUELLE > QUEL SCÉNARIO DE CROISSANCE ?

Les perspectives de croissance doivent prendre en compte la dynamique socio-économique du territoire. Ainsi, il faut considérer les projets de développement communaux et supracommunaux qui créent de l'attractivité, des emplois et permettent le maintien des populations et la reprise d'une croissance démographique plus dynamique, avec l'arrivée de population nouvelle.
Ces besoins restent donc théoriques à ce stade mais permettent d'anticiper les politiques à mettre en place, en matière de production de logements notamment.

Au regard de la nouvelle dynamique de projet initié sur la commune, la mairie souhaite pouvoir anticiper une reprise de la croissance démographique. Ainsi, une hypothèse volontairement optimiste sera prise en compte dans le cadre de la révision du PUD pour pouvoir répondre aux besoins à moyen/long terme et maîtriser l'aménagement de son territoire.

L'hypothèse retenue s'orienterait donc sur le scénario 2.

Le projet de territoire devrait donc permettre d'anticiper une croissance de l'ordre de 1.3, 1.5%, avec **un besoin en production annuelle de près de 20 logements sur l'ensemble de la commune** (une partie pourrait se faire par récupération de la vacance).

Ainsi par exemple, sur la base de ce scénario, les 54 lots du FSH (seule opération de logement programmée à ce jour) ne permettraient de couvrir les besoins que sur 2 à 3 ans en terme de construction neuve.

PLAN PROVINCIAL DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT (PPLH) (2022)

La province Sud a engagé une étude sur les besoins en logements en province Sud débouchant sur un PPLH adopté en Mai 2022.
Outre le plan d'actions, l'étude s'est également attachée a estimer les besoins en logements à venir. Sur la base de cette étude, les besoins annuels théoriques en logements seraient de 15 logements/an sur La Foa pour les 10 prochaines années.
Ces estimations théoriques sont à confronter à la situation singulière de chaque commune, de ses perspectives de développement, etc.

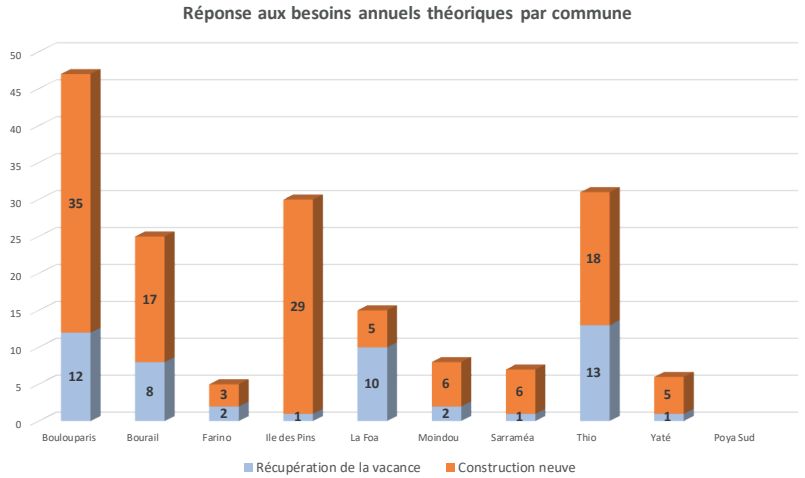

Source : Province Sud - Plan Provincial du Logement et de l'Habitat (2022)

3 // ACTIVITES ECONOMIQUES

SITUATION D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION

En 2019 La Foa comptait 2742 actifs de 15-64 ans, dont la près de la moitié (51%) avaient un emploi. Ce taux est proche de celui de la Nouvelle-Calédonie dans son ensemble (53%). Le taux de chômeurs (9%) et de personnes au foyer (12%) sont identiques à la moyenne territoriale. Cependant, la proportion de retraités est plus importante, et cela concerne l'ensemble des communes du basin de vie . La Foa comptabilise 21% de retraités, Moindou et Sarraméa 24 %, et allant jusqu'à 26% pour la commune de Farino contre une moyenne de 16% pour la Nouvelle-Calédonie.
Bien que La Foa soit un centre de bassin de vie, la part des élèves et étudiants y est relativement faible (7%). L'absence de Lycée général sur la commune peut notamment être évoquée.

	Actif ayant un emploi		Chômeur		Elève, étudiant		Retraité, retiré des affaires		Personne au foyer, autre inactif		Total
Boulouparis	1244	46%	257	10%	169	6%	720	27%	297	11%	2687
Bourail	2370	54%	317	7%	449	10%	829	19%	460	10%	4425
Canala	1088	38%	480	17%	191	7%	343	12%	762	27%	2864
Farino	281	50%	31	6%	33	6%	144	26%	71	13%	560
La Foa	1386	51%	252	9%	190	7%	575	21%	339	12%	2742
Moindou	271	48%	62	11%	42	7%	134	24%	57	10%	566
Sarraméa	214	46%	55	12%	24	5%	110	24%	65	14%	468
Province Iles Loyauté	4721	35%	2323	17%	1070	8%	1715	13%	3623	27%	13452
Nord-Ouest	9768	55%	2241	13%	1296	7%	2007	11%	2319	13%	17631
Nord-Est	7340	36%	4116	20%	1583	8%	2500	12%	4965	24%	20504
Province Nord	17108	45%	6357	17%	2879	8%	4507	12%	7284	19%	38135
Grand Nouméa	81596	57%	9462	7%	14490	10%	24927	17%	12618	9%	143093
Sud rural	8042	49%	1707	10%	1242	8%	3078	19%	2232	14%	16301
Province Sud	89638	56%	11169	7%	15732	10%	28005	18%	14850	9%	159394
Nouvelle-Calédonie	111467	53%	19849	9%	19681	9%	34227	16%	25757	12%	210981

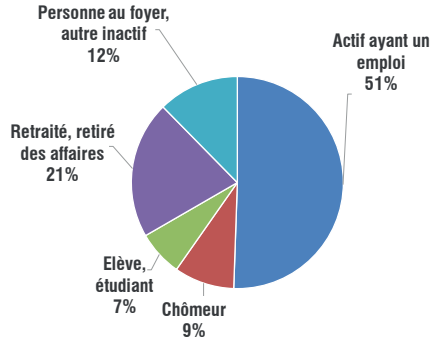

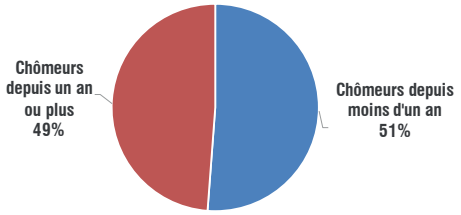

49% des chômeurs le sont depuis un an ou plus, ce qui est légèrement supérieur au taux territorial qui est de 46%, et supérieur de 10 points à celui du sud rural (39%).

Taux d'emploi en 2019

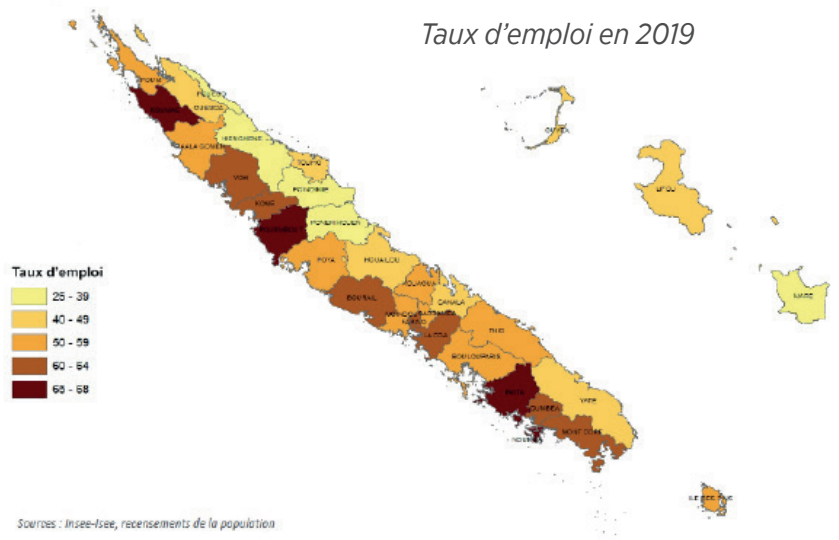

RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE (15 ANS ET +) EN 2019

51% d'actifs ayant un emploi
= proche de la NC (53%) et plus que pour le Sud Rural (49%)

9% sont au chômage (252 pers.)
= identique à la moyenne territoriale, supérieur à la PS (7%), à Bourail (7%), similaire à Boulouparis
49% des chômeurs le sont depuis un an ou plus, ce qui est légèrement supérieur au taux territorial qui est de 46%, et supérieur de 10 points à celui du sud rural (39%).

7% d'élèves et étudiants
= une part faible 10% à Bourail (pôle d'enseignement) et entre 9 et 10% pour le Territoire et la Province Sud.
> pôle d'enseignement pour les communes voisines

21% de retraités
= part importante (16% en NC , 18% en PS, 19% à Bourail)
= concerne l'ensemble des communes voisines : 24 % à Moindou et Sarraméa, 26% à Farino et 27% à Boulouparis)

12% personnes au foyer
= un taux supérieur que sur le Grand Nouméa et la Province Sud (9%), mais inférieur à la moyenne du Sud rural (14%)

> L'un des enjeux majeurs de la commune sera d'offrir de nouvelles perspectives d'emploi et de développent sur son territoire.

STATUT PROFESSIONNEL

La répartition entre salarié du public (32%) et du privé (68%) correspondent aux taux du sud rural (29% du public et 71% du privé) ainsi qu'à ceux de la moyenne calédonienne (31% du public et 69% du privé).

De la même façon, les proportions de travailleurs indépendants (21%), d'actifs en CDI (52%) et en CDD (27%) renvoient aux taux du sud rural (20% d'indépendants, 54% de CDI et 26% de CDD). La Nouvelle-Calédonie dans son ensemble a des taux inférieurs de travailleurs indépendants (18%) et de CDD (21%), et donc un taux supérieur de CDI à hauteur de 61%.

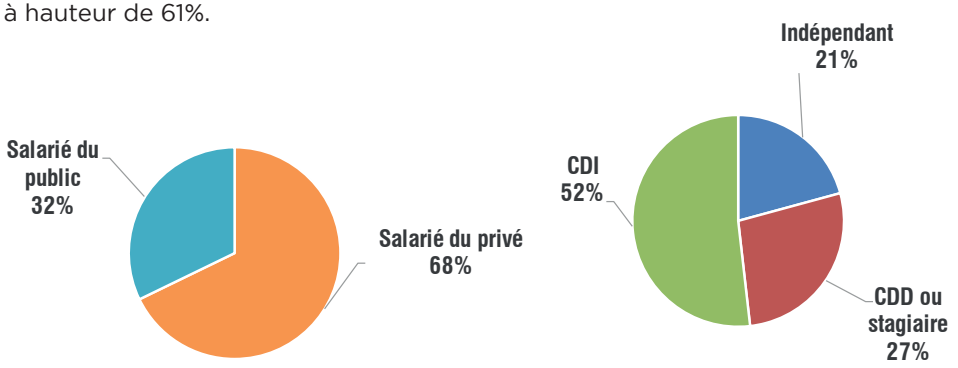

LIEU DE TRAVAIL

78% des actifs de La Foa travaillent dans la commune, ce qui est supérieur à la moyenne calédonnienne (68%). Ce qui est remarquable cependant sont les très forts taux de personnes résidant dans une commune limitrophe de La Foa et déclarant travailler dans une autre commune : 63% pour Farino, 55% pour Sarraméa, 46% pour Moindou, et 44 % pour Boulouparis. Ceci laisse transparaître le phénomène de migration pendulaire : La Foa constitue la principale commune pourvoyeuse d'emplois de l'ensemble du bassin de vie.

	Réside et travaille dans la même commune		Réside et travaille dans deux communes différentes		Total
Farino	105	37%	176	63%	281
Sarraméa	96	45%	118	55%	214
Moindou	146	54%	125	46%	271
Boulouparis	692	56%	552	44%	1244
La Foa	1077	78%	309	22%	1386
Canala	906	83%	182	17%	1088
Bourail	2174	92%	196	8%	2370

Source : Recensement de la population Nouvelle-Calédonie 2019, INSEE-ISEE

CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES *(de la population ayant un emploi)*

31% sont des ouvriers, ce qui est supérieur aux chiffres de la Province Sud (23%) et de la Nouvelle-Calédonie(24%), mais similaire à celui du sud rural (31% également).
Cela s'explique en partie par le dynamisme du secteur agricole qui emploie 18% des actifs. Ils sont en légère augmentation au cours de 10 dernières années.

Les agriculteurs (7%) sont proportionnellement deux fois plus nombreux que sur l'ensemble du territoire (3%), ils ne sont que 1% à l'échelle de la Province Sud et quasiment dans les mêmes proportions que dans le sud rural et Bourail (7%). Ils sont en légère augmentation au cours de 10 dernières années.

Les cadres et professions intermédiaires sont peu nombreux, 23%, supérieur au Sud Rural (20%) et bien en deçà de la Province Sud (36%) et de Nouvelle-Calédonie (34%). Ce sont des professions à plus fort niveau de qualification et de revenus. Après une croissance entre 2009 et 2014, ils sont en recul entre 2014 et 2019.

Les proportions d'artisans et commerçants (9%) est inférieur au Sud Rural et à la Province sud (11%), à la Nouvelle-Calédonie (10%). Elle est en deçà des proportions observées sur Boulouparis (14%) et Bourail (13%). La part des artisans et commerçant a stagné au cours de 10 dernières années.

La part des employés (30%) est sensiblement la même que celle du Sud Rural (31%), de la Provinec Sud et de la Nouvelle-Calédonie (29%). Ils sont en forte augmentation au cours de 10 dernières années.

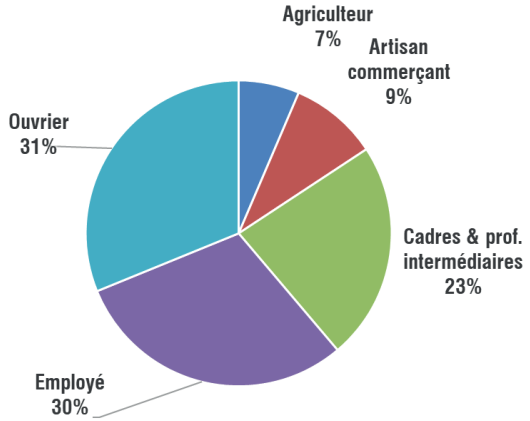

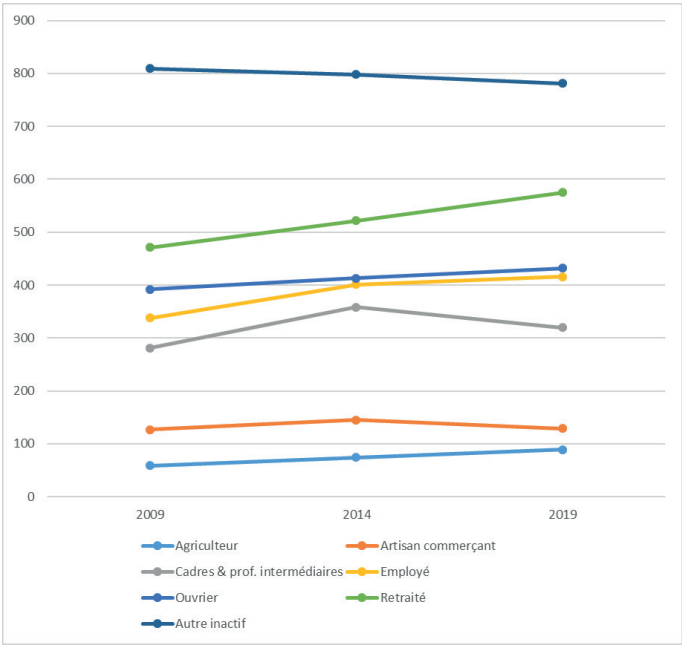

> POPULATION DE PLUS DE 15 ANS SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

	Agriculteur	Artisan commerçant	Cadres & prof. intermédiaires	Employé	Ouvrier	Retraité	Autre inactif	Total
Boulouparis	88	172	236	333	415	720	723	2687
	3%	6%	9%	12%	15%	27%	27%	100%
Bourail	149	299	588	810	524	829	1226	4425
	3%	7%	13%	18%	12%	19%	28%	100%
Canala	111	81	179	189	528	343	1433	2864
	4%	3%	6%	7%	18%	12%	50%	100%
Farino	16	42	68	81	74	144	135	560
	3%	8%	12%	14%	13%	26%	24%	100%
La Foa	89	129	320	416	432	575	781	2742
	3%	5%	12%	15%	16%	21%	28%	100%
Moindou	38	32	42	77	82	134	161	566
	7%	6%	7%	14%	14%	24%	28%	100%
Sarraméa	7	21	26	70	90	110	144	468
	1%	4%	6%	15%	19%	24%	31%	100%
Province Nord	1592	1321	4277	4062	5856	4507	16520	38135
	4%	3%	11%	11%	15%	12%	43%	100%
Grand Nouméa	366	8962	30766	23731	17771	24927	36570	143093
	0%	6%	22%	17%	12%	17%	26%	100%
Sud rural	584	851	1618	2464	2525	3078	5181	16301
	4%	5%	10%	15%	15%	19%	32%	100%
Province Sud	950	9813	32384	26195	20296	28005	41751	159394
	1%	6%	20%	16%	13%	18%	26%	100%
Nouvelle-Calédonie	3125	11552	37901	31781	27108	34227	65287	210981
	1%	5%	18%	15%	13%	16%	31%	100%

Source : Recensement de la population Nouvelle-Calédonie 2019, INSEE-ISEE

Notons que la part de retraités est importante et en constante augmentation sur La Foa.

>EVOLUTION DE LA POPULATION DE PLUS DE 15 ANS SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

	Agriculteur	Artisan commerçant	Cadres & prof. intermédiaires	Employé	Ouvrier	Retraité	Autre inactif	Total
2009	59	127	281	338	392	471	809	2477
2014	74	145	358	401	413	522	798	2711
2019	89	129	320	416	432	575	781	2742

Source : INSEE-ISEE, Recensements de la population 2009, 2014 et 2019

SECTEUR D'ACTIVITE

La répartition par secteur d'activité démontre une proportion importante d'emplois dans le secteur de l'administration, de l'enseignement et de la santé (40%), une proportion supérieur au Sud Rural (33%), à la Province Sud et à la Nouvelle-Calédonie (36%) ; proche de Bourail (42%) et bien supérieur à Boulouparis (24%). Cette part s'explique par le rôle de centre de bassin de vie de La Foa qui centralise des équipements publics structurants. Ce secteur est en forte progression..

La part de l'agriculture est également importante (18%), supérieur au Sud Rural et bien supérieur à la Province Sud ou à la Nouvelle-Calédonie, similaire à Boulouparis et supérieur à Bourail par exemple. Le secteur agricole est un secteur essentiel de l'économie et de l'identité communale. Le secteur est en forte croissance au cours du dernier recensement.

Le secteur des commerces, transport et services est assez peu représenté (28%) par comparaison aux autres échelles de comparaisons (32% pour le Sud rural, 41% en Province Sud, 38% à l'échelle territoriale, 34% à Bourail et 32% à Boulouparis). Ce secteur est en forte baisse sur la dernière période de rencensement.

L'industrie est sous représentée, notamment du fait de l'éloignement des bassins miniers et des grands pôles urbains de production (Sud rural 12%, Province Sud 11%, Bourail 6%, Boulouparis 15% et Thio 32%, commune minière). Ce secteur est en forte baisse sur la dernière période de rencensement.

Enfin, le secteur de la construction est également sous représenté et en baisse continue sur la commune. L'absence de projets de construction et de production de logements sur la région a pu contribuer à cette tendance.

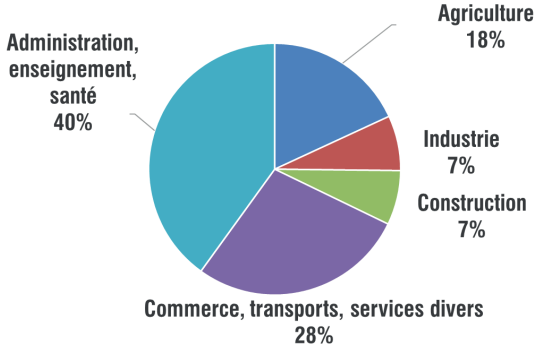

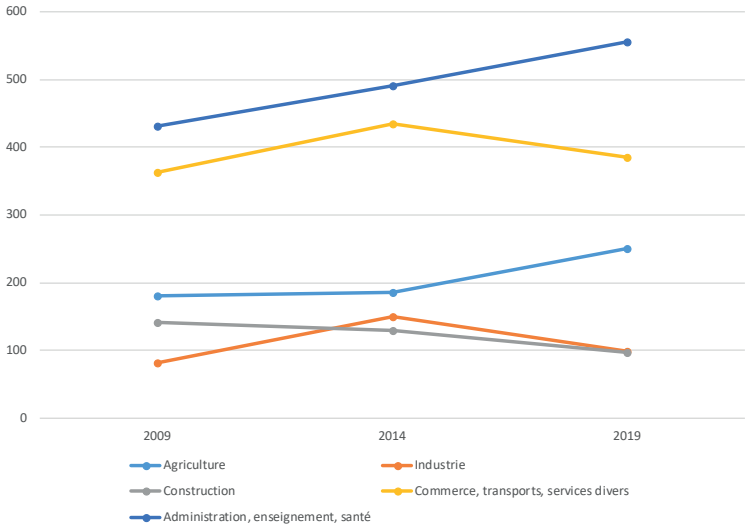

>POPULATION DE 15 ANS ET PLUS AYANT UN EMPLOI, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

En 2019	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, transports, services divers	Administration, enseignement, santé	Total
Boulouparis	224	186	136	396	302	1244
	18%	15%	11%	32%	24%	100%
Bourail	256	135	166	811	1002	2370
	11%	6%	7%	34%	42%	100%
Canala	154	358	75	229	272	1088
	14%	33%	7%	21%	25%	100%
Farino	37	26	22	88	108	281
	13%	9%	8%	31%	38%	100%
La Foa	251	98	97	385	555	1386
	18%	7%	7%	28%	40%	100%
Moindou	89	18	17	65	82	271
	33%	7%	6%	24%	30%	100%
Sarraméa	55	15	11	69	64	214
	26%	7%	5%	32%	30%	100%
Province Nord	2250	3575	1463	3897	5923	17108
	13%	21%	9%	23%	35%	100%
Grand Nouméa	1625	8587	7576	34399	29409	81596
	2%	11%	9%	42%	36%	100%
Sud rural	1191	996	598	2586	2671	8042
	15%	12%	7%	32%	33%	100%
Province Sud	2816	9583	8174	36985	32080	89638
	3%	11%	9%	41%	36%	100%
Nouvelle-Calédonie	5758	13296	9984	42376	40053	111467
	5%	12%	9%	38%	36%	100%

Source : Recensement de la population Nouvelle-Calédonie 2019, INSEE-ISEE

>EVOLUTION DE LA POPULATION DE PLUS DE 15 ANS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, transports, services divers	Administration, enseignement, santé	Total
2009	181	81	141	363	431	1197
2014	186	150	129	435	491	1391
2019	251	98	97	385	555	1386

Source : INSEE-ISEE, Recensements de la population 2009, 2014 et 2019

B. MILIEU HUMAIN / STRUCTURATION & DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

LES ENTREPRISES

En juin 2021 la Foa recensait 1159 entreprises.
Cela représente 277 entreprises de plus qu'en 2011.

La très grande majorité (33%) sont dans le domaine de l'agriculture (près de 100 entreprises supplémentaires en 10 ans). Les secteurs des activités de services (13% et 54 entreprises supplémentaires en 10 ans), d'activités immobilières (9% et près de 40 entreprises supplémentaires en 10 ans), des arts et des activités récréatives (9%), et de la construction (8%) sont également bien représentés.

Concernant les activités de services il s'agit essentiellement d'organisation associatives (139 entreprises).
Les activités liées aux arts et pratiques récréatives rassemblent en grande majorité des activités sportives et de loisirs (83).
Quant aux entreprises de l'industrie manufacturière il s'agit plus spécifiquement d'industries alimentaires (19) et de réparation et installation de machines et équipements (15).

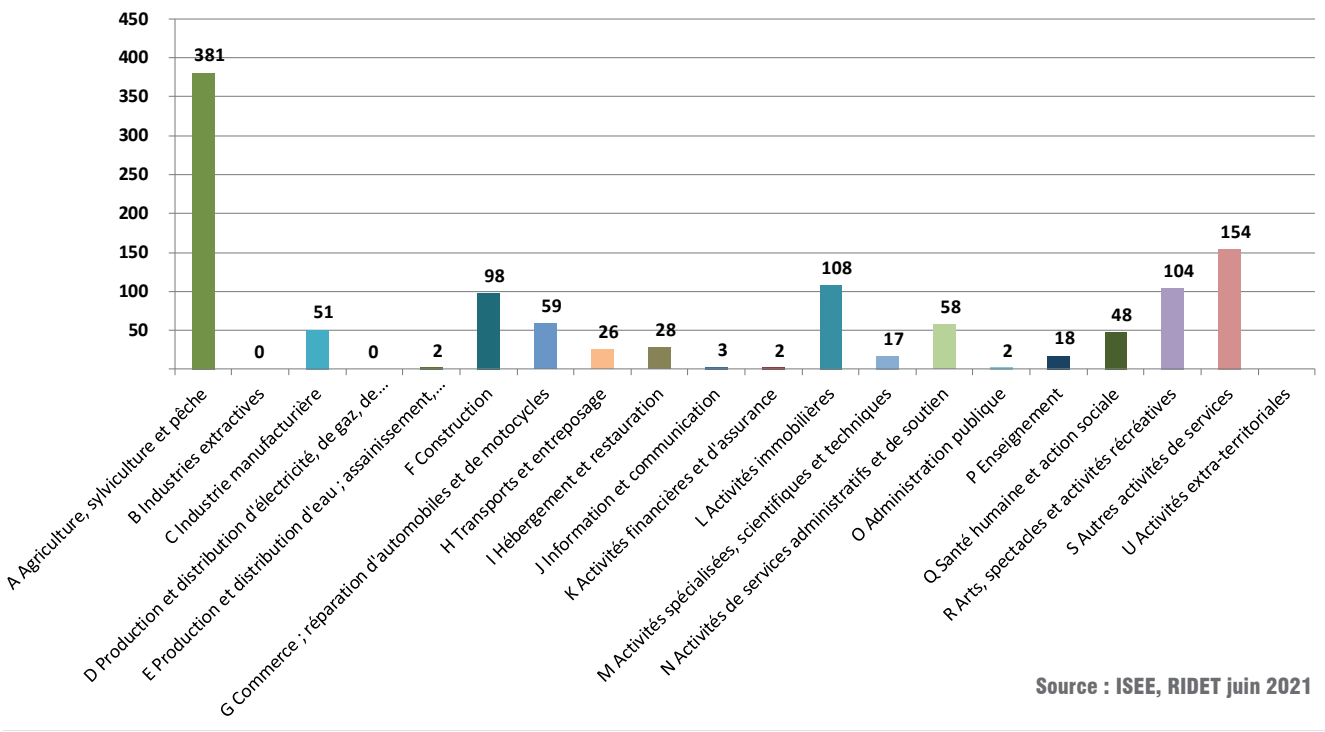

Source : ISEE, RIDET juin 2021

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ SUR LA FOA ENTRE 2011 ET 20221

	A Agriculture, sylviculture et pêche	B Industries extractives	C Industrie manufacturière	D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur…	E Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets…	F Construction	G Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	H Transports et entreposage	I Hébergement et restauration	J Information et communication	K Activités financières et d'assurance	L Activités immobilières	M Activités spécialisées, scientifiques et techniques	N Activités de services administratifs et de soutien	O Administration publique	P Enseignement	Q Santé humaine et action sociale	R Arts, spectacles et activités récréatives	S Autres activités de services	U Activités extra-territoriales	**Total**
2011	282		42		1	88	49	28	16	6	3	68	12	39	2	19	40	87	100		882
2012	287		35		1	92	52	29	21	7	3	73	11	41	2	20	39	86	107		906
2013	298		33		1	90	55	32	21	6	4	73	13	45	2	20	36	92	115		936
2014	304		34		1	95	62	30	19	5	3	79	15	40	2	25	42	91	118		965
2015	309		36		1	90	63	24	23	5	5	88	15	40	2	26	46	94	124		991
2016	330		35		1	90	61	26	22	5	4	94	14	41	2	25	48	97	130		1 025
2017	338		35		1	100	64	25	20	5	4	95	15	42	2	23	53	99	134		1 055
2018	352		41		1	104	65	22	20	4	4	98	13	46	2	21	53	104	140		1 090
2019	362		43		1	95	59	24	21	4	3	101	15	56	2	21	55	101	144		1 107
2020	374		41		2	96	61	22	23	4	2	109	17	55	2	19	51	104	147		1 129
2021	381		51		2	98	59	26	28	3	2	108	17	58	2	18	48	104	154		1 159

Source : ISEE, RIDET

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES, ARTISANALES, COMMERCIALES ET DE SERVICES

L'essentiel des activités et entreprises se situent au village de La Foa. L'offre commerciale et de service sur La Foa se concentre le long de la RT1 en traversée de village. Leur diversité témoigne du rôle central de La Foa qui joue un rôle de «chef lieu» pour les communes de Farino et Sarraméa (dont l'économie essentiellement tournée vers le tourisme), Moindou, mais au delà pour Canala et Kouaoua, ne disposant pas d'une offre commerciale et de service aussi développée.

La zone industrielle de MEARE

La Zone d'activité de Méaré, située à moins de 3km du centre du village, concentre la plupart des entreprises industrielles et artisanales. C'est la seule zone dédiée à ces activités sur la commune. Notons que des activités commerciales se sont également implantées dans la zone, bien que non perceptible depuis la RT1.
La zone est aujourd'hui saturée et le projet de PUD devra déterminer les conditions d'implantations des futures activités artisanales et industrielles sur la commune (extension de la zone de Méaré ?, création d'une ou de nouvelles zones d'activités ? etc.)

Quelle maîtrise du développement des activités le long de la RT1 hors village ?

Quelques entreprises se sont implantées le long de la RT1, notamment en sortie Nord du village. Des garages et casses automobiles sont notamment perceptibles depuis la RT1, ne contribuant pas l'image verte de La Foa.
La question du développement des activités, ou non, le long de la RT1 devra également être anticipée dans le cadre du projet de PUD.

Une nouvelle zone d'activité projetée au sud ?

Dans le cadre des études sur le développement de Ouano, il est également envisagé la création d'une nouvelle zone d'activités en bordure de RT1 sur un foncier communal
(cf. projet d'aménagement de Ouano présenté ci-après)

La province Sud, en prolongement du projet « Choose La Foa » lancé par la Mairie, a œuvré pour la mise en place d'une zone franche sur le lot n°207 de la zone de Ouatom. Cette initiative vise à promouvoir un développement économique harmonieux et respectueux de l'environnement, à faciliter le maintien des populations locales et à attirer de nouveaux résidents dans la commune. La création de cette zone franche a été officialisée par l'arrêté n°2023-3759/GNC du 20 décembre 2023.

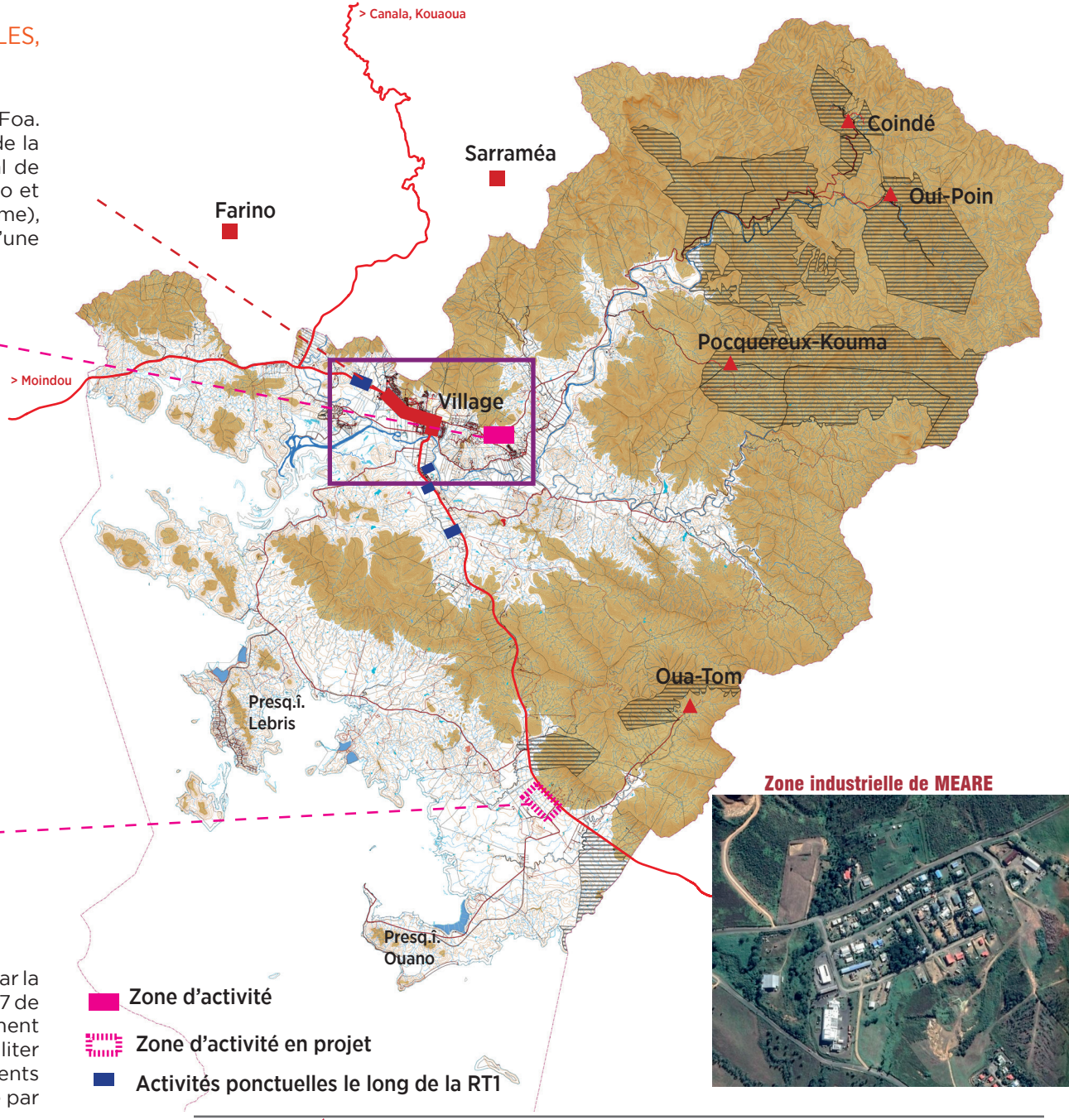

Zone industrielle de MEARE

FOCUS SUR LA ZONE D'ACTIVITÉ DE MÉARÉ

L'une des problématiques de la zone d'activité de Méaré (outre le fait qu'elle soit actuellement saturée et que l'implantation des futures activités artisanales et industrielles se pose sur la commune à l'avenir), réside dans la cohabitation des fonctions au sein même de la zone, source de conflits d'usages.
En effet, bien qu'étant prioritairement destinée à des activités artisanales et industrielles, la zone accueille aujourd'hui des activités commerciales et de services (autorisé par le règlement du PUD) et des logements individuels (non autorisés par le règlement du PUD).

La révision du PUD devra permettre de mieux fixer la vocation des secteurs en se basant sur le fait que la zone d'activité artisanale et industrielle doit être réservée à ces activités et à distance des habitations (zone tampon). La question de l'extension de la zone de Méaré doit également être requestionnée (proximité des zones résidentielles, accroissement des flux, etc.).
Les activités commerciales et de services (qui ne sont pas de proximité) doivent de préférence s'implanter au village, dans sa continuité et en lien avec la visibilité commerciale et zone de chalandise générée par la RT1.

> LE PUD ACTUEL

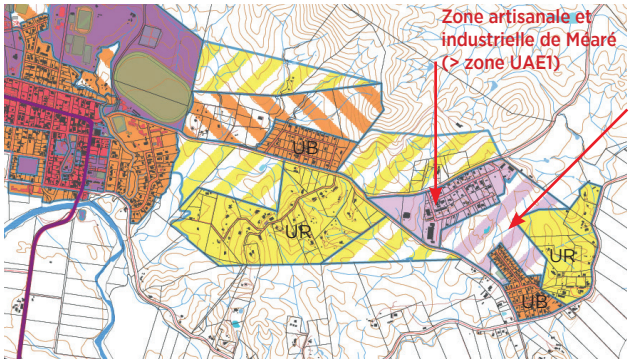

Zone prévue pour l'extension de la artisanale et industrielle. (> zone UAE2)

NB : extension en densification avec une talle minimale de parcelles constructible plus petite (10 ares contre 30 ares actuellement sur Méaré)

Ce que dit le règlement de PUD actuel :

Caractéristiques de la zone :
Cette zone accueille les activités artisanales et industrielles, notamment celles dont l'implantation dans d'autres zones n'est pas autorisée du fait des nuisances spécifiques. Elle accueille également des commerces, des bureaux et de l'habitat lié à la vocation de la zone.
Il existe un secteur particulier dénommé UAE1, dans lequel les parcelles sont de plus petite taille, que celle de la zone UAE.

ARTICLE UAE1 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES :
Sont interdits :
- les constructions à destination d'exploitation agricole,
- les constructions liées à l'activité minière,
- les constructions d'hébergement hôtelier,
- les constructions à usages d'habitat, excepté celles autorisées à l'article UAE2.

Analyse de l'urbanisation aux abords de la zone d'activité de Méaré

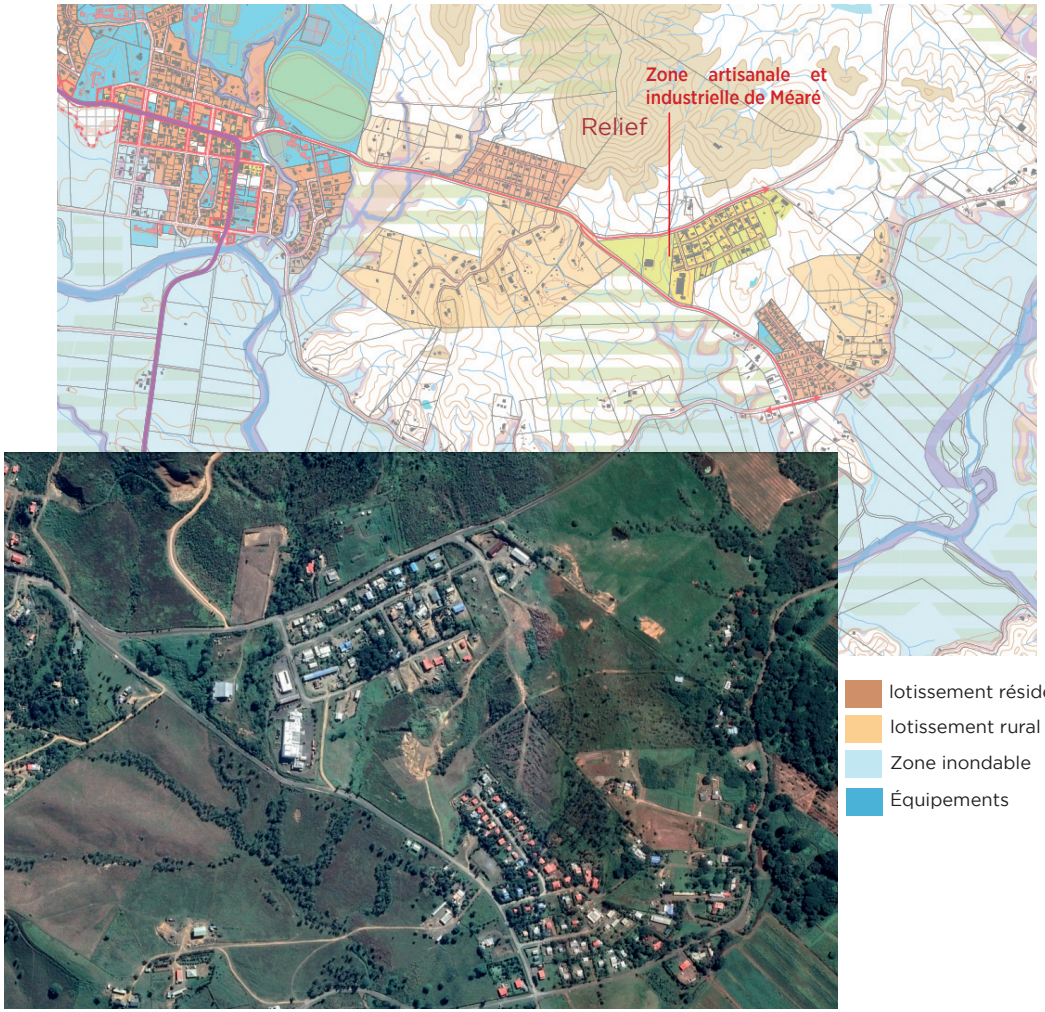

ARTICLE UAE 2 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL AUTORISÉES :
Sont autorisés:
- Les constructions à usage d'habitat, dont la présence est nécessaire pour le gardiennage ou la maintenance de l'activité, sous réserve que la SHON soit inférieure ou égale à 35,00 m²,
- les constructions à usage de bureaux,
- les constructions à usage de commerce,
- les constructions à usage d'artisanat,
- les constructions à usage d'industrie,
- les constructions à usage d'entrepôt,
- les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif,
- les constructions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, compatibles avec la vocation de la zone.

LE SECTEUR ARTISANAL

(Source : CMA - Diagnostic de territoire - données au 31/12/2020)

« *Une entreprise est qualifiée d'artisanale, si elle exerce une activité de production, de transformation ou de prestations de services, et emploie moins de 10 salariés au moment de sa création. L'entreprise artisanale peut être constituée sous forme de société ou d'entreprise individuelle. L'artisanat regroupe 280 métiers dans 4 secteurs : bâtiment, production, services et alimentation.* » source : Chambre des Métiers et de L'Artisanat de Nouvelle-Calédonie.

La part des établissements artisanaux parmi le secteur marchand non agricole est de 40 % (207 établissements). L'artisanat est donc bien représenté dans la commune. A titre de comparaison, le poids de l'artisanat est de 34 % en Province Sud et 35 % en Nouvelle-Calédonie.

Les 10 dernières années ont été marquées par une très légère augmentation du tissu artisanal à La Foa (+ 10 établissements, soit +5%). Cependant, cette dynamique est plus faible que celle observée dans les communes limitrophes, à l'exception de Sarraméa.

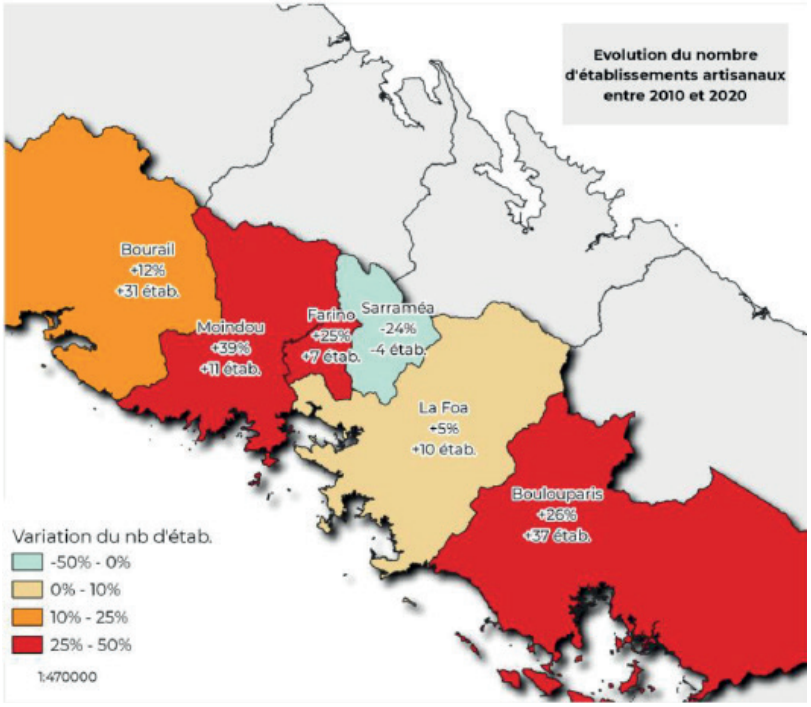

> Evolution du nombre d'établissements

Nb d'étab.	2010	2020	Variation 2010/2020	Densité artisanale
La Foa	197	207	+5%	583
Province Sud	9 226	9 434	2%	464
NC	11 480	11 396	-1%	420

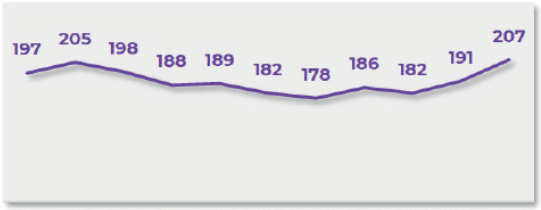

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Créations	42	36	30	29	28	25	37	25	33	41	
Radiations	34	43	40	28	35	29	29	29	24	25	
Solde	8	-7	-10	1	-7	-4	8	-4	9	16	

La densité artisanale (nombre d'établissements artisanaux pour 10 000 habitants) est bien supérieure à la moyenne du territoire calédonien (420) et de la Province Sud (464). Elle est également la plus forte densité du bassin, juste devant Moindou (573) Cela témoigne de sa bonne implantation.

L'artisanat a évolué en deux temps :
- de 2011 à 20016 le nombre d'établissements a chuté de 13 %
- puis de 2016 à 2020 il a augmenté de 16 %, avec un pic de +16 établissements entre 2019 et 2020.

> Répartition des établissements par secteur

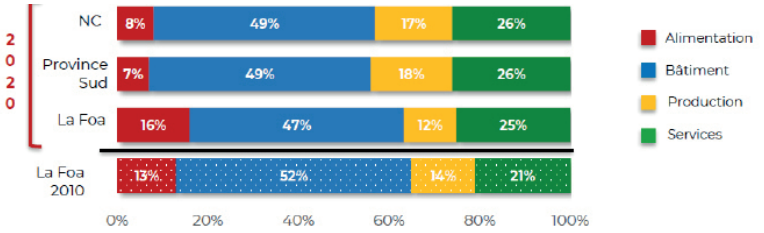

Le secteur de l'alimentation est plus représenté qu'ailleurs puisqu'il regroupe 16% des établissements alors qu'à l'échelle de la Province Sud ce ration est de 7%. Ce secteur semble historiquement sur-représenté puisqu'en 2010 il concentrait déjà 13% des établissements.

Le secteur de la production est sous-représenté, il rassemble 12% des établissements, quant à l'échelle de la Province Sud, ce ratio est de 18%. De plus ce secteur est en repli, il a perdu 2 points en 10 ans.

Le secteur du bâtiment est en recul sur la commune, il regroupe aujourd'hui 47% des établissements contre 52% en 2010. Cette décroissance est également constatée à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. En effet, c'est la première fois que le bâtiment passe sous la barre des 50% à l'échelle du territoire.

> L'ALIMENTATION, UN SECTEUR BIEN IMPLANTÉ DANS LA COMMUNE

Le secteur de l'alimentation regroupe 33 établissements en 2020, soit une densité artisanale de 93 établissements pour 10 000 habitants, qui représente une densité quasi 3 fois plus élevée que celle comptabilisée à l'échelle du territoire (32) et supérieure à celles des communes du bassin.

Le secteur alimentaire a gagné 7 établissements en 10 ans à La Foa. La fabrication de plats préparés et les activités de boulangerie-patisserie sont celles qui ont le plus augmenté.

Les activités du secteur (nb d'étab.) :	2010	2020	
• Fabrication de plats préparés	5	11	↑
• Transformation et commerce en boucherie, charcuterie, volaille	10	7	↓
• Boulangerie, pâtisserie et pâtes alimentaires	4	7	↑
• Fabrication de boissons	1	2	↑
• Préparation et commerce à base de produits de la mer	2	2	=
• Transformation et conservation de fruits et légumes	1	2	↑
• Fabrication d'autres produits alimentaires	2	2	=
• Fabrication de produits amylacés	1	0	↓
TOTAL	26	33	↑

> LES SERVICES, MARQUES PAR LE SECTEUR DE LA REPARATION AUTOMOBILE

Le secteur des services compte 52 établissements, qui, rapportés au nombre d'habitants, constitue une densité de 146 établissements pour 10 000 habitants. Cette densité est supérieure à celle constatée en Province Sud (113) et en Calédonie (105).

En 10 ans le secteur a gagné 10 établissements (+24%). L'activité de réparation de véhicules automobiles et motocyles, qui était déjà majoritaire en 2010, concentre 40 % des activités du secteur en 2020,. Avec un gain de 7 entreprises en 10 ans, la réparation automobile semble être le moteur de l'augmentation du secteur.

Les activités du secteur (nb d'étab.) :	2010	2020	
• Réparation de véhicules automobiles et motocycles	14	21	↑
• Coiffure et soins de beauté	6	7	↑
• Taxi, ambulance, remorquage et autres services de transport	8	7	↓
• Activités de nettoyage et désinfection	6	6	=
• Services administratifs divers	4	5	↑
• Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	1	3	↑
• Autres services*	0	2	↑
• Blanchisserie, laverie et pressing	1	1	=
• Photographie	1	0	↓
• Fleuristes	1	0	↓
TOTAL	42	52	↑

**La catégorie « autres services » comprend une activité de toilettage canin et de création et aménagement d'intérieur et décoration*

> LE BATIMENT, UN SECTEUR RELATIVEMENT STABLE

Le secteur du bâtiment n'a baissé que de 4%, ce qui est faible par rapport à la Calédonie (-14%) et de la Province Sud (-11%).

L'augmentation est marquée par les activités de réhabilitation qui ont gagné 10 entreprises en 10 ans (+167%) et celles de travaux d'installation électrique avec 4 établissements (+36%). A l'inverse la Maçonnerie a perdu 11 établissements, soit une baisse de 50% et les travaux de peinture 9 entreprises (-75%)

Les activités du secteur (nb. d'étab.)	2010	2020	
• Réhabilitation de bâtiments résidentiels et non résidentiels	6	16	↑
• Travaux d'installation électrique	11	15	↑
• Terrassement, démolition, artificiers et forages	16	14	↓
• Maçonnerie et gros œuvre	22	11	↓
• Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	17	11	↓
• Travaux de montage de structures métalliques	3	7	↑
• Travaux de revêtement des sols et des murs	1	5	↑
• Plomberie, climatisation et chauffage	4	5	↑
• Travaux de finition	2	4	↑
• Autres travaux d'installation	2	3	↑
• Travaux de peinture	12	3	↓
• Métallerie et serrurerie	1	1	=
• Construction de réseaux et lignes	2	1	↓
• Charpente, couverture et étanchéification	0	1	↑
• Pose de menuiserie bois pvc	3	1	↓
TOTAL	102	98	↓

> L'ARTISANAT DE PROXIMITE

Ce n'est pas un secteur en soi, mais il désigne l'ensemble des activités qui répondent à la satisfaction de besoins essentiels de la population et la personnalisation des services rendus. Il est un acteur de la vie locale des communes et, par son activité, dynamise l'économie et l'emploi et participe à la fixation de la population. On y retrouve les métiers de l'alimentation et ceux de services.

La Foa compte aujourd'hui 64 entreprises exerçant une activité dite de proximité, soit 13 de plus en 10 ans. Ce taux de croissance de 25 % est bien plus élevé que celui de la population (+7% sur la même période).

Les activités du secteur (nb d'étab.) :	2010	2020	
• Réparation de véhicules automobiles et motocycles	14	21	↑
• Fabrication de plats préparés	5	11	↑
• Coiffure et soins de beauté	6	7	↑
• Boulangerie, pâtisserie et pâtes alimentaires	4	7	↑
• Transformation et commerce en boucherie, charcuterie, volaille	10	7	↓
• Taxi, ambulance, remorquage et autres services de transport	8	6	↓
• Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	0	2	↑
• Préparation et commerce a base de produits de la mer	2	2	=
• Blanchisserie, laverie et pressing	1	1	=
• Fleuristes	1	0	↓
TOTAL	51	64	↑

OFFRE TOURISTIQUE

La Foa dispose d'un fort potentiel touristique. Sa situation à proximité de Nouméa renforce son attrait par sa facilité d'accès. Elle est également une ville étape pour les voyageurs transitant sur l'axe Nord-Sud calédonien et une porte d'accès vers la côte Est.

L'association La Foa Tourisme regroupe les communes de Moindou, Sarraméa, Farino et La Foa. Créée en 1998 cette association joue un rôle important dans le dynamisme du secteur touristique à travers la promotion des différents évènements et la diffusion de brochures sur l'offre touristique.

Divers évènements ponctuent l'année et attirent les visiteurs : le festival de Cinéma, la fête du cheval, la fête de l'agneau, la randonnée de VTT Mégarando, la journée du patrimoine...

Office de tourisme au centre du village de La Foa



UNE OFFRE TOURISTIQUE ORIENTÉE SUR LA NATURE ET LE MONDE AGRICOLE

La Foa et sa région touristique s'inscrivent dans une démarche d'écotourisme orientée sur la nature, le monde agricole, la vie en tribu et à la ferme.

La commune a intégré le réseau français des « Stations Vertes » (1er label d'écotourisme de France faisant la promotion du tourisme nature et des vacances à la campagne) : elle fait également partie du réseau « Bienvenue à la ferme » qui regroupe des agriculteurs proposant d'accueillir des touristes et visiteurs sur leur exploitations (vie à la ferme, produits de la ferme, randonnées pédestres, équestres, etc.)

Le tourisme en lien avec le monde agricole et l'identité 'broussarde' est particulièrement développé sur La Foa. C'est également un moyen de diversifier l'activité écononomique et de péréniser les exploitations agricoles de la commune.

Le tourisme bleu, en lien avec le lagon classé au patrimoine mondial de l'Unesco présente également un fort potentiel touristique pour la commune. Sur La Foa, il est essentiellement développé depuis la presqu'île de Ouano pour l'accessibilité de son littoral (Cf. ci-après). L'aérodrome situé à proximité de la presqu'île offre également une vitrine sur le lagon Calédonien (école de parachutisme, aéroclub).

LES ETABLISSEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

L'Office de Tourisme de La Foa recense 22 structures d'hébergements sur la commune :

- 2 hôtels : Banu et Naina Park (total de 25 lits). L'un des hôtel a un projet d'extension qui augmentera sa capacité d'accueil.
- 4 campings : 1 à Ouano, 1 dans la tribu de Outaom, 1 dans la tribu de Ouipoin et 2 dans les terres.
- 2 chambres d'hôtes
- 9 bungalows et chalets
- 2 hébergements insolites
- 2 appartements
- 1 accueil à la ferme

L'offre de restauration est également bien développée, tout comme l'offre d'activités telle que mentionnée ci-avant et sur la carte ci-contre.

Les activités possibles sont variées : randonnée, randonnée équestre, visite de fermes, activités nautiques variées (kite surf, excursion sur îlot, pêche, chasse sous-marine, plongée bouteille...), parachutisme et aéro-club, balade en 4x4, chasse, etc.

LES ETABLISSEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS



Source : La Foa Tourisme
site internet https://www.destinationprovincesud.nc/ consulté le 13/12/2021

ZOOM SUR LE SECTEUR TOURISTIQUE DE OUANO

La presqu'île de Ouano présente un intérêt particulier de par sa richesse environnementale reconnue par la présence de réserves naturelles, par son intégration dans la Zone côtière Ouest (ZCO) et par son inscription au Patrimoine Mondial de l'Unesco.
Elle fait aujourd'hui l'objet d'un schéma d'aménagement orientant le développement des activités économiques et de l'habitat vers le développement durable et le tourisme vert. Nous aborderons ce projet plus bas.
A l'heure actuelle la presqu'île dispose d'un sentier touristique de découverte, d'une mise à l'eau, d'un port à sec, d'un camping, de plages aménagées. La pointe Saint-Sauveur offre une vue imprenable sur le lagon.
La pointe de la presqu'ile de Ouano accueille la structure touristique Calédonian wake park anciennement Ouano Surf Camp.

Les cabanes de ouano

Sur la presqu'île de Ounao on trouve des cabanes construites de manière fortuite.



Pointe de la presqu'ile de Ouano



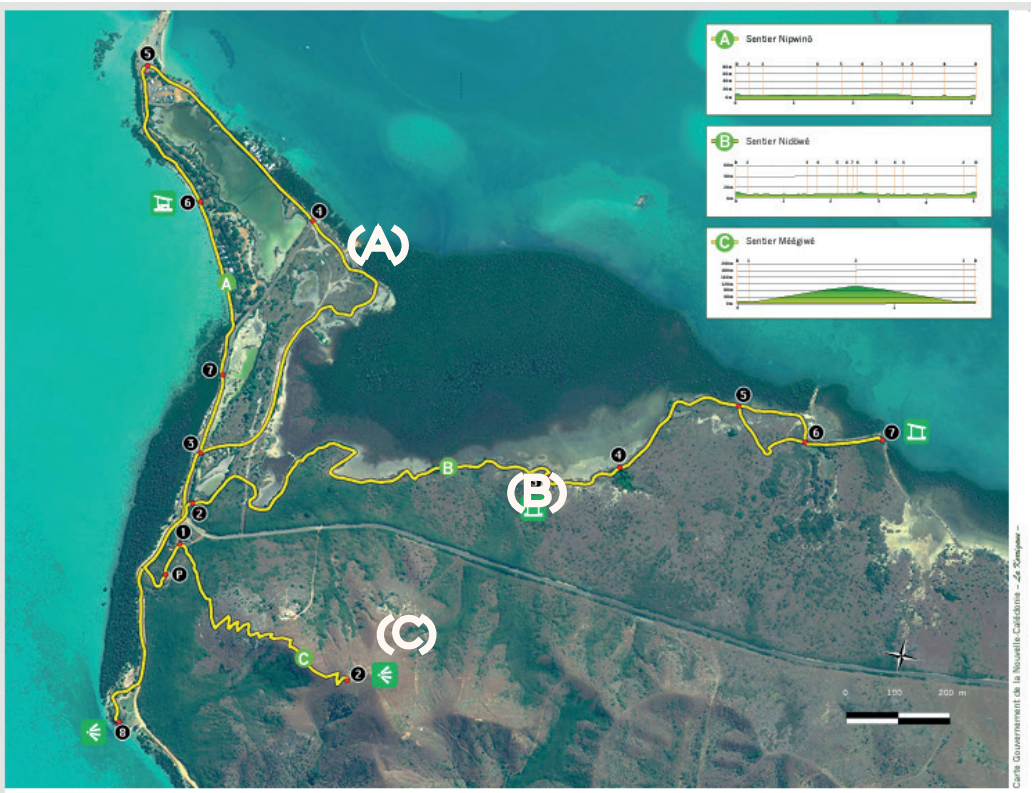

Le sentier dans la mangrove de ouano

Le site de Ouano abrite une mangrove de 1 55 ha parcourue par 3 sentiers pédestres. Des panneaux didactiques, intégrés aux différents parcours, permettent de découvrir les rôles de la mangrove et de ses habitants.
Les sentiers A et B longent le bord de mer. Seul, le sentier C grimpe au sommet du Pic Ouano (100 m de dénivelée positive cumulée).

L'occupation du littoral comme zone de loisirs et de détente

> Les plages de ouano

Les plages de la commune de La Foa sont essentiellement situées sur la presqu'île de Ouano. Une analyse sommaire des plages de Ouano a permis de mettre en évidence un solarium et un plan d'eau peu satisfaisant pour l'ensemble des plages :
*(*cf. méthodologie Littoralys en annexe).*



Definition de la plage comme espace de loisir (exemple de l'Anse Vata)





Compartiment « Espace Plage »	Niveau d'attractivité	Justification
ACCES	Satisfaisant	Accès en véhicule / pas de parking matérialisé
ESTRAN	Très satisfaisant	Pas de signe d'érosion important
SOLARIUM	Peu satisfaisant	Pas d'ombrage suffisant / mobilier dégradé / stationnement des véhicules sur la plage
PLAN D'EAU	Peu satisfaisant	Pas de réglementation (balisage de la zone de baignade) Mauvaise qualité des eaux de baignade (Suivi DASS depuis 2007 = constat de pollution pouvant interdire la baignade en 2018 et 2019) Bathymétrie faible

La zone de mouillage forain

A noter, 3 à 4 mouillages forains permanents sont dans la baie protégée de Ouano.



B. MILIEU HUMAIN / STRUCTURATION & DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

LE SECTEUR AGRICOLE

Le dernier recensement général agricole (RGA) date de 2012 et est effectué tous les 10 ans. Les données disponibles sont donc quelques peu désuètes et le prochain recensement proche dans le temps. Cependant, le registre agricole de le Chambre d'Agriculture permet d'obtenir des données plus précises et actuelles.

Il s'agit du principal secteur représenté sur la commune, avec près de 24 593 hectares cultivés (sans compter l'aquaculture et la sylviculture) selon les inscriptions à la Chambre d'Agriculture. Cela représente près de la moitié (53%) de la surface de la commune.

Le nombre d'entreprises dans le secteur agricole augmente de façon continue bien que d'une croissance lente. En 10 ans, la commune a gagné une centaine d'entreprises agricoles passant de 282 entreprises en juin 2011 à 381 en juin 2021. Si l'on regarde dans le détail, on se rend compte que ce sont essentiellement les cultures maraîchères qui sont en progression (+ 37 exploitations de culture de légumes, melon, racines et tubercules en 10 ans, + 39 exploitations de culture de fruits tropicaux et subtropicaux).

Au-delà de l'aspect économique, l'agriculture constitue un enjeu majeur en terme d'aménagement du territoire, de préservation des terres agricoles, de lutte contre la mutation non maîtrisée, l'étalement urbain et le mitage, etc.

>NOMBRE D'ENTREPRISES AGRICOLES

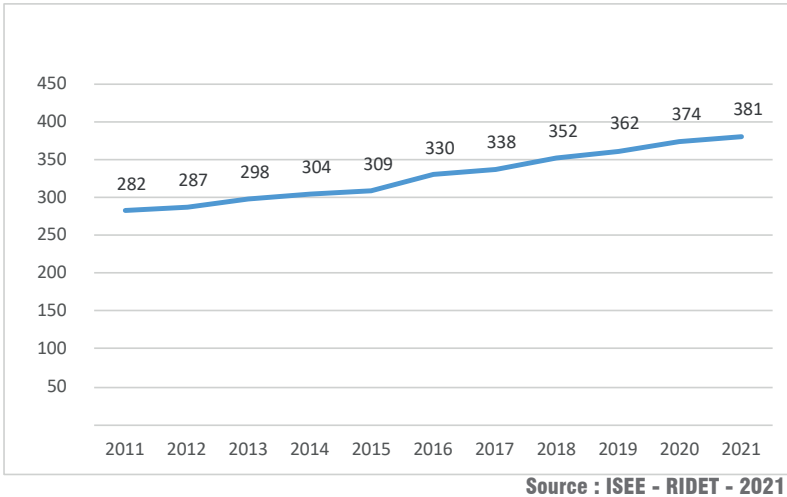

Source : ISEE - RIDET - 2021

CULTURE ET PRODUCTION ANIMALE, CHASSE ET SERVICES ANNEXES

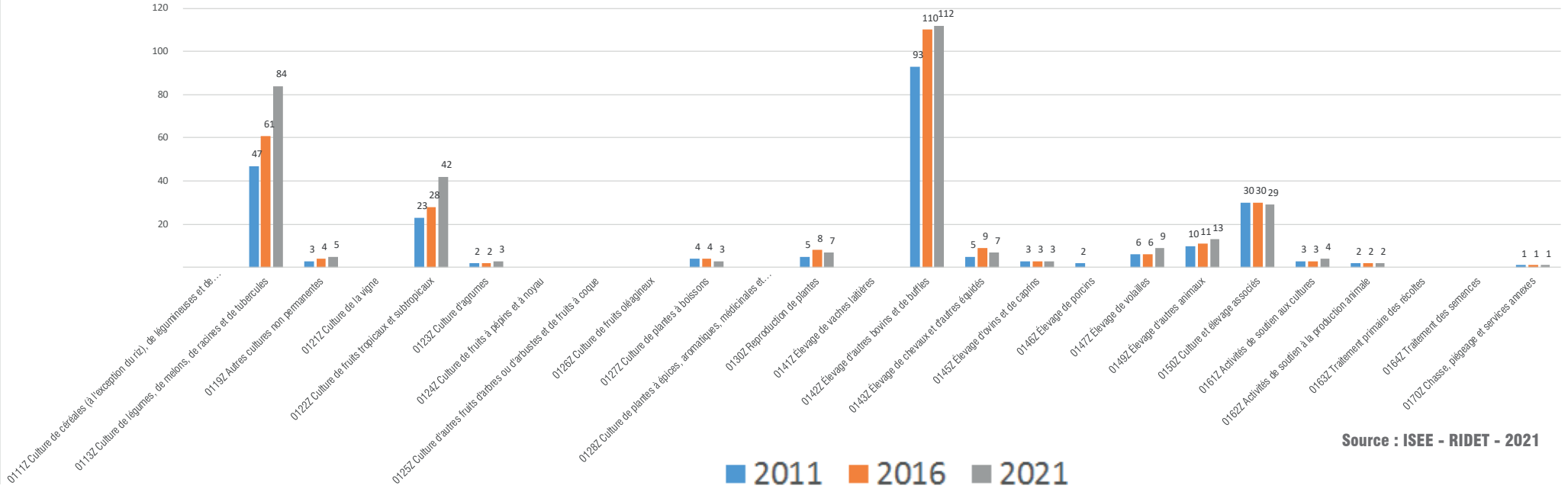

Source : ISEE - RIDET - 2021

B. MILIEU HUMAIN / STRUCTURATION & DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

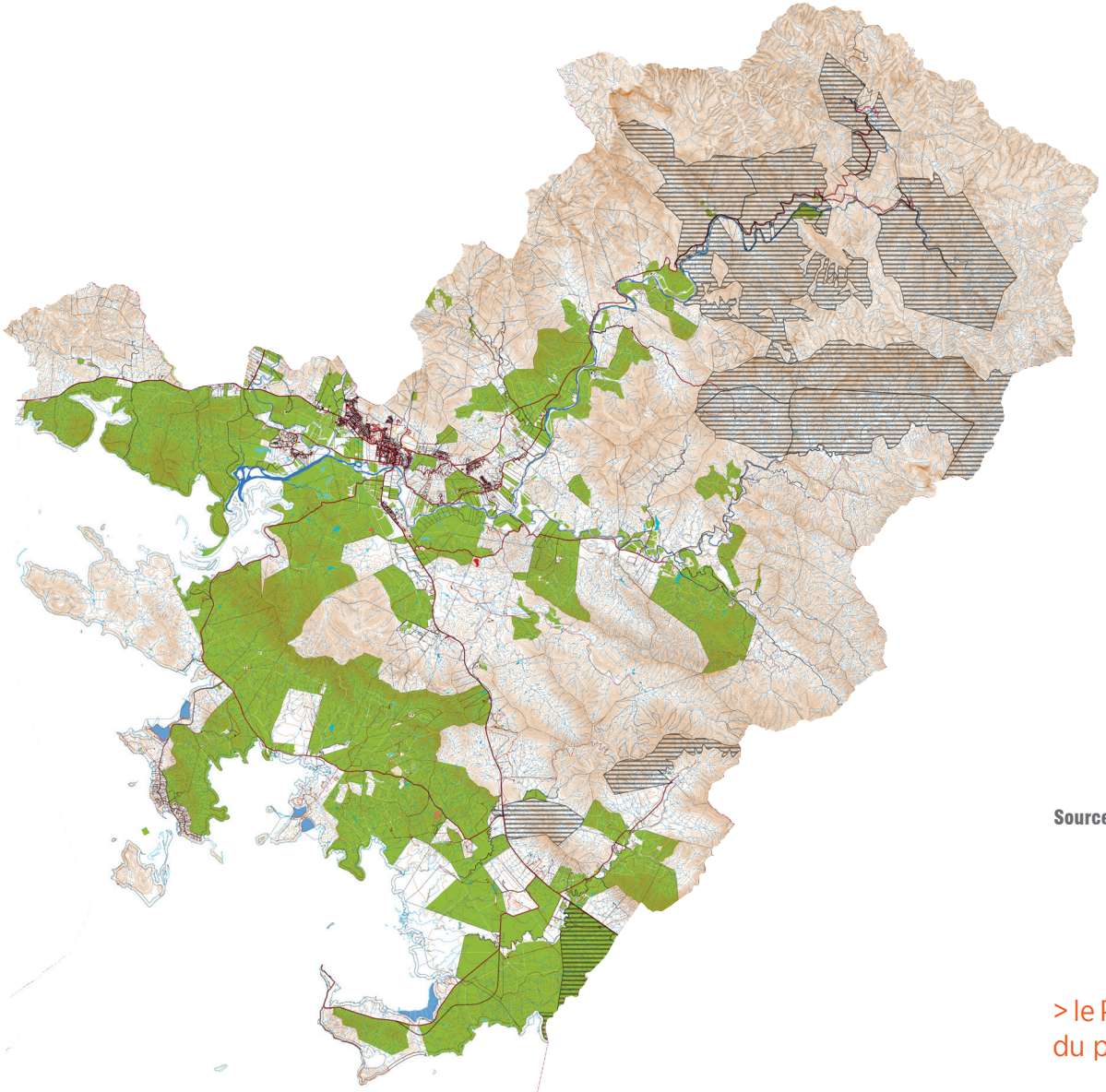

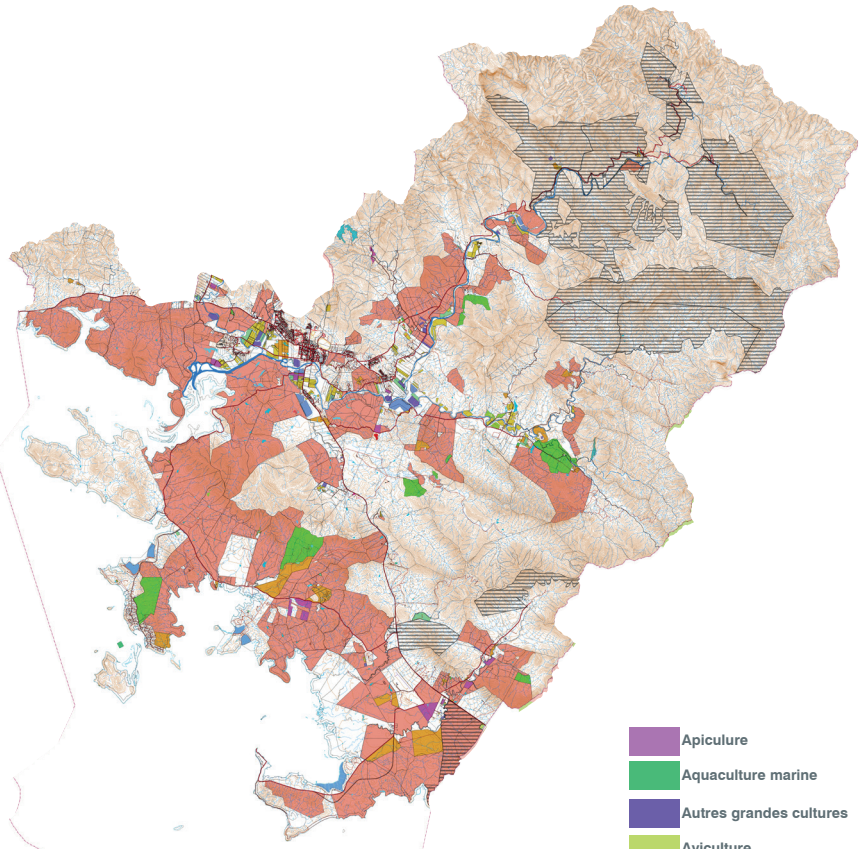

Source : Province Sud - DDR - 2021 - formatage Athanor

NB : les données disponibles ne concernent que les surfaces agricoles soutenues par la DDR.

> le PUD tient compte de l'existant mais également du potentiel agronomique des sols à préserver

B. MILIEU HUMAIN / STRUCTURATION & DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

L'élevage occupe la plus grande superficie agricole de la commune, avec souvent de grandes exploitations. Elles occupent une grande partie du littoral et des plaines.

D'autres pratiques agricoles telles que le maraîchâge ou la production fruitière occupent de plus petites exploitations, notamment dans la plaine alluviale de la rivière de La Foa et Pocquereux, avec une importante ressource en eau disponible.

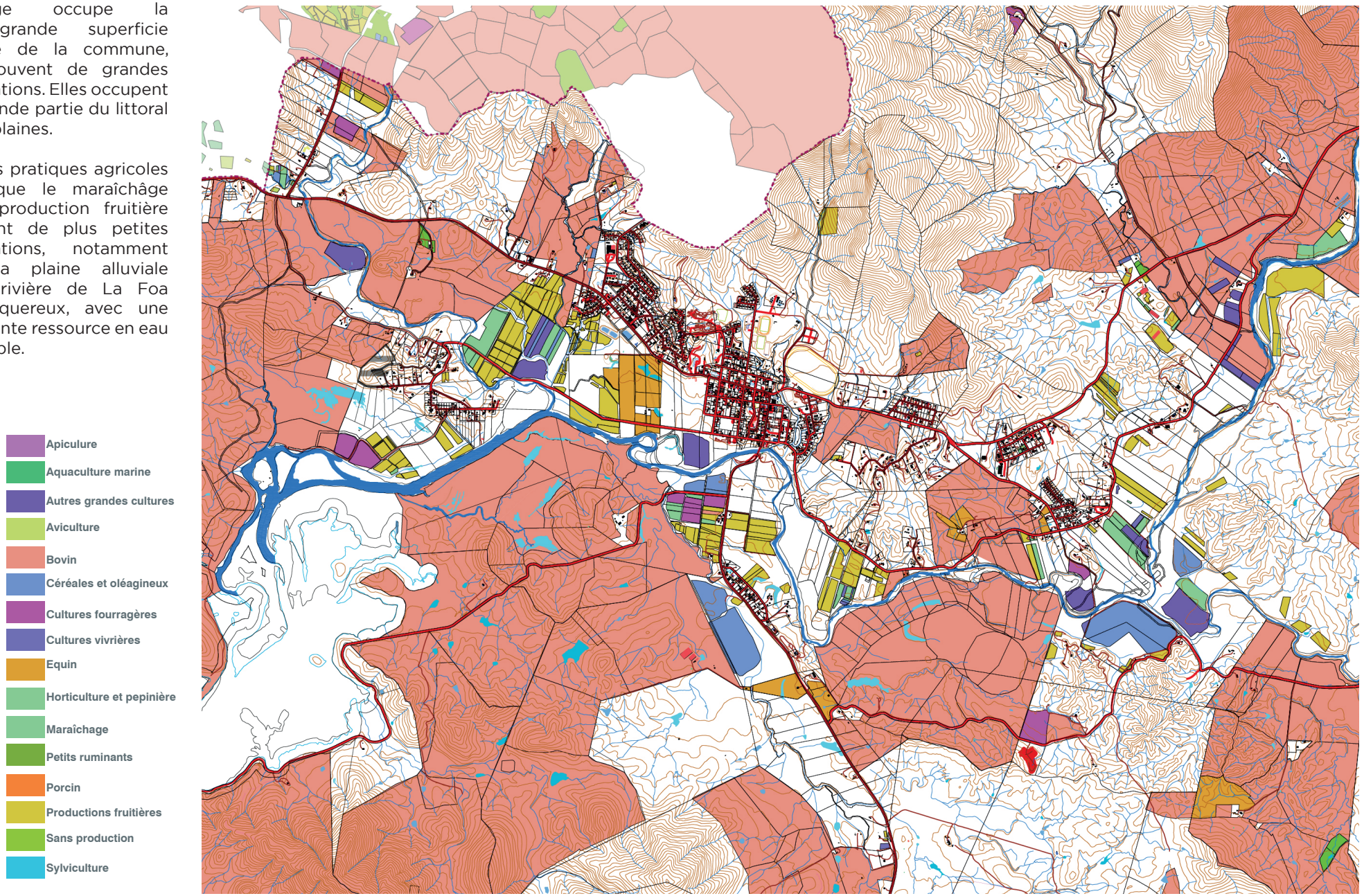

Source : Province Sud - DDR - 2021 - formatage Athanor

LES ACTIVITES AQUACOLES

Trois fermes sont actuellement présentes sur La Foa :

Nom	Surface	Nombre de bassins	Système de production	Densité d'ensemencement	Production moyenne
La Pénéide de Ouano	30 ha	8	aération	35 PL/m²	160 t
April	30 ha	2	non aéré	20 PL/m²	80 t
Stylibleue	15 ha	2	aération	25 PL/m²	70 t

Source : Littoralys



Pénéide de Ouano juin 2006© J. Patrois, Ifremer 2006)



Stylibleue juin 2006© J. Patrois, Ifremer 2006)

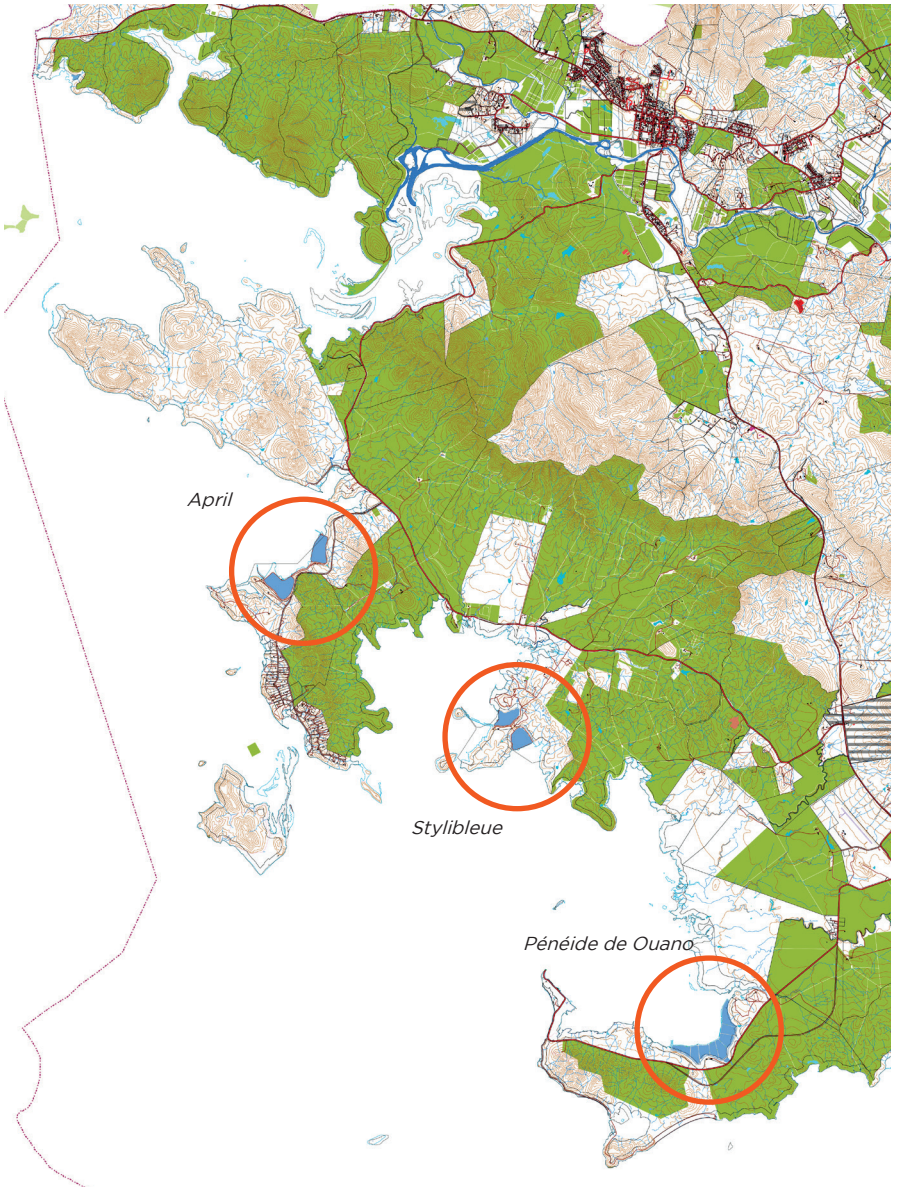

B. MILIEU HUMAIN / STRUCTURATION & DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

ANALYSE GLOBALE DU POTENTIEL AGRONOMIQUE COMMUNAL

Il n'existe pas d'études permettant de caractériser le potentiel agronomique de la commune.

Une approche globale permet néanmoins d'identifier certaines grandes caractéristiques géographiques :
- une vaste vallée alluviale en lien avec la chaîne centrale et le bassin versant de la La Foa où la ressource en eau est plus abondante,
- de vaste plaines littorales, notamment au Sud-Est de la commune, connaissant moins de précipitations et un couvert végétal souvent dégradé, originellement occupé par des formations de forêts sèches qui ont presque totalement disparues (si ce n'est sur le massif situé en amont du secteur littoral) en raison des envahissantes, des pratiques agricoles, des défrichements, des feux, etc.

Le secteur littoral connaît des problématiques d'accès à la ressource en eau et remontées du biseau salé. *
Le littoral agricole connaît donc des enjeux de reconquête de la biodiversité, du couvert végétal et donc de la ressource en eau.

Il subît également une pression résidentielle liée à l'attractivité du littoral pour des «propriétés agricoles de loisirs» (développement passé de la presqu'île Lebris par exemple).
Cette problématique s'étend sur toutes les terres agricoles particulièrement sur le littoral de la côte Ouest.
La réponse doit être globale au-delà des expérimentations locales du PUD de La Foa.

* NB : La problématique de remontée du biseau salé n'est pas directement une problématique liée aux constructions. C'est plus l'agriculture qui pose problème (forage pour l'alimentation en eau animale ou végétale mais également changement du couvert végétal qui favorise le ruissellement et diminue l'infiltration) ainsi que la montée des eaux.

PROFIL AGRICOLE GLOBAL, BASSINS VERSANTS, RESSOURCE EN EAU ET BIODIVERSITÉ

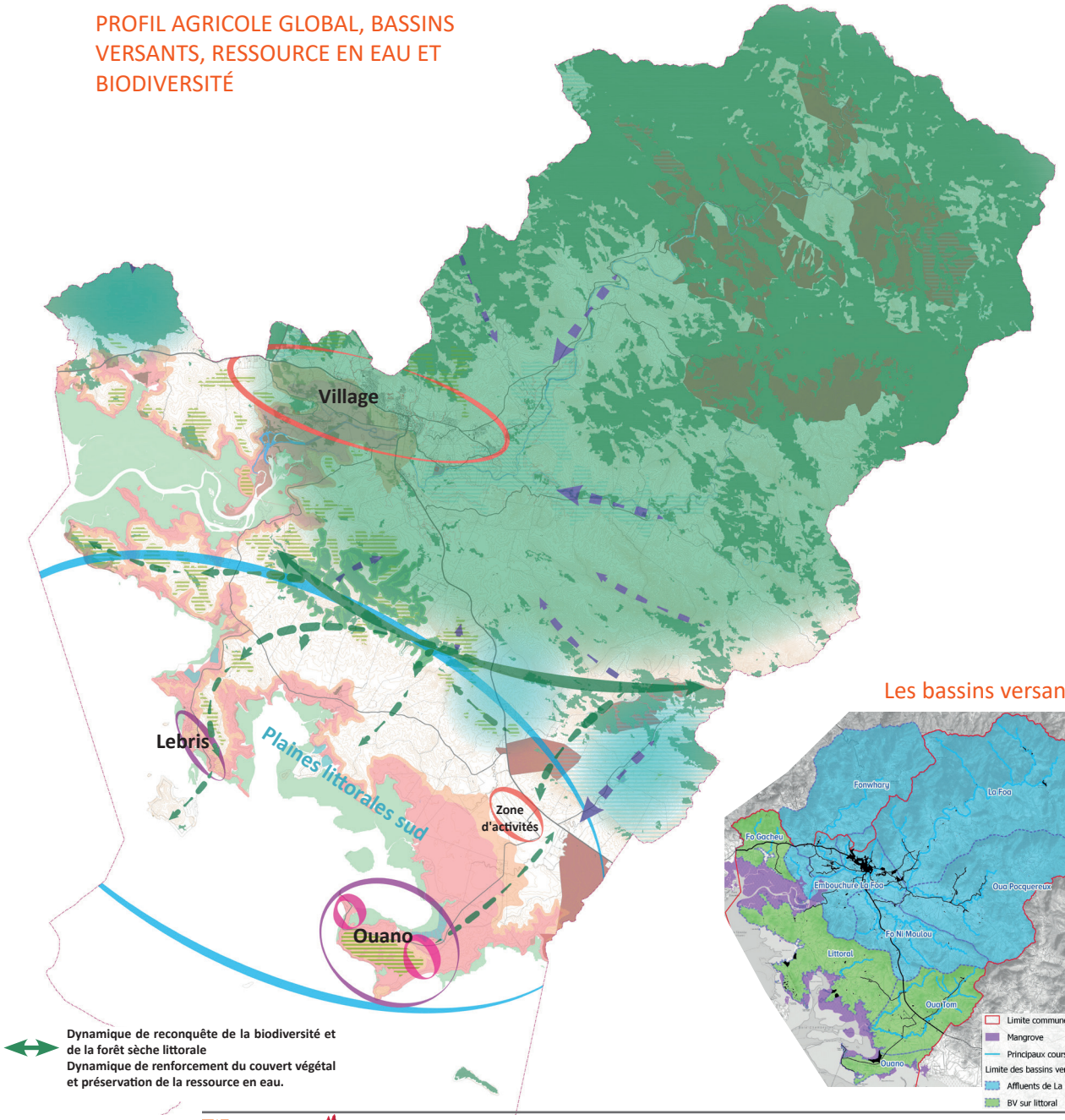

FOCUS SUR LA PROBLÉMATIQUE DE LA SUPERFICIE MINIMALE DES PARCELLES CONSTRUCTIBLES

Le PUD actuellement applicable a été approuvé en 2018.

La très grande majorité du foncier communal est classé en zone agricole, où la taille minimale des parcelles constructibles est limitée à 150 hectares.

Ces dispositions, qui avaient leurs justifications par le passé, sont aujourd'hui perçues par la commune comme trop contraignantes et pouvant constituer un frein au développement de la commune et de son agriculture. En effet, les pratiques agricoles peuvent se faire de bien plus petites parcelles particulièrement pour les cultures en zone alluviales, mais également pour l'élevage.
L'accès au foncier agricole pour l'implantation de nouveaux exploitants, notamment les jeunes, se trouve également confronté à cette problématique, nécessitant des investissements fonciers trop conséquents pour s'installer.

Aussi, l'un des objectifs de la révision du PUD sera également de réduire la taille minimale des parcelles constructibles.

Par ailleurs, des secteurs de la commune se sont développés sous forme de lotissements résidentiels ruraux alors même qu'ils étaient classés en zone agricole (montage via des SCI notamment).

Ce que prévoit le code de l'urbanisme et comment cela peut se traduire dans le règlement du PUD :

Peuvent être classés en zone agricole, les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger ou à mettre en valeur en raison notamment :
- de l'existence d'une exploitation agricole ;
- du potentiel agronomique, biologique ou économique, de terres agricoles.
En zone agricole, peuvent être autorisées les constructions, installations et agrandissements nécessaires :
- à la résidence principale de l'exploitant ;
- à des équipements collectifs ou d'intérêt général, ainsi qu'à des services publics ;
- aux exploitations ou aux activités compatibles avec la vocation de la zone.

La Zone « A » comprends 2 sous-secteurs :
- zones agricoles constructibles dites « zones AC » où les constructions y sont autorisées dans les conditions prévues à l'article Lp.112-7-1 ;
- zones agricoles non constructibles dites « zones ANC » où les constructions y sont interdites.

> PUD actuel

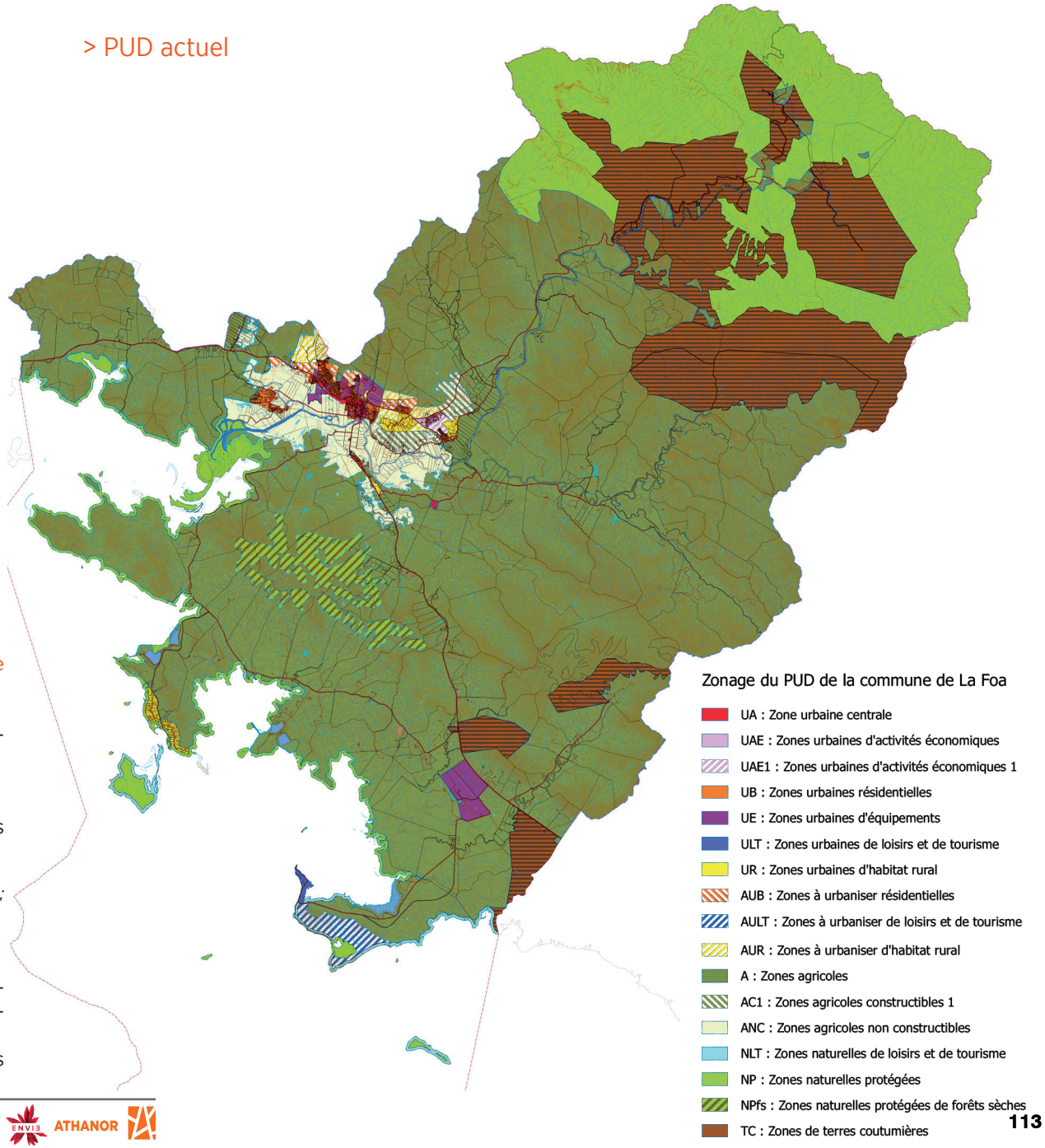

APPERÇU DE LA TAILLE DES PARCELLES SUR LA COMMUNE

« Dans toute nouvelle opération foncière et pour être constructible, hormis en cas de division de fait, toute parcelle doit avoir une superficie minimale de 150 hectares à l'exception :

1 - des zones alluvionnaires situées à moins de 200 mètres d'un cours d'eau,
2 - des partages successoraux ou les actes assimilés,
3 - des procédures de détachement rattachement, après avis des services compétents.
La demande doit être motivée pour l'amélioration des conditions d'exploitation,
4 - des prospections ou les exploitations de carrières ou de mines,
5 - des exploitations aquacoles,
6 - des constructions et équipements privés ou publics d'intérêt collectif et les infrastructures publiques.
7 - des parcelles issues d'une division dont la superficie est limitée à un maximum de 2 hectares, lorsqu'une construction à usage d'habitation principale y est déjà réalisée.
Dans les cas 4, 5, et 6 sus mentionnés, la division doit être strictement limitée à la superficie nécessaire à l'exercice de l'activité ou à la réalisation de l'équipement projeté, sur avis des services compétents.

Dans les sous-secteurs AC1, la surface minimale est de 2 hectares.

L'analyse sur la taille des parcelles en zone agricole démontre qu'un grand nombre de parcelles font moins de 150ha aujourd'hui, en particulier au sein des plaines alluviales et aux abords des axes de desserte.

Analyse de la superficie minimale des parcelles constructibles en terres agricoles selon les PUD des communes :

<u>En province Sud (côte Ouest) :</u>
Toute parcelle pour être constructible, doit avoir une superficie minimale de :

- LA FOA : 150 hectares + sous-secteurs AC1 aux abords du village et sa plaine inondable ou la surface minimale est de 2 hectares
- POYA SUD : 50 hectares
- DUMBEA : 30 hectares
- FARINO : 10 hectares
- MONT DORE : 10 hectares
- BOULOUPARIS : 50 hectares (PUD en cours de révision, stade élaboration du dossier réglementaire)
- BOURAIL : 100 hectares (PUD en cours de révision, stade enquête administrative) > le PUD en révision propose désormais 2 sous-secteurs (AC1 et AC2) selon la nature du foncier agricole (terres alluvionnaires ou vastes fonciers agro-pastoraux à préserver), où la taille limite des parcelles constructibles diffère : AC 1 : 50 hectares min. et AC 2 : 10 hectares min.

La question des exceptions à la règle devra également être traitée lors de l'élaboration du règlement et selon la réglementation en vigueur.

ANALYSE DE LA TAILLE DES PARCELLES SUR LA COMMUNE

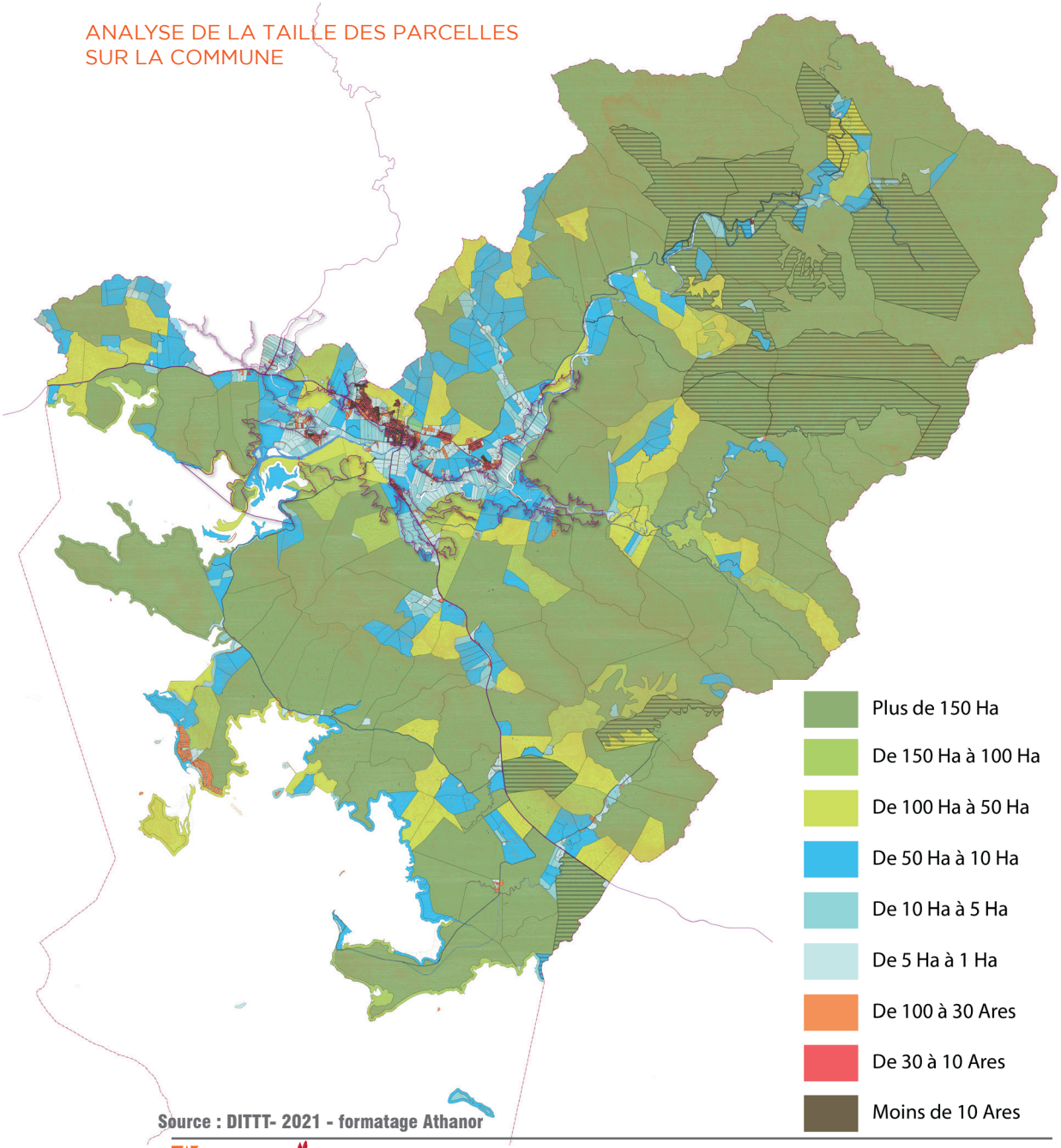

Source : DITTT- 2021 - formatage Athanor

B. MILIEU HUMAIN / STRUCTURATION & DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

ANALYSE DE LA TAILLE DES PARCELLES SUR LA COMMUNE

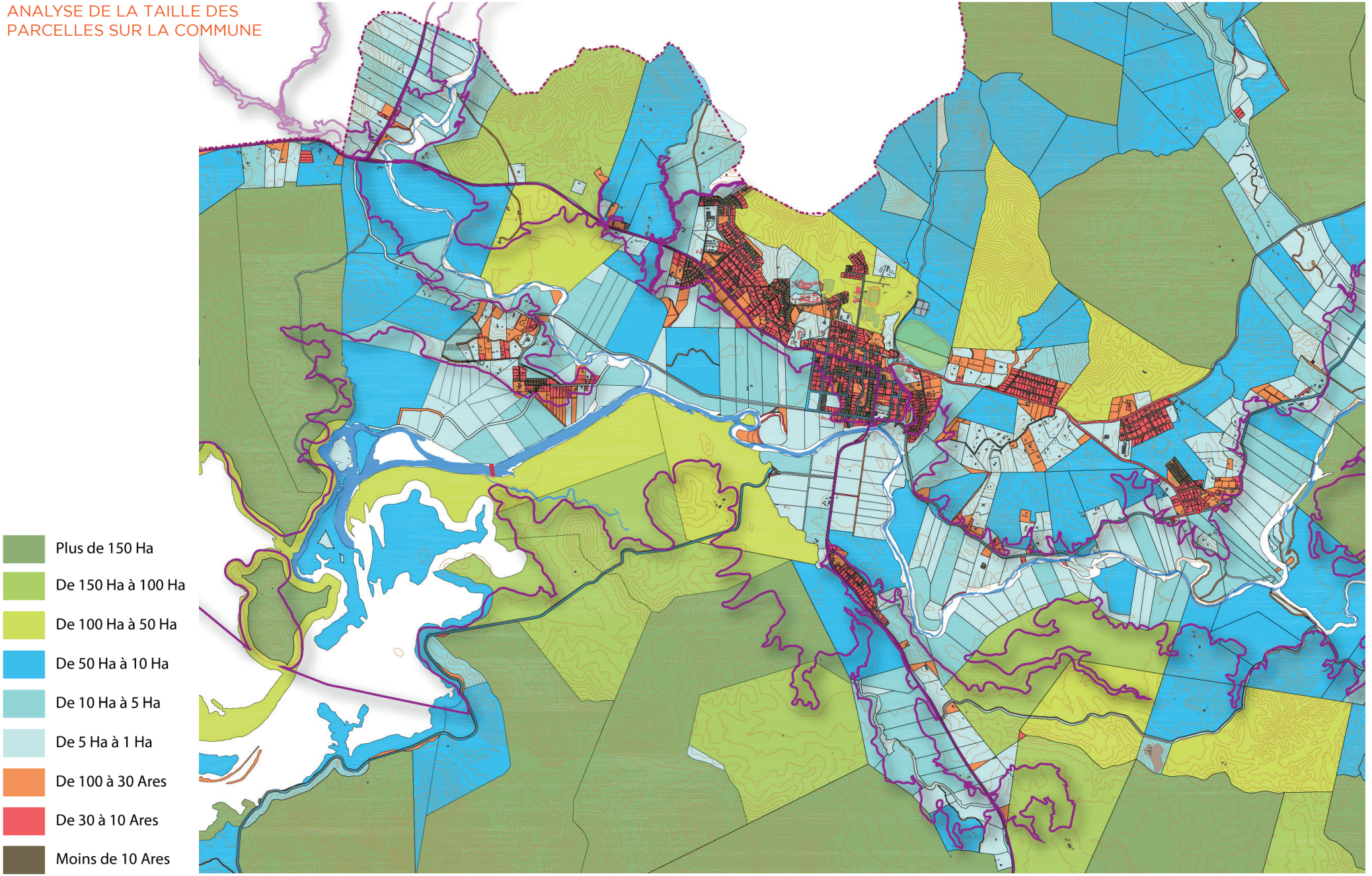

Source : DITTT- 2021 - formatage Athanor

4 // DÉPLACEMENTS, ACCESSIBILITÉ

LES POLES D'ATTRACTIVITE

On considère l'importance d'un pôle d'attractivité par le nombre d'administrations, de services et de commerces, mais aussi par la présence de structures éducatives, notamment les établissements du secondaire qui accueillent les élèves des petites communes alentours.

En toute logique, ces pôles d'attractivité sont incarnés par les villages et centres urbains. Notons que les plus grand pôles sont tous situés sur la RT1, axe de passage principal et donc structurant pour le territoire.

Le grand Nouméa constitue le pôle majeur de Nouvelle-Calédonie, relayé tout au long de la RT1 par les villages ruraux, La Tontouta, Boulouparis, La Foa, puis Bourail, pôle secondaire de la Province Sud, avant Poya et Koné Pouembout, le pôle principal de Province Nord.

La Foa constitue le pôle d'attractivité majeur du bassin de vie que la commune constitue avec Moindou, Sarraméa et Farino. Canala et Kouaoua font également partie de ce bassin de vie dans la mesure où ses habitants se rendent à la Foa pour leurs achats et formalités administratives.

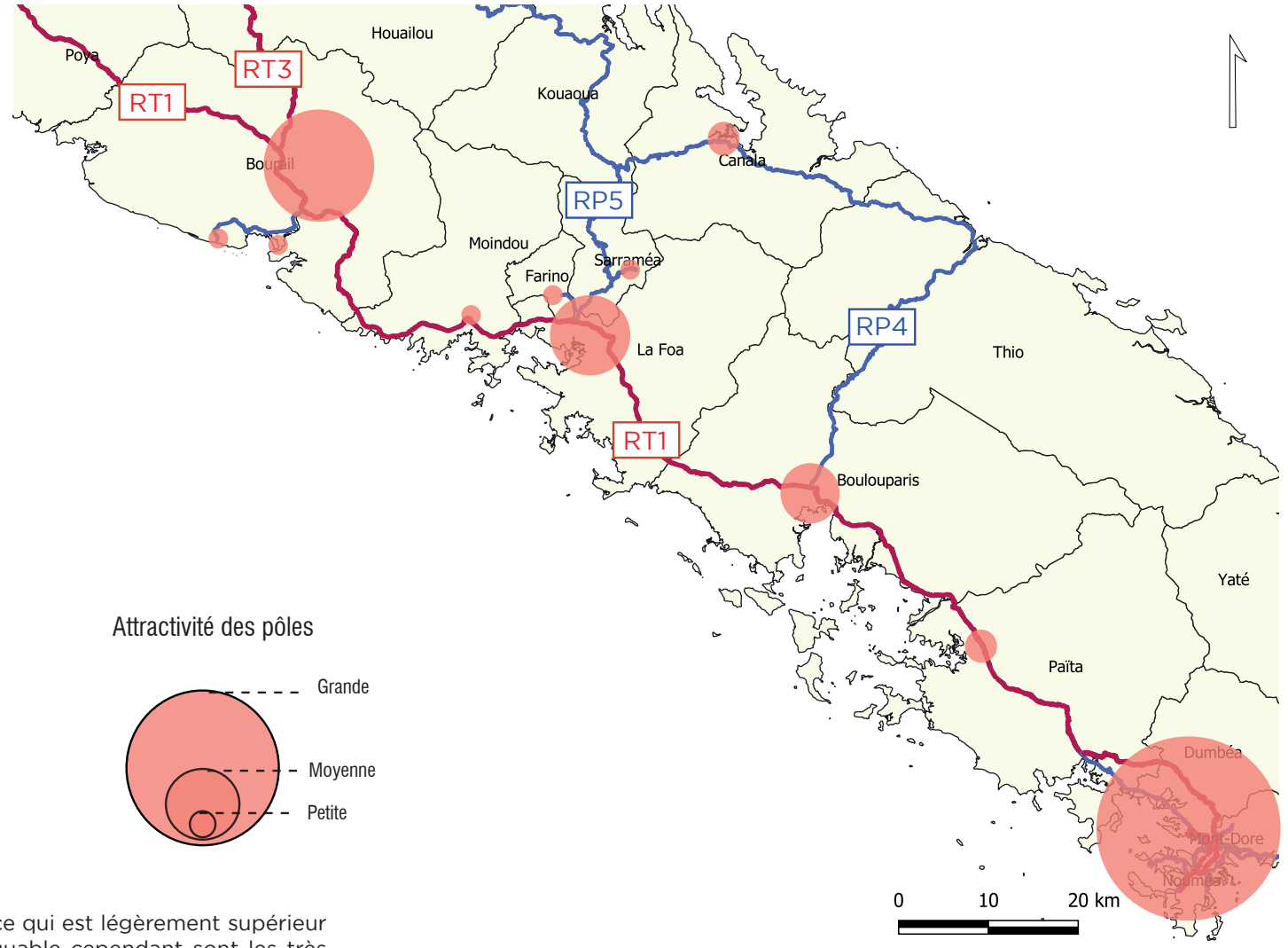

Attractivité des pôles

Source : DITTT- 2021 - formatage Athanor

DÉPLACEMENTS RÉSIDENCE/TRAVAIL

78% des actifs de La Foa travaillent dans la commune, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne calédonnienne (68%). Ce qui est remarquable cependant sont les très forts taux de personnes résidant dans une commune limitrophe de La Foa et déclarant travailler dans une autre commune : 63% pour Farino, 55% pour Sarraméa, 46% pour Moindou, et 44 % pour Boulouparis. Ceci laisse transparaître le phénomène de migration pendulaire : La Foa constitue la principale commune pourvoyeuse d'emplois de l'ensemble du bassin de vie, les autres communes devenant ainsi des «villes dortoirs».

LE RÉSEAU ROUTIER COMMUNAL

La Foa est traversé par la RT1, route territoriale qui constitue l'axe principal autour duquel s'est développé le village.
La RT1 est un axe majeur à l'échelle de la Calédonie qui concentre l'entièreté du trafic de la côte Ouest entre Nouméa et Koné. Le village s'est développé au droit de la RT1.

La transversale RP5, route provinciale, relie La Foa à la côte Est, permettant ainsi l'accès à Canala et Kouaoua en passant par Farino et Sarraméa. Il s'agit donc d'un nœud stratégique du fait du croisement de la RT1 et de la RP5.

La route territoriale RT1 constitue l'axe majeur de déplacement Nord-Sud sur le territoire calédonien. Elle relie Nouméa à Koné en passant par Bourail, soit les principaux pôles urbains de l'île. La totalité des voyageurs se déplaçant sur la portion sud de cet axe passent donc par le village de la Foa. Ainsi, l'enjeu est important pour l'image de la commune mais aussi pour les commerces qui privilégient leur implantation le long de cet axe majeur.



Source : La Nouvelle-Calédonie un destin peu commun - Jean-Christophe Gay - © IRD, 2014



Source : DITTT- 2021 - formatage Athanor

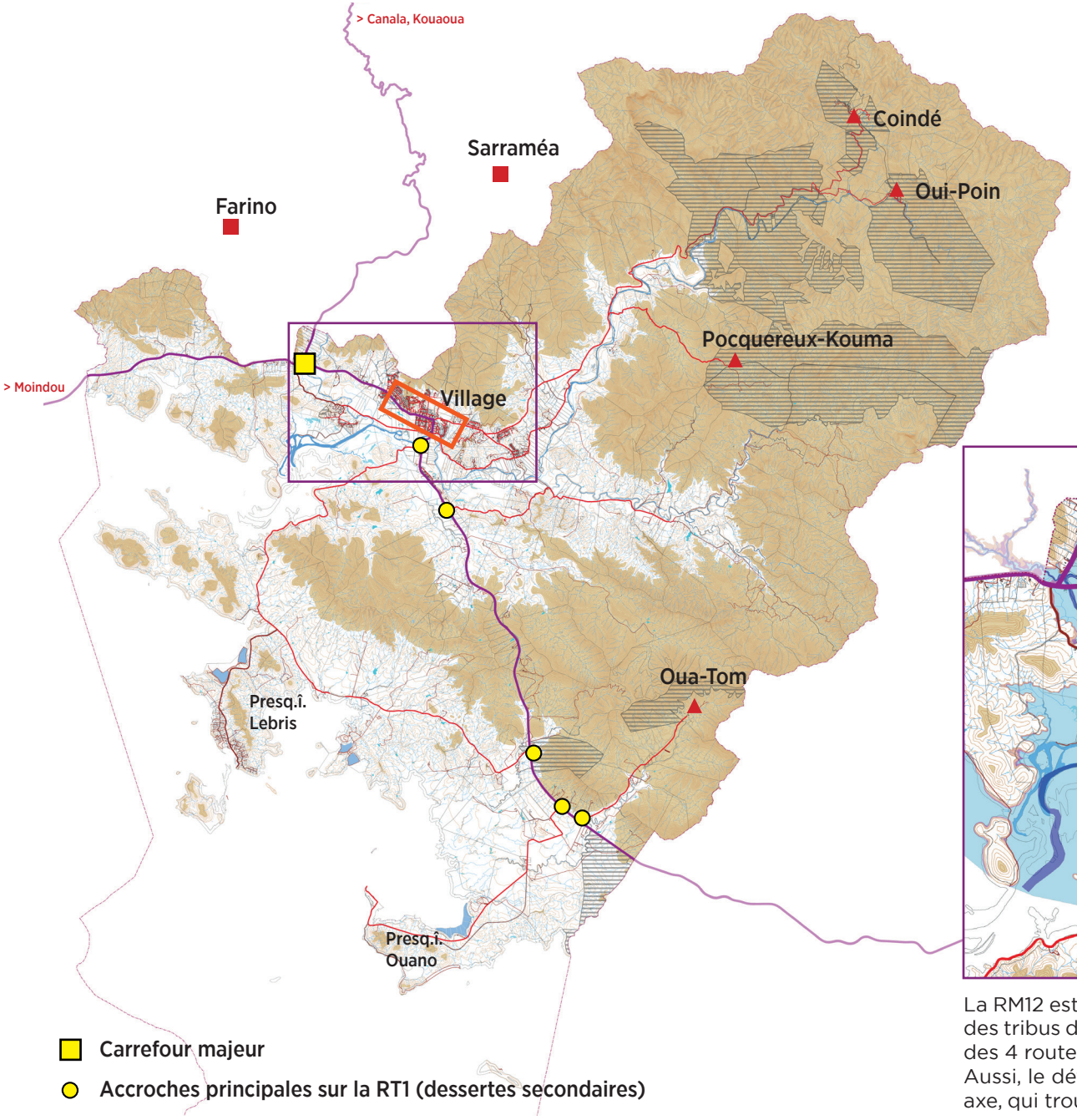

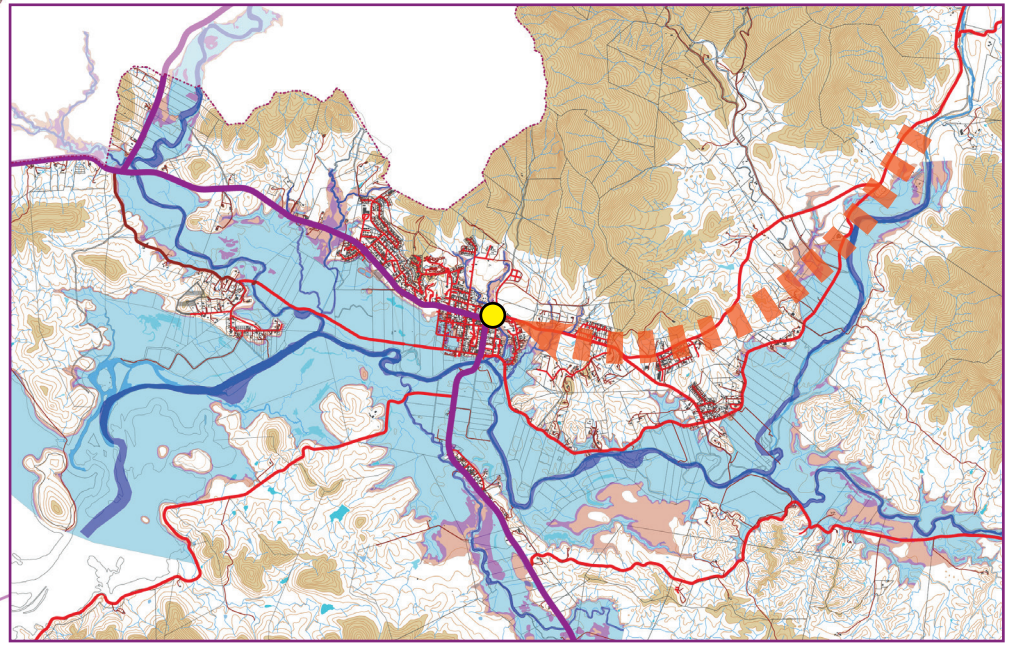

Carrefour majeur

Accroches principales sur la RT1 (dessertes secondaires)

La RM12 est également un axe majeur de la commune. C'est l'unique voie de desserte des tribus de Coindé, Oui-Poin, Pocquereux-Kouma, de la vallée de Pierrat, du secteur des 4 routes, de Méaré et de sa zone industrielle.
Aussi, le développement Est du village fortement augmenté la fréquentation de cet axe, qui trouve son unique accroche à la RT1 au cœur du village de La Foa.

Source : DITTT- 2021 - formatage Athanor

MODES DE DÉPLACEMENT

La voiture est de loin le moyen le plus utilisé par les habitants pour se déplacer. Sur les 2742 habitants (15 ans et plus) 75% ont déclaré se déplacer en voiture, 21% à pied, 4% en transports en commun, et quasimment aucun (seulement 8) en vélo et deux roues à moteur.
À l'échelle du village, la sécurisation et le développement des modes doux devront être encouragés.
Un projet de réaménagement de la traversée nord du village (enfouissement, trottoirs, bande cyclable) devrait prochainement être engagé (c. présentation du projet p.123).

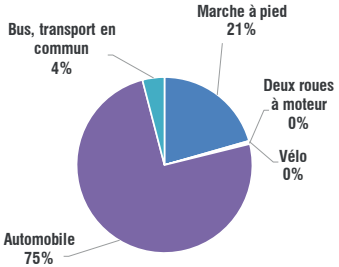

UN CENTRE URBAIN PROPICE À LA PRATIQUE DES MODES DOUX

La trés grande majorité des des zones résidentielles se situent dans un rayon de près de 3km du village (potentiel de développement privilégié pour le vélo).
L'ensemble du centre de village s'étend sur un rayon de 1 à 2 km et reste très favorable à la pratique des modes doux.
Par ailleurs, le village offre un accès direct à la nature et à la pratique des loisirs.
La rivière de La Foa est notamment facilement accessible depuis le village.

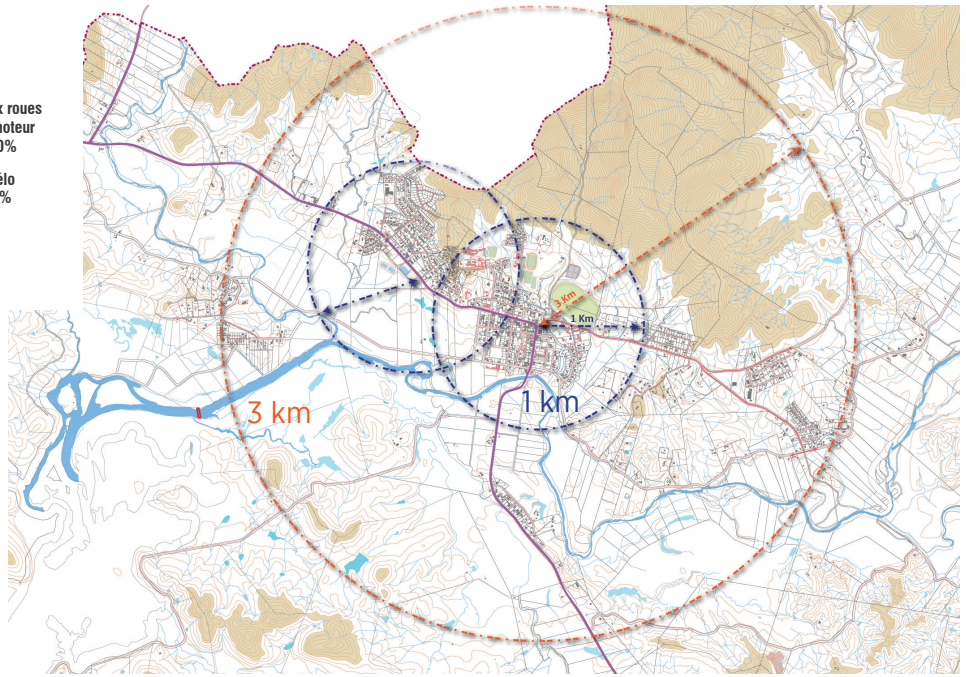

OFFRES DE TRANSPORTS EN COMMUN

Le transport scolaire est assuré par la Mairie en ce qui concerne le transport des élèves sur la commune. Pour les élèves du secondaire c'est le SIVM qui est compétent pour les emmener jusqu'aux établissements situés sur le Grand Nouméa ou à Pouembout, soit un transport hebdomadaire le dimanche et le vendredi.

A l'échelle de la commune la Mairie a également mis en place un système de navettes bi-hebdomaires des tribus vers le centre du village.
A l'échelle de la région, c'est le service transport en commun Interurbain RAÏ qui assure les liaisons. La Foa étant située sur l'axe majeur qu'est la RT1, elle est desservie par 13 lignes différentes permettant aux Lafoyens de se rendre à Nouméa, Koné, Canala et sur toutes les communes situées sur la RT1 presque tous les jours de l'année en aller et/ou en retour.

Il faut souligner qu'en tant que transport interurbain les cars restent sur les axes principaux, c'est-à-dire qu'ils ne pénètrent pas dans les quartiers ou les tribus. Les arrêts sont donc parfois situés loin des habitations.
De plus, même si la fréquence des passages est quotidienne, l'offre n'est pas suffisante pour correspondre à des trajets quotidiens de type domicile-travail, car il n'y a pas assez de fréquences de passages ou à des horaires inadaptés. Cette offre répond donc à des trajets exceptionnels (visites, administratifs, santé...).

La Foa constitue une polarité pour les échanges, notamment en direction de Kouaoua et Canala. La commune ne dispose cependant pas de pôle de connexion aménagé.

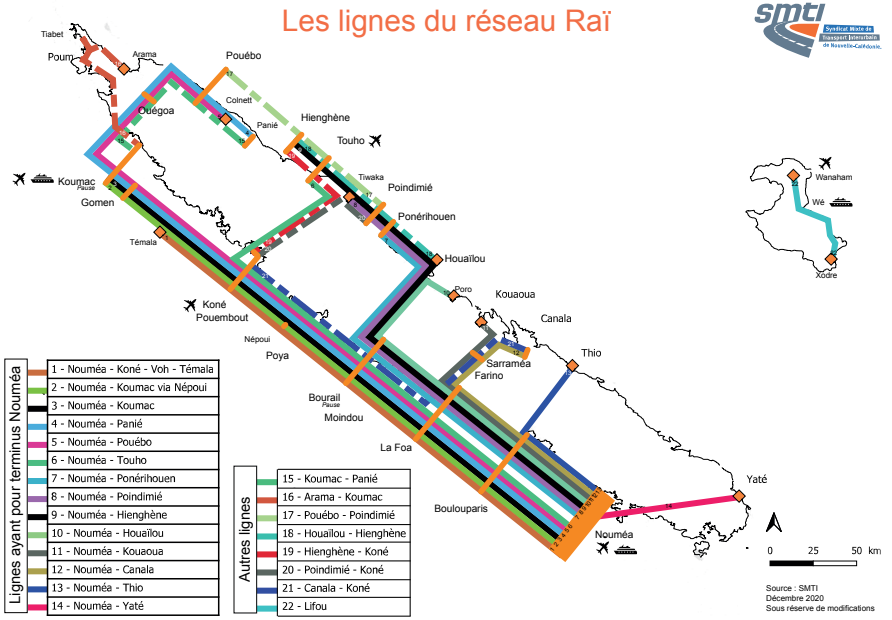

Source : site internet https://www.rai.nc/ consulté le 16/12/2021

L'ACCESSIBILITÉ AU LITTORAL

La pression exercée sur le littoral en fait un espace à enjeux multiples pour lequel il apparaît important d'approfondir l'analyse.

La prise en compte de l'accessibilité au littoral permet d'identifier les zones littorales qui pourraient être mieux valorisées par un accès terrestre au public en fonction de leur potentiel en tant que zone de loisirs et de détente, le cas échéant.

Ainsi, quatre niveaux d'accessibilité ont été définis :

		km	%
ACESSIBILITE	LINEAIRE HORS ILOT	**116**	
	OUVERT (avec véhicule = possibilité de stationner)	9	8,0
	SEMI OUVERT (Nécessité de marcher (- de 10 min) pour accéder au littoral = pas d'espace de stationnement pour les véhicules)	17	15,0
	SEMI FERME (Accés privatisé en véhicule et présence d'une habitation)	29	25,0
	FERME (Accés privatisé sans habitation / présence de falaise)	61	52,0



L'analyse du niveau d'accessibilité du littoral de La Foa met en évidence que 77 % du littoral n'est pas accessible au public. La raison de cette inaccessibilité est liée au foncier privé représenté par des grandes propriétés de la côte Ouest (57 % du foncier limitrophe aux 50 pas est privé).

Cependant, 88 % de ces zones littorales non accessibles au public sont bordées par de la mangrove donc non attractive pour le public et l'ensemble des plages de la commune sont accessibles au public.

A titre comparatif, 90 % du littoral de Païta est inaccessible et seulement 13 % du linéaire de plage est accessible par le public.

Egalement, il a été recensé sept mises à l'eau publiques dispatchées le long du littoral permettant aux plaisanciers de la commune d'avoir un accès au lagon ce qui en termes d'équipement est relativement important compte tenu de la population de La Foa (3 552 habitants en 2019). Comparativement, la ville de Nouméa compte 11 mises à l'eau publiques pour 100 000 habitants.

Le très bon niveau d'accessibilité aux plages et au lagon (îlots) est un atout pour la ville de La Foa qui peut orienter ses futurs investissements vers des aménagements/ équipements pour l'amélioration de l'accueil du public et non pour des travaux structurants comme des voies d'accès, le cas échéant.

B. MILIEU HUMAIN / STRUCTURATION & DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

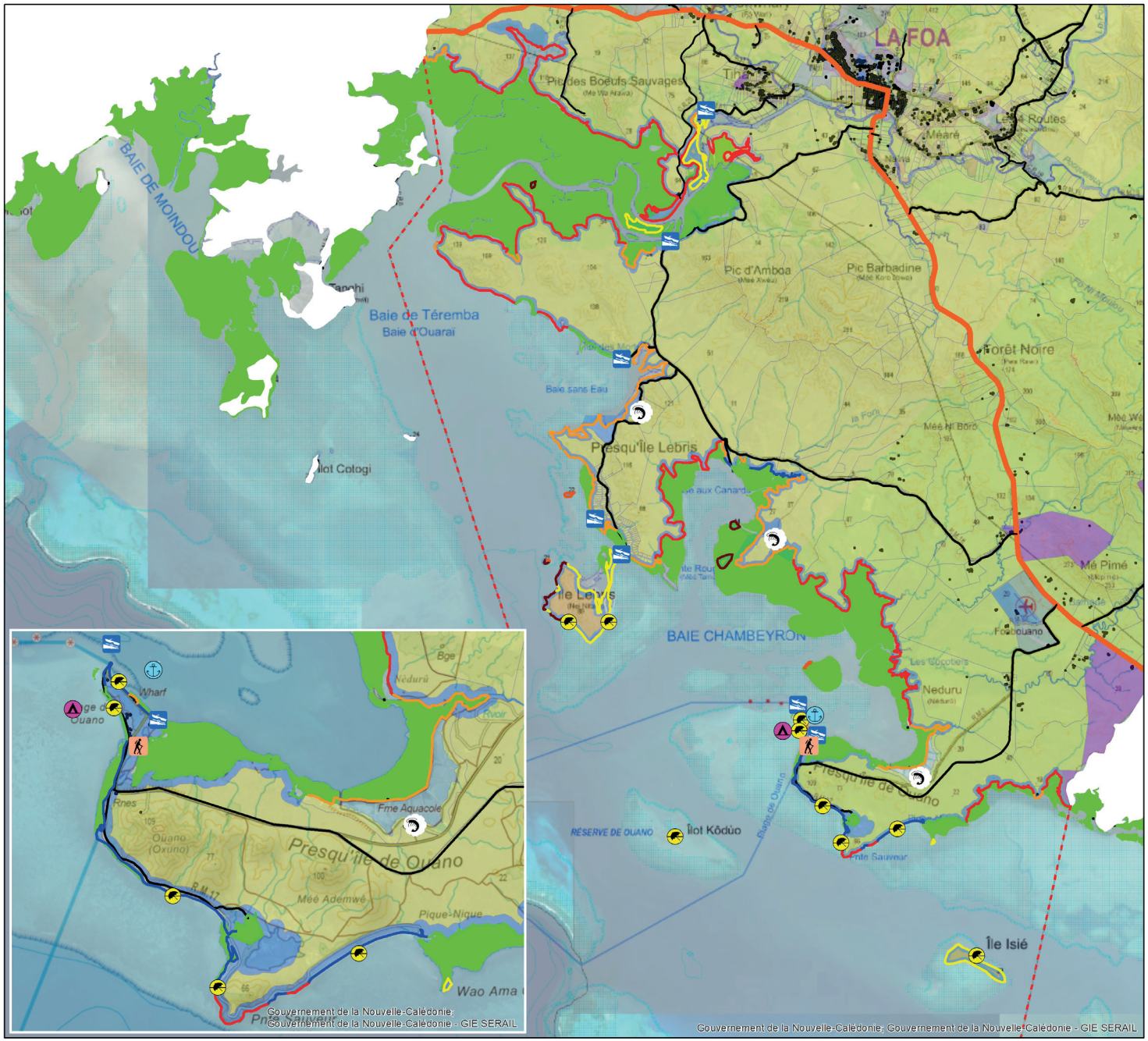

Analyse de l'accessibilité du public associée aux plages, mises à l'eau et activités économiques Ville de La Foa

LE LITTORAL DE LA FOA

Niveau d'accessibilité (Public)

- OUVERT
- SEMI-OUVERT
- SEMI-FERME
- FERME
- SEMI-OUVERT (ILOT)
- SEMI-FERME (ILOT)
- FERME (ILOT)

ACTIVITES / USAGES

- SENTIER
- ZONE DE MOUILLAGE
- STRUCTURE TOURISTIQUE
- FERME AQUACOLE
- PLAGE
- MISE A L'EAU
- MANGROVE (source : ZONECO,2006)

Réseau routier

- RT 1
- Route municipale
- LIMITE MARITIME COMMUNE DE LA FOA

Date : Février 2022
Sys. de coord. : RGNC_1991_Lambert
Source : GEOREP, DAEM

0 1 2 Km

LITTORALYS© 2022

5 // LES ÉQUIPEMENTS

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

La Foa dispose de 6 établissements scolaires : 1 école maternelle publique, 1 école primaire publique, 1 école maternelle et primaire privée, 1 collège publique, 1 collège privé et 1 lycée professionnel ALP.
L'internat Provincial accueille en majorité des jeunes de Boulouparis.

Nombres d'élèves à la rentrée 2021

> Ecole maternelle publique LES BEGONIAS 138 élèves (5 classes)
> Ecole Primaire publique Yvonne LACOURT 260 élèves (12 classes)
> Ecolde maternelle et primaire privée NOTRE DAME 178 élèves (42 maternelles 136 élémentaires) (9 classes)
> Collège public Théodore KAWA BRAÏNO 324 élèves
> Collège privé SAINT DOMINIQUE SAVIO : 194 élèves (8 classes)
> Lycée professionnel ALP de La Foa : 16 élèves

Source : Vice-rectorat la Nouvelle-Calédonie, Direction Générale des enseignements

La baisse de la natalité constatée et le nombre d'enfants actuellement scolarisés permettent de présager que les équipements scolaires sont suffisants pour accueillir les futurs écoliers et collégiens.

En revanche l'absence de Lycée général sur la commune et à proximité constitue un réél frein à son développement et au maintien des populations.

NIVEAU D'ETUDES

Plus du quart (30%) des habitants de La Foa n'ont pas de diplôme, ce qui est supérieur aux taux moyens du territoire (23%) et de la Province Sud (19%). Cela se rapproche cependant des taux relevés en province Sud rurale (28%).

28% des Lafoyens possèdent un diplôme de niveau baccalauréat ou plus (contre 41 % pour l'ensemble de la Calédonie, 36% pour la Province Sud et 28% pour le sud rural).

	Aucun diplôme	CEP, CFG	BEPC	CAP BEP	Bac gén/tec	Bac pro	1er cycle	2, 3e cycle	Total
Boulouparis	764	176	259	685	221	211	139	232	**2 687**
	28%	7%	10%	25%	8%	8%	5%	9%	100%
Bourail	920	250	452	1 028	465	575	328	407	**4 425**
	21%	6%	10%	23%	11%	13%	7%	9%	100%
Canala	1 464	125	286	624	136	122	40	67	**2 864**
	51%	4%	10%	22%	5%	4%	1%	2%	100%
Farino	142	47	62	95	49	56	45	64	**560**
	25%	8%	11%	17%	9%	10%	8%	11%	100%
La Foa	818	197	285	677	212	204	152	197	**2 742**
	30%	7%	10%	25%	8%	7%	6%	7%	100%
Moindou	164	40	64	154	44	51	24	25	**566**
	29%	7%	11%	27%	8%	9%	4%	4%	100%
Sarraméa	156	41	37	158	27	25	11	13	**468**
	33%	9%	8%	34%	6%	5%	2%	3%	100%
Province Iles Loyauté	**4 504**	**931**	**1 938**	**3 088**	**985**	**957**	**397**	**652**	**13 452**
	33%	7%	14%	23%	7%	7%	3%	5%	100%
Province Nord	**13 764**	**1 891**	**4 149**	**9 064**	**2 423**	**2 989**	**1 725**	**2 130**	**38 135**
	36%	5%	11%	24%	6%	8%	5%	6%	100%
Grand Nouméa	26 352	5 846	15 226	27 462	18 823	12 872	13 113	23 399	**143 093**
	18%	4%	11%	19%	13%	9%	9%	16%	100%
Province Sud	**30 854**	**6 916**	**16 965**	**31 732**	**20 138**	**14 406**	**13 943**	**24 440**	**159 394**
	19%	4%	11%	20%	13%	9%	9%	15%	100%
Sud rural	4 502	1 070	1 739	4 270	1 315	1 534	830	1 041	**16 301**
	28%	7%	11%	26%	8%	9%	5%	6%	100%
Nouvelle-Calédonie	**49 122**	**9 738**	**23 052**	**43 884**	**23 546**	**18 352**	**16 065**	**27 222**	**210 981**
	23%	5%	11%	21%	11%	9%	8%	13%	100%

Source : Recensement de la population Nouvelle-Calédonie 2019, INSEE-ISEE

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

Sur la commune :
1 salle omnisport
2 terrains de foot
2 plateaux sportifs
3 terrains de tennis
1 terrain de tir à l'arc
1 salle d'art martiaux et danse
1 piscine
1 salle de musculation
1 boulodrome
1 hippodrome
1 centre aquatique
1 Parc public Therese-et-Louis-Soury-Lavergne

A Koindé :
1 plateau sportif
1 cascade pour la pratique du canyon

A Oui Poin :
1 plateau sportif

A Oua Tom :
1 terrain de volley
1 terrain de foot

A Ouano :
1 terrain de tir
1 aérodrome (parachutisme et ULM)
1 spot de surf
Mise à l'eau
Activités nautiques

LES EQUIPEMENTS SANITAIRES

Centre Médico-Social «Joël PIME», utilisé égalent par les habitants de Farino et Sarraméa

Centre médical privé
Médecins, pharmacie, infirmiers, dentistes

Compagnie d'ambulance

LES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS ET COMMUNAUTAIRES

1 centre socioculturel «Francis Rossi» qui possède une salle de spectacle et au sein duquel de nombreuses animations culturelles ont lieu
1 Médiathèque
1 Cinéma, associé au Festival du Cinéma de La Foa

Des maisons communes pour les réunions coutumières dans les tribus de Koindé, Oui Poin, et Oua Tom

Lieux de culte Eglise notre Dame de La Foa
Salle du Royaume des témoins de Jehova
Mission Catholique
Une Eglise évangelique de Pentecôte
Une chapelle à Oua Tom
des édifices religieux dans les tribus

L'ADMINISTRATION, LES SERVICES PUBLICS ET PARAPUBLIQUES

Village :
Mairie
Gendarmerie Nationale
Maison des services publics de l'intérieur de la Province Sud
Antenne Service de Prévention et d'Action Educative (APEJ)
Caledonienne des eaux
DIrection de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie
Enercal
Office des Postes et Télécommunication (OPT)
Subdivision administrative Sud
Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

Centre de secours Intercommunal

Marché
Office de tourisme

OCEF, CIRAD

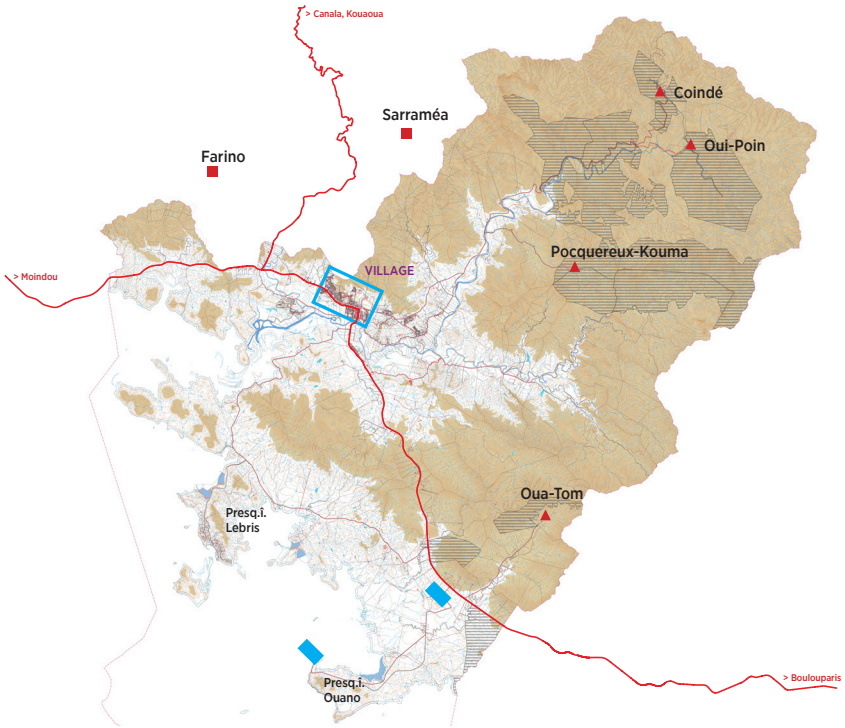

> Cf. Zoom sur la localisation des équipements du village et les équipements projetés.

En dehors du village et des équipements de proximité en tribu, les seuls équipements publics sont l'aérodrome et les infrastructures de Ouano.

B. MILIEU HUMAIN / STRUCTURATION & DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

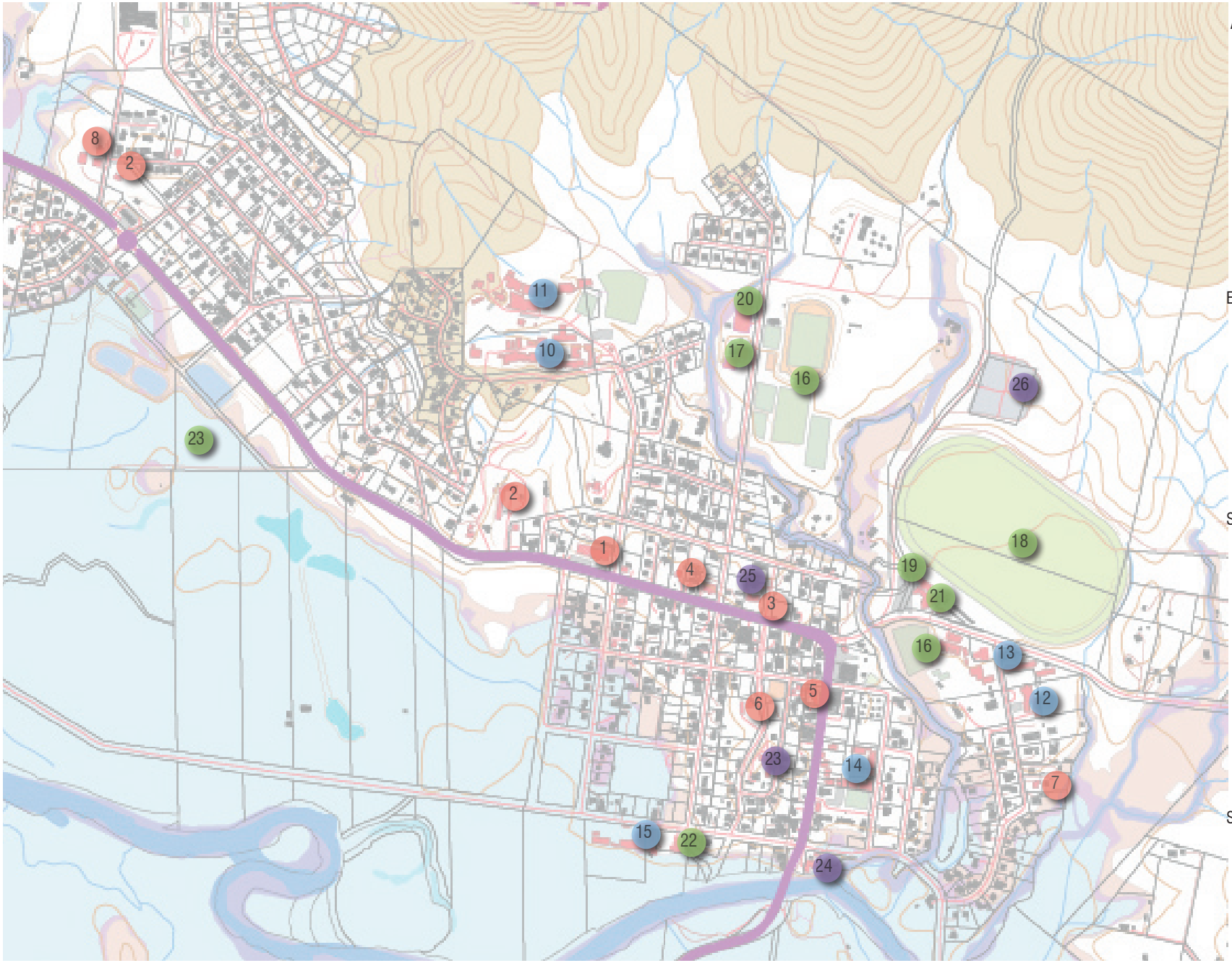

ADMINISTRATIONS
1. Mairie
2. DAEM
3. Antenne administrative provinciale
4. Gendarmerie
5. OPT
6. CMA
7. DENC
8. DDDT

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
10. Collège de La Foa / ALP
11. Internat Provincial
12. Ecole Maternelle Les Bégonias
13. Ecole et collège Dominique Savio
14. Ecole primaire Yvonne Lacourt
15. Ecole Primaire Notre Dame

STRUCTURES SPORTIVES ET CULTURELLES
16. Terrains Multisports
17. Piscine Intercommunale
18. Hippodrome Banu
19. Médiathèque
20. Salle Omnisport
21. Centre Socioculturel Francis Rossi
22. Eglise
23. Parc public Therese-et-Louis-Soury-Lavergne

STRUCTURES SANITAIRES ET SOCIALES
23. Dispensaire Joël Pime
24. Centre Ambulancier
25. Mission Insertion Jeunesse
26. Cimetière

LES ÉQUIPEMENTS PROJETÉS

La réalisation de plusieurs équipements sont en projet dans la commune dans les années à venir.

MARCHE MUNICIPAL

Des halles couvertes vont être construites après le Parc Soury Lavergne au bord de la RT1 afin d'accueillir le marché municipal. Celui-ci se déroule jusqu'à présent sur la place devant l'office de tourisme, sans infrastructures dédiées ni parking.
Ces halles permettront d'accueillir une quarantaine d'exposants sur une surface de 600m2 et 80 places de stationnement seront disponibles.
La livraison est prévue fin 2022.





Sources : mairie de La Foa

CENTRE COMMERCIAL NILLY VILLAGE

Le projet d'un centre commercial de 4500m2 au nord du Village (pour une surface totale de 14 578 m2) est porté par le Groupe Le Centre. Ce projet, dont le permis de construire devrait être délivré au 1er trimestre 2022 pour un début de travaux au 2nd trimestre 2022 permettra de redynamiser le tissu économique du bassin de la Foa. En effet, il est estimé la création d'une centaines d'emploi et il a été négocié avec le promoteur un loyer préférentiel pour favoriser l'implantation de commerces et services La Foyens. Ce complexe a pour vocation de servir à l'ensemble des habitants du bassin de vie qui ne dispose pas à l'heure actuelle de telle structure.

Le complexe disposera à priori d'une offre de commerce variée telles que supermarché, caviste, restaurant snack et grill, magasin de vêtements, bazar... il sera par ailleurs à proximité du futur marché municipal. L'accès se faisant par la RT1 il pourra également servir aux usagers transitant par La Foa lors des déplacements Nord-Sud sur le territoire.





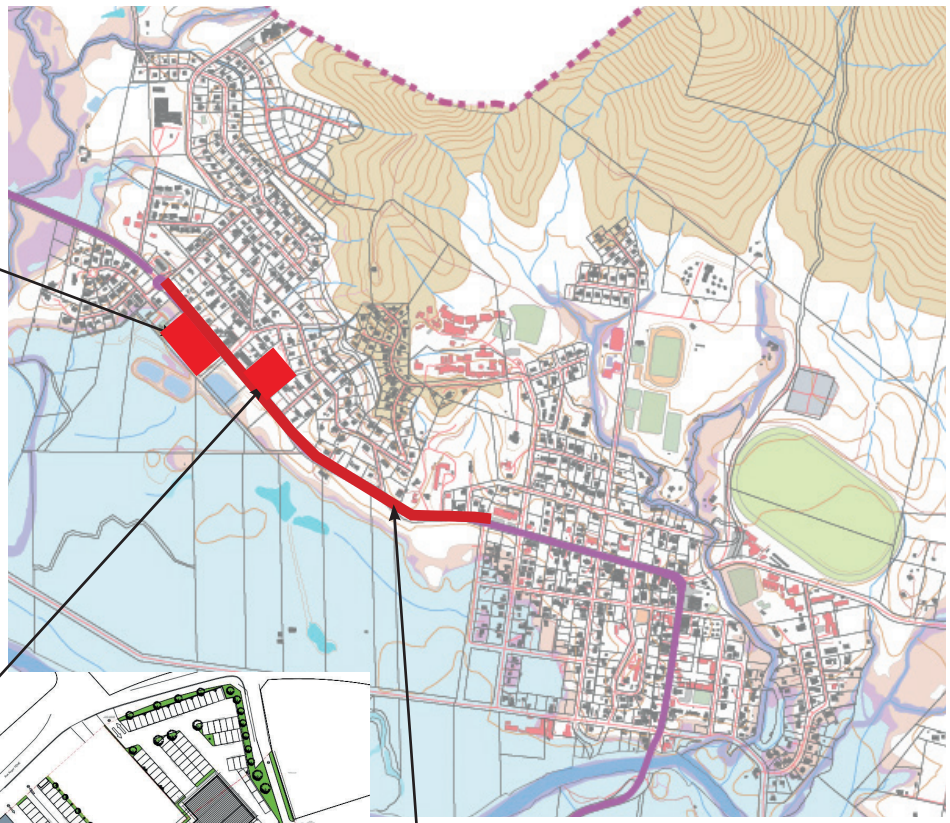



REQUALIFICATION DE LA RT1 SUR LA PARTIE NORD DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE (+ ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX)

Entre la mairie et le rond point nord du centre villageois il est prévu des travaux d'enfouissement des réseaux électriques. Cet important chantier en lien avec le SIVM permettra la poursuite des trottoirs déjà existants ainsi que la création de bandes cyclables.



Sources : mairie de La Foa

NOUVELLE GENDARMERIE

L' actuelle gendarmerie apparaît trop exiguë pour couvrir les besoins des territoires qu'elle couvre : La Foa, Moindou, Sarraméa et Farino. Afin d'améliorer les conditions d'intervention et d'agrandir les effectifs de gendarmes (23 personnes des effectifs de la gendarmerie + 6 gendarmes mobiles). Le projet est de construire une nouvelle gendarmerie ainsi que 6 logements supplémentaires sur un site au nord-est du centre villageois entre le stade hippodrome et les terrains de sports communaux. Les débuts des travaux sont attendus au 1er semestre 2024.

FUNÉRARIUM (fin 2022)

La mairie de La Foa porte le projet de construction d'un funérarium, situé au nord du cimetière communal.

PARC SOURY LAVERGNE > VOCATION DE COEUR DE VILLAGE (IMPLANTATION D'UN PUMP TRACK, CHEMINEMENTS)

A proximité du skate parc existant il est prévu la réalisation d'un pump track. Celui-ci a pour vocation de dynamiser le cœur de village en encourageant le développement d'une culture urbaine et en incitant les usagers passant sur le RT1 à s'arrêter.

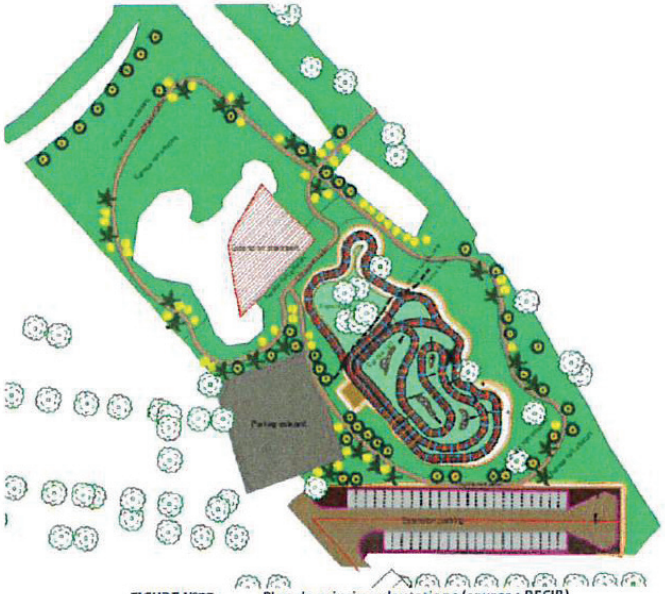

FIGURE N°33 : Plan de principe plantations (source : BECIB)

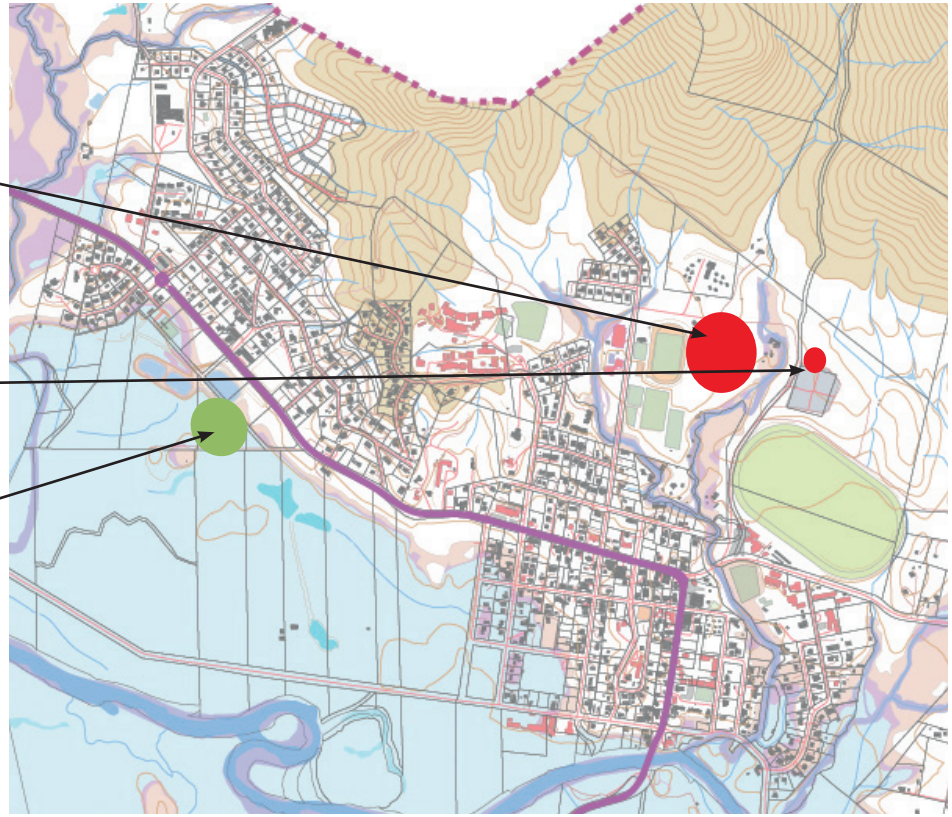

PROJET DE «VÉLO-ROUTE des passerelles et des berges de La Foa» (stade du diagnostic début 2022 - projet porté par l'office du tourisme de la région de La Foa)

Une véloroute est un itinéraire sécurisé pour cyclistes. Il s'agit généralement d'un aménagement mixte permettant la circulation de modes doux. Le projet planifié sur la commune prévoit un itinéraire de 52 km passant par les communes de La Foa, Farino et Moindou.

Intitulée «Vélo-route des passerelles et des berges de La Foa», il est prévu que la boucle passe par le bord de mer mais aussi sur des passerelles afin de franchir sans difficultés cours d'eau ou passages délicats. La vélo-route alternera différents types d'aménagements tels que piste cyclable, bande cyclable, voie verte ou mixte.

Au premier semestre 2022 le projet est au stade du diagnostic (état des lieux, propositions d'aménagement et production de cartographie SIG) et en réflexion pour la phase suivante.



Source : Tilt - SB ingénierie



Source : Tilt - SB ingénierie

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA PRESQU'ILE DE OUANO

TOURISME VERT A OUANO

La presqu'île de Ouano fait l'objet d'un schéma d'aménagement afin d'orienter le développent de cette zone vers le tourisme vert. En effet, elle présente un environnement remarquable reconnu par la présence de réserves naturelles, par son intégration dans la Zone côtière Ouest (ZCO) et par son inscription au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

Le projet a également pour objectif d'accompagner l'urbanisation de lotissements résidentiels sur des terrains privés (ouverture à l'urbanisation et participation des promoteurs au renforcement des réseaux d'eau et d'électricité) et d'encourager l'attrait touristique de la zone.

Plusieurs projets sont envisagés :

1. Lotissement industriel : Situé le long de la RT1 (sur la parcelle 207 d'environ 54ha), un projet de relocalisation d'industries (notamment agroalimentaire et atelier mécanique) déjà présentes sur la commune est à l'étude. La surface disponible permettra également d'accueillir de nouvelles entreprises. Afin d'inciter les entreprises à s'implanter, le classement en zone franche économique pourrait être étudié.

2 Logements : Un projet d'environ 250 lots est à l'étude au sud de la ferme aquacole. Ce développement prévoit également la création de quelques poches d'activités de proximité. La surface totale du projet est estimée à environ 55h. Ce lotissement devra créer une nouvelle liaison entre la RM8 et la troisième plage, tout en garantissant que l'implantation des lots ne se fera pas sur la bande des 80 mètres de la plage numéro 3.

3 Thalassothérapie : Une étude de marché et d'opportunité est actuellement en cours pour le compte de la ville de La Foa (étude réalisée par le bureau d'étude STCI spécialisé dans les centres de bien-être). La réalisation d'un tel site pourrait servir de locomotive pour l'ensemble du projet. Les besoins techniques, financiers et d'exploitation flèchent l'implantation du projet à proximité de la plage numéro 3. La mixité des usages et la bonne entente entre toutes les activités devront être assurées pour que le projet se réalise.

4 Base nautique : Une base nautique existait autrefois sur le site de Ouano. Cette base pourrait servir aux écoles de la région pour tout ce qui touche aux activités marines. Elle pourrait être couplée à une maison du gardien, ce qui permettrait de sécuriser la base nautique et ses aménités ainsi que l'ensemble du site.

5 Cable Park : Le porteur de projet a obtenu l'aval de la province Sud et des services de la DDDT pour la réalisation de son activité sur le plan d'eau lagunaire. La pratique du ski nautique et du wakeboard tracté peut donc être envisagée.

6 Marina : Il n'existe aucune offre à proximité pour les bateaux souhaitant un appontement, alors que des bateaux commencent à mouiller en baie de Ouano de manière régulière. Si l'impact environnemental d'un tel projet devra être étudié, sa réalisation pourrait avoir du sens, pour les habitants de La Foa et pour certains bateaux dans des marinas éloignées.

7 Lotissement Ouatom : L'étude d'aménagement du réseau AEP indique un lotissement rural d'une vingtaine de lots à Ouatom.



Source : Schéma d'aménagement de la presqu'île de Ouano

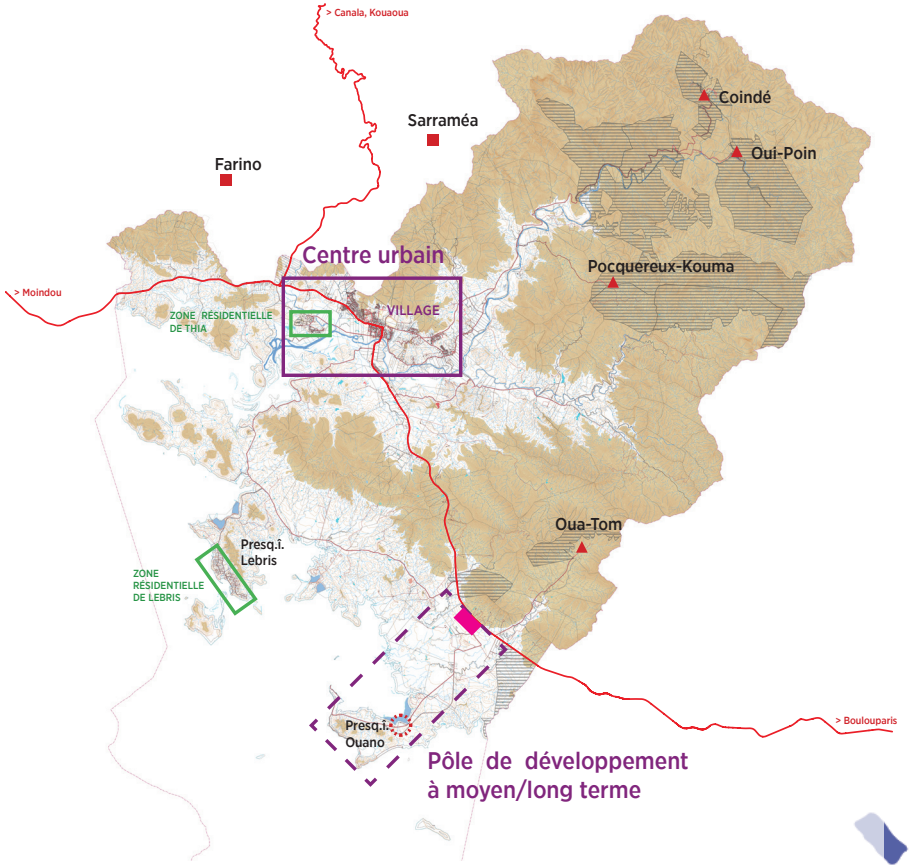

PROJET EN COURS

NB : Le projet d'aménagement de Ouano fait l'objet d'une étude d'aménagement à part entière qui prochainement être validée par la mairie pour connaître les conditions de son intégration à la révision du PUD de la commune.

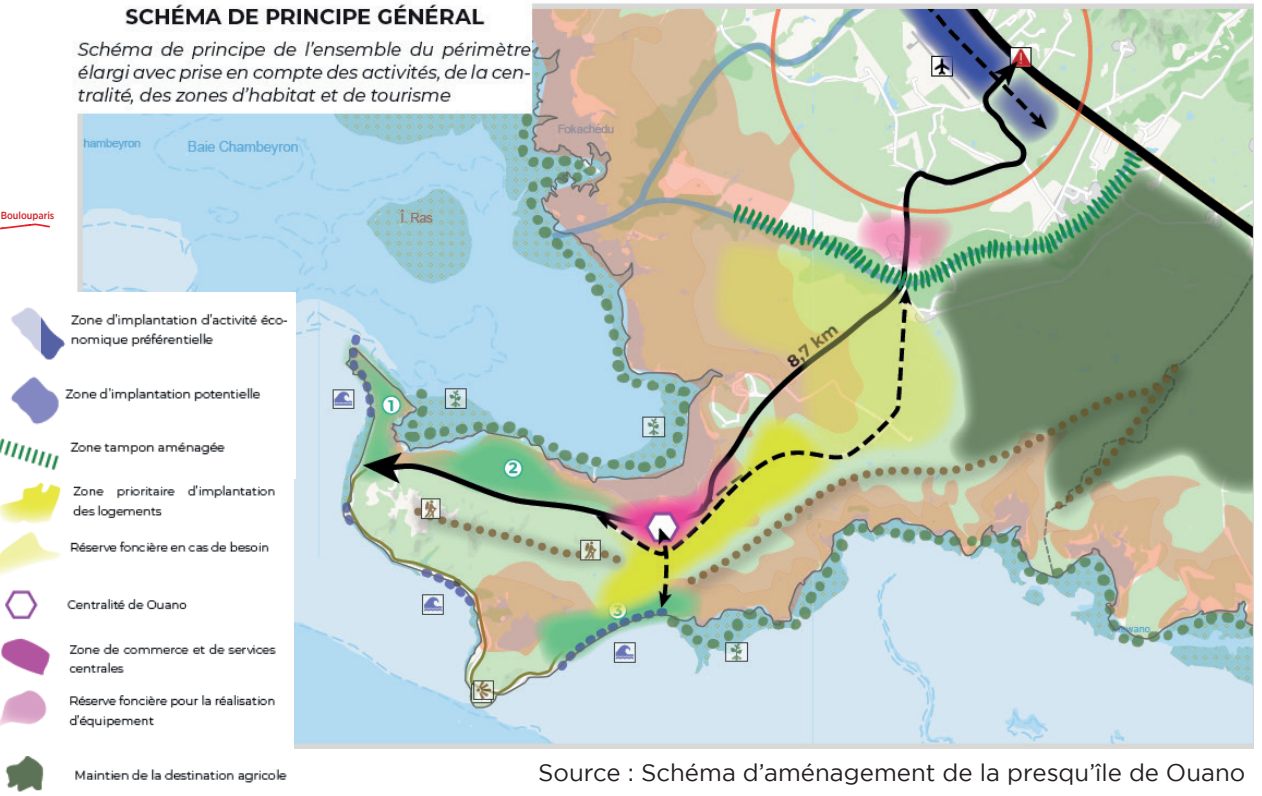

Source : Schéma d'aménagement de la presqu'île de Ouano

6 // RESEAUX ET INFRASTRUCTURES

Le diagnostic prospectif concernant les réseaux et infrastructures a été traité en 1ère partie dans l'état initial de l'environnement.
Nous présenterons donc essentiellement dans cette seconde partie la répartition géographique des réseaux et infrastructures sur le territoire communal.
Pour rappel et en prévision de l'élaboration du projet de territoire et du dossier réglementaire du PUD, le code de l'urbanisme stipule que : « Peuvent être classés en zone urbaine, des secteurs déjà urbanisés et des secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir durablement les constructions à implanter ». Article Lp. 112-5

Les zones urbaines du PUD («U») devront donc notamment être desservies par les réseaux d'eau, d'électricité (et d'assainissement selon les orientations de la commune en la matière), ce qui conditionne les choix en matière de développement urbain et d'extension urbaine.

Par ailleurs, certaines servitudes d'utilités publiques sont associées au passage des réseaux et sont de nature à contraindre l'implantation des constructions (ligne haute tension par exemple).

RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Cf. partie 1 - 2.4.3. Energie à La Foa

Le réseau d'électricité communal est bien développé. Seule la tribu de Pocquereux - Kouma n'est pas desservie par une ligne de transport d'électricité.

> RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

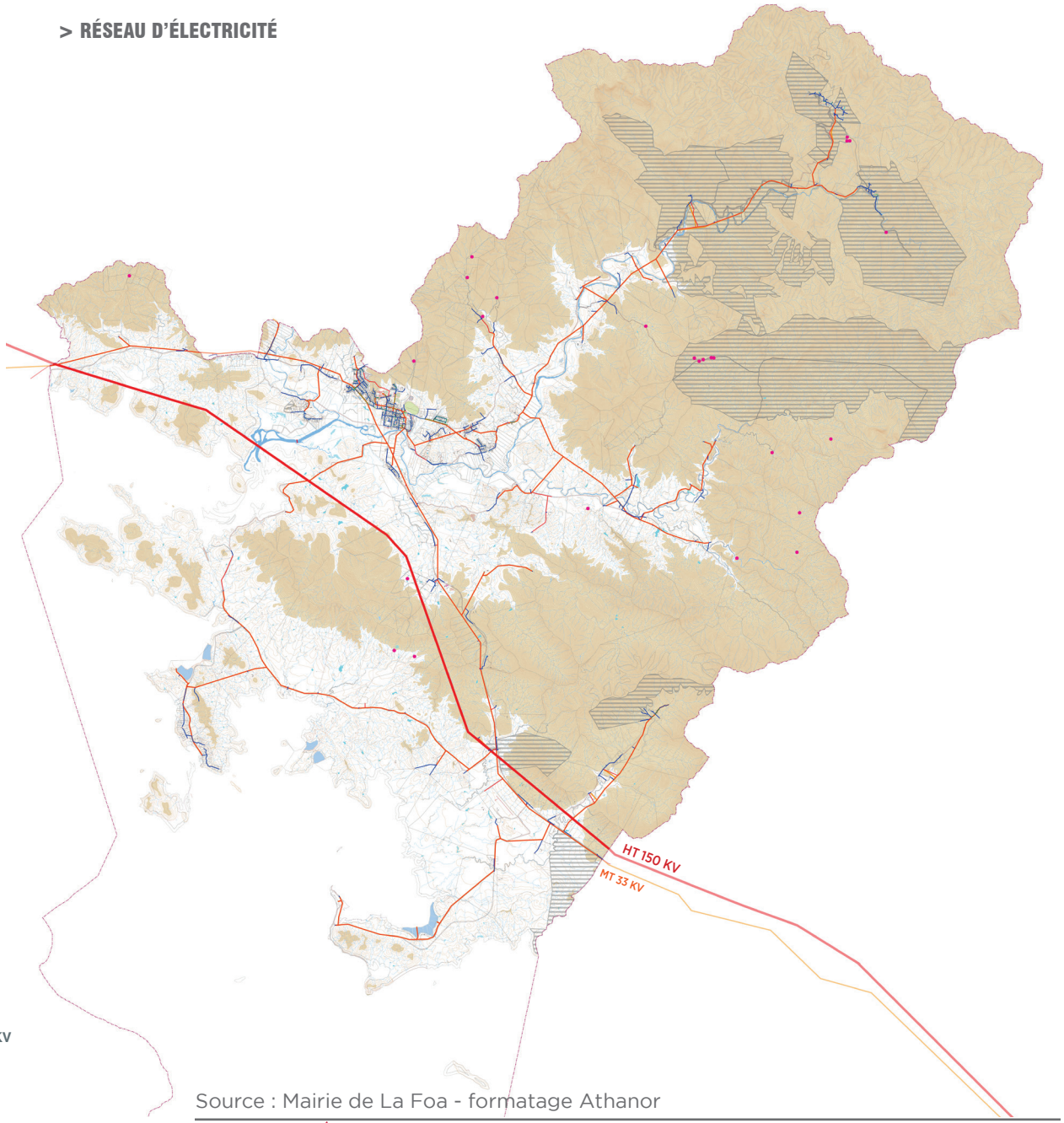

Source : Mairie de La Foa - formatage Athanor

B. MILIEU HUMAIN / STRUCTURATION & DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

> RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

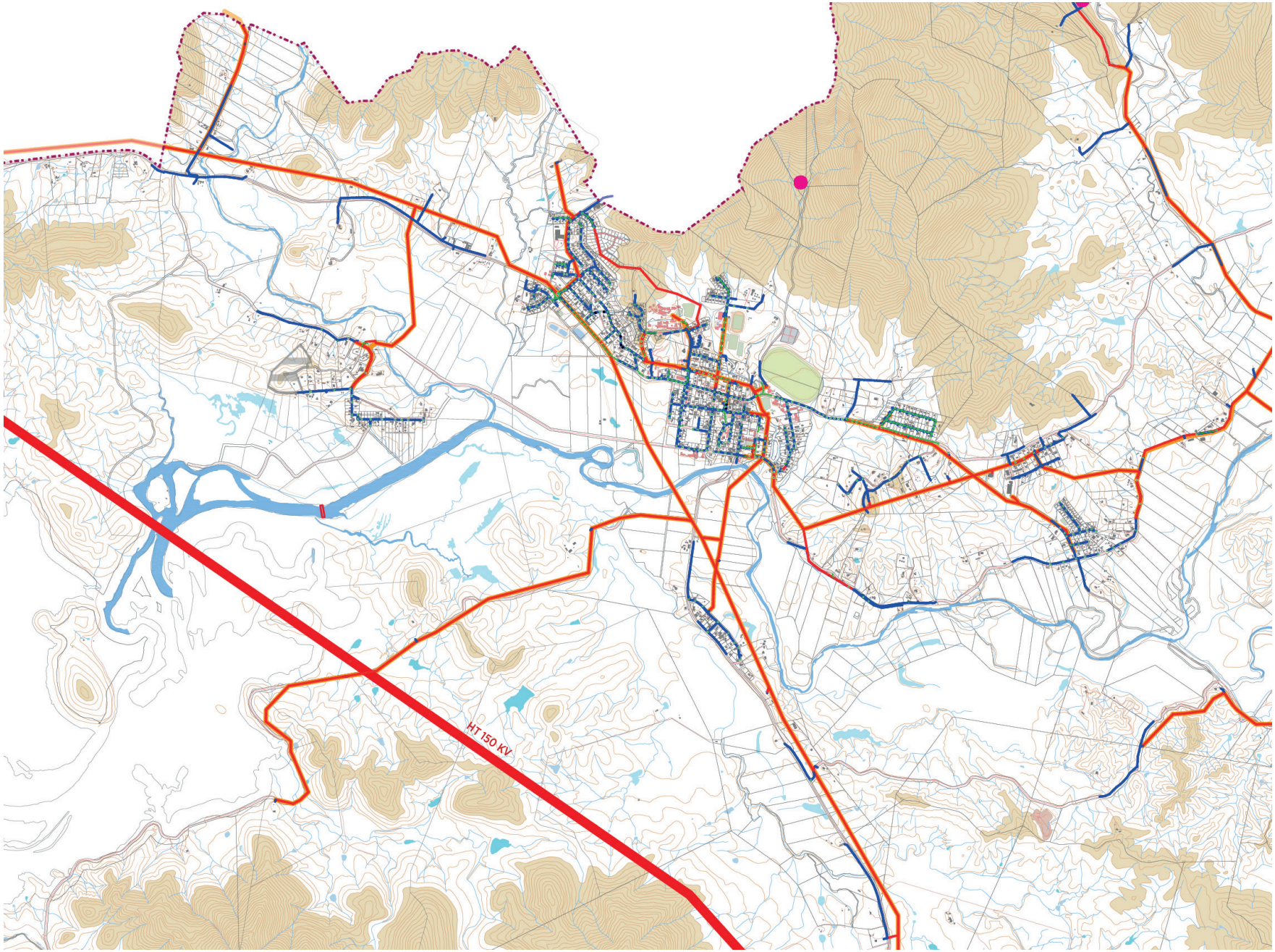

- Ligne de transport HT 150 KV
- Ligne de transport MT 30 KV
- Ligne de distribution BT 150 KV
- Éclairage pulic
- Production photovoltaïque

Source : Mairie de La Foa - formatage Athanor

RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Cf. partie 1 - 2.1.4 la gestion des eaux

En dehors de zones agricoles, disposant souvent de captages ou forages privés, seule la tribu de Pocquereux - Kuma ne dispose pas de réseau public d'alimentation en eau potable. La ressource en eau n'y est pas protégée par un périmètre de protection des eaux.

La zone résidentielle de Lebris ne disposait pas jusqu'aujourd'hui d'accès au réseau d'eau potable.
Une convention entre la mairie de La Foa la province, l'ACE, ENERCAL, l'AFD et la CDE a récemment été signée pour l'installation d'une unité de dessalement fonctionnant à l'énergie solaire sur la presqu'île Lebris. Il s'agit d'un projet pilote en Nouvelle-Calédonie.
L'unité de dessalement permettra d'alimenter en eau les 2 lotissements de Kermor et Grand Large sans avoir recours à des réseaux, captages et forages, rendus très coûteux en raison de l'absence de ressource en eau à proximité du secteur et de l'éloignement des réseaux.

> Synoptique du réseau AEP de la commune de La Foa

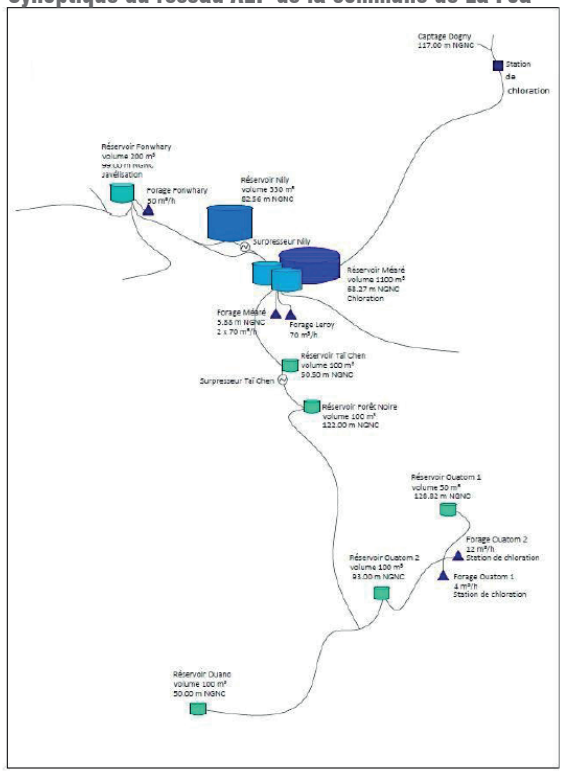

Source : SD AEP 2015-2035, IDR, 2016

> RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

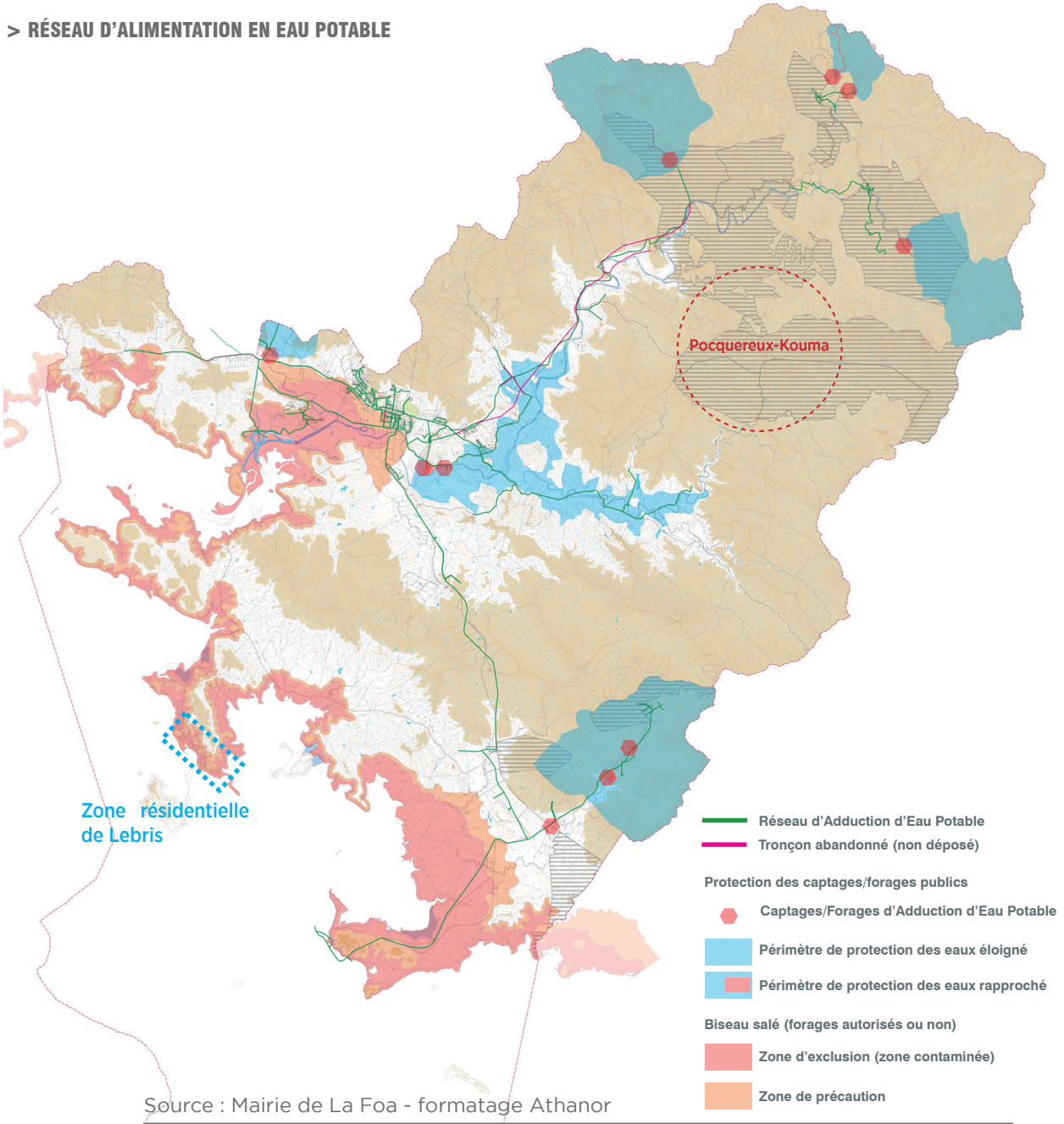

Source : Mairie de La Foa - formatage Athanor

> RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Pour rappel de l'état initial de l'environnement :
Certains forages (Fonwhary, Méaré, Oua-Tom) ont des périmètres de protection éloignée occupés en partie par des activités humaines et agricoles susceptibles de pouvoir dégrader la qualité des eaux. Les arrêtés de protection de la ressource ne prévoient uniquement que de consulter le service en charge de la ressource en eau (DAVAR) pour les projets soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

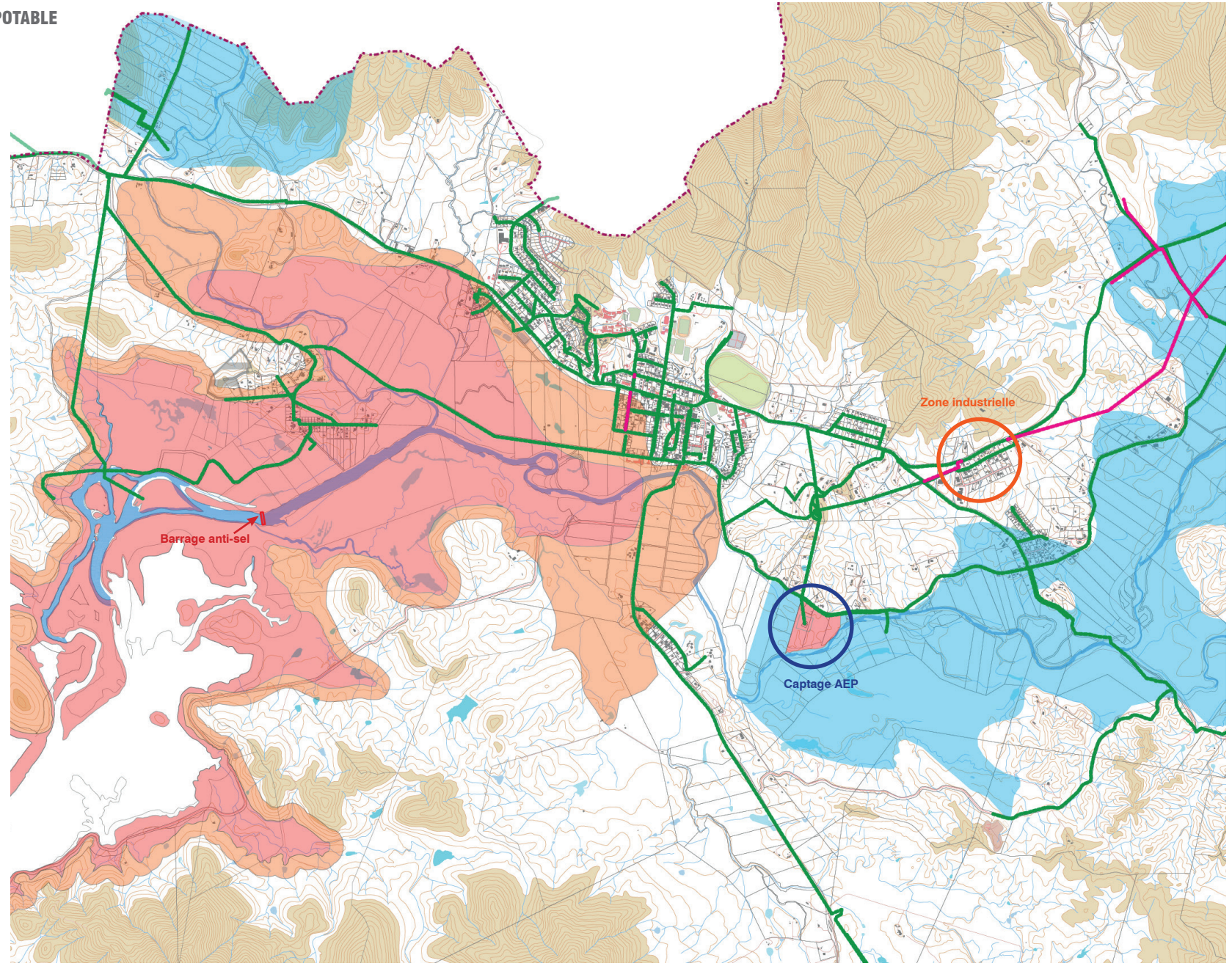

Source : Mairie de La Foa - formatage Athanor

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Cf. partie 1 - 2.1.4 la gestion des eaux

Aujourd'hui, seul le village de La Foa dispose d'un réseau d'assainissement public des eaux usées (traitement par lagunage).

Notons que le commune a engagé la révision du son Schéma directeur d'assainissement. Le PUD révisé pourra alimenter le nouveau schéma directeur en ce qui concerne les secteurs de développement projetés.

> RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

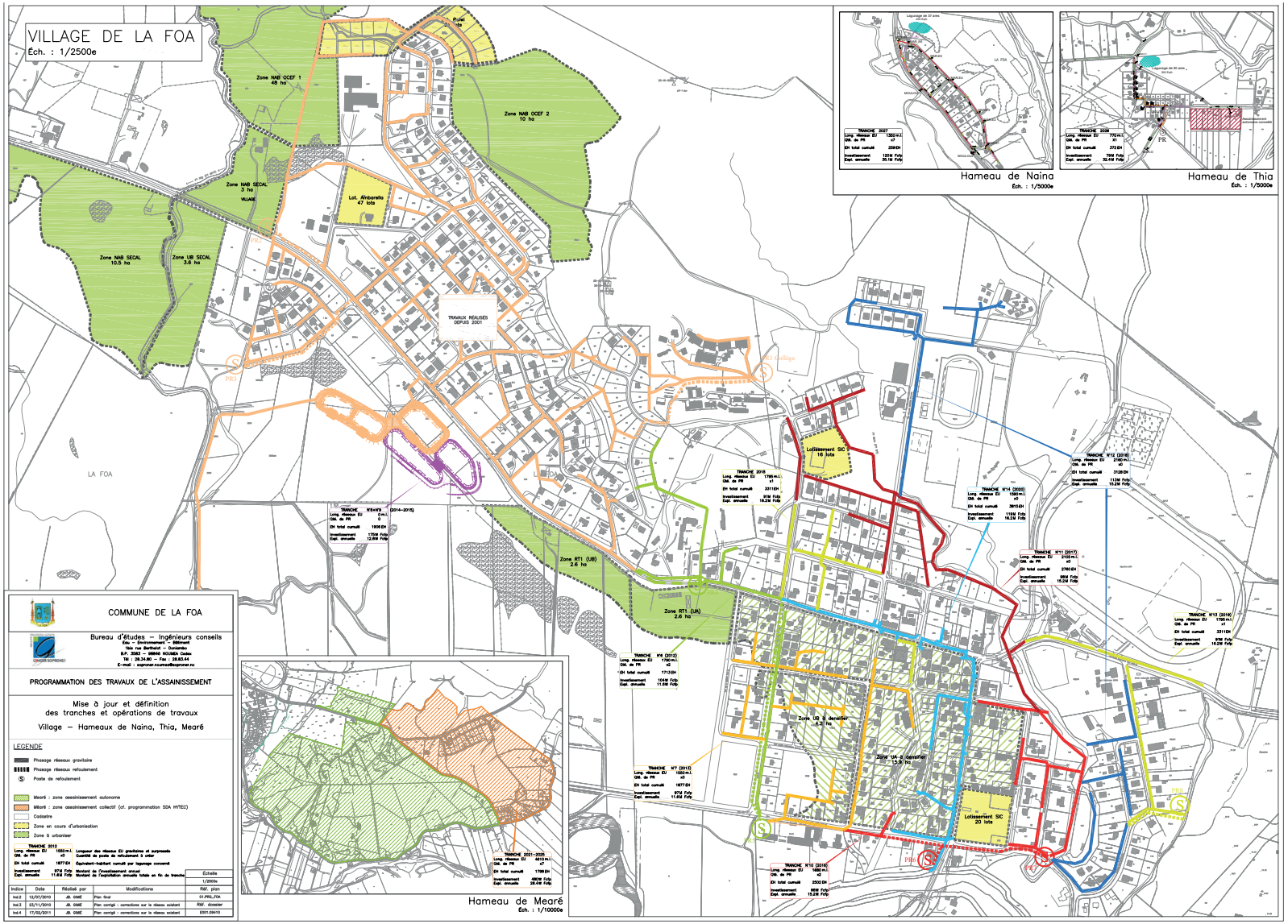

Source : SDA - Mairie de La Foa

RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

À titre informatif, nous avons reporté sur la cartographie ci-contre les servitudes relatives au réseaux hertziens gérés par l'OPT.

SERVITUDES AÉRONAUTIQUES

L'aérodrome de Ouano génère des servitudes aéronautiques et de dégagement qui peuvent potentiellement avoir des conséquences sur les projets d'aménagement.
La direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie (DAC-NC) et la province Sud ont signé la convention n° 2021-1/DAC-SI/PS pour l'établissement des PSA des aérodromes de Bourail-Poé et de La Foa-Oua Tom. Ainsi, le PSA de l'aérodrome de La Foa-Oua Tom est en cours d'élaboration et des servitudes aéronautiques instaurées concerneront le territoire de la commune de La Foa. (PSA en phase d'avant-projet) ;
La DAC-NC a également proposé un projet de texte sur l'urbanisme au voisinage des aérodromes à l'instar de celui applicable en Métropole. Ce projet est en cours de présentation auprès des différents acteurs (gouvernement, CUH...). Une fois le texte approuvé, les dispositions opposables à tous les terrains concernés par le plan d'exposition au bruit seront annexées au PUD.

> SERVITUDES DU PUD ACTUEL DE LA COMMUNE

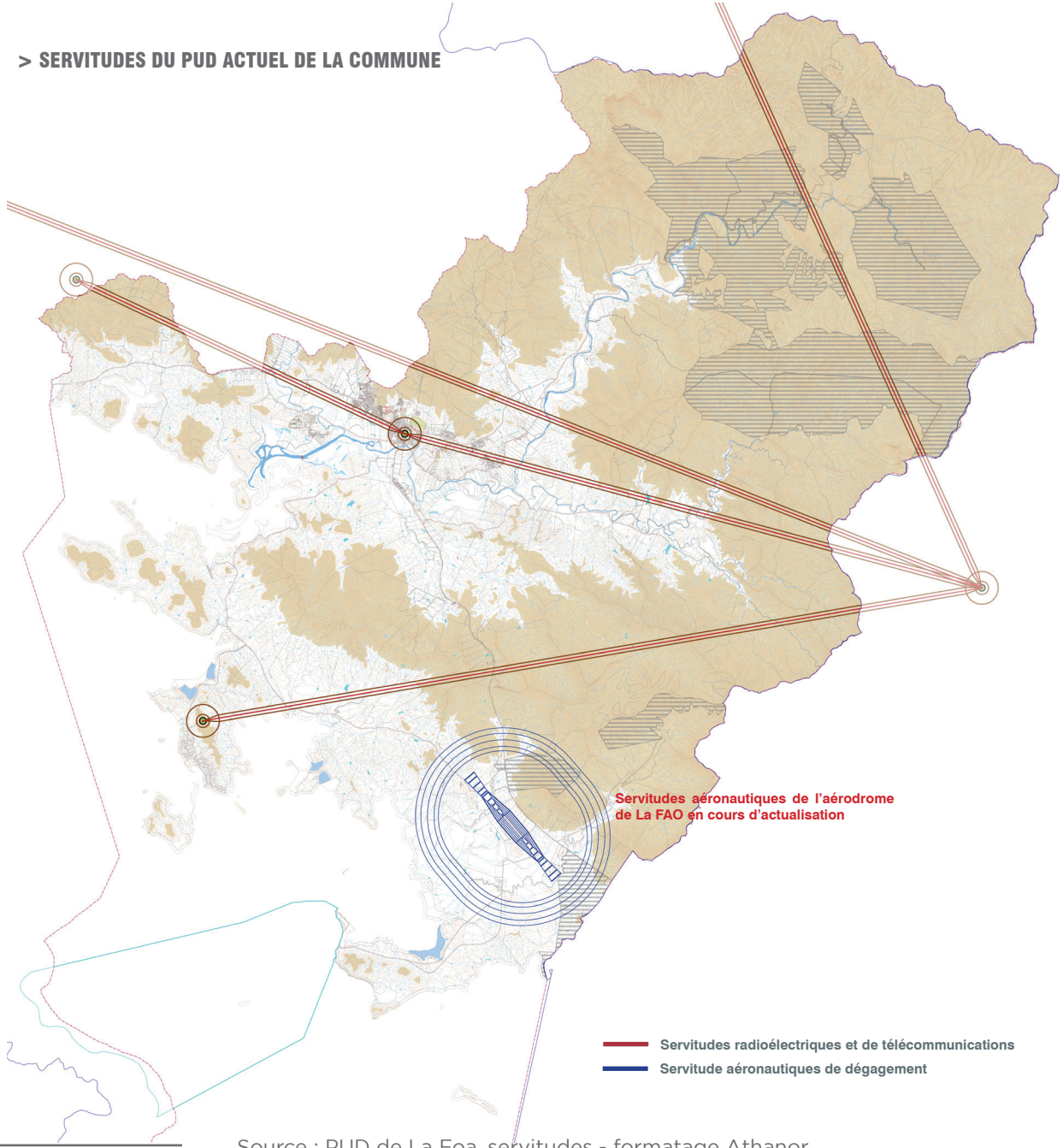

Source : PUD de La Foa, servitudes - formatage Athanor

7 - ANALYSE FONCIÈRE

STATUTS FONCIERS

La très grande majorité du territoire communal est composée de **foncier privé** (63%).

La Nouvelle-Calédonie, second propriétaire foncier de la commune possède du foncier essentiellement dans la chaîne centrale et les îlots.

Le **foncier coutumier** représente près de 14% du territoire communal. **L'Adraf** est propriétaire de 2 entités foncières aux abords de la rivière de La Foa.

La Province Sud est propriétaire de Domaine Public Maritime ainsi que de l'aérodrome de Oua Tom et de foncier au village accueillant des équipements provinciaux (collège, administration)

L'état possède les terrains accueillant l'actuelle gendarmerie au village (Cf. projet de nouvelle gendarmerie au village).

Enfin la commune de La Foa est un propriétaire stratégique pour le développement de la commune.
Ses réserves foncières lui ont permis de développer des projets en matière d'habitat, d'équipements et de développement économique.
Des réserves foncières communales sont encore disponibles et mobilisables pour accompagner des projets de développement sur la commune tant en terme de développement économique, d'équipements et d'habitat.

Statuts fonciers

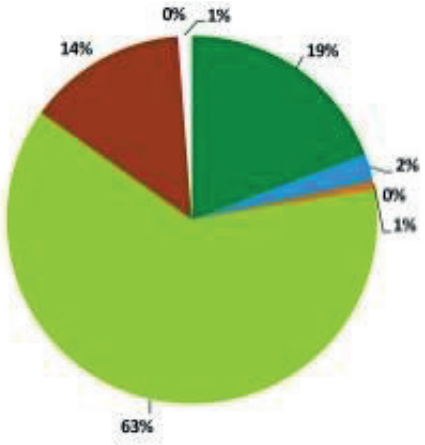

> STATUTS FONCIERS DE LA COMMUNE DE LA FOA

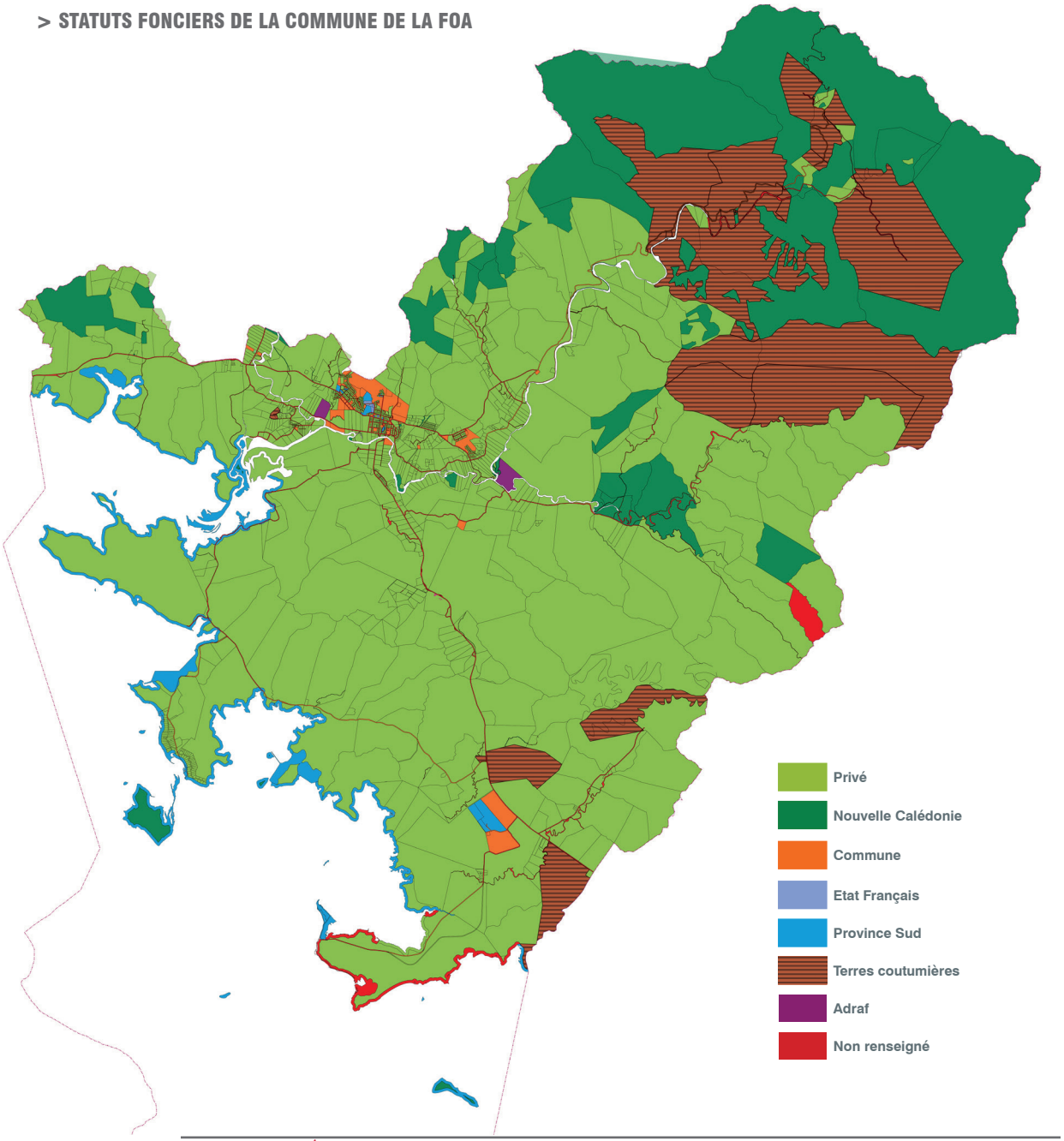

B. MILIEU HUMAIN / STRUCTURATION & DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

> STATUTS FONCIERS DE LA COMMUNE DE LA FOA

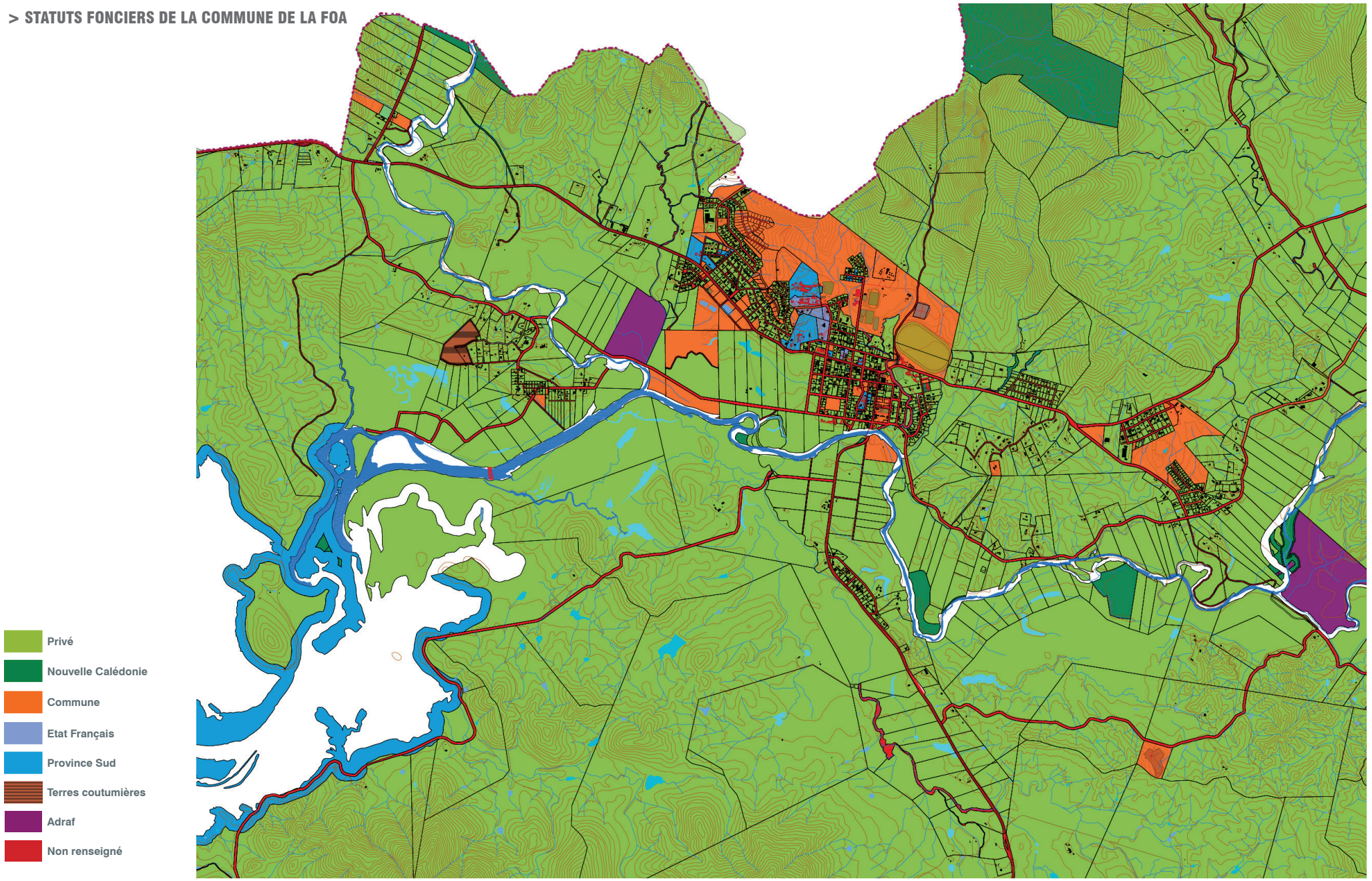

> STATUTS FONCIERS DE LA COMMUNE DE LA FOA

Relevons que le village de La Foa présente encore de nombreuses «dents creuses» offrant un potentiel de valorisation.

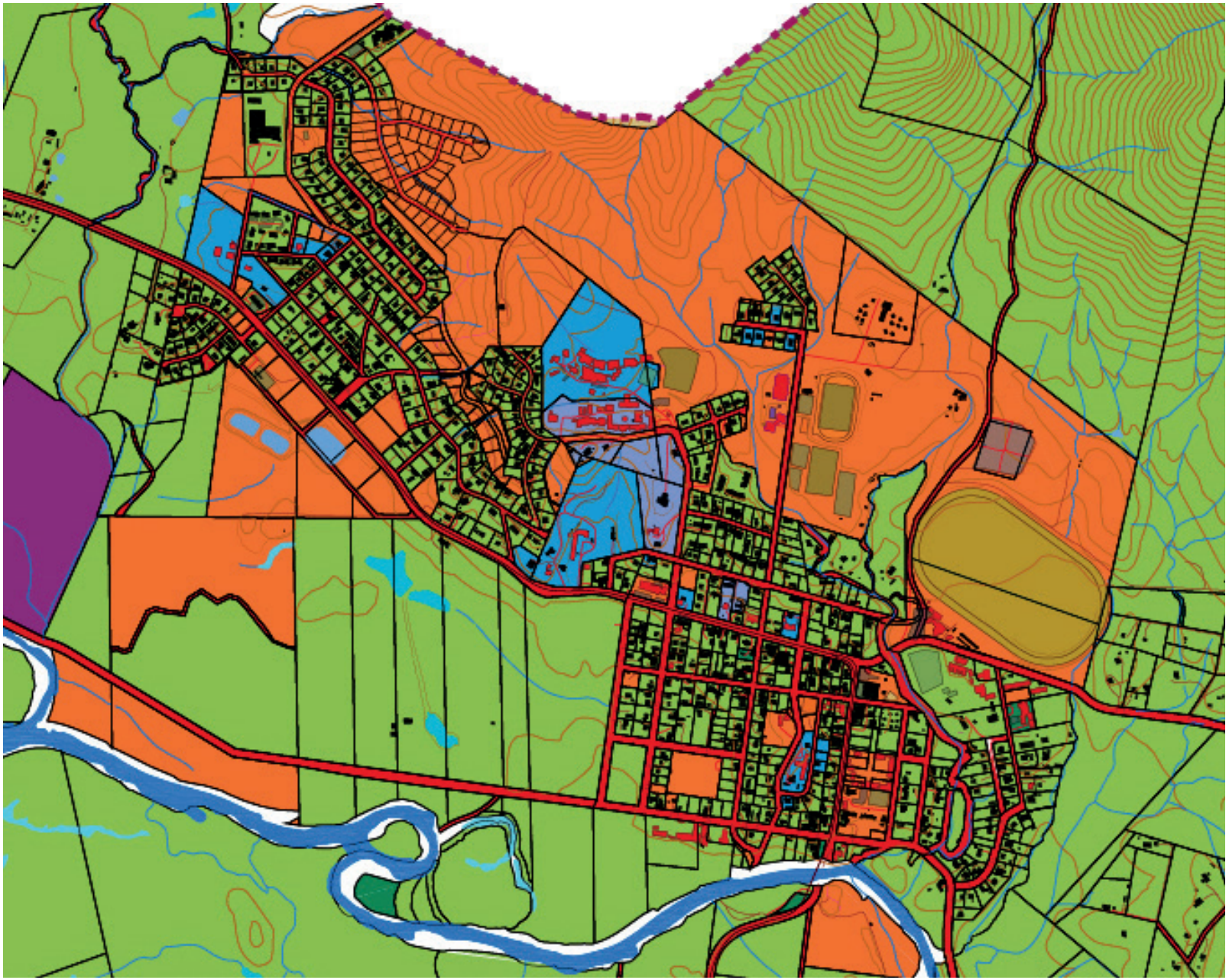

FONCIER COUTUMIER

Les terres coutumières sont propriétés inaliénables, incommutables, insaisissables et incessibles des tribus.
Ces terres sont placées sous le régime du droit coutumier. Le PUD n'aura donc pas de valeur règlementaire sur les terres coutumières, il ne fait que les identifier.
Le foncier coutumier (environ 6 400 ha) est composé à 43.4% de réserves, 5.8% de terres attribuées à des clans et 49.8% attribuées à des GDPL. L'ADRAF possède 2 propriétés sur la commune qui font respectivement 37 hectares et 18 hectares, soit un total de 56 hectares. Ces terrains sont mis à disposition d'exploitants agricoles.

> PROBLÉMATIQUE TRIBU DE OUA-TOM SUR FONCIER DE DROIT PRIVÉ

Le diagnostic a permis de soulever une problématique majeure en terme de foncier qui n'a pas été traité jusqu'aujourd'hui. En effet, la tribu de Oua Tom s'est constituée sur des terres de droit privé.
Néanmoins, la tribu s'est construite et développée de manière similaire à celle d'une tribu sur terres coutumières, c'est à dire en dehors des règles de droit commun.
Ainsi, la tribu étant aujourd'hui située sur terres de droit commun, le PUD doit y zoner et réglementer le droit des sols et les droits à bâtir.
Actuellement, le secteur est entièrement classé en zone agricole et est donc sensé n'accueillir que des installations liées à l'activité agricole et le logement de l'exploitant.
Or la tribu accueille des logements, équipements, activités agricole mais sans délimitation parcellaire.

Aussi, au regard de la complexité de la situation, l'une des solutions envisagée pour résoudre cette problématique serait que les terrains privés accueillant la tribu de Oua Tom soient réattribués et reclassés en terres coutumières.
Des discussions doivent donc être engagées avec l'Adraf pour évaluer les conditions de faisabilité de cette solution.



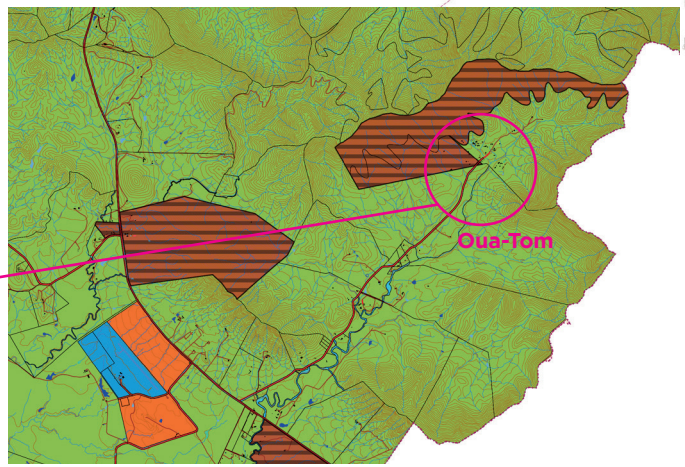

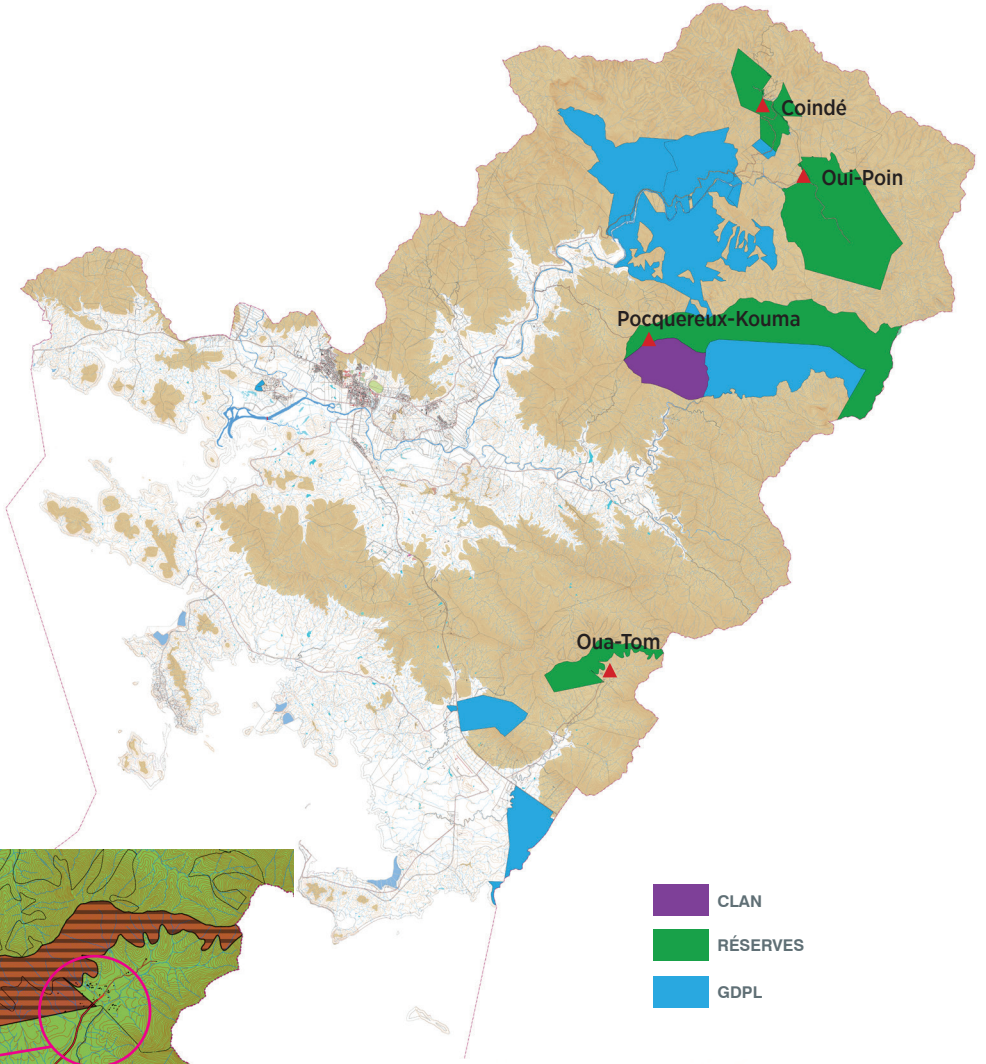

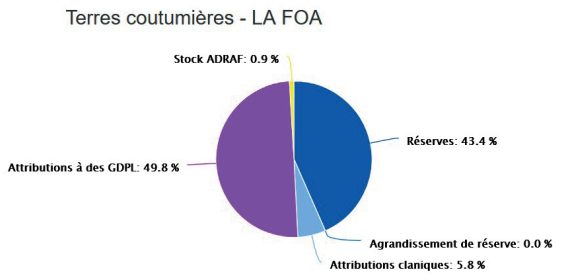

STATUT ET OCCUPATION DES 50 PAS GÉOMÉTRIQUES (DPM)

Les 50 pas géométriques représentent plus de 98 % de la bande littorale de la commune de La Foa. A titre comparatif, les 50 pas géométriques représentent 72 % de la bande littorale de la commune de Païta.

Ce chiffre de 98 % montre une maitrise foncière de la commune de la Foa quasi totale du DPM terrestre (ou zone maritime) en partenariat avec la province Sud, gestionnaire du domaine public maritime.

En effet, à partir des données transmises en Novembre 2021 par la Direction de l'Aménagement, de l'Equipement et des Moyens (DAEM) de la province Sud, une analyse de l'occupation des 50 pas géométriques a pu être réalisée dans le cadre de cette étude :

L'ensemble du DPM de la presqu'île de Ouano soit 12 km de linéaire côtier a été transféré en gestion à la ville de la Foa par la province Sud. Cette procédure de transfert de gestion permet à une commune de mieux maîtriser l'aménagement et le développement de son littoral en concertation avec la province Sud.

A noter que 58 % de la zone des 50 pas soit 82 km de linéaire côtier ne sont pas en location.

Les concessions ou conventions d'occupation temporaire (COT) vont être remplacées par des arrêtés d'occupation temporaire (AOT) afin que la province Sud puisse mieux gérer l'occupation du DPM.
Également, il est à signaler qu'à la demande de la mairie de La Foa, une bande de 10 m, comptée à partir de la laisse des plus hautes eaux (trait de côte), sur le DPM est réservée pour le libre passage le long du littoral, en particulier, pour les locations à titre d'agrément au niveau des lotissements Kermor / Grand Large sur la presqu'île Lebris. Concernant les 13 habitations sans titre d'occupation, la DAEM a confirmé qu'elles sont actuellement en cours de régularisation.

Dans ce contexte, il peut être considéré que l'occupation des 50 pas géométriques est maîtrisée par la province Sud et la commune de La Foa permettant ainsi de pouvoir mettre en œuvre une stratégie de développement durable du littoral de la Foa dans les meilleures conditions.

		km	%	Observations
OCCUPATION 50 PAS	50 PAS GEOMETRIQUES	139,6	98,3	
	50 PAS (sans location)	82	58,7	
	AOT AQUACOLE	11,6	8,3	3 fermes aquacoles sont présentes.
	AOT AGRICOLE	25	18	De grandes surfaces sont louées en lien avec les parcelles agricoles attenantes.
	AGREMENT (Location de la zone maritime à un propriétaire privé localsié au droit du DPM)	8,4	6	Presqu'île Lebris
	Transfert de gestion à la commune de La Foa	12	8,5	Presqu'île de Ouano
	AOT TOURISME	0,6	0,5	Surf camp
	OCCUPATION SANS TITRE : 13 habitations			

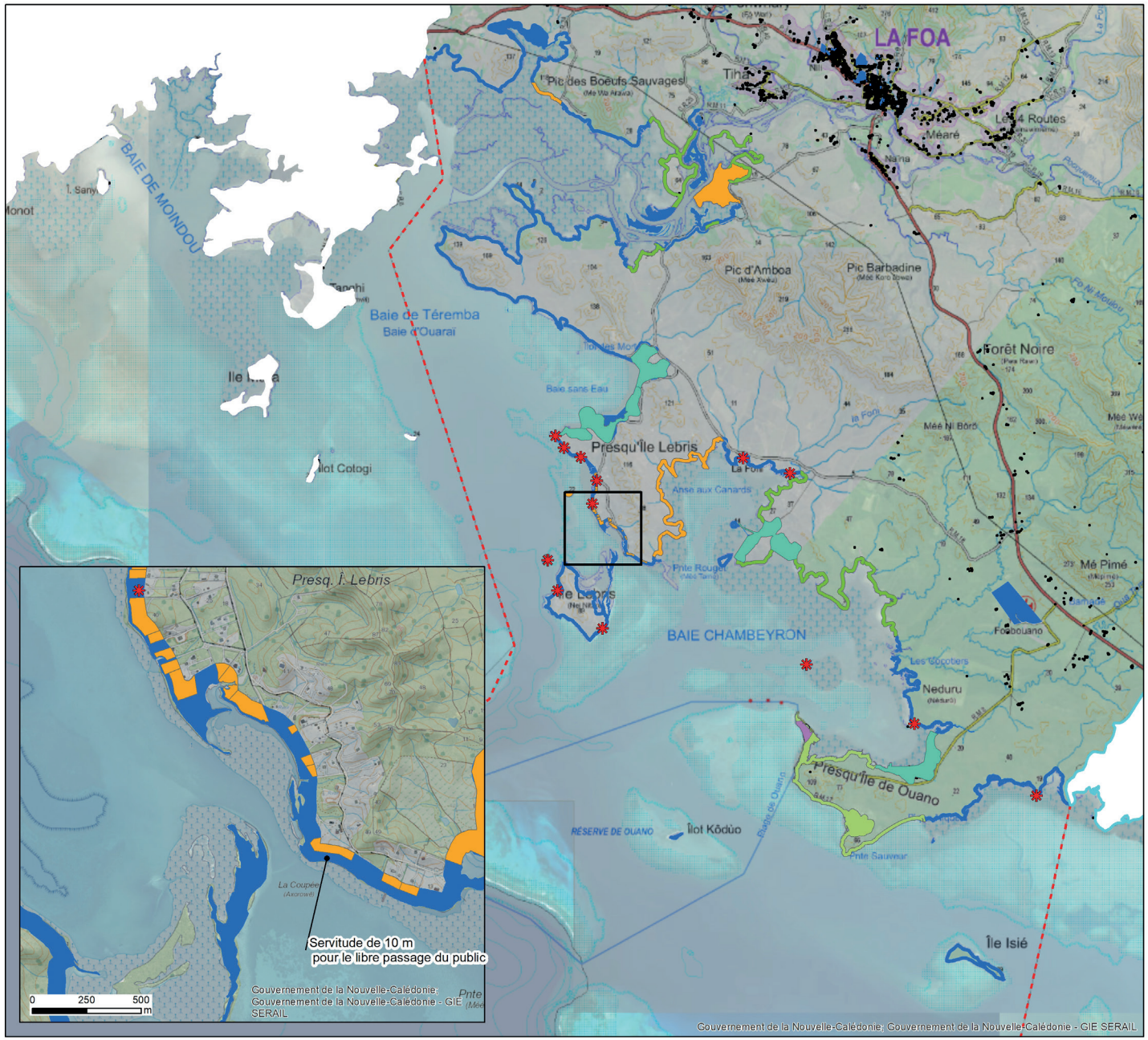

Statut et occupation des 50 pas géométriques (DPM) Ville de La Foa

Type d'occupation des 50 pas

- Agrément
- Transfert de gestion La Foa / PS
- AOT agricole
- AOT aquacole
- AOT tourisme
- 50 pas (sans location)

Point de vigilance LITTORAL DE LA FOA

- Habitation sans autorisation
- LIMITE MARITIME COMMUNE DE LA FOA

Date : Février 2022
Sys. de coord. : RGNC_1991_Lambert
Source : GEOREP, DAEM

0 1 2 Km

LITTORALYS© 2022

LE PUD DE 2018

Le PUD actuellement applicable a été approuvé en 2018.

L'essentiel des zones urbaines sont regroupées autour du centre de village, ainsi que sur les lotissements de Lebris.
Le foncier communal situé entre la RT1 et l'aérodrome est classé en zone d'équipements.
Le zone littorale de Ouano est pour partie classée en zone d'urbanisation future et zone de loisirs de tourisme.

Seuls les hauteurs de la chaîne centrale au Nord Ouest, le patch de forêt sèche littoral et les espaces littoraux (DPM, mangrove) sont classés en zone naturelle protégée. Entre ces espaces protégées très distants, la totalité du territoire communal est classé en zone agricole (150ha de taille limite de parcelle constructible).

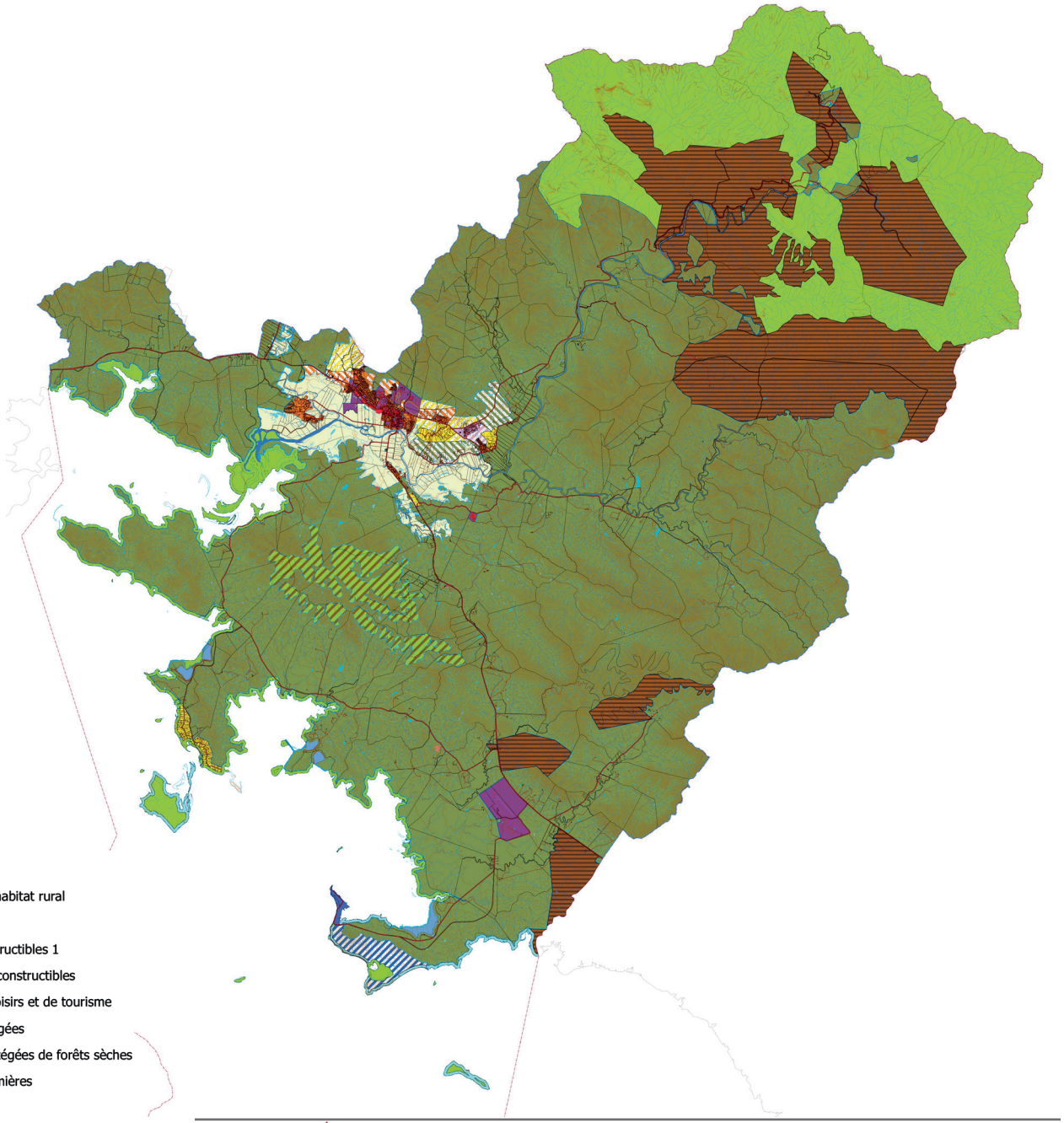

Zonage du PUD de la commune de La Foa

- UA : Zone urbaine centrale
- UAE : Zones urbaines d'activités économiques
- UAE1 : Zones urbaines d'activités économiques 1
- UB : Zones urbaines résidentielles
- UE : Zones urbaines d'équipements
- ULT : Zones urbaines de loisirs et de tourisme
- UR : Zones urbaines d'habitat rural
- AUB : Zones à urbaniser résidentielles
- AULT : Zones à urbaniser de loisirs et de tourisme
- AUR : Zones à urbaniser d'habitat rural
- A : Zones agricoles
- AC1 : Zones agricoles constructibles 1
- ANC : Zones agricoles non constructibles
- NLT : Zones naturelles de loisirs et de tourisme
- NP : Zones naturelles protégées
- NPfs : Zones naturelles protégées de forêts sèches
- TC : Zones de terres coutumières

LES SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN DU PUD 2018

Dynamique de développement urbain du village initié par le PUD

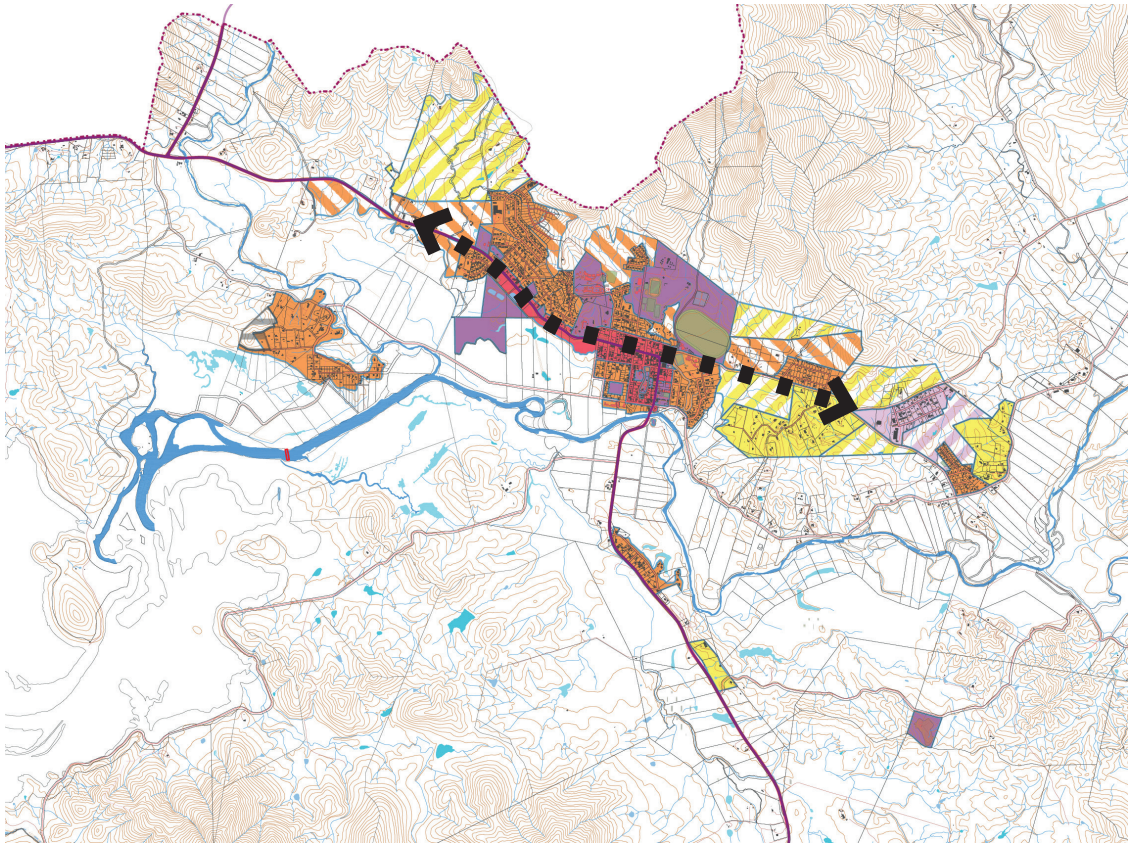

Extrait du projet de territoire 2018 :
(...) le développement du village veillera :
> à favoriser l'urbanisation hors des zones à risques, vers le Nord et l'Est du village, tout en tenant également compte du risque d'amiante environnemental, présent sur les reliefs au Nord du village. (...)

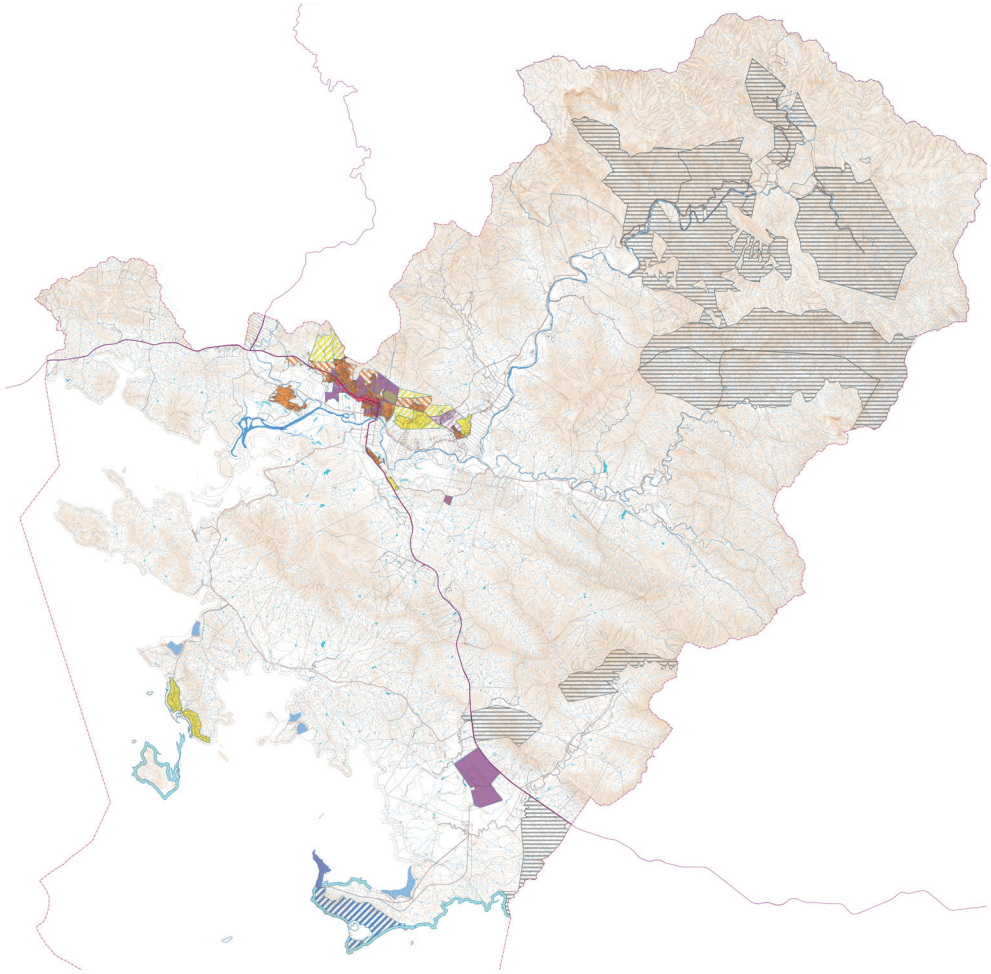

Zonage du PUD de la commune de La Foa

- UA : Zone urbaine centrale
- UAE : Zones urbaines d'activités économiques
- UAE1 : Zones urbaines d'activités économiques 1
- UB : Zones urbaines résidentielles
- UE : Zones urbaines d'équipements
- ULT : Zones urbaines de loisirs et de tourisme
- UR : Zones urbaines d'habitat rural
- AUB : Zones à urbaniser résidentielles
- AULT : Zones à urbaniser de loisirs et de tourisme
- AUR : Zones à urbaniser d'habitat rural

PARTIE C //
ANALYSE SECTORIELLE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC ET D'ANALYSE

Secteurs de développement à enjeux dans le cadre de la révision du PUD

Axe majeur de communication (route territoriale), support de développement et source d'attractivité

Secteurs résidentiels

> Conforter ces polarités en apportant les services essentiels aux populations (Réseaux d'eau, d'électricité)
> Permettre l'installation de commerces & services de proximité

Centre urbain

La Foa bénéficie d'un centre urbain bien structuré. L'essentiel des enjeux urbains et de développement y sont situés. :

> Assurer l'équilibre entre les différentes zones de chalandise
> Permettre le développement des activités économiques
> Densification le long de la route territoriale n°1
> Poursuivre l'urbanisation en réduisant les « dents creuses »
> Conforter la vocation de parc urbain du parc Soury Lavergne

Vers un nouveau pôle de développement (Moyen long terme) accès sur le tourisme et le résidentiel

> Développement spécifique de ouano et son littoral
> Valorisation des potentiels en terme de tourisme vert

Zone d'activité existante

> Rattachement aux cadres réglementaires existants (icpe...)
> Gestion de la mixité entre résidentiel et artisanal

Vers une nouvelle zone d'activité en projet

Communes du bassin de vie immédiat

Tribus

> Zones a rattacher aux terres coutumières
> Réflexion sur schémas d'aménagement

Zones agricoles

> Conforter la vocation agricole des secteurs de Puech, Popidéry, Pierrat et Pocquereux,
> Adapter la taille des parcelles pour permettre l'installation de nouvelles exploitations

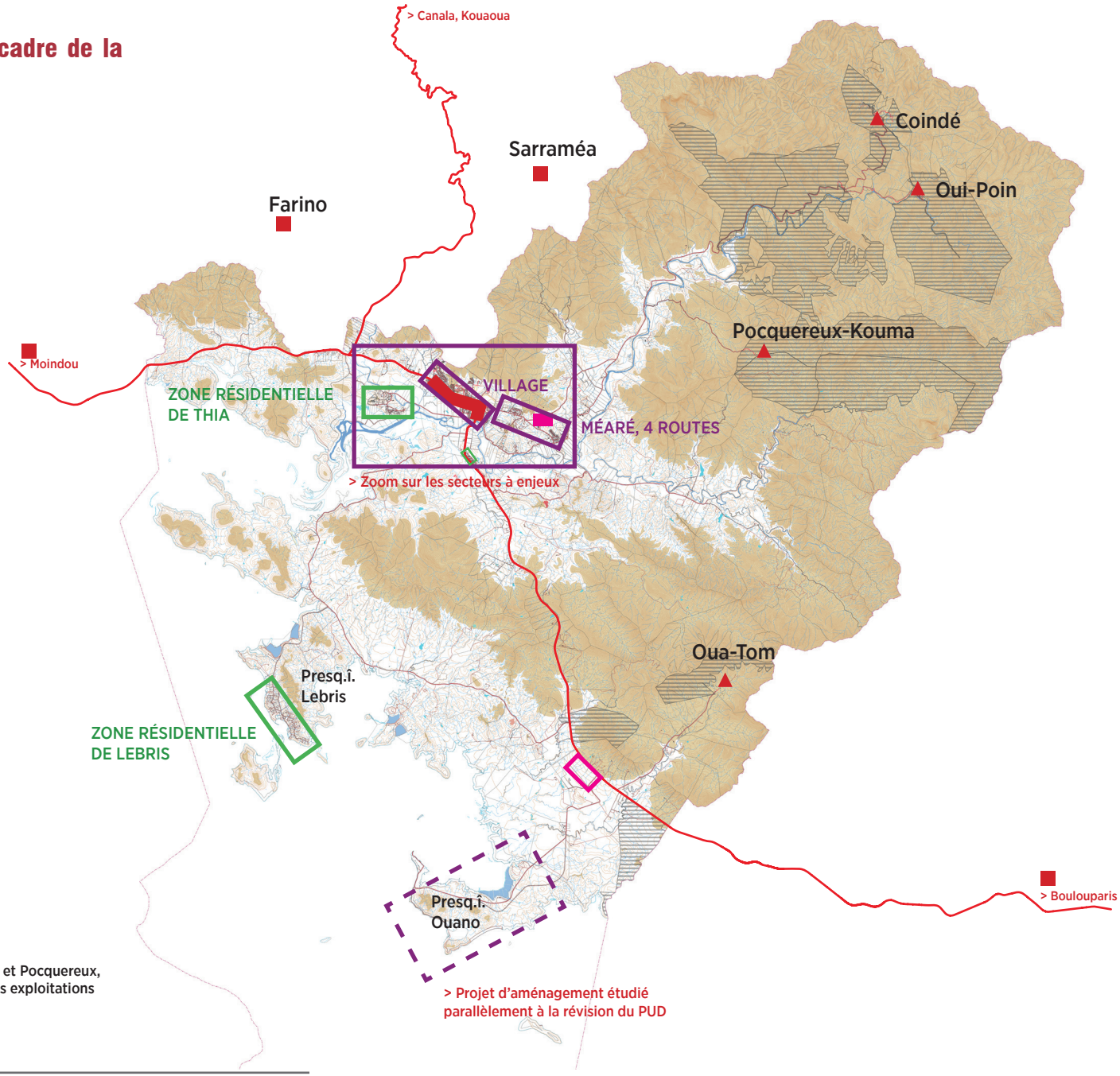

À L'ÉCHELLE DU CENTRE URBAIN :

Enjeu de développement d'une trame verte et bleue dans une perspective de développement durable et d'amélioration de la qualité du cadre de vie au village

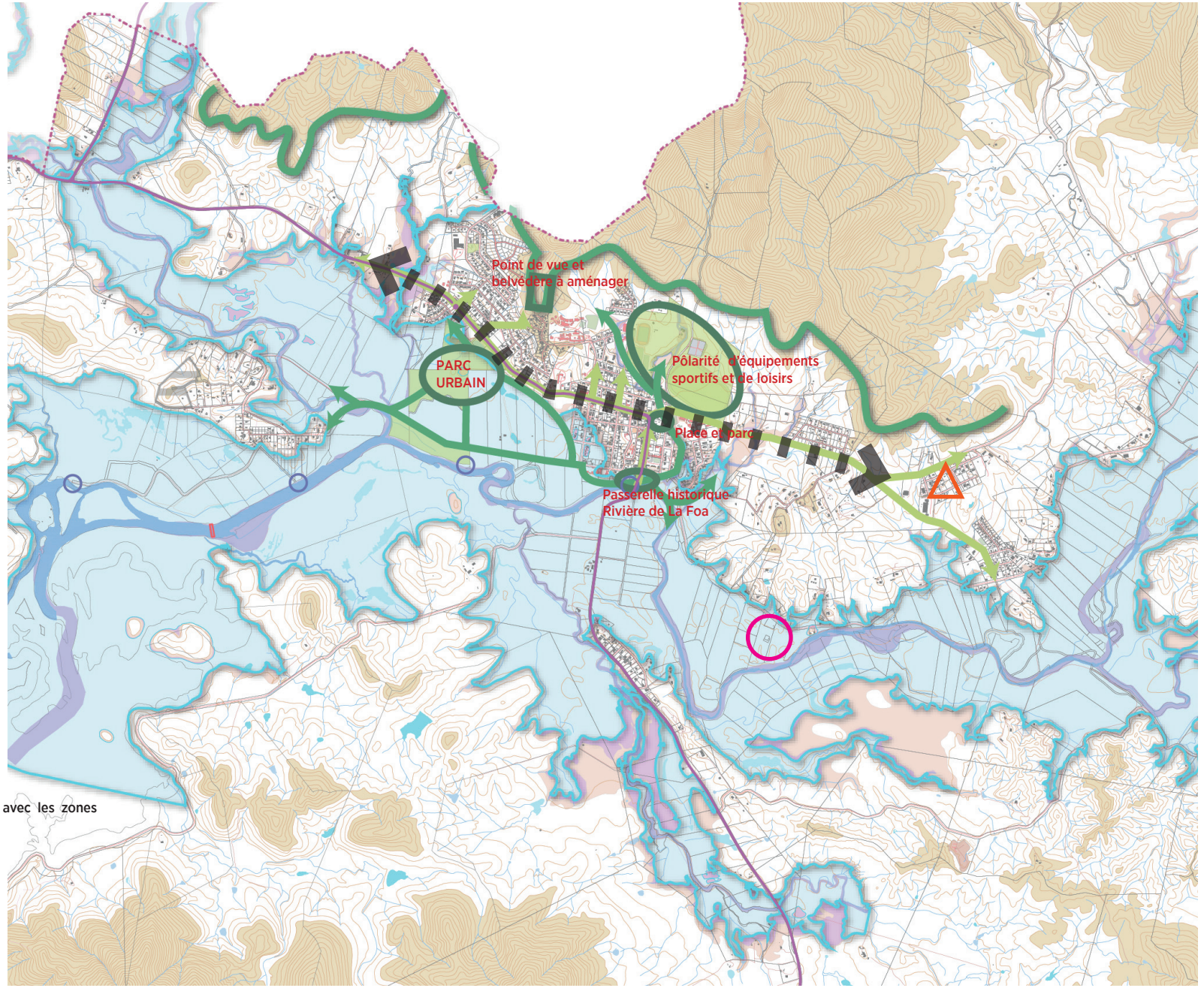

Dynamique de développement du village actuelle
> Quelles limites d'urbanisation à l'Est et à l'Ouest du village ?

RT1
> Quelles règles d'implantation, de rapport à l'espace public et aux paysages

Ceinture verte Nord marquée par le relief

Ceinture Bleue Sud marquée par la rivière de La Foa et la limite de zone inondable (aléas très fort)

Pôles d'attractivité majeurs pour les actvités

Connexions modes doux espaces naturels ?

Connexions modes doux espaces urbains ?

Quels accès à la rivière ?

Enjeux environnementaux majeurs :

Captage public AEP

Zone d'activité artisanale et industrielle
> gestion des conflits d'usages et nuisances avec les zones résidentielles en cas d'extension notamment

Aléas d'inondation

- Trés fort
- Fort
- Moyen

À L'ÉCHELLE DU CENTRE URBAIN :

Quels axes de développement pour le centre urbain et sa périphérie ?

> Fixer les limites du développement et des extensions urbaines
> Définir les zones de développement futur (extensions, densification)
> Définir la stratégie de développement au droit de la RT1 en traversée de village
> Où développer les activités économiques et quelle cohabitation avec leur environnement ?
> Comment améliorer l'attractivité et la qualité du cadre de vie à l'échelle du centre urbain ?

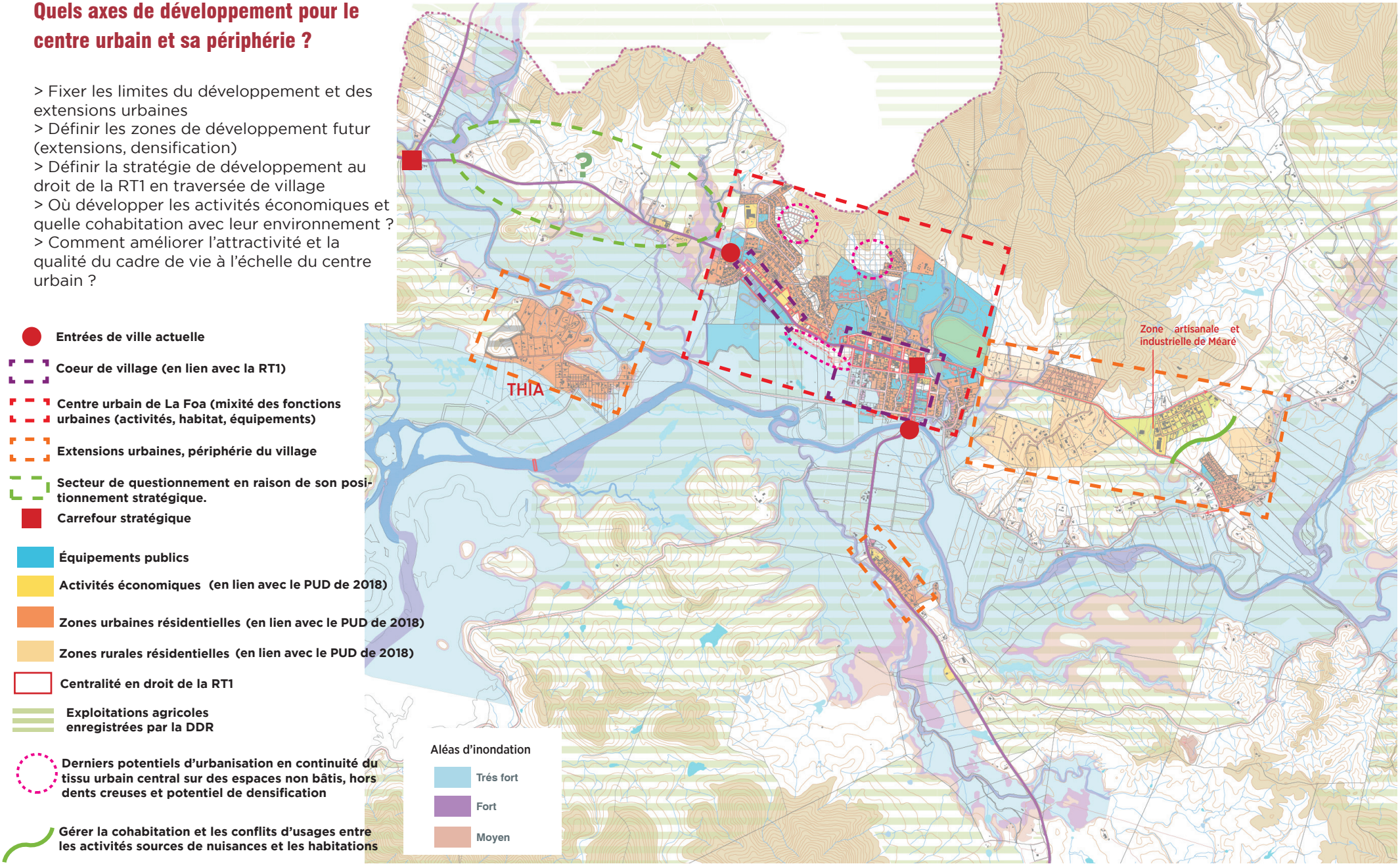

À L'ÉCHELLE DU COEUR DE VILLAGE :

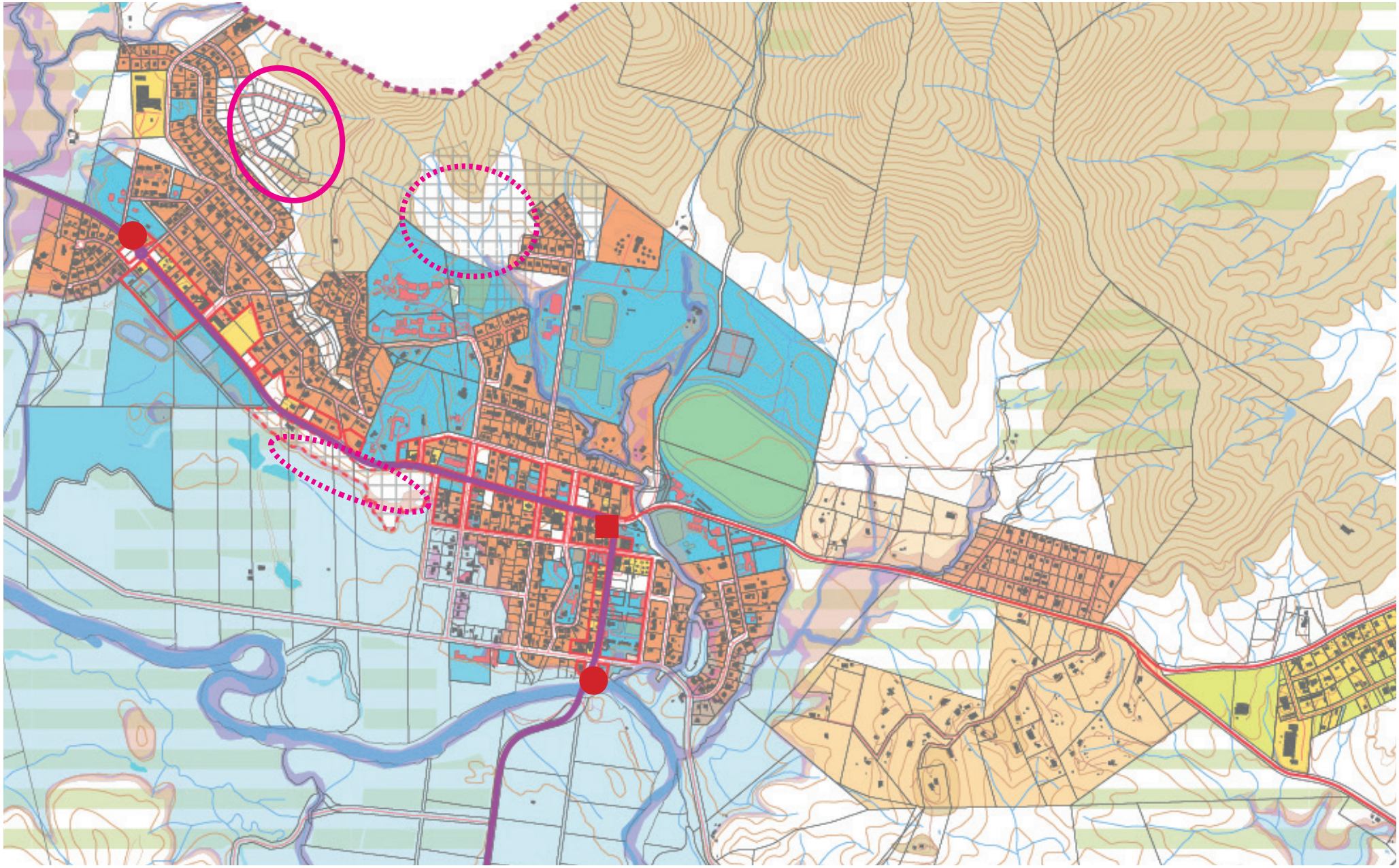

Centralité en droit de la RT1

SYNTHÈSE // FICHES ENJEUX

SYNTHÈSE // FICHES ENJEUX

THEMES	ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC A RETENIR	SYNTHÈSE DES ENJEUX
MILIEU NATUREL / TERRITOIRE & ENVIRONNEMENT		
CLIMAT	> un fort potentiel pour l'exploitation des énergies renouvelables, notamment solaire (taux d'ensoleillement) > des phénomènes climatiques exceptionnels à anticiper > des risques naturels très présents (inondation particulièrement)	> inciter à la prise en compte de l'environnement climatique dans les projets d'aménagement et de construction > favoriser l'exploitation des énergies renouvelables > se préserver contre les risques naturels
ANALYSE DE L'OCCUPATION DU SOL	> une augmentation des territoires artificialisés de 70 % entre 2010 et 2016, passant d'environ 1 % du territoire à 2 % (principalement au niveau du village et de la presqu'île Lebris) > une artificialisation diffuse sur la plupart des territoires agricoles entrainant un mitage des terres agricoles	> maîtriser l'étalement urbain et le mitage > préserver et valoriser le potentiel agronomique de la commune
TOPOGRAPHIE, HYDROGRAPHIE	> une topographie marquée offrant des paysages et sites remarquables > un réseau hydrographique dense > un vaste bassin versant de la La Foa et de ses affluents (générant un risque d'inondation en aval) ; des bassins versants plus réduits sur la partie littorale (accès réduit à la ressource en eau) > des bassins versants situés dans une zone tampon de l'Unesco (risques de pollutions à maîtriser) > un fort potentiel agricole (dans les vallées alluviales en particulier et pour l'élevage sur le littoral)	> assurer la préservation du relief, des paysages, lignes de crête, de l'écoulement des eaux, etc. dans les projets d'aménagements > se préserver contre les risques naturels > préserver et valoriser les espaces et activités agricoles
MILIEU NATUREL et BIODIVERSITÉ	> une commune implantée dans un environnement de qualité, que cela soit au niveau de la chaîne avec la zone clé de biodiversité de Do Nyi, ou au niveau du lagon, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. > des enjeux de conservation supracommunaux > des écosystèmes patrimoniaux préservés sur la chaîne et le littoral > entre la chaîne et le littoral, les formations terrestres situées sur les plaines et collines ont été grandement modifiées par les activités agricoles, entraînant une dégradation progressive des continuités écologiques > une seule formation de forêt sèche subsistante ; elle est néanmoins aujourd'hui complètement fragmentée. > une absence de réserve terrestre sur la commune (mais qui se situe à l'articulation de grands réservoirs de biodiversité) > des réserves marines existantes (l'îlot Isié reste le plus vulnérable à la fréquentation car il ne bénéficie pas d'une protection). > des pressions anthropiques sur le milieu (urbanisation, pollutions, feux, défrichements, espèces envahissantes, etc.) > activités économiques classées ICPE potentiellement impactantes pour la qualité des milieux naturels	> préserver et restaurer la biodiversité locale, source de richesse > assurer la protection des sites et écosystèmes sensibles, des aires protégées > renforcer et protéger les connectivités entre les espaces naturels et de biodiversité > diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats, faciliter les échanges génétiques ; créer des corridors écologiques > encadrer les activités sur les sites sensibles, sensibiliser, informer et mettre en valeur les écosystèmes remarquables > empêcher les défrichements non contrôlés, se prémunir contre les feux et espèces envahissantes, favoriser le reboisement

RESSOURCES NATURELLES	> une diminution de l'impact sur la consommation de ressources naturelles : la commune consomme moins d'eau, moins d'électricité et produit moins de déchets qu'auparavant > les principaux captages et forages publics utilisés disposent d'un dispositif de protection réglementaire. > certains forages ont des périmètres de protection éloignée occupés en partie par des activités humaines et agricoles susceptibles de pouvoir dégrader la qualité des eaux. > une zone d'activité (accueillant des ICPE) située en amont du principal captage AEP de la commune > une problématique d'accès à la ressource en eau sur le secteur de Lebris > un risque de remontée du biseau salé sur le littoral > le village dispose d'un système d'assainissement collectif performant > la commune est dotée d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et d'un Schéma Directeur d'Assainissement	> mettre en cohérence l'aménagement du territoire avec l'exploitation des ressources et la qualité des milieux > préserver la ressource en eau et lutter contre toute forme de pollution du milieu naturel > poursuivre la politique communale et intercommunale de gestion de la ressource en eau, de gestion des déchets, de promotion des énergies renouvelables > poursuivre la politique communale en matière d'assainissement > assurer la surveillance des installations classées
GRANDS PAYSAGES, SITES REMARQUABLES ET CADRE DE VIE	> 4 grandes familles d'entités paysagères (chaîne, collines, plaines et littoral) auxquelles il convient de rajouter le village, avec une identité propre, qui constitue la seule grande zone agglomérée de la commune. > Une alternance et une diversité des paysages créant un rythme caractéristique de l'identité de La Foa : signature de son identité rurale de l'Ouest de la Grande Terre. > des paysages remarquables, vitrine touristique de La Foa (Presqu'île de Ouano, îlots et Lagon, rivière, plaines agricoles et chaîne centrale). > un patrimoine historique existant au village	> préserver et mettre en valeur les paysages et les sites remarquables de la commune > Garantir un cadre de vie de qualité en valorisant le caractère rural et naturel de la commune > Embellir la traversée du village, mettre en valeur ses portes d'entrées
RISQUES MAJEURS	> de nombreux risques naturels sont présents sur la commune (tsunami, amiante environnemental, cyclones…), mais les plus importants demeurent le risque de feu de forêt (première cause de destruction des milieux naturels) et le risque inondation (première cause de dégâts matériels). > un manque de connaissances sur les risques de glissement de terrain	> Renforcer la connaissance et la maîtrise des risques afin de garantir la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement > proscrire l'urbanisation dans les zones à risques majeurs

MILIEU HUMAIN / STRUCTURATION & DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES		
GRAND TERRITOIRE ET BASSIN DE VIE	> une commune centre de bassin de vie > un passage obligatoire des flux en provenance du nord et de l'agglomération Nouméenne.	> affirmer le rôle de centre de bassin de vie de La Foa > poursuivre le développement des politiques intercommunales
POPULATION	> 2ème commune rurale de la Province Sud après Bourail > un centre de bassin de vie pour sa région (bassin de population théorique immédiat de plus de 5 500 habitants et élargi de plus de 10 000 habitants) > une stagnation de la croissance démographique entre 2014 et 2019, > un solde naturel positif et un solde migratoire négatif (plus de départs que d'installations sur la commune) > une population jeune, mais vieillissante (- 20 ans en baisse, + 60 ans en hausse et 20 à 59 ans stables) > une population multiculturelle, une mixité sociale et culturelle qui se vie particulièrement au village > une tendance à la baisse de la taille moyenne des ménages qui se confirme, générant des besoins en logements au-delà de ceux liés à la croissance naturelle ou migratoire. > un scénario de croissance « volontariste » qui devrait permettre d'anticiper le retour d'une croissance annuelle de l'ordre de 1.3, 1.5% de la population (soit un besoin en production annuelle de près de 20 logements sur l'ensemble de la commune)	> engager une politique de redynamisation de la commune pour renforcer son attractivité et renouer avec une croissance nécessaire à la pérennité du développement de La Foa et à la qualité de son cadre de vie. > assurer l'accueil des populations et répondre aux besoins liés à la croissance démographique projetée > maintenir et renforcer la population active et la jeunesse, offrir perspectives d'emploi et de logements sur la commune (projection annuelle de 20 logements minimum sur 10 ans) > répondre aux besoins en équipements, activités, améliorer le cadre de vie de la population > prendre en compte les besoins liés au vieillissement de la population > renforcer les liens, lieux d'échanges et de rencontre
LOGEMENT / HABITAT	> une population qui se réparti sur le territoire de la commune avec globalement : - un centre urbain structuré, avec des lotissements et logements périphériques proches (accueillant près de 80% de la population de la commune) - des tribus excentrées dans la chaîne - des vallées et plaines agricoles habitées - la zone résidentielle littorale de Lebris isolée > une très grande majorité de maisons individuelles et une présence d'appartements comparativement plus importante que pour le Sud Rural (13% du parc) > une part comparativement plus importante de logements sociaux que pour le Sud Rural (en lien avec le rôle de centre urbain et de centre de bassin de vie du village) > un projet de lotissement FSH de près de 54 lots à bâtir au centre de village > des potentialités d'urbanisation encore existantes et des zones de développement identifiées (dents creuses, prolongement du tissu urbain) > une diminution continue du la part des résidences principales (en lien avec le départ de population) > une très forte augmentation du nombre de logements vacants (soit 10% du parc en 2019) > une diminution de la part des résidences secondaires, après forte augmentation passée (tout de même 9% du parc)	> maîtriser l'étalement urbain, les extensions résidentielles, le mitage, la mutation des terres agricoles > fixer les limites de l'urbanisation > préserver et renforcer la structure urbaine du village > définir les secteurs de développement privilégiés selon leur vocation (gérer la cohabitation des zones selon leur vocation) > Définir la densité résidentielle et la forme urbaine souhaitée >répondre aux besoins de l'ensemble de la population en terme d'habitat (typologies, logement social, marché locatif et d'accession, etc.) > accompagner et maîtriser l'accueil des résidences secondaires, également source de développement pour la commune > mobiliser le parc de logements vacants > mobiliser les dents creuses existantes au village et les opportunités d'aménagement au village en continuité du tissu urbain existant

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	> 51% d'actifs ayant un emploi et 9% sont au chômage (un taux relativement élevé pour une commune centre de bassin de vie et d'emploi) > 78% de la population active communale travaille sur La Foa > une commune attractive, pourvoyeuse d'emplois quotidiens pour les communes de son bassin de vie (des migrations pendulaires avec les communes voisines) > une part importante d'emplois dans le secteur de l'agriculture et dans les secteurs de l'administration, de l'enseignement, de la santé (commune centre, pole éducatif, administratif et de santé) > les secteurs de l'industrie et de la construction relativement peu développés (absence d'activité minière notamment, un potentiel de développement pour le secteur de la construction). > un secteur des commerces, transports et services divers qui reste encore à développer au regard du statut de commune centre et de passage obligatoire des flux territoriaux) > un secteur artisanal bien représenté, une densité artisanale bien supérieure à la moyenne territoriale et provinciale > SPECIFICITE DE LA ZONE INDUSTRIELLE ET ARTISANALE DE MEARE : > située à 3km du centre du village, elle concentre la plupart des entreprises industrielles et artisanales de la commune. C'est la seule zone d'activité dédiée à ces activités sur la commune, elle est aujourd'hui saturée et n'offre plus de lots disponibles. Elle est, de surcroît, desservie par un réseau routier inadapté (ouvrage d'art sous dimensionné), à la sortie immédiate du village et souffre d'un sous-dimensionnement du réseau EP. > la zone accueille des activités commerciales et même des logements, générant des conflits d'usages potentiels > LES COMMERCES ET SERVICES : une offre variée exclusivement concentrée au village. > une commune centre de bassin de vie et de consommation pour Farino et Sarraméa (tournées vers le tourisme, avec aucun commerce), Canala Kouaoua et Moindou (avec une offre essentiellement tournée vers l'alimentaire, les petits commerces et peu de tourisme) > un projet de centre commercial au centre du village source de développement et d'attractivité > LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES : une offre variée, une région touristique attractive à fort potentiel > un vaste projet d'aménagement, de préservation et de mise en valeur de la presqu'île de Ouano > LE SECTEUR AGRICOLE : le principal secteur d'activité de la commune, avec une économie agricole structurée et à fort potentiel > une transversalité de l'importance du secteur agricole sur la commune (paysage, identité, attractivité touristique, développement économique, etc.) > un projet de construction d'un marché municipal au centre du village source de valorisation de la production communale > une problématique de développement et d'accès au foncier agricole (notamment lié à la taille minimale des parcelles constructibles considérée comme un réel frein aujourd'hui)	> consolider le tissu économique existant et offrir de nouvelles perspectives d'emploi sur la commune > soutenir la création d'emploi pour fixer les populations > renforcer le rayonnement, le dynamisme et l'attractivité économique du centre de village de La Foa > Maîtriser le développement des activités le long de la RT1 > favoriser l'implantation de commerces et services de proximité dans les zones de développement excentrées > déterminer les conditions d'implantations des futures activités artisanales et industrielles sur la commune (extension de la zone de Méaré ?, création d'une ou de nouvelles zones d'activités ? etc.). La sortie Nord du village offre des potentialités, ainsi qu'un foncier proche de l'aérodrome qui, pourrait en vitrine de la RT1, accueillir des activités innovantes et en lien avec la transition énergétique. > maîtriser l'impact des activités sur l'environnement, les déplacements, etc. > accompagner et maîtriser le développement touristique de la commune > développer un nouveau pôle touristique accès sur le tourisme vert sur la presqu'ile de Ouano > placer l'agriculture au cœur du projet de développement communal : préserver et développer le secteur agricole, pilier économique, identitaire, environnemental et paysager. > favoriser l'accès au foncier agricole et promouvoir la production communale (via la construction du marché notamment) > réduire la taille minimale des parcelles constructibles en zone agricole
> DÉPLACEMENTS, ACCESSIBILITÉ	> une commune au cœur du réseau routier territorial, avec la RT1 qui traverse le centre du village > un accroissement continu des flux sur la RT1 et la RM12 (formant un goulet d'étranglement au niveau du carrefour central du village) > un vaste réseau routier à entretenir pour la collectivité > une offre de transports en commun territorial et intercommunal (scolaires) existante	> limiter les accroches directes sur la RT1 > accompagner l'embellissement et la sécurisation de la RT1 en traversée de village > maîtriser l'accroissement des flux sur la RM12 > favoriser le développement des modes doux au centre de village et les liaisons avec ses quartiers périphériques proches

	> un centre urbain (village et périphérie) propice à la pratique des modes doux (en termes de distances à parcourir, d'accès aux fonctions urbaines et à la nature) > un projet de réaménagement de la traversée nord du village (enfouissement des réseaux, trottoirs, bande cyclable) en lien avec les projets de centre commercial, de marché et d'aménagement du parc urbain. > un projet intercommunal et touristique de « véloroute » > une commune avec un très bon niveau d'accessibilité aux plages et au lagon (îlots), mais avec peu d'aménagements et d'encadrement des pratiques aujourd'hui	> accompagner le projet intercommunal de Véloroute. > créer une nouvelle liaison plus direct et aménagée pour accéder à la plage principale de Ouano.
ÉQUIPEMENTS	> une commune bien équipée, un pôle administratif, de santé, scolaire (une absence de Lycée général qui constitue néanmoins un frein à son développement et au maintien des populations) > une polarité touristique, sportive et de loisirs > une concentration des équipements au village, lui-même situé au cœur des flux et dynamiques du territoire > un manque d'équipements et services de proximité pour les secteurs résidentiels excentrés > des équipements projetés source de développement, de dynamisme et d'attractivité : > le centre commercial Nilly village, marché municipal, nouvelle gendarmerie, funérarium (fin 2022), aménagement du parc Soury Lavergne, projet de «vélo-route des passerelles et des berges de La Foa» > un vaste projet de développement de la presqu'ile de Ouano axé sur le tourisme « vert »	> conforter le statut de centre de bassin de vie, de polarité secondaire au centre de la province Sud. > assurer la qualité urbaine, paysagère et du cadre de vie en centre de village > permettre l'implantation d'équipements et services de proximité dans les zones urbaines excentrées > accompagner l'émergence des projets structurants portés par la commune
RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES	> un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) et un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) existants sur la commune > une commune bien desservie en AEP si ce n'est le secteur de Pocquereux-Kouma et surtout de Lebris pour lequel une unité de dessalement sera mise en place par la collectivité. > un réseau d'assainissement public existant au village (capacité d'extension) > des périmètres de protection des eaux existants autour des captages AEP > un centre de tri et de transfert des déchets mis en place	> maîtriser les dépenses de la collectivité, les coûts d'infrastructures, par la maîtrise de l'urbanisation > protéger les milieux naturels et la ressource en eau > limiter les risques de pollution et les rejets non traités, maintenir la qualité des eaux et du milieu naturel > favoriser le développement des énergies renouvelables > assurer la couverture des zones urbaines par les réseaux publics d'eau potable, d'électricité et d'assainissement selon les secteurs. > renforcer la gestion écologique des déchets de manière à minimiser la mise en décharge et à préserver les ressources en eau
ANALYSE FONCIÈRE	> une très grande majorité du territoire communal est composée de foncier privé (63%). > le foncier coutumier représente près de 14% du territoire communal (avec une problématique spécifique identifiée pour de la tribu de Oua-Tom implantée sur foncier de droit privé) > la commune de La Foa est un propriétaire stratégique pour le développement de la commune. Ses réserves foncières lui ont permis de développer des projets en matière d'habitat, d'équipements et de développement économique. > des réserves foncières communales sont encore disponibles et mobilisables pour accompagner des projets de développement sur la commune (développement économique, d'équipements, d'habitat, lié au cadre de vie) > le village de La Foa présente encore de nombreuses «dents creuses» et capacités d'extensions immédiates offrant un potentiel de développement maîtrisé > par le passé, un dévoiement constaté des règles de divisions foncières en terre agricole pour le développement de lotissements résidentiels et de villégiature (à l'image du secteur de Lebris par exemple).	> engager des discussions avec le gouvernement, l'Adraf, la Province Sud, la commune et les coutumiers pour statuer sur la problématique de la tribu de Oua-Tom > mobiliser le foncier disponible en centre de village > mobiliser le foncier communal pour répondre aux enjeux de développement de la commune > protéger et mettre en valeur le foncier agricole, en favoriser l'accès tout en empêchant sa mutation non contrôlée > lutter contre les constructions illicites.

Commune de La Foa

Révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de LA FOA



PARTIE 2 - PROJET DE TERRITOIRE

Septembre 2025

ATHANOR ENVIE

Rappel des enjeux et objectifs

LE PROJET DE TERRITOIRE

Le « Projet de Territoire » constitue la «feuille de route» de la politique communale en matière d'urbanisme, de développement économique et social, de préservation de l'environnement et de prévention des risques.
C'est un outils de planification et de développement durable qui dresse à court, moyen et long terme les enjeux et grandes orientations de développement sur la commune.
C'est de ce projet de territoire partagé que découleront les choix en matière de zonage et de règlement.

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

De part son positionnement géostratégique, La Foa se positionne comme un centre de bassin de vie attractif au rayonnement supra-communal. La commune se situe à un nœud de connexions routières (RT1 flux Nord/Sud et la RP5 flux Côte Ouest/Côte Est.
Le village de La Foa s'est développé au droit de la RT1 et constitue un passage 'obligatoire' entre les principaux flux territoriaux, une «ville étape» fréquentée par les calédoniens.
La commune centralise les équipements structurants, les administrations, les commerces et services et constitue un bassin d'emploi et de consommation pour sa région.

La Foa est avant tout un bassin agricole historique et productif de Nouvelle-Calédonie.
Son environnement exceptionnel et ses ressources naturelles ont également permis à la commune de se positionner au cœur d'une région touristique attractive et accessible.

Cependant, bien qu'historiquement en forte croissance démographique, le développement de La Foa connaît un important ralentissement au cours de dernières années.
La commune fait face à une stagnation de sa croissance démographique, un départ de populations de la commune, un ralentissement de la construction et une augmentation de la vacance.
Par ailleurs, la commune connaît un vieillissement de sa population, un taux de chômage relativement élevé alors même que La Foa constitue un bassin d'emploi et d'équipements.

> LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU PUD

La commune s'est donc engagée dans une nouvelle politique stratégique et de développement durable pour se redynamiser et renforcer son attractivité. Cela passe également par la réalisation de projets structurants comme de proximité.

La révision du PUD est un outil d'accompagnement de la politique communale au service de la redynamisation et du renforcement de l'attractivité de La Foa.
Elle permettra de répondre aux enjeux d'aménagement du territoire, de développement économique, de préservation de l'environnement, d'amélioration du cadre de vie, etc.

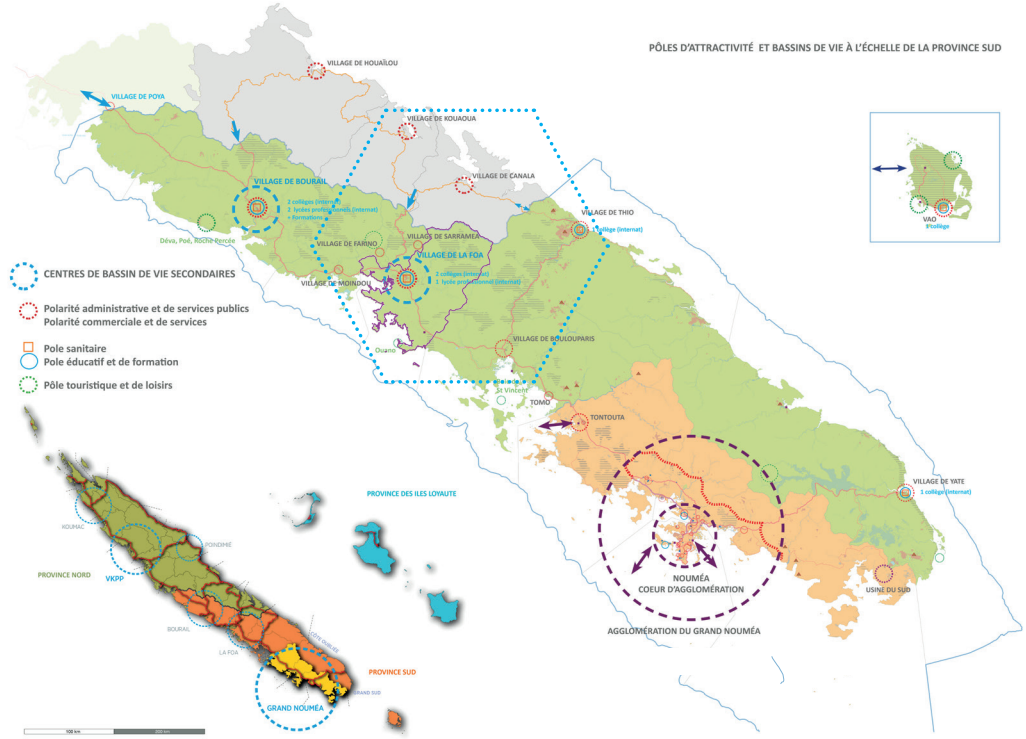

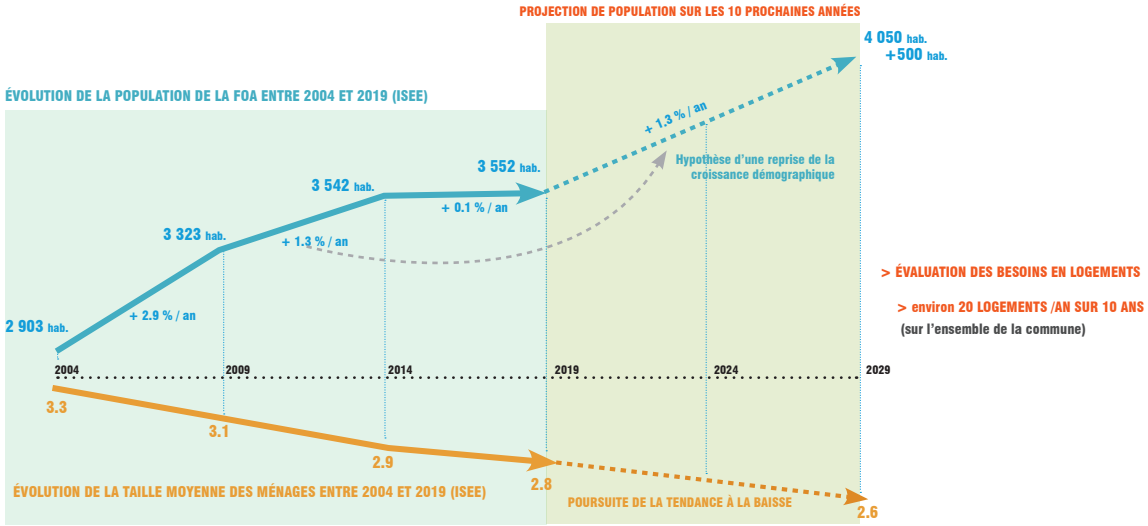

LES GRANDS AXES DU PROJET DE TERRITOIRE

Axe 1
Assurer la pérennité du développement, de l'attractivité et du rayonnement de La Foa

Axe 2
Favoriser le développement et la diversité du tissu économique de La Foa

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE AGRICOLE COMMUNAL

POURSUIVRE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT AXÉE SUR LE TOURISME VERT, BLEU, L'IDENTITÉ ET LES MODES DE VIE

ASSURER L'ACCUEIL ET LA RÉPARTITION HARMONIEUSE ET STRATÉGIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (secondaires et tertiaires) SELON LEUR VOCATION ET SPÉCIFICITÉS

> La zone d'activité de Méaré et la stratégie d'implantation des futurs activités artisanales et industrielles
> Limiter l'extension de la zone d'activité de Méaré
> Conforter la vocation industrielle et artisanale de la zone d'activités de Méaré qui doit être réservée à ces activités
> Gérer la cohabitation harmonieuse de la zone avec son environnement (distance des habitations, zone tampon).

RÉPONDRE AUX BESOINS D'IMPLANTATION DES ENTREPRISES

> Par la création d'une nouvelle zone d'activités artisanales et industrielles au sud
> Par l'implantation d'activités économiques commerciales, de services, d'artisanat de proximité au village et en sortie nord du village, en lien avec la RT1.

Axe 3
Accueillir les populations, maîtriser et accompagner le développement résidentiel

ANTICIPER LE RETOUR DE LA DYNAMIQUE D'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE ET D'ACCUEIL DES POPULATIONS

RENFORCER LA POLARITÉ URBAINE ET MAÎTRISER LES EXTENSIONS RÉSIDENTIELLES

> Une polarité urbaine centrale structurée à conforter
> Des extensions résidentielles périphériques à maîtriser
> Le quartier de Thia
> Répondre aux besoins d'implantation des populations selon la diversité de leur parcours résidentiels

ASSURER L'AUTONOMIE DES ZONES RÉSIDENTIELLES EXCENTRÉES

> Maîtriser le développement de la zone résidentielle rurale et de villégiature de Lebris, notamment au regard de la disponibilité de la ressource en eau et des réseaux.
> Permettre un développement maîtrisé d'un lotissement résidentiel et de villégiature sur la presqu'île de Ouano
> Accompagner les tribus dans leur développement et l'aménagement de leur territoire

MAÎTRISER LA MUTATION DES TERRES AGRICOLES EN RÉSIDENCES ET PROPRIÉTÉS DE LOISIRS ET LUTTER CONTRE LES CONSTRUCTIONS NON AUTORISÉES

Axe 4
Préserver et mettre en valeur l'environnement et la qualité du cadre de vie en lien avec la trame verte et bleue

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LA TRAME VERTE ET BLEUE

SE PRÉMUNIR DES RISQUES NATURELS

PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU, SE PRÉMUNIR DES RISQUES DE POLLUTION ET PROMOUVOIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

> ZOOM SUR LES SECTEURS STRATÉGIQUES

Stratégie d'aménagement du territoire et de développement durable de LA FOA

> LES 2 PÔLES D'ATTRACTIVITÉ ET DE RAYONNEMENT STRATÉGIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

LE VILLAGE DE LA FOA (et sa périphérie)
> un centre de bassin de vie structuré, identitaire, une polarité attractive, dynamique, rayonnante et singulière

LE SUD DE LA FOA : LA PRESQU'ÎLE DE OUANO ET LE SECTEUR DE L'AÉRODROME :
> l'émergence d'une polarité secondaire en lien avec les aménités naturelles d'exception et les opportunités de développement et d'aménagement existantes

1/ Développer un nouveau pôle d'attractivité axé sur le tourisme vert, balnéaire, les activités touristiques et de loisirs sur la presqu'île de Ouano

2/ Créer un nouveau pôle d'activité économique dédié et une zone de loisirs spécifique en lien avec la RT1 et opportunité d'aménagement au sud de la commune

> LES ZONES D'HABITAT EXCENTRÉES

La zone résidentielle rurale et de villégiature de Lebris à maîtriser (notamment au regard de la ressource en eau et des réseaux)

Tribus à accompagner dans leur développement et aménagement du territoire

> AU DELÀ DE CES SECTEURS CARACTÉRISÉS, LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES DOIVENT ÊTRE PRÉSERVÉS

> Renforcer l'intercommunalité et affirmer le rôle de centre de bassin de vie de La Foa

Au-delà des nécessités imposées par les dynamiques physiques et géographiques (bassin versant, zone côtière Ouest, etc.), certains enjeux de développement communaux s'appréhendent nécessairement au travers d'une coopération intercommunale affirmée et renforcée dont La Foa doit être le moteur : gestion des déchets, promotion touristique, transports en commun intercommunal, préservation et mise en valeur de l'environnement, etc.

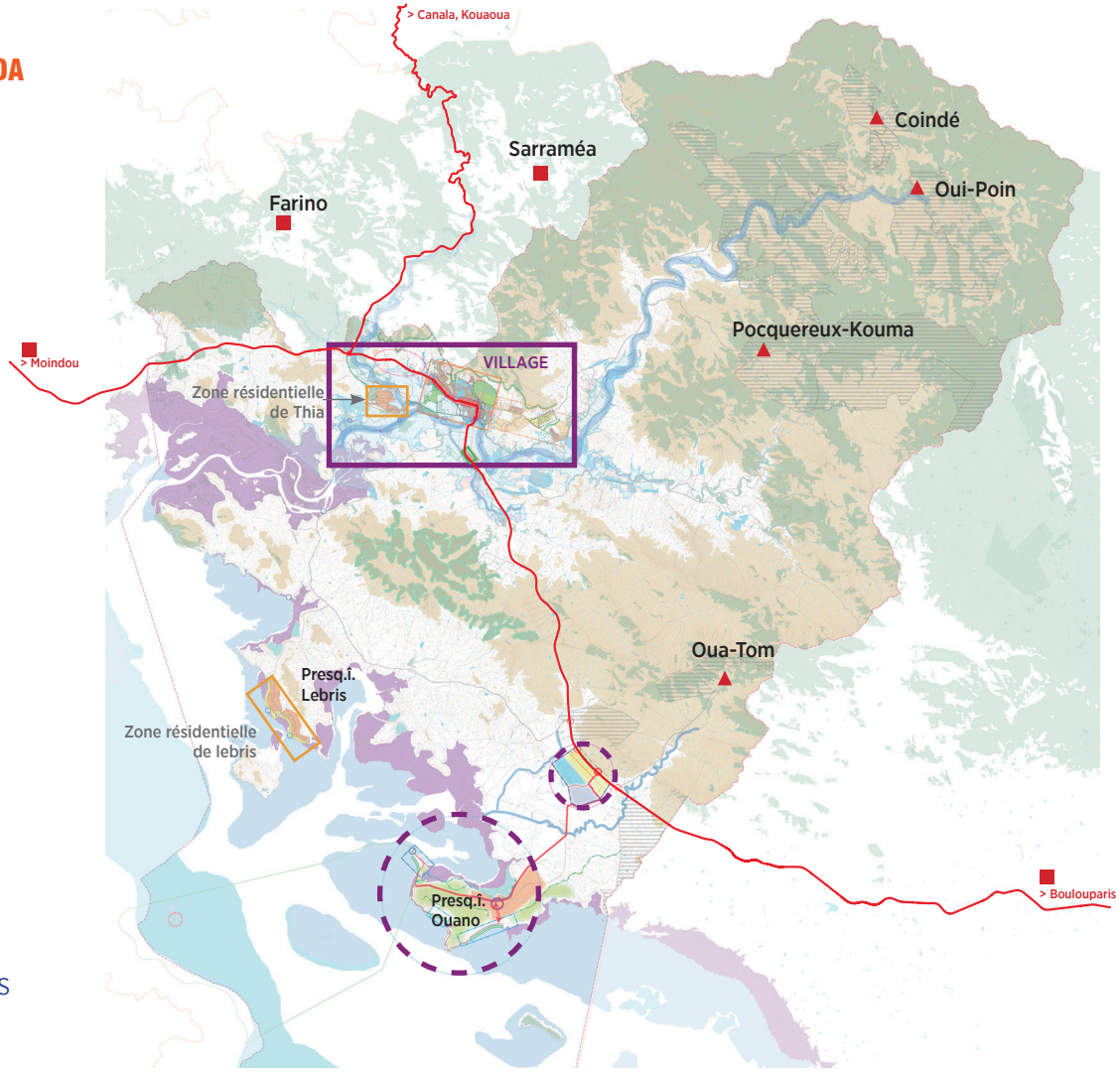

Cf. ZOOM SUR LES SECTEURS STRATÉGIQUES

AXE 2 - FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET LA DIVERSITÉ DU TISSU ÉCONOMIQUE DE LA FOA

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE AGRICOLE COMMUNAL

La préservation et la valorisation du patrimoine agricole communal est un axe majeur et transversal du projet de territoire communal.
L'agriculture occupe une place prépondérante dans les paysages, la dynamique économique, l'histoire et l'identité communale. Les activités agricoles y sont aujourd'hui diversifiées entre élevage, production maraîchère, production d'agrumes, aquaculture, pêche, etc.
La préservation des terres agricoles revêt en outre un caractère essentiel en termes de paysages et de préservation de l'environnement. L'agriculture est également un moteur de l'attractivité touristique communale qu'il convient de soutenir (accueil en gîte rural, à la ferme, activités de découverte et culturelles, etc.).La construction actuelle du marché de La Foa au village au droit de la RT1 et de la plaine de Nilly constitue à ce titre un outils de valorisation de la production agricole communale.
La spécialisation agricole, la valorisation des terroirs, la promotion et le soutien à l'agriculture, à la transformation des produits agricoles, etc. sont autant de pistes de développement.

La révision du PUD a également pour objectif prioritaire de répondre aux problématiques constatées en terme d'accès au foncier, de développement agricole, de poursuite des exploitations et d'implantation des jeunes agriculteurs, d'adaptations des pratiques, de valorisation des potentialités, etc.
Ainsi, la superficie minimale des terres agricoles constructibles sur la commune, fixée à 150 ha en dehors de la plaine alluviale aux abords du village, apparaît commun un réel frein et une mesure inadaptée aux problématiques rencontrées par les agriculteurs.
La taille minimale des parcelles constructibles en zone agricole sera ramenée à 50ha minimum.
Afin de développer et d'expérimenter de nouveaux modes d'agriculture, de favoriser l'accès au foncier agricole et de tenir compte de spécificités sectorielles, des sous-secteurs agricoles, avec une taille de parcelles constructibles réduites seront également développés.

La préservation et la pérennité des activités agricoles soulèvent par ailleurs des questions de fond quant à la mutation des terres agricoles (phénomène de résidentialisation notamment).
En effet, par le passé, des secteurs pourtant classés en zone agricole se sont développés sous forme de lotissements résidentiels ruraux (montage via des SCI notamment).
Aussi, la préservation des terres agricoles passera également par la maîtrise des extensions urbaines et de l'accueil des résidences et propriétés de loisirs ; ainsi que par la lutte contre les constructions non autorisées.

POURSUIVRE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT AXÉE SUR LE TOURISME VERT, BLEU, L'IDENTITÉ ET LES MODES DE VIE :

Le tissu économique de La Foa bénéficie également d'une économie touristique axée sur ses richesses naturelles, son accessibilité, son patrimoine agricole et culturel.
En effet, grâce à un patrimoine exceptionnel, des structures attractives, des activités diversifiées et un politique soutenue, La Foa est aujourd'hui reconnue comme une commune touristique à fort potentiel (activités en lien avec la montagne, les espaces agricoles, la rivière, le littoral, la mer et même les airs).

Le développement touristique de La Foa et de sa région s'oriente donc pleinement et naturellement vers un tourisme dit « vert ». L'obtention du label écotouristique Station Verte depuis 2019 témoigne de la reconnaissance de l'attractivité touristique de la région.
Le développement touristique de La Foa s'appuiera naturellement sur la trame verte et bleue (et agricole) qui constitue à ce titre un outils de valorisation.

L'accessibilité de la commune, notamment pour les résidents de l'agglomération à la recherche d'excursions «nature» ; et le potentiel de captation des flux de passage constitue une réelle opportunité de développement touristique pour la commune.

La redynamisation et l'attractivité touristique de La Foa passera en particulier par le projet de création et d'aménagement d'une polarité touristique, sportive et de loisirs sur la presqu'île de Ouano et aux abords de l'aérodrome (>Cf. Zoom secteur Sud).

Plus généralement, le développement touristique s'appuiera sur :
> la diversité culturelle, l'identité agricole et la vie à la campagne, l'accueil en tribus, les animations et événementiels, etc.
> le développement touristique du village : loisirs, sport, patrimoine historique et culturel, l'ouverture sur la rivière, le rayonnement des grands équipements, aménagement du parc urbain de la plaine de Nilly, embellissement de la traversée de village, etc.
> Le développement d'un projet intercommunal de «véloroute»

ASSURER L'ACCUEIL ET LA RÉPARTITION HARMONIEUSE ET STRATÉGIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (secondaires et tertiaires) SELON LEUR VOCATION ET SPÉCIFICITÉS

La stratégie d'implantation des activités économiques vise à privilégier un développement des activités commerciales et de services (qui ne sont pas dites 'de proximité') au village, dans sa continuité en sortie nord, le long et en lien avec la visibilité commerciale et zone de chalandise générée par la RT1.
Les équipements et services de proximité pourront accompagner le développement et l'autonomie des secteurs résidentiels éloignés du village.

> La zone d'activité de Méaré et la stratégie d'implantation des futurs activités artisanales et industrielles

La zone d'activité de Méaré se situe à prés de 2 km à l'Est du village. Elle est relativement éloignée et déconnectée de la RT1, en terme de visibilité notamment.
La zone artisanale et industrielle accueille aujourd'hui des activités commerciales et de services et même des logements individuels. Cette cohabitation au sein même de la zone peut être source de nuisances et de conflits d'usages.
Par ailleurs, la zone ne dispose actuellement plus de lots nus pour l'implantation de nouvelles activités artisanales et industrielles. Étant la seule zone dédiée à ces activités sur la commune, la question des perspectives d'implantation de ces futures activités se pose sur la commune à l'avenir.

> Limiter l'extension de la zone d'activité de Méaré

L'extension de la zone d'activité de Méaré prévue par le PUD actuel est aujourd'hui remise en question. En effet, outre son positionnement géostratégique et sa localisation ; son extension à l'Est du village pourrait accroître la problématique congestion et sécurisation des flux entre la zone et le centre de village (réseau routier formant un effet entonnoir, un goulet d'étranglement au niveau de carrefour central du village ; flux poids lourds accrus entre le village et Méaré sur un axe très fréquenté par les résidents, etc.).

> Conforter la vocation industrielle et artisanale de la zone d'activités de Méaré qui doit être réservée à ces activités

> Gérer la cohabitation harmonieuse de la zone avec son environnement (distance des habitations, zone tampon).

RÉPONDRE AUX BESOINS D'IMPLANTATION DES ENTREPRISES

La volonté communale est bien d'offrir des perspectives d'implantation pour ces activités sur La Foa afin de répondre aux besoin des entreprises, accompagner le développement de la commune, maintenir et favoriser la diversité du tissu économique, créer des emplois et des richesses sur la commune. Le développement des perspectives d'emploi sur la commune permettra en outre de fixer les populations sur son territoire.

> Par la création d'une nouvelle zone d'activités artisanales et industrielles au sud

La création d'un nouveau pôle d'activité économique dédié en lien avec la RT1 au sud de la commune sur un foncier maîtrisé par la collectivité permettra de répondre aux besoins d'implantation des entreprises à l'avenir. Il notamment envisagé la création d'une 'zone franche' et de favoriser l'implantation d'entreprises agissant dans les domaines du développement durable et de la transition énergétique sur cette zone.
(cf. zoom secteur Sud)

> Par l'implantation d'activités économiques commerciales, de services, d'artisanat de proximité au village et en sortie nord du village, en lien avec la RT1.

Le PUD devra permettre de renforcer l'attractivité de la façade économique au droit de la RT1 en traversée de village et d'accompagner l'extension nord du village.
L'implantation du centre commercial, du marché et la requalification de la RT1 permettront notamment d'accompagner cette dynamique.
(Cf. zoom secteur Village)

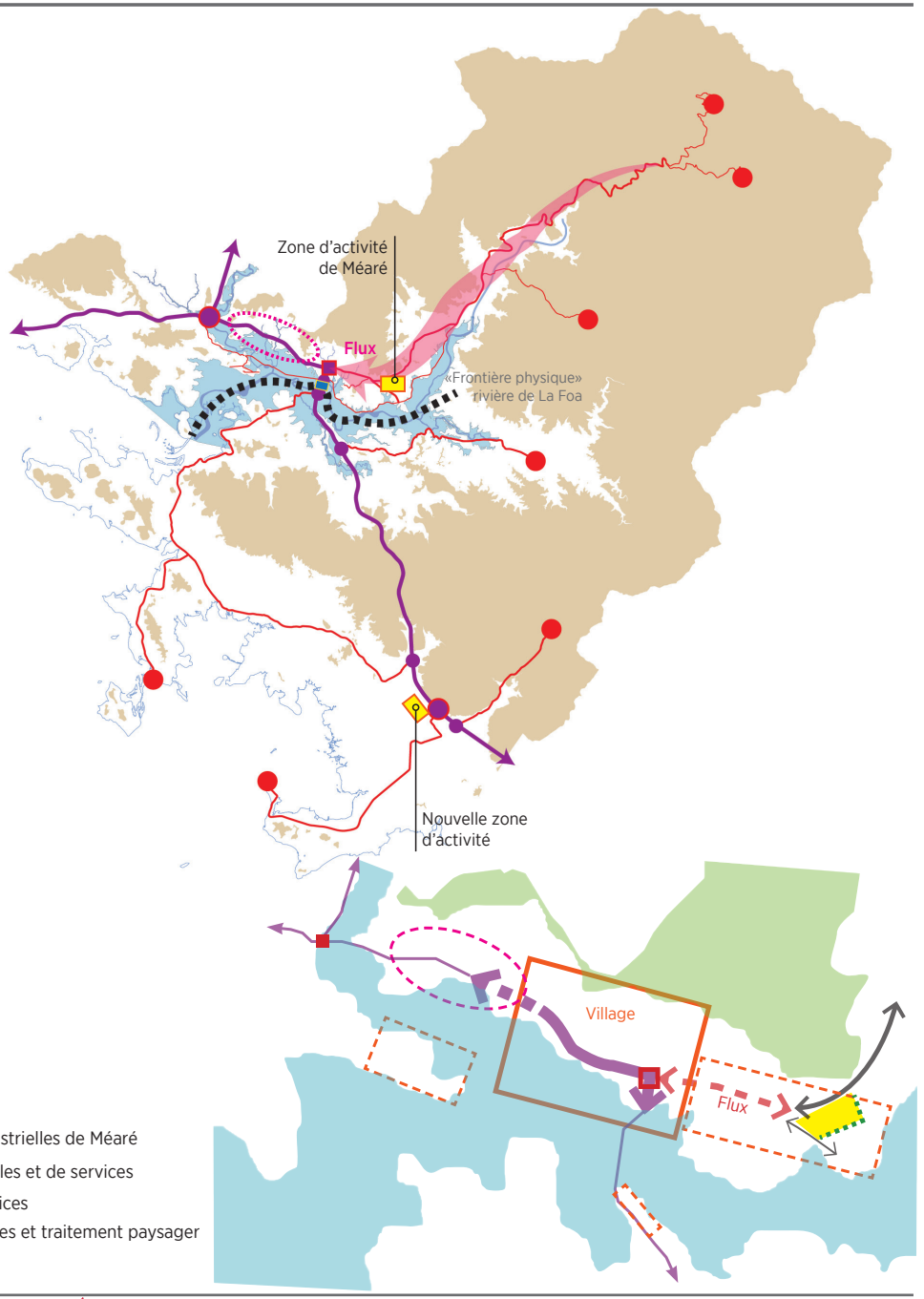

AXE 3 - ACCUEILLIR LES POPULATIONS, MAÎTRISER ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

ANTICIPER LE RETOUR DE LA DYNAMIQUE D'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE ET D'ACCUEIL DES POPULATIONS

Historiquement en forte croissance démographique, le dernier recensement a révélé une stagnation de la croissance démographique communale.
La politique d'attractivité et de redynamisation économique mise en place par la commune, avec l'accueil de projets structurants tels que le centre commercial au village, la nouvelle gendarmerie et autres projets de construction, vont générer une nouvelle dynamique de développement sur La Foa. Cela devrait s'accompagner de nouvelles arrivées de populations (potentiellement d'un retour pour certaines) et contribuer au maintien des populations actives sur La Foa.
Cela nécessite d'anticiper les besoins d'accueil et notamment en terme de besoins en logements et équipements.
Pour s'assurer que le PUD permette d'accompagner et de maîtriser l'aménagement du territoire pour les années à venir (court, moyen et long terme), les besoins en logements ont été évalués à environ 20 logements par an en moyenne sur l'ensemble de la commune (croissance naturelle, migrations résidentielles, décohabitation).

RENFORCER LA POLARITÉ URBAINE ET MAÎTRISER LES EXTENSIONS RÉSIDENTIELLES

La maîtrise de l'étalement urbain est un véritable enjeu pour la commune de La Foa. Il s'agit également d'œuvrer pour une forme d'urbanisme à faible empreinte écologique, respectueuse de l'environnement et de la maîtrise de dépenses publiques.

> Une polarité urbaine centrale structurée à conforter

Le centre urbain de La Foa et sa périphérie accueille près de 80% de la population communale.
Cette configuration assez exceptionnelle pour une commune rurale de brousse est un atout pour l'aménagement du territoire communal et la qualité de son cadre de vie : mixité et accessibilité aux fonctions urbaines, limitation des déplacements, préservation des espaces naturels et agricoles, etc.
L'objectif sera de conforter cette structure urbaine centrale (mobilisation des dents creuses et de la vacance, extensions en continuité du tissu urbain existant) dans le respect de la trame verte et bleue et de la préservation des activités agricoles.

Le développement du centre urbain sera guidé par la recherche d'une cohabitation harmonieuse des fonctions urbaines (habitat, activités économiques, équipements) et de la préservation de la qualité du cadre de vie des quartiers résidentiels.

> Des extensions résidentielles périphériques à maîtriser

Contraint entre les montagnes et la rivière de La Foa, le village s'est naturellement étendu d'Est en Ouest. Le PUD permettra de fixer les limites et conditions d'occupation des extensions urbaines résidentielles.

> Le quartier de Thia

Le quartier de Thia s'est développé relativement en marge du village de La Foa.
L'objectif de la commune est conforter la vocation résidentielle du quartier, dans la limite de la zone urbaine déjà existante (contrainte par la zone inondable et les activités agricoles alentours).
Parallèlement et pour améliorer la qualité du cadre de vie de ce quartier historique, le projet de territoire communal veillera à :

> faciliter les connexions au village et carrefour territorial (notamment liaisons modes doux avec le centre de village et la plaine de Nilly)
> renforcer dans son autonomie (permettre l'implantation d'activités et équipement de proximité)
> faciliter l'accès à la rivière
> se prémunir du risque d'inondation.

> Répondre aux besoins d'implantation des populations selon la diversité de leur parcours résidentiels

Le centre de bassin de vie et d'emploi de La Foa devra également répondre à la diversité des besoins en logements et en hébergement, en permettant l'implantation d'une mixité de programmes (locatifs/accession, social/intermédiaire, hébergement spécifique).

ASSURER L'AUTONOMIE DES ZONES RÉSIDENTIELLES EXCENTRÉES

> Maîtriser le développement de la zone résidentielle rurale et de villégiature de Lebris,

notamment au regard de la disponibilité de la ressource en eau et des réseaux.
Éloigné des infrastructures et services à la population, le lotissement rural qui s'est développé sur la presqu'île de Lebris n'avait pas tenu compte de la problématique d'accès aux réseaux et à la ressource en eau.
Aujourd'hui, une unité de dessalement va être installée pour répondre aux besoins des populations qui s'y sont implantées.
Cependant, l'objectif désormais est de contenir et maîtriser le développement des constructions sur ce secteur tout en renforçant son autonomie et la qualité de son cadre de vie (accès aux réseaux, équipements et services de proximité pour limiter la dépendance au village, accès au littoral et à la mer).

> Permettre un développement maîtrisé d'un lotissement résidentiel et de villégiature sur la presqu'île de Ouano

Le littoral est un espace attractif et très convoité où la maîtrise de l'aménagement et de l'occupation des sols est un enjeu majeur.
Le projet de développement d'un lotissement résidentiel et de villégiature permettra d'accompagner l'émergence d'une polarité touristique verte sur la presqu'île de Ouano.
Au regard de l'importance des enjeux de préservation de valorisation et d'ouverture au public de la presqu'île, des conditions d'implantations strictes seront mises en place, notamment au travers d'une procédure d'ouverture à l'urbanisation concertée avec la mairie et précisant les objectifs attendus.

> Accompagner les tribus dans leur développement et l'aménagement de leur territoire

MAÎTRISER LA MUTATION DES TERRES AGRICOLES EN RÉSIDENCES ET PROPRIÉTÉS DE LOISIRS ET LUTTER CONTRE LES CONSTRUCTIONS NON AUTORISÉES

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LA TRAME VERTE ET BLEUE

La Trame verte et bleue de La Foa est formée d'un réseau de continuités écologiques et d'espaces naturels préservés relevant à la fois du domaine terrestre, aquatique et maritime.
L'identification de cette trame verte et bleue constitue un outil d'aménagement durable du territoire Lafoyen.
Elle est d'autant plus importante pour la commune que l'environnement naturel y joue un rôle prépondérant dans les domaines du développement économique, du cadre de vie et de l'identité de La Foa et de sa région, considérée comme la « perle verte » de la Province Sud.
La préservation des écosystèmes, de la biodiversité et de la ressource en eau relève d'ailleurs d'enjeux et de compétences qui dépassent le seul cadre communal mais dont la commune se porte garante, notamment à travers son Plan d'Urbanisme Directeur.

La protection du patrimoine naturel est donc une nécessité pour La Foa. Sa mise en valeur constitue par ailleurs un réel outil de développement pour la commune (domaine économique, touristique, agricole, de lien social et culturel, événementiel, etc.)

SE PRÉMUNIR DES RISQUES NATURELS

La commune de La Foa est fortement exposée aux risques naturels et en particulier au risque d'inondation associé à la rivière de La Foa.
Les règles de constructibilité en zone inondable sont définies par les cartes d'aléas d'inondation annexées au PUD et auxquelles sont adossées une réglementation supracommunale.
Les espaces rendus inconstructibles restent propices aux activités agricoles. À proximité du village, leur valorisation par des structures adaptées aux risques sera également encouragée (activités touristiques, sportives et de loisirs).

D'autres risques potentiels sont à prendre en compte au regard des projets d'aménagement et de construction (risques de glissement de terrain, présence d'amiante, périmètre de protection des eaux, etc.). Il conviendra donc de tenir compte des études relatives aux aléas, au fur et à mesure de leur disponibilité ou de leur mise à jour, dans le cadre des projets d'aménagement et de construction.

Enfin, en termes de risques pour l'environnement, la commune se montrera particulièrement vigilante quant aux risques de feux sur son territoire, mais également aux risques de nuisance et de pollutions liées aux activités classées ICPE notamment, aux risques liées aux transports sur la RT1, etc.

PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU, SE PRÉMUNIR DES RISQUES DE POLLUTION ET PROMOUVOIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La préservation de la ressource en eau est également une priorité communale.
Au-delà de la maîtrise des consommations et des dépenses, de la protection des captages, il s'agit de se prémunir contre les risques de pollution.

La commune s'est notamment engagée dans une politique d'assainissement collectif à l'échelle du village. L'actualisation de son schéma directeur d'assainissement permettra d'accompagner la croissance du village et de limiter les risques de pollution.

Par ailleurs, la gestion des déchets et la maîtrise des énergies sont aujourd'hui de compétences intercommunale, permettant ainsi une plus grande efficacité des services publics (création du centre de traitement des déchets, politique de l'eau, développement des énergies renouvelables, des bornes de recharge pour véhicules électriques, etc.).

Enfin, le développement d'un réseau modes doux de déplacement à l'échelle du village et des ses quartiers périphériques contribuera à limiter les déplacements automobiles par l'incitation à la pratique (aménagements sécurisés pour les modes doux).
C'est notamment le cas du projet de requalification de la RT1 au nord du village en lien avec son développement (centre commercial, marché, parc urbain).

APERÇU DU RISQUE D'INONDATION AUX ABORDS DU VILLAGE

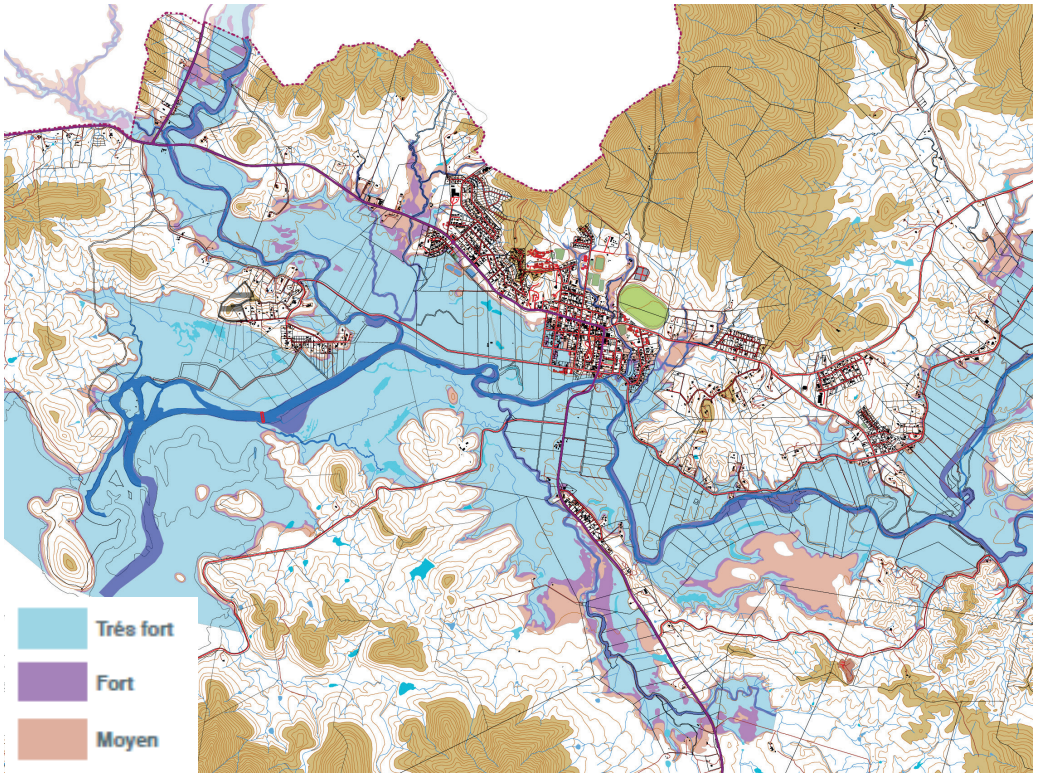

Trame Verte et Bleue de LA FOA

PROTÉGER LES GRANDS ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION DE LA FOA ET DE SA ZONE D'INFLUENCE

- Parc provincial
- Réserve naturelle terrestre (aires protégées)
- Zones clés de biodiversité NC
- Grands massifs forestiers de la chaîne centrale
- Grands corridors écologiques

> politique intercommunale (conseil de l'eau, développement touristique, etc.)

DÉCLINER LA TRAME VERTE ET BLEUE ENJEUX À L'ÉCHELLE COMMUNALE

> outils de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel de La Foa

- Réserve naturelle marine
  Aire protégée intégrée à la ZCO

Milieu naturel à préserver :

- Forêt sèche littorale + zones de connectivités et de reconquête de la biodiversité
- Forêt humide de la chaîne + zones de connectivités et de reconquête de la biodiversité
- Maquis
- Zones humides
- Mangrove
- Herbiers
- Platiers, récifs coralliens
- Préserver et valoriser l'embouchure
- Pôle d'attractivité littoral
  > à inscrire dans perspective de développement durable
- Îlots accessibles à protéger (encadrement des pratiques)
- Plages à valoriser selon leur spécificités
- Corridors écologiques à préserver et reconquérir
  > la rivière de La Foa comme élément structurant
- Le village de La Foa, polarité urbaine et touristique
  > ouverture sur la rivière de La Foa

SE PRÉMUNIR DES RISQUES

- Périmètre de Protection des Eaux
  > protection des captages AEP
- Zone inondable
  > non constructible (aléas très fort)

Et plus généralement :
> lutter contre les feux, les espèces invasives
> se prémunir du risque de submersion et de glissement de terrain
> lutter contre les pollutions, préserver la ressource en eau (montée du biseau salé notamment)

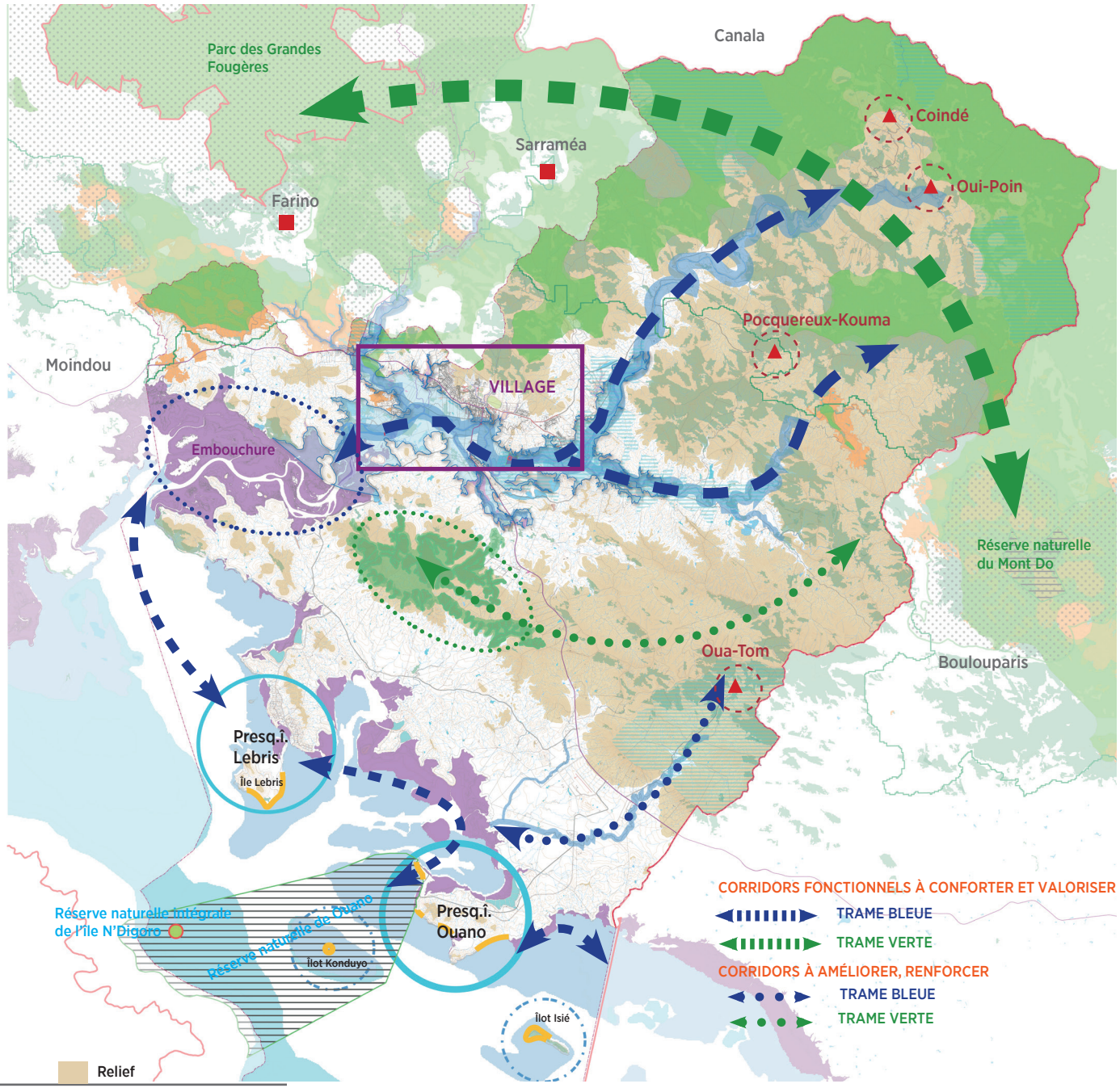

> ZOOM SUR LES SECTEURS STRATÉGIQUES - GRANDES ORIENTATIONS ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT





ZOOM SUR LES SECTEURS STRATÉGIQUES

> LES 2 PÔLES D'ATTRACTIVITÉ ET DE RAYONNEMENT DE LA COMMUNE :

LE VILLAGE DE LA FOA (et sa périphérie)

> une polarité historique attractive, dynamique, rayonnante, singulière

LE SUD DE LA FOA : LA PRESQU'ÎLE DE OUANO ET LE SECTEUR DE L'AÉRODROME :

> l'émergence d'une polarité secondaire en lien avec les aménités naturelles d'exception et les opportunités de développement et d'aménagement existantes

1/ Développer un nouveau pôle d'attractivité axé sur le tourisme balnéaire, les activités touristiques et de loisirs sur la presqu'île de Ouano

2/ Créer un nouveau pôle d'activité économique dédié et une zone de loisirs spécifique en lien avec la RT1 et opportunité d'aménagement au sud de la commune

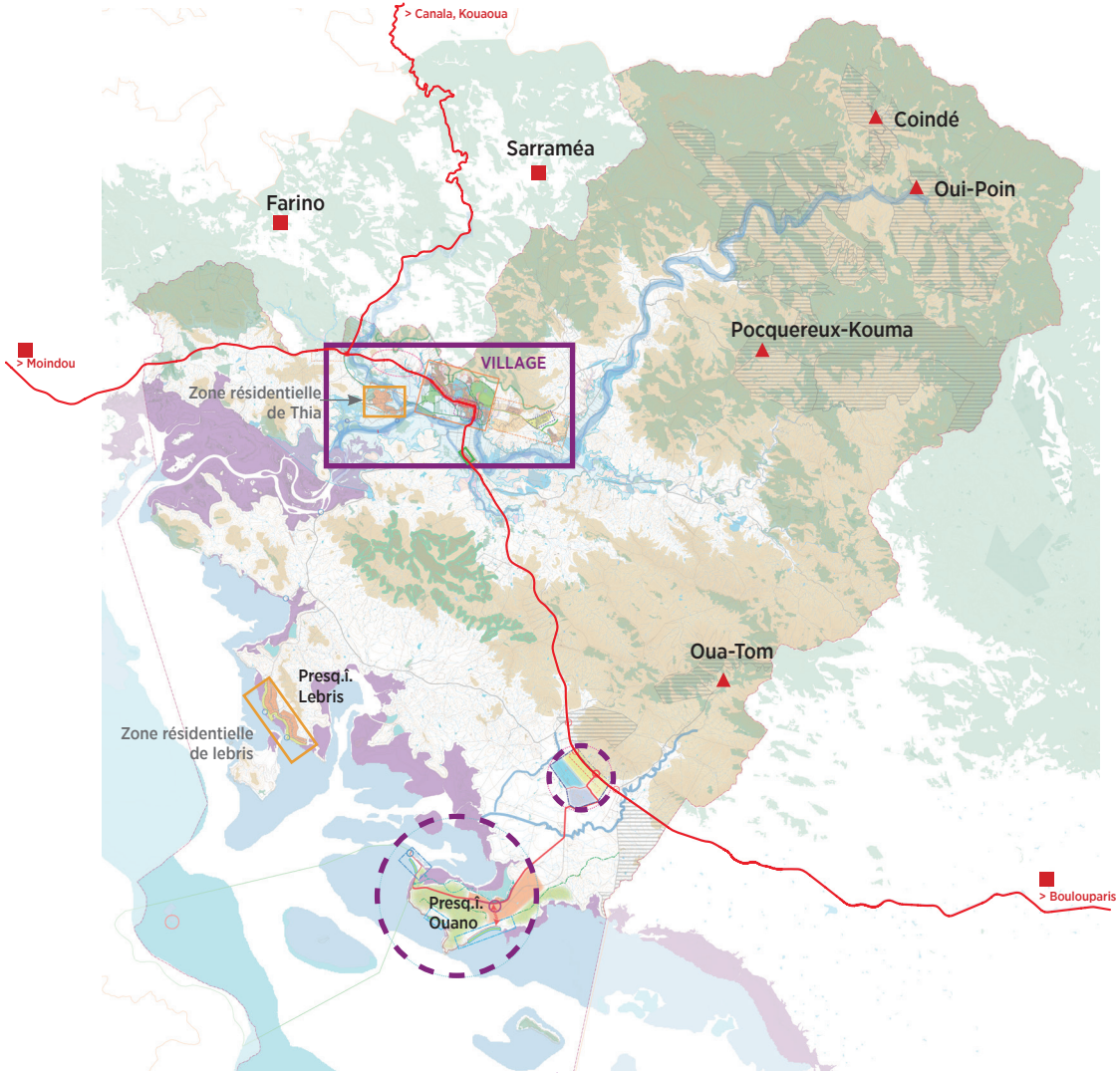

Cf. ZOOM SUR LES SECTEURS STRATÉGIQUES

LE VILLAGE DE LA FOA (et sa périphérie)

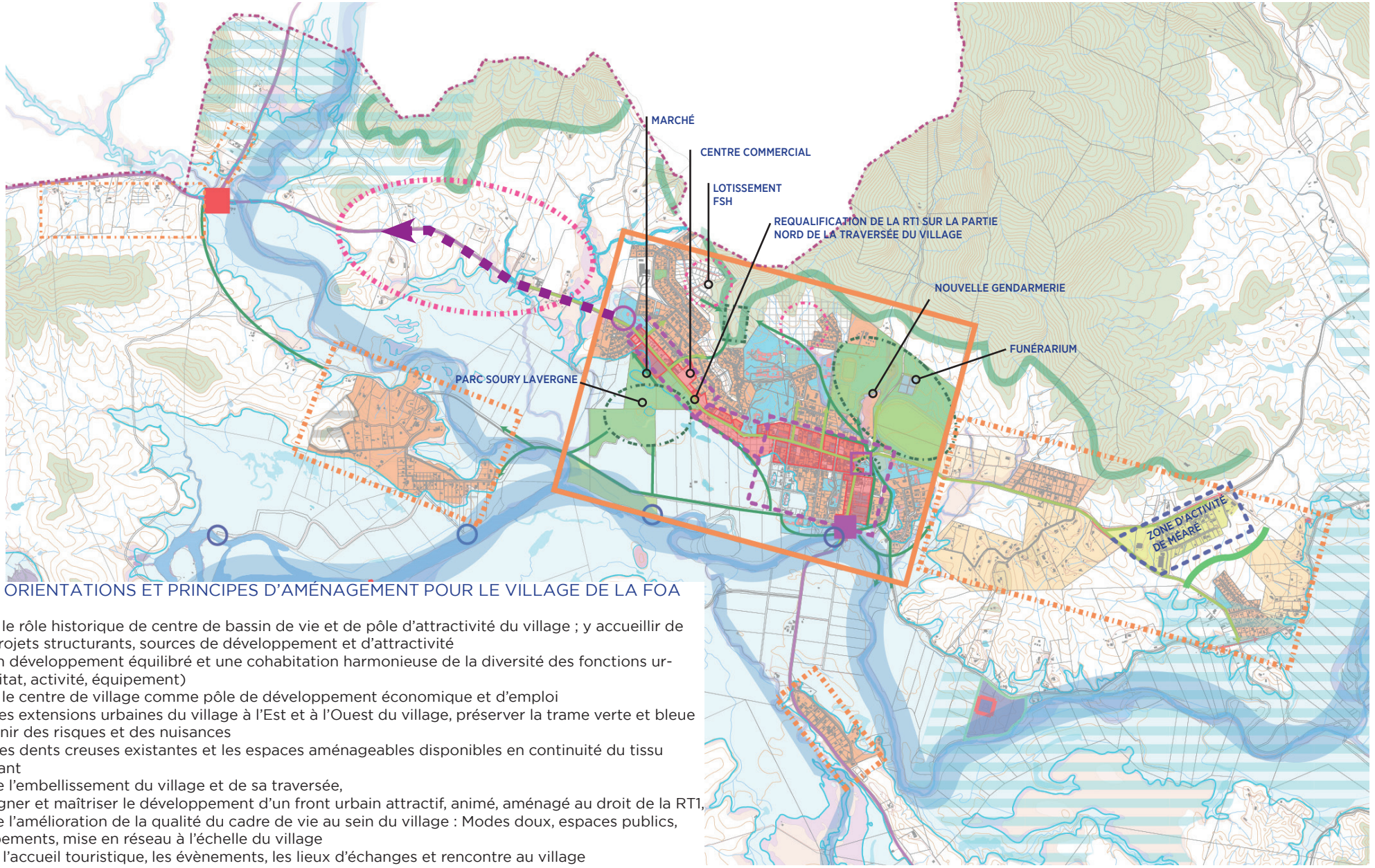

GRANDES ORIENTATIONS ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT POUR LE VILLAGE DE LA FOA

> Conforter le rôle historique de centre de bassin de vie et de pôle d'attractivité du village ; y accueillir de nouveaux projets structurants, sources de développement et d'attractivité
> Assurer un développement équilibré et une cohabitation harmonieuse de la diversité des fonctions urbaines (habitat, activité, équipement)
> Conforter le centre de village comme pôle de développement économique et d'emploi
> Maîtriser les extensions urbaines du village à l'Est et à l'Ouest du village, préserver la trame verte et bleue et se prémunir des risques et des nuisances
> Valoriser les dents creuses existantes et les espaces aménageables disponibles en continuité du tissu urbain existant
> Poursuivre l'embellissement du village et de sa traversée,
> Accompagner et maîtriser le développement d'un front urbain attractif, animé, aménagé au droit de la RT1,
> Poursuivre l'amélioration de la qualité du cadre de vie au sein du village : Modes doux, espaces publics, parcs, équipements, mise en réseau à l'échelle du village
> Renforcer l'accueil touristique, les évènements, les lieux d'échanges et rencontre au village

LE VILLAGE DE LA FOA (et sa périphérie)

MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE URBAIN

Conforter le rôle de centre de bassin de vie et de pôle d'attractivité du village
Centre urbain de La Foa (mixité des fonctions urbaines (activités, habitat, équipements)

Coeur de village
Valoriser les dents creuses et le potentiel de densification

NB : étudier les possibilités d'aménagement et conditions de constructibilité éventuelle des lots existants situés au Sud-Ouest du coeur historique et implantés en zone inondable

Poursuivre le développement du coeur de village et accompagner l'émergence d'une centralité en droit de la RT1 en traversée de village
Front urbain, lien et continuité avec l'espace public, animation des RDC (commerces, services, équipements)

Maîtriser les extensions urbaines et rurales en périphérie de village et assurer la qualité du cadre de vie des quartiers

Potentiel d'extension urbaine au nord du village en continuité du tissu urbain à valoriser du fait de son positionnement stratégique (dynamique de développement privilégiée, contraintes naturelles)

Développement d'activités économiques, commerciales et de services aux abords de la RT1

ACCUEILLIR DE NOUVEAUX PROJETS STRUCTURANTS, SOURCES DE DÉVELOPPEMENT ET D'ATTRACTIVITÉ

PROJETS

ASSURER UNE COHABITATION HARMONIEUSE ET UNE RÉPARTITION STRATÉGIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SUR LA COMMUNE

Zone d'activité artisanale et industrielle
> conforter la vocation de la zone tout en limitant son extension (offrir en parallèle de nouvelles perspectives d'implantation pour répondre aux besoins et à la saturation de la zone)
> assurer sa cohabitation avec son environnement

Gérer la cohabitation et les conflits d'usages entre les activités sources de nuisances et les habitations

Favoriser l'implantation d'acitivtés économiques commerciales et de services aux abords de la RT1

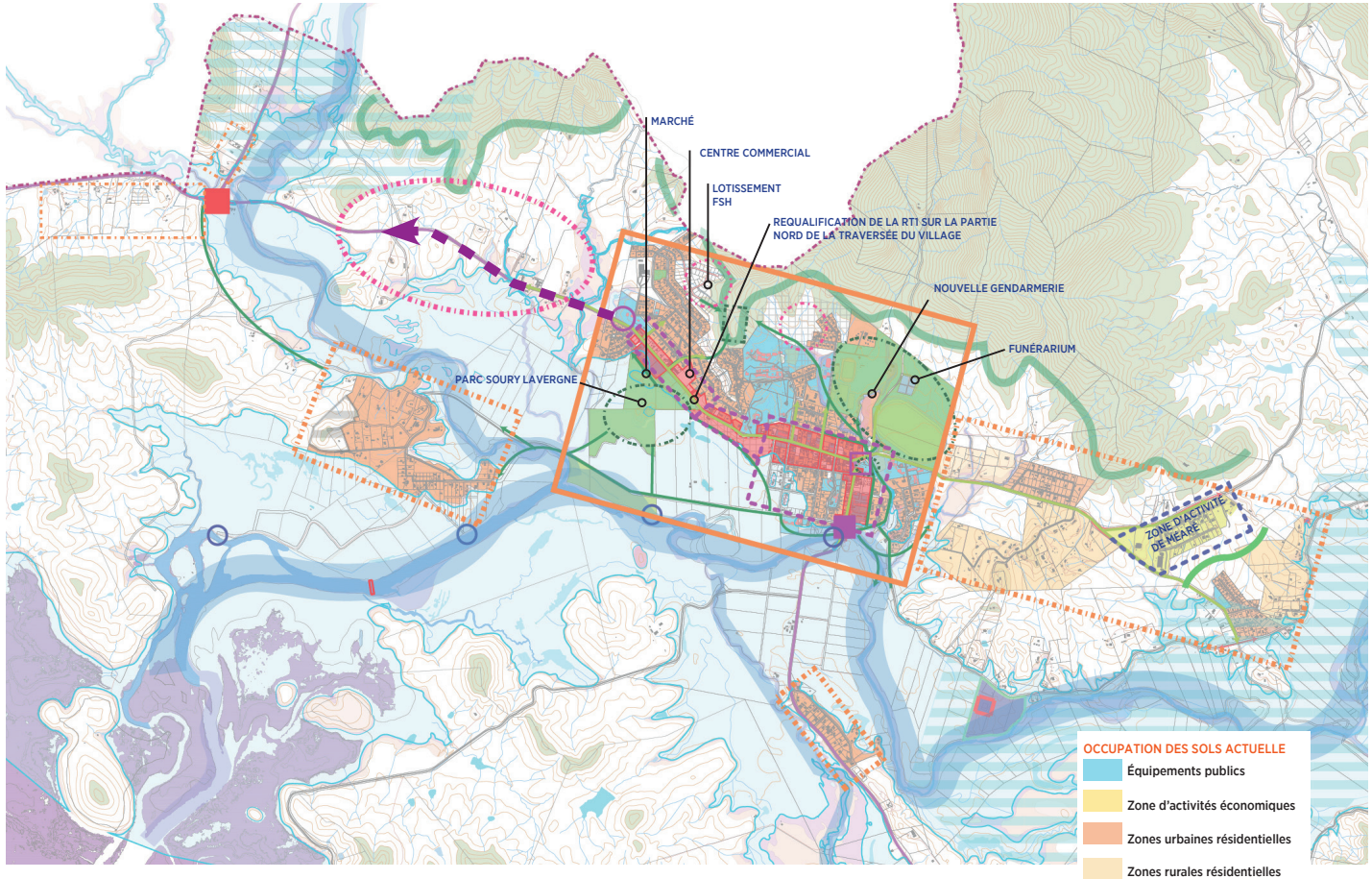

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LA TRAME VERTE ET BLEUE À L'ÉCHELLE DU VILLAGE : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE AU VILLAGE

Fixer les limites du développement et des extensions urbaines :

Ceinture verte marquée par le relief au Nord

Relief à préserver

Ceinture Bleue marquée par la rivière de La Foa et la limite de zone inondable (aléas très fort) au Sud

Valoriser la qualité du cadre de vie

Pôles d'attractivité majeurs pour les activités

> Mettre en valeur le patrimoine historique, culturel et paysager du village

Principes de connexions modes doux aux espaces naturels

Favoriser et valoriser les accès à la rivière
> principes d'accès

Préserver la ressource en eau

Captage public AEP
Périmètre de Protection des Eaux

PRÉSERVER ET VALORISER LA PLAINE AGRICOLE

Maintenir et valoriser la vocation agricole de la plaine inondable y permettre le développement d'équipements et aménagements sportifs et de loisirs en lien avec le village et les quartiers

SE PRÉMUNIR DU RISQUE D'INONDATION

Trés fort

Fort

Moyen

METTRE EN VALEUR, EMBELLIR LES ENTRÉES DE VILLE ET LA TRAVERSÉE DE VLLLAGE

L'entrée de ville Sud :
Mise en valeur du patrimoine historique et identitaire de La Foa, valorisation de la rivière et ses abords

L'entrée de ville Nord :
Requalification en lien avec l'extension nord du village

Aménager et mettre en valeur :

Carrefour central du village

Carrefour territorial stratégique

Sécuriser les accès sur la RT1

Principes d'aménagements modes doux et de traitement qualitatif des espaces publics de voiries

LE SUD DE LA FOA ET LA PRESQU'ÎLE DE OUANO

GRANDES ORIENTATIONS ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT POUR LE SUD DE LA FOA : LA PRESQU'ÎLE DE OUANO ET LE SECTEUR DE L'AÉRODROME

> l'émergence d'une polarité secondaire en lien avec les aménités naturelles d'exception et les opportunités de développement et d'aménagement existantes

1/ Développer un nouveau pôle d'attractivité axé sur le tourisme balnéaire, les activités touristiques et de loisirs sur la presqu'île de Ouano

2/ Créer un nouveau pôle d'activité économique dédié et un parc de loisirs spécifiques en lien avec la RT1 au sud de la commune

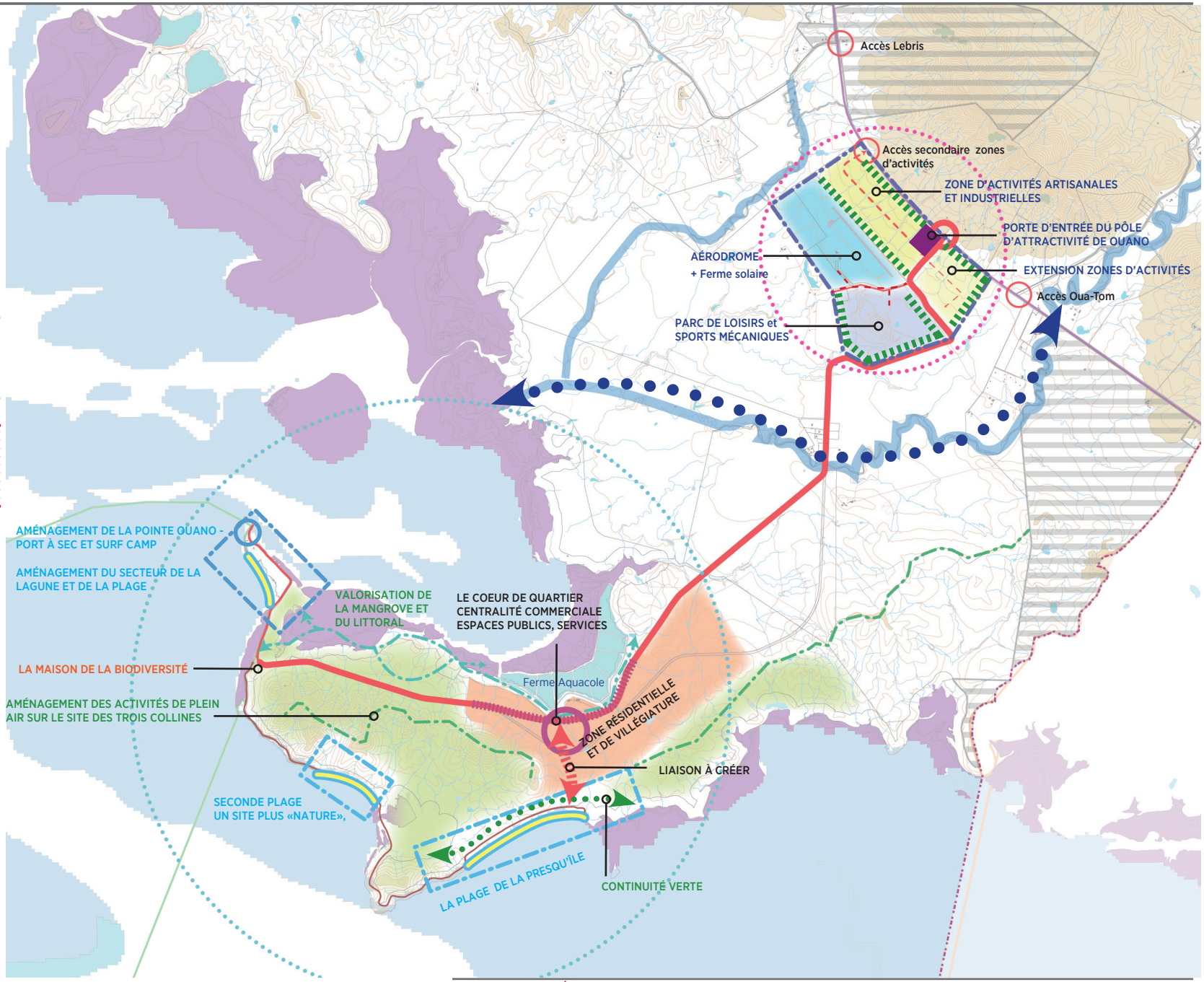

LE SUD DE LA FOA ET LA PRESQU'ÎLE DE OUANO

DÉVELOPPEMENT D'UN NOUVEAU PÔLE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DÉDIÉ ET D'ÉQUIPEMENT DE LOISIRS SPÉCIFIQUES

zone d'activités artisanales et industrielles

> activités en lien avec la transition énergétique en plein essor
> espace «parcours d'entreprises» pour les jeunes artisans (mutualisation de moyens au sein d'un espace partagé)
> activités artisanales et industrielles

Extension potentielle de la zone d'activités

Aérodrome de La Foa

Parc de loisirs et sports mécaniques

> projets potentiellement sources de nuisances : karting, paintball, stand de tir, stock car

Porte d'entrée du pôle d'attractivité de Ouano
> requalification du carrefour

> Activité commerciale et de service, station service

> limitation des accès sur la RT1

> principe de desserte interne

> zone tampon, gestion des nuisances et traitement paysager selon les activités

DÉVELOPPEMENT D'UN NOUVEAU PÔLE D'ATTRACTIVITÉ AXÉ SUR LE TOURISME BALNÉAIRE, LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS SUR LA PRESQU'ÎLE DE OUANO

Aménagement de la pointe Ouano - port à sec et surf camp
Aménagement du secteur de la lagune

> site exceptionnel, à valoriser, point de départ pour les îlots la lagon et la passe de Ouano
> mise à l'eau, port à sec, unités de mouillage dans la baie de Ouano
> protection de la lagune et de son écosystème particulier
> développement des activités et de l'hébergement
> valorisation de la plage et des mangroves

Aménagement du littoral et des plages

LA PLAGE CENTRALE : PLUS GRANDE PLAGE ACCESSIBLE DE LA FOA
> activités nautiques, possibilité d'implantation de structures d'hébergement accessibles par une contre-allée longeant la plage.
PLAGE NUMÉRO 2 : LE SITE PLUS «NATURE»,
> activités et équipements légers permettant de camper notamment

Continuité verte à préserver et valoriser

IMPLANTATION DE LA MAISON DE LA BIODIVERSITÉ

DÉVELOPPEMENT DE QUARTIERS RÉSIDENTIELS ET DE VILLÉGIATURE LITTORAL

Coeur de quartier, centralité commerciale, espaces publics, services de proximité en lien avec les besoins de la zone (éloignement du village)

Zone résidentielle et de villégiature

Ligne crête > limite du développement résidentiel au versant nord de la presqu'île

> Implantation potentielle d'équipements publics répondant aux besoins de la zone (école, crêche, poste de secours, etc.)

PRÉSERVATION ET MISE EN VALEUR DES ESPACES NATURELS ET DE LOISIRS «NATURE»

Valorisation de la mangrove (prolongement des sentiers de découverte), connexion entre les pôles touristiques

Développement des activités de plein air sur le site des trois collines, préservation de et valorisation des lignes de crête, du caractère naturel et pittoresque de la presqu'île

> pistes de VTT, sentiers de randonnée, points de vue aménagés, plate-forme de départ des parapentes sur le versant sud.
> reboisement et intégration paysagère des projets

MAÎTRISE DE LA DESSERTE ET MAILLAGE VIAIRE

Requalification de la RM8, unique axe de desserte de la presqu'île

Principe de liaison RM8/plage centrale à réaliser
Aménagement de la route littorale et des espaces publics
Dimensionnement des réseaux

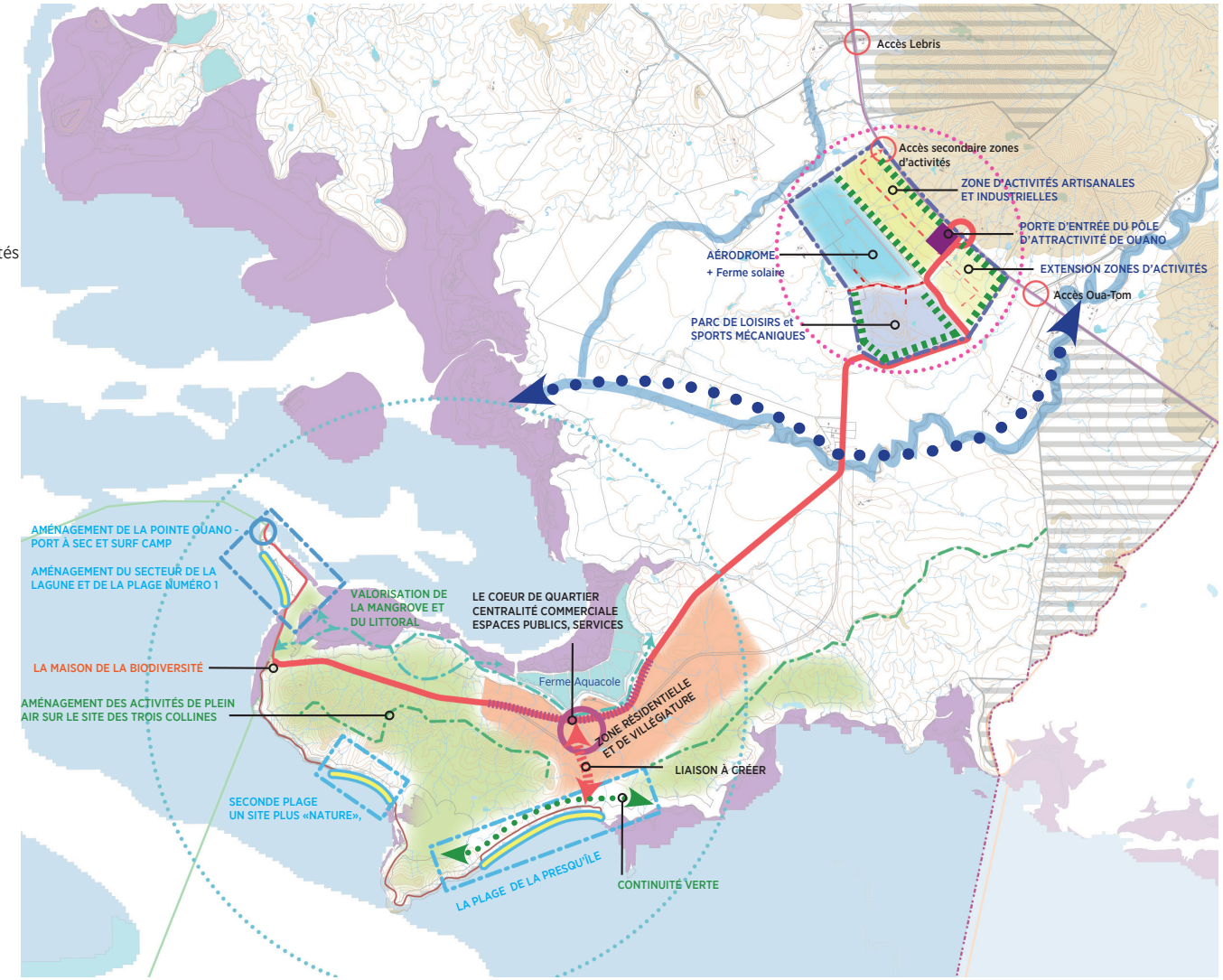

Commune de La Foa

Révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de LA FOA



PARTIE 3 - EXPOSÉ DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Septembre 2025

ATHANOR ENVIE

DIAGNOSTIC -> PROJET DE TERRITOIRE -> TRADUCTION SPATIALE ET RÉGLEMENTAIRE

RAPPEL : LES GRANDS AXES DU PROJET DE TERRITOIRE

Axe 1
Assurer la pérennité du développement, de l'attractivité et du rayonnement de La Foa

Axe 2
Favoriser le développement et la diversité du tissu économique de La Foa

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE AGRICOLE COMMUNAL

POURSUIVRE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT AXÉE SUR LE TOURISME VERT, BLEU, L'IDENTITÉ ET LES MODES DE VIE

ASSURER L'ACCUEIL ET LA RÉPARTITION HARMONIEUSE ET STRATÉGIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (secondaires et tertiaires) SELON LEUR VOCATION ET SPÉCIFICITÉS

> La zone d'activité de Méaré et la stratégie d'implantation des futurs activités artisanales et industrielles
> Limiter l'extension de la zone d'activité de Méaré
> Conforter la vocation industrielle et artisanale de la zone d'activités de Méaré qui doit être réservée à ces activités
> Gérer la cohabitation harmonieuse de la zone avec son environnement (distance des habitations, zone tampon).

RÉPONDRE AUX BESOINS D'IMPLANTATION DES ENTREPRISES

> Par la création d'une nouvelle zone d'activités artisanales et industrielles au sud
> Par l'implantation d'activités économiques commerciales, de services, d'artisanat de proximité au village et en sortie nord du village, en lien avec la RT1.

Axe 3
Accueillir les populations, maîtriser et accompagner le développement résidentiel

ANTICIPER LE RETOUR DE LA DYNAMIQUE D'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE ET D'ACCUEIL DES POPULATIONS

RENFORCER LA POLARITÉ URBAINE ET MAÎTRISER LES EXTENSIONS RÉSIDENTIELLES

> Une polarité urbaine centrale structurée à conforter
> Des extensions résidentielles périphériques à maîtriser
> Le quartier de Thia
> Répondre aux besoins d'implantation des populations selon la diversité de leur parcours résidentiels

ASSURER L'AUTONOMIE DES ZONES RÉSIDENTIELLES EXCENTRÉES

> Maîtriser le développement de la zone résidentielle rurale et de villégiature de Lebris, notamment au regard de la disponibilité de la ressource en eau et des réseaux.
> Permettre un développement maîtrisé d'un lotissement résidentiel et de villégiature sur la presqu'île de Ouano
> Accompagner les tribus dans leur développement et l'aménagement de leur territoire

MAÎTRISER LA MUTATION DES TERRES AGRICOLES EN RÉSIDENCES ET PROPRIÉTÉS DE LOISIRS ET LUTTER CONTRE LES CONSTRUCTIONS NON AUTORISÉES

Axe 4
Préserver et mettre en valeur l'environnement et la qualité du cadre de vie en lien avec la trame verte et bleue

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LA TRAME VERTE ET BLEUE

SE PRÉMUNIR DES RISQUES NATURELS

PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU, SE PRÉMUNIR DES RISQUES DE POLLUTION ET PROMOUVOIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

CONTENU DU DOSSIER DE PUD

I. RAPPORT DE PRÉSENTATION

> DIAGNOSTIC TERRITORIAL PROSPECTIF
> PROJET DE TERRITOIRE
> EXPOSÉ DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

II. RÈGLEMENT

III. ZONAGE

IV. OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)

V. SERVITUDES ET ANNEXES

> Le territoire est divisé en plusieurs zones (+ sous zonage possible)

LES ZONES URBAINES «U»

- ZONES UA : zones centrales
- ZONES UB : zones résidentielles
- ZONES UR : zones d'habitat rural
- ZONES UAE : zones d'activités économiques
- ZONES UT : zones touristiques
- ZONES UL : zones de loisirs
- ZONES UE : zones d'équipements

LES ZONES A URBANISER «AU»

- ZONES AU : zones à urbaniser (strictes ou indicées)

LES ZONES NATURELLES «N»

- ZONES NP : zones naturelles protégées
- ZONES NLT : zones naturelles de loisirs et de tourisme
- ZONES NM : zones naturelles d'activités minières et de carrières

LES ZONES AGRICOLES «A»

- ZONES AC : zones agricoles constructibles
- ZONES ANC : zones agricoles non constructibles

LES ZONES DE TERRES COUTUMIÈRES «TC»

> À chacune de ces zones correspond un règlement (sauf TC)

Les règles édictées par le PUD sont opposables à toute occupation ou utilisation du sol qu'elle soit ou non soumise à déclaration ou à autorisation au titre du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie.

LE PLAN DE ZONAGE

Le territoire communal est divisé en plusieurs zones.
À chacune de ces zones correspond des règles applicables spécifiques, à l'exception des terres coutumières.

LÉGENDE > se référer au règlement associé

ZONES NATURELLES

- > Zones naturelles protégées « Zones NP »
- > Zones naturelles protégées de mangrove « Zones NPm »
- > Zones naturelles de loisirs et de tourisme « Zones NLT »
- > Zones naturelles d'exploitation minière « Zones NM »

ZONES AGRICOLES

> Zones agricoles constructibles « Zones AC »

- > « Zones AC »
- > « Zones AC 1 »
- > « Zones AC 2 »

> Zones agricoles non constructibles « Zones ANC »

- > « Zones ANC »

ZONES URBAINES

- > Zones centrales « UA »
- > Zones résidentielles « UB »
- > Zones résidentielles « UB (li) »
- > Zones d'habitat rural « UR »
- > Zones d'habitat rural « UR (li) »
- > Zones d'activité économique « UAE »
- - UAEc (dédié spécifiquement aux commerces, services, artisanat de proximité en lien avec la RT1)
- > Zones touristiques « UT »
- > Zones de loisirs « UL »
- > Zones d'équipements « UE »

ZONES À URBANISER

- > Zones à urbaniser

TERRES COUTUMIÈRES

PLAN DE ZONAGE
Aperçu général

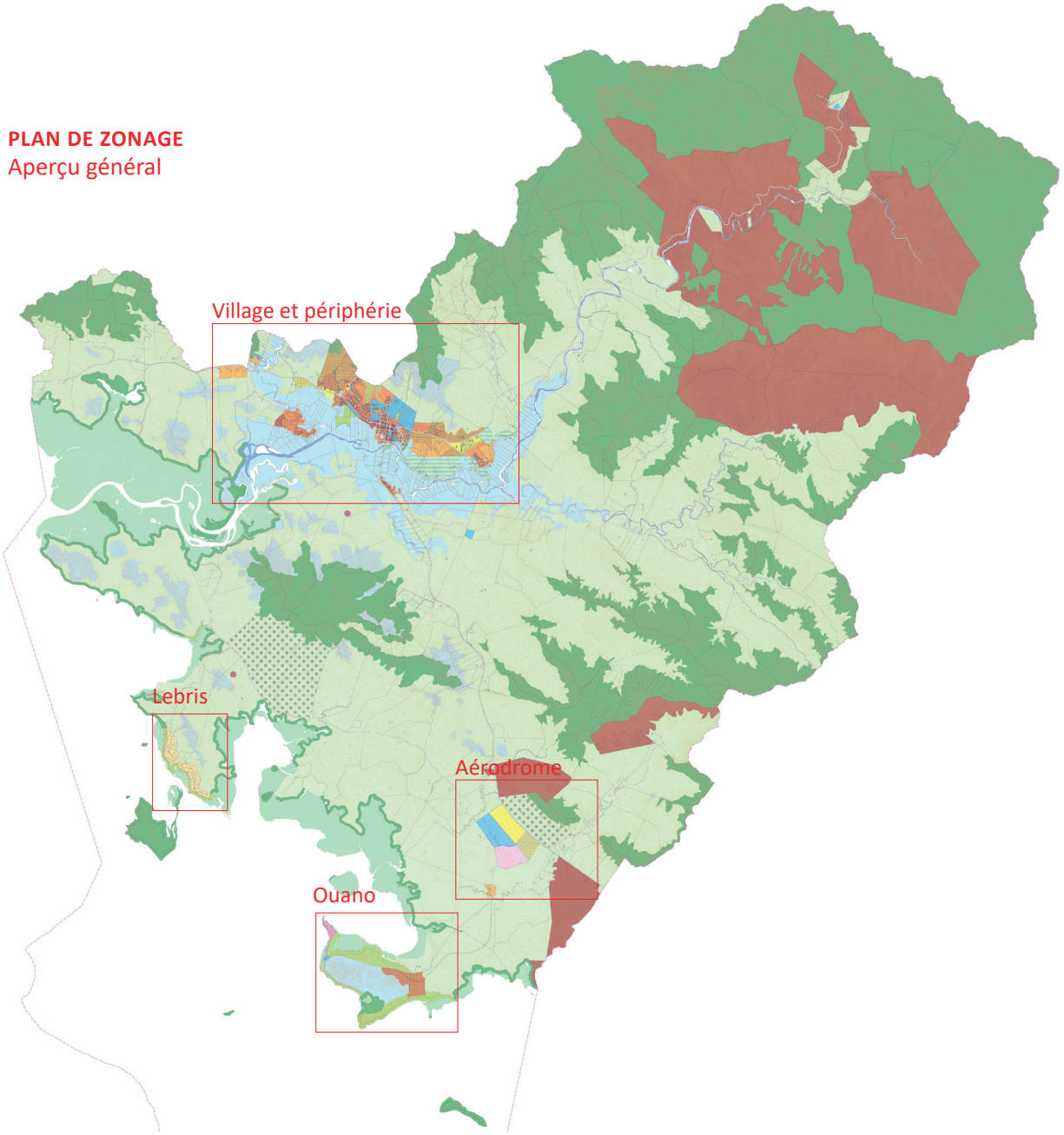

Centre de village

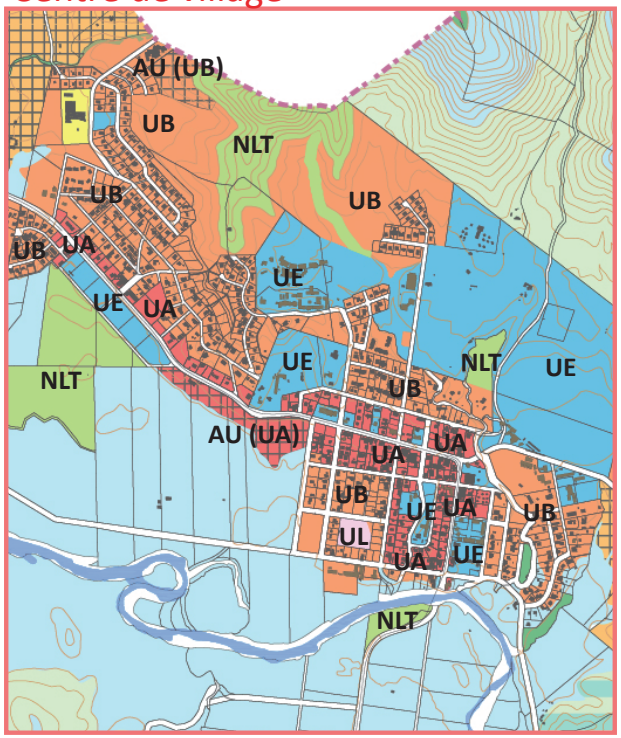

Village et périphérie

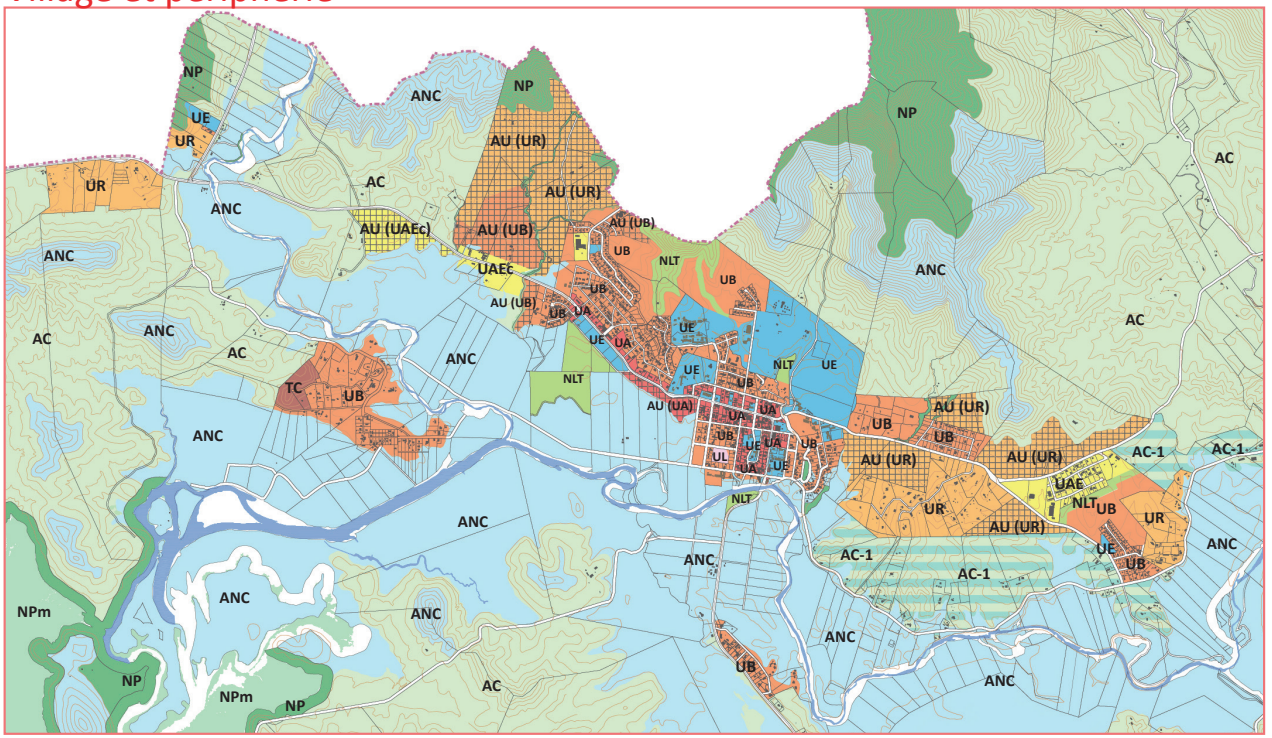

Lebris

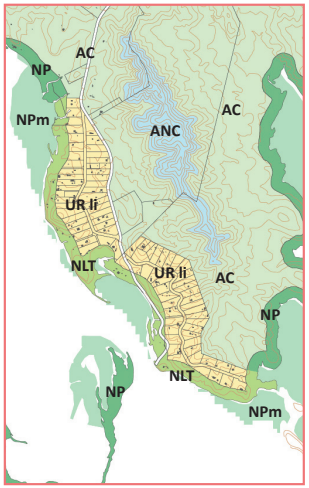

Ouano

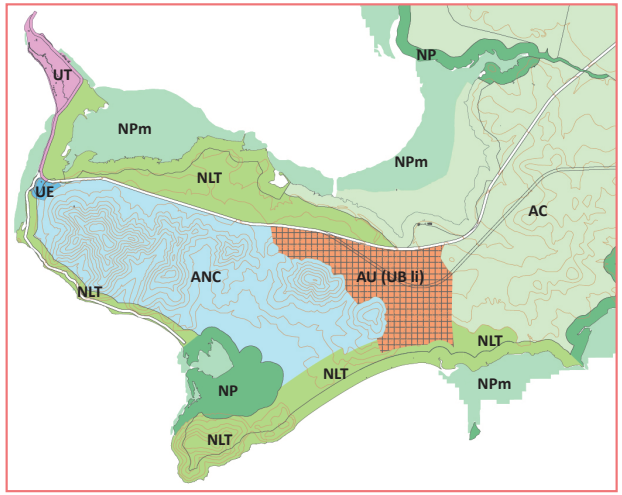

Aérodrome

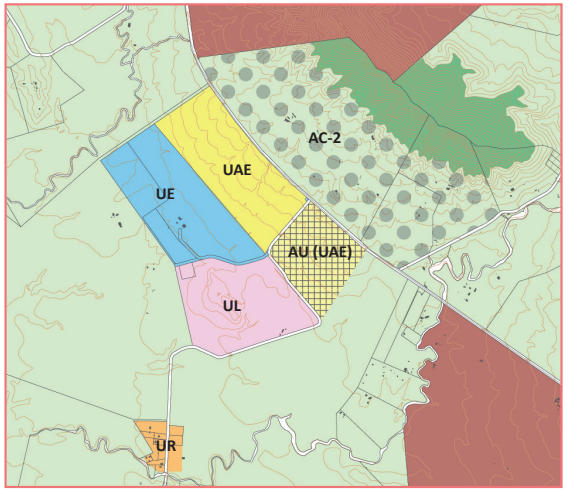

LES ZONES NATURELLES

Caractéristiques de la zone / Objectifs recherchés

Espaces naturels à protéger en raison de la qualité des sites ou des paysages, de la topographie, de la présence de risques naturels, de la géologie, de la richesse du sous-sol ou de la richesse de la faune ou de la flore existante.

> 2 sous-secteurs : NP et NLT

NP (z.N.) Protégées

= L'état naturel doit être conservé et seuls les constructions légères et les aménagements nécessaires à l'encadrement, à l'entretien, à la mise en valeur, à la promenade du public et aux équipements publics visant à prévenir les risques, sont autorisés.

NPm > « zones NPm » spécifiques aux mangroves

Territoires concernés

> Les massifs forestiers, hauts reliefs
> Les Écosystèmes d'Intérêts Patrimonial (y comprise zone de vigilance forêts sèches)
> Les îlots
> Les mangroves et le Domaine Public Maritime situé entre les zones agricoles et la mangrove (en dehors des zones à vocation de tourisme , de loisirs et d'agrément)

Un PUD révisé qui répond notamment aux enjeux de :

> protection de l'environnement, de la ressource en eau
> prévention des risques naturels
> préservation des paysages

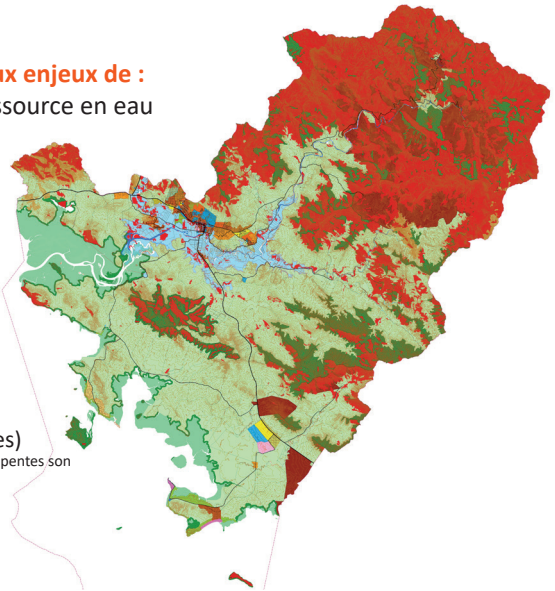

Mangroves

Forêts
(source : Milieu naturel province Sud)

Relief (courbes topographiques)
NB : plus les courbes sont resserrées, plus le pentes son marquées

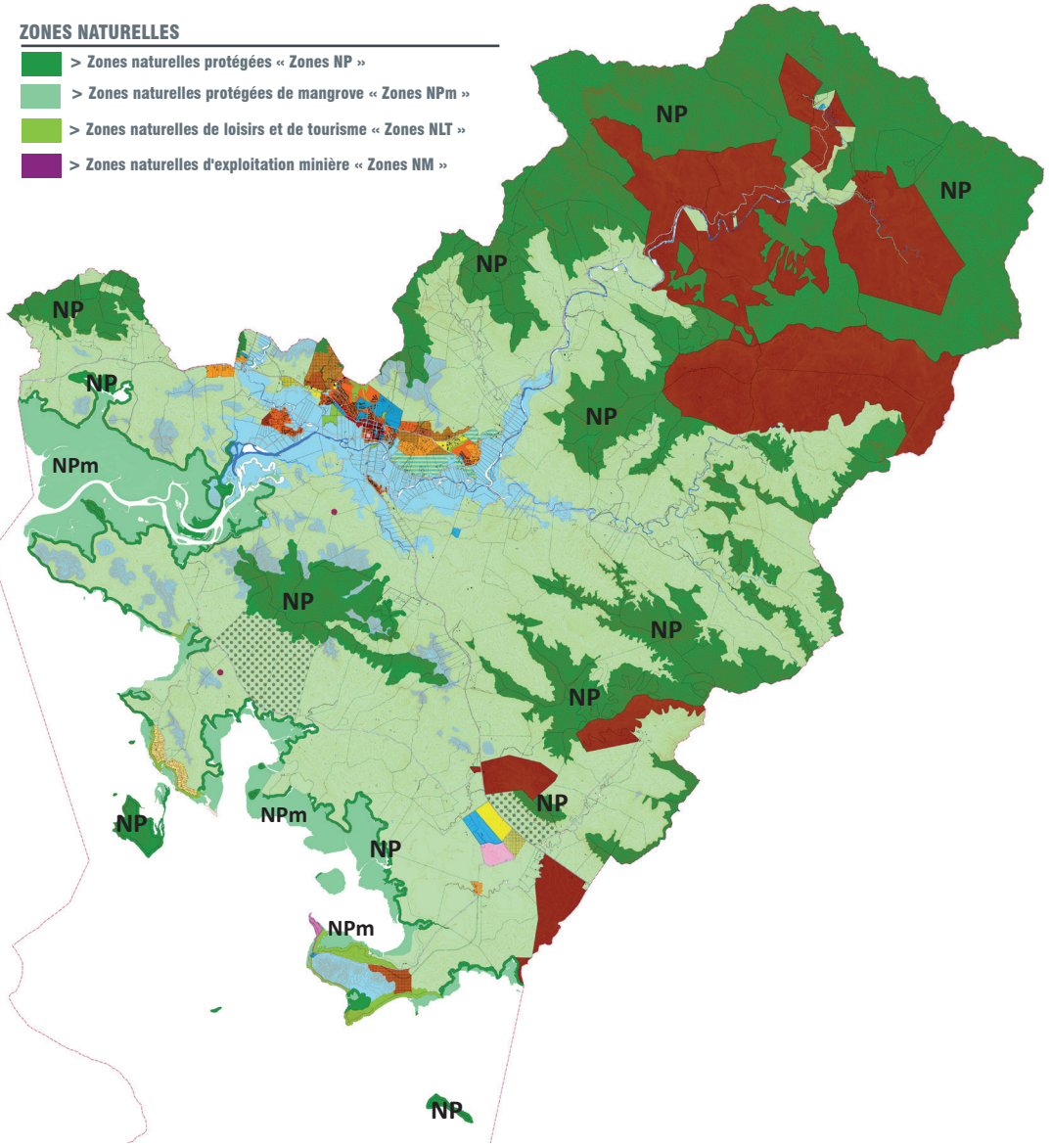

LES ZONES NATURELLES

NLT (z.N.) de Loisirs et de Tourisme

= Assurer l'équilibre entre la protection de la biodiversité et des paysages d'une part, et la mise en valeur des lieux dans un contexte de loisir et de tourisme.
= Espaces à mettre en valeur par des aménagements spécifiques, permettant leur ouverture au public pour des pratiques respectueuses des sites.

Territoires concernés
> Le Domaine Public Maritime (à proximité de la zones résidentielle littorale de Lebris)
> une partie du littoral à vocation touristique et de loisirs «nature» de Ouano

> Les parcs publics à dominante «naturelle» du coeur de village
= espaces rendus accessibles au public à proximité des zones habitées pour des pratiques de loisirs et de tourisme
= peuvent accueillir des aménagements «légers» permettant un retour du site à l'état naturel

Un PUD révisé qui répond notamment aux enjeux de :
> développement et mise en valeur des espaces publics de loisirs et de tourisme sur le littoral de Ouano et Lebris
> développement et mise en valeur des espaces publics de loisirs et de tourisme en coeur de village
> amélioration de la qualité du cadre de vie

Lebris

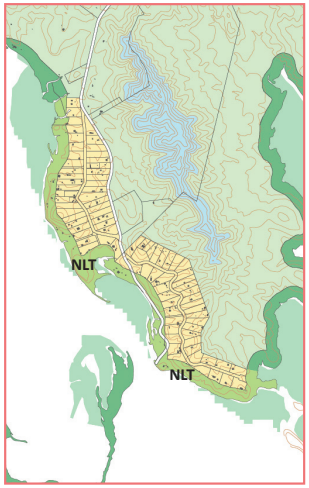

Centre de village

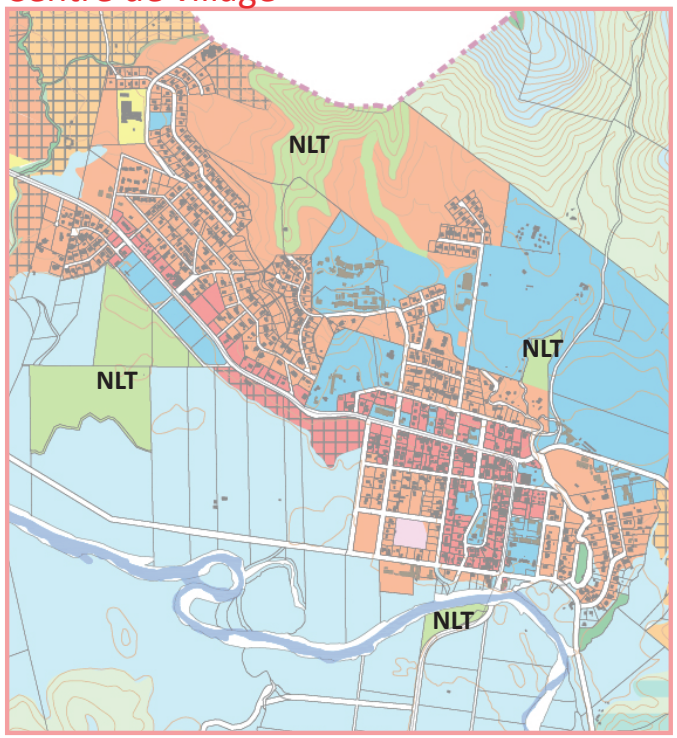

Ouano

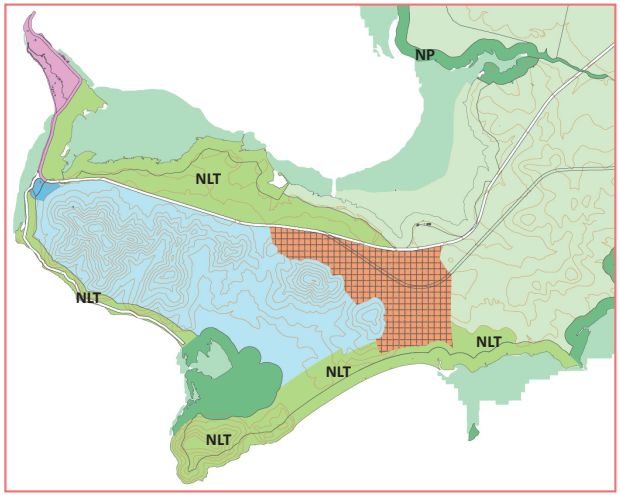

NM (z.N.) d'exploitation minière et de carrière

= La vocation est l'accueil des activités minières et d'exploitation de carrières.
= y sont uniquement autorisées les installations directement nécessaires aux activités minières ou de carrières.

Territoires concernés
> Les 2 sites d'exploitations de carrières autoridées par arrêté du Gouvernement.
> La commune ne recense pas de zones dédiées aux activités minières.

Carrières

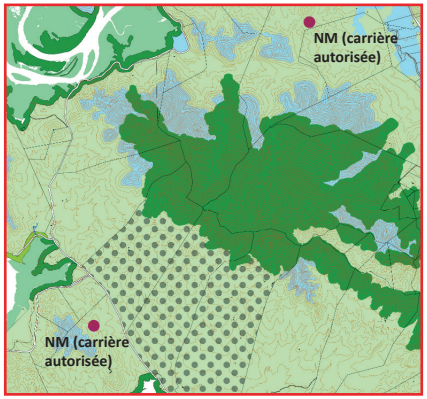

LES ZONES AGRICOLES

Caractéristiques de la zone / Objectifs recherchés

Secteurs, équipés ou non, à protéger ou à mettre en valeur en raison notamment :
- de l'existence d'une exploitation agricole ;
- du potentiel agronomique, biologique ou économique, de terres agricoles.

> 2 sous-secteurs : AC et ANC

AC (z.A.) Constructibles

Sont autorisées en zone AC les constructions, installations et agrandissements nécessaires :
- à la résidence principale de l'exploitant ;
- à des équipements collectifs ou d'intérêt général, ainsi qu'à des services publics ;
- aux exploitations ou aux activités compatibles avec la vocation de la zone.

Territoires concernés

> Les vallées agricoles et plaines littorales

La zone AC comprend 2 sous-secteurs (AC1 et AC2) selon la nature du foncier agricole où la taille minimale des parcelles constructibles diffère.

Taille des parcelles constructibles :
- AC : 50 hectares min. (sauf exception)
- AC 1 : 2 hectares min.
- AC 2 : 5 hectares min.

> Les sous-secteurs AC1

Les secteurs AC1, situés à proximité immédiate du centre urbain de La Foa et de sa périphérie. Ces sous-secteur visent à développer une agriculture urbaine de proximité, à favoriser l'accès au foncier agricole sur des secteurs alluvionnaires productifs.
Les constructions nécessaires aux élevages, les serres et productions végétales à destination industriel y sont interdits.

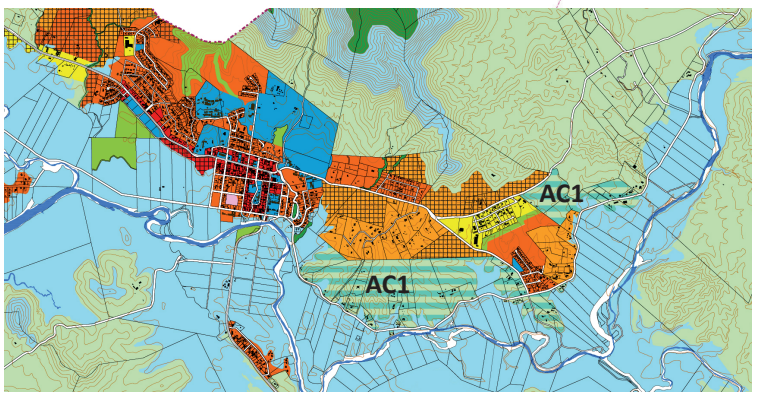

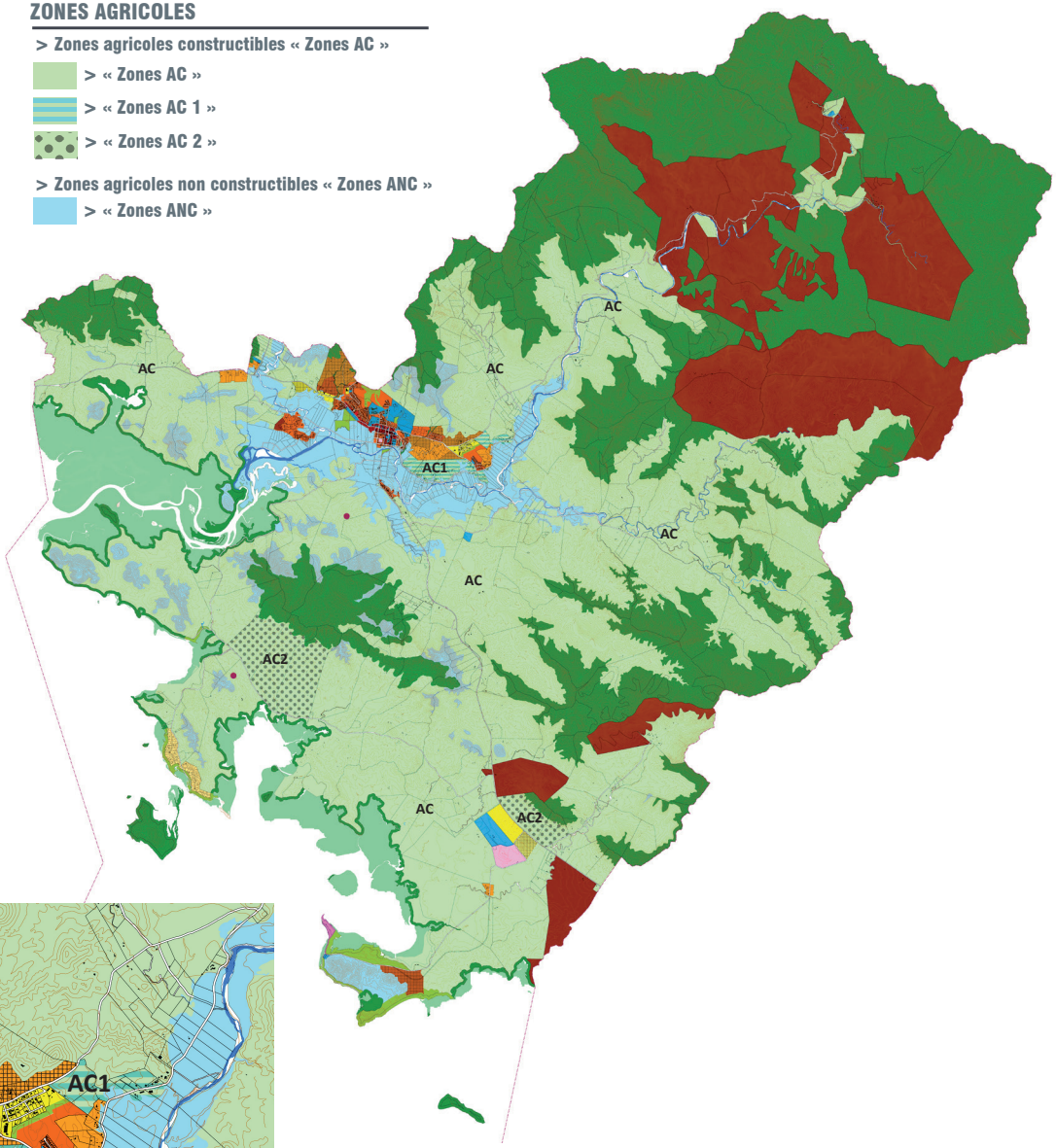

Un PUD révisé qui répond notamment aux objectifs de :
> préservation et développement des pratiques agricoles
> d'accès au foncier agricole

> Les sous-secteurs AC2

Les secteurs AC2, situés dans la partie sud et littorale de la commune, sur des secteurs dégradés par les défrichements agricoles passés et les feux. Ces sous-secteur visent à expérimenter (sur des fonciers en partie déjà occupés et bâtis par plusieurs copropriétaires) une agriculture plus raisonnée et respectueuse de l'environnement, de la ressource en eau, favorisant également la reconquête du couvert végétal et de la biodiversité en pied de massifs forestiers littoraux.

La création de ce sous-secteur permettra également de régulariser des occupations existantes d'une part et de favoriser l'installation de petits exploitants et/ou jeunes agriculteurs d'autre part.

Il est ainsi imposé certaines obligations réglementaires au regard des objectifs poursuivis par ce sous-zonage

- obligation de plantations et espaces verts (*La superficie des espaces boisés ne doit pas être inférieure à 20% de la superficie du terrain, dont 50% d'essences de forêts sèches. Il est exigé une bande plantée de 5 mètres minimum en limites séparatives latérales et de fond de parcelle*).
- protection de la ressource en eau *(Il pourra être exigé une autonomie complète en terme de réseaux d'alimentation en eau potable. Les dispositifs de récupération des eaux de pluie et la mise en place de retenues collinaires pour l'eau à usage agricole sont obligatoires).*
- exclusion des cas d'exceptions pour les divisions en cas de partages successoraux ou les actes assimilés
- interdiction des constructions nécessaires aux élevages, les serres et productions végétales à destination industriel.

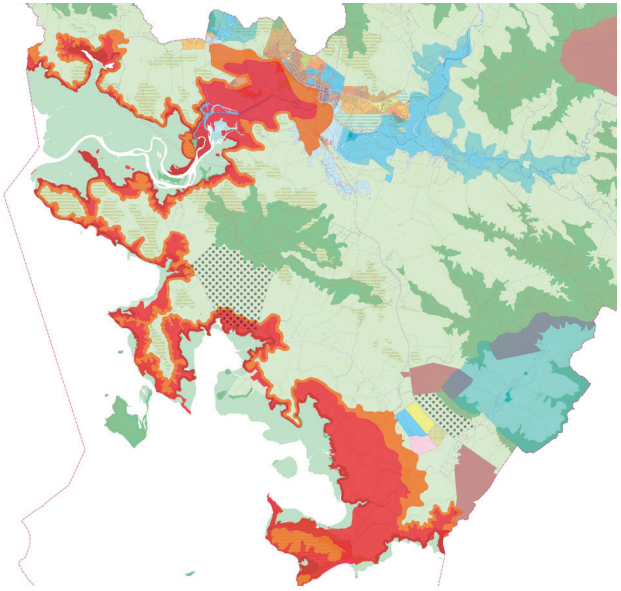

Protection des captages/forages publics

Périmètre de protection des eaux éloigné

Biseau salé (forages autorisés ou non)

Zone d'exclusion (zone contaminée)

Zone de précaution

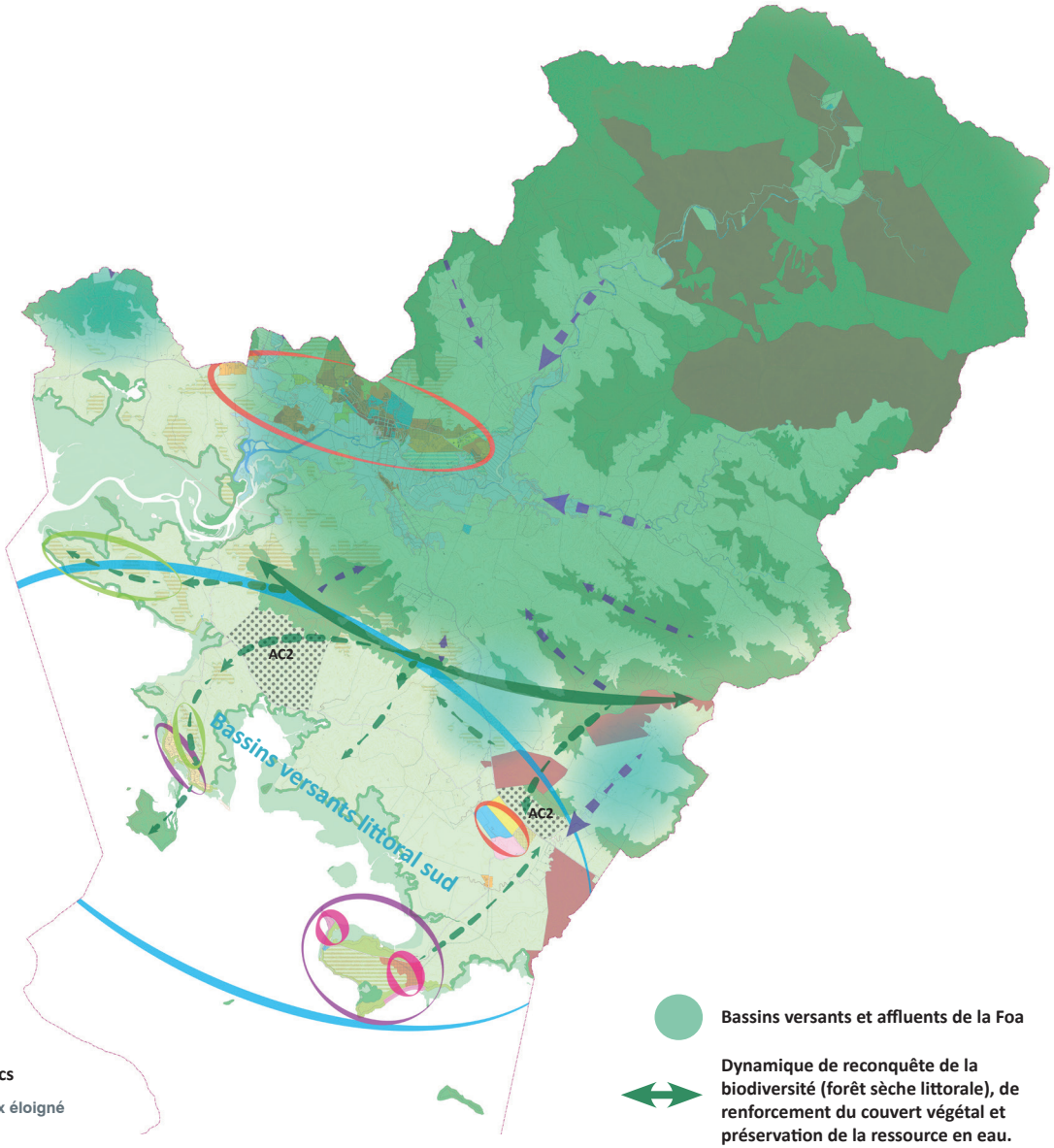

Bassins versants et affluents de la Foa

Dynamique de reconquête de la biodiversité (forêt sèche littorale), de renforcement du couvert végétal et préservation de la ressource en eau.

ANC (z.A.) Non Constructibles

Les zones ANC recouvrent les zones à préserver des constructions en raison de leur potentiel agronomique, biologique ou économique.
Elles contribuent également à préserver les paysages agricoles et à se prémunir des risques naturels.

Territoires concernés

> les plaines alluviales productives (inondables) et les collines agricoles littorales ou pieds de massifs agricoles à protéger.
> elles sont généralement délimitées par les courbes de niveau et les zones d'aléas d'inondation inconstructibles (zone d'aléas très fort de la carte des aléas d'inondation).

Un PUD révisé qui répond notamment aux enjeux de :

> préservation et développement des pratiques agricoles
> protection de l'environnement, de la ressource en eau
> prévention des risques naturels
> préservation des paysages

APERÇU DU RISQUE D'INONDATION AUX ABORDS DU VILLAGE

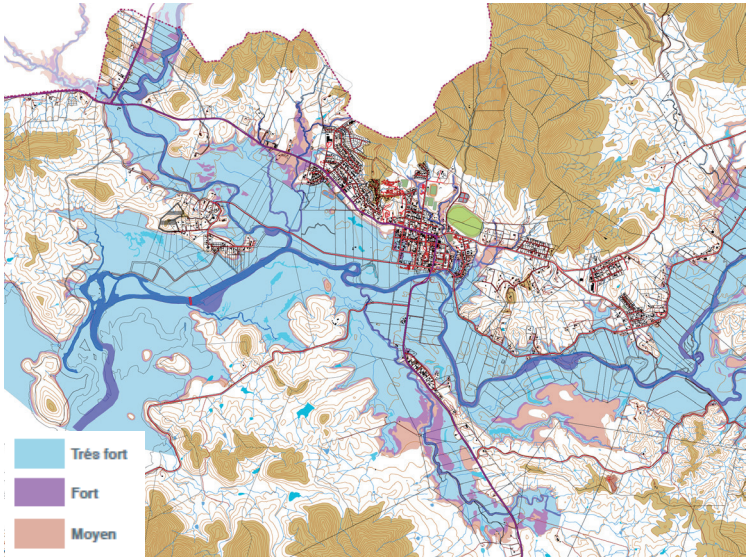

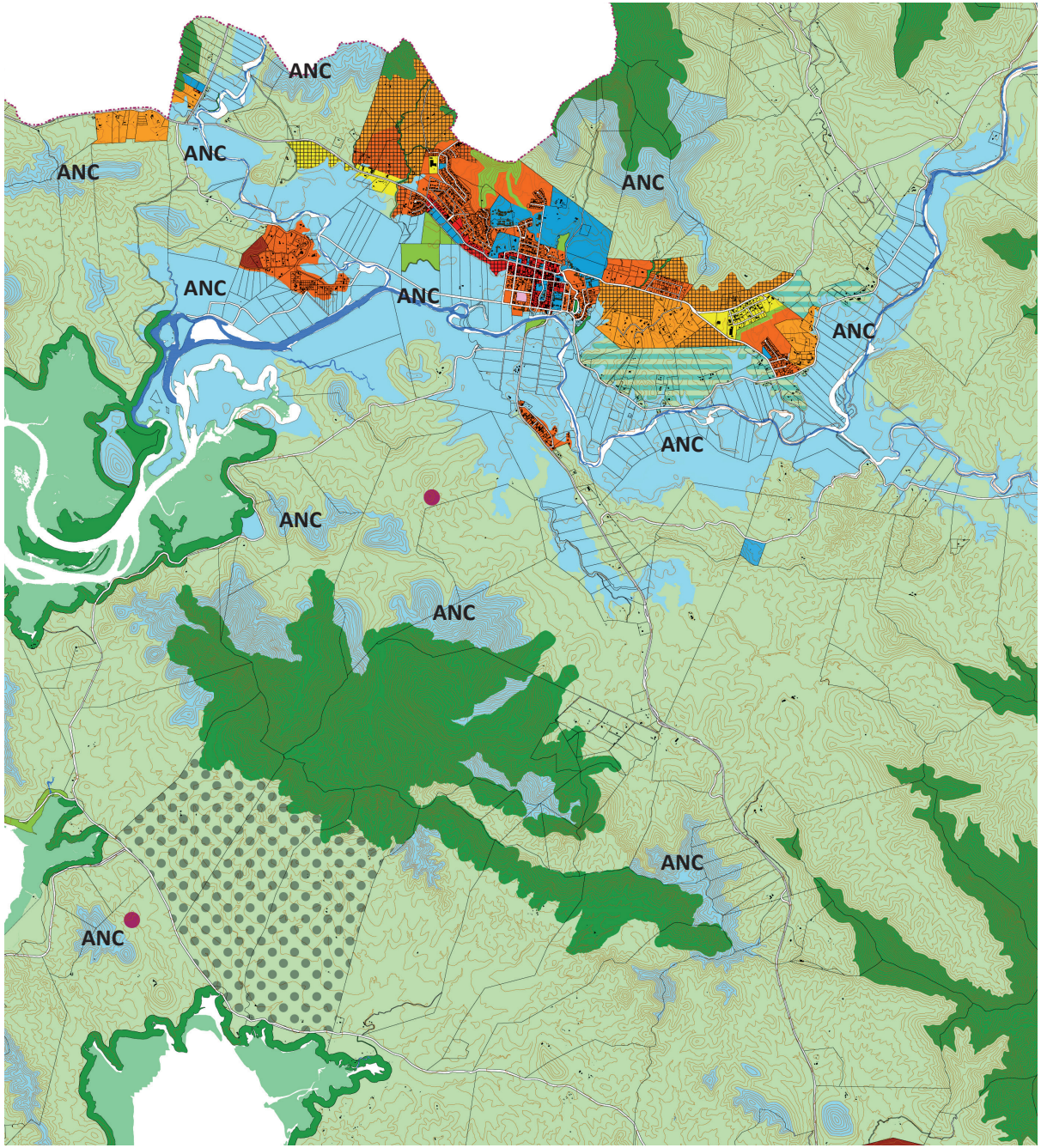

LES ZONES URBAINES

Caractéristiques des zones urbaines

> Une concentration des zones urbaines aux abords immédiats du village
> Le lotissements ruraux de Lebris
> Un nouveau pôle d'activité économique dédié et d'équipement de loisirs spécifiques au droit de la RT1, à proximité de l'aérodrome
> Un nouveau pôle d'attractivité axé sur le tourisme balnéaire, les activités touristiques et de loisirs sur la presqu'île de Ouano ; intégrant également l'opportunité de développer un quartier résidentiel et de villégiature littoral

=> À l'échelle communale, une répartition des zones urbaines et à urbaniser témoignant d'un étalement urbain et d'une logique d'aménagement du territoire maîtrisé.

PLAN DE ZONAGE
Aperçu général

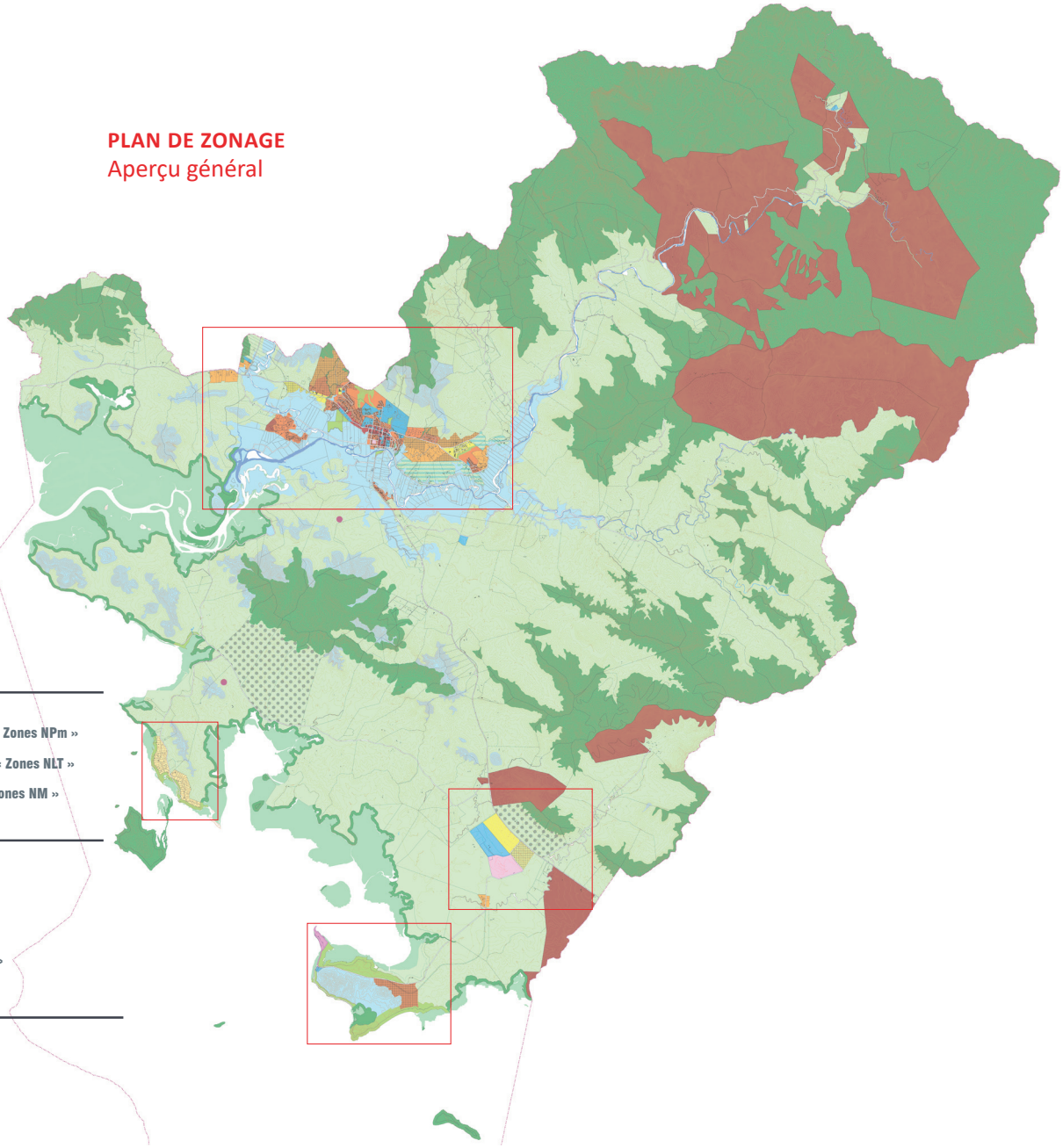

LÉGENDE

ZONES URBAINES
- > Zones centrales « UA »
- > Zones résidentielles « UB »
- > Zones résidentielles « UB (li) »
- > Zones d'habitat rural « UR »
- > Zones d'habitat rural « UR (li) »
- > Zones d'activité économique « UAE »
- - UAEc (dédié spécifiquement aux commerces, services, artisanat de proximité en lien avec la RT1)
- > Zones touristiques « UT »
- > Zones de loisirs « UL »
- > Zones d'équipements « UE »

ZONES À URBANISER
- > Zones à urbaniser

ZONES NATURELLES
- > Zones naturelles protégées « Zones NP »
- > Zones naturelles protégées de mangrove « Zones NPm »
- > Zones naturelles de loisirs et de tourisme « Zones NLT »
- > Zones naturelles d'exploitation minière « Zones NM »

ZONES AGRICOLES
- > Zones agricoles constructibles « Zones AC »
- > « Zones AC »
- > « Zones AC 1 »
- > « Zones AC 2 »
- > Zones agricoles non constructibles « Zones ANC »
- > « Zones ANC »

TERRES COUTUMIÈRES

UA Zone centrale

Caractéristiques de la zone / Objectifs recherchés

Les espaces réglementés par les articles de la zone UA recouvrent les zones centrales du village de La Foa. Il y sera recherché une densité et une mixité des fonctions urbaines (habitat, commerces, services, bureaux, équipements publics ou privés).

Territoires concernés

> Le coeur de village aux abords de la RT1 et du centre historique de La Foa

Principes réglementaires / Morphologies et formes urbaines recherchées

Prospects > RT1 :

> vocation d'animation et de traitement qualitatif du rapport à l'espace public. Les RDC en façade sur rue y seront obligatoirement affectés aux équipements, commerces, activités de service ou associatives.
> constituer un front bâti et un paysage urbain de rues de centre-ville.
> conserver et valoriser l'identité paysagère du village de la Foa.
> implantation à l'alignement de l'espace public ou une distance de H/2 et 3m. min.
> zone de retrait entre bâti et espace public correspondre à une logique de prolongation de l'espace public.
> stationnement situés en façade devra faire l'objet d'un traitement paysager.

Prospects > autres voies et emprises publiques :

> retrait façade H/2 et 4m. min.
> retrait annexes ou carports 5m. min.
> RDC peuvent être destinés aux stationnements, dans le cadre d'opérations collectives.
> zone de retrait ne peut accueillir de stationnement et doit faire l'objet d'un traitement paysager.

Prospects > constructions les unes par rapport aux autres :

> constructions principales non contiguës et édifiées sur une même parcelle, sont séparées par une distance égale à la hauteur de la façade la plus élevé et 4m. min.

R+2 max.

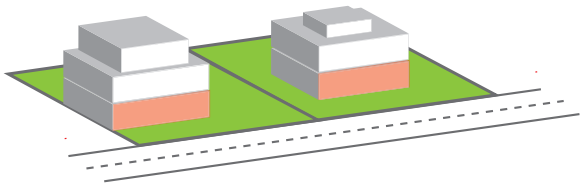

Taille des parcelles :	6 ares min.
Emprise au sol :	80% max.
Espaces libres et plantations :	10% min.

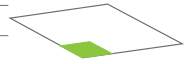

Centre de village

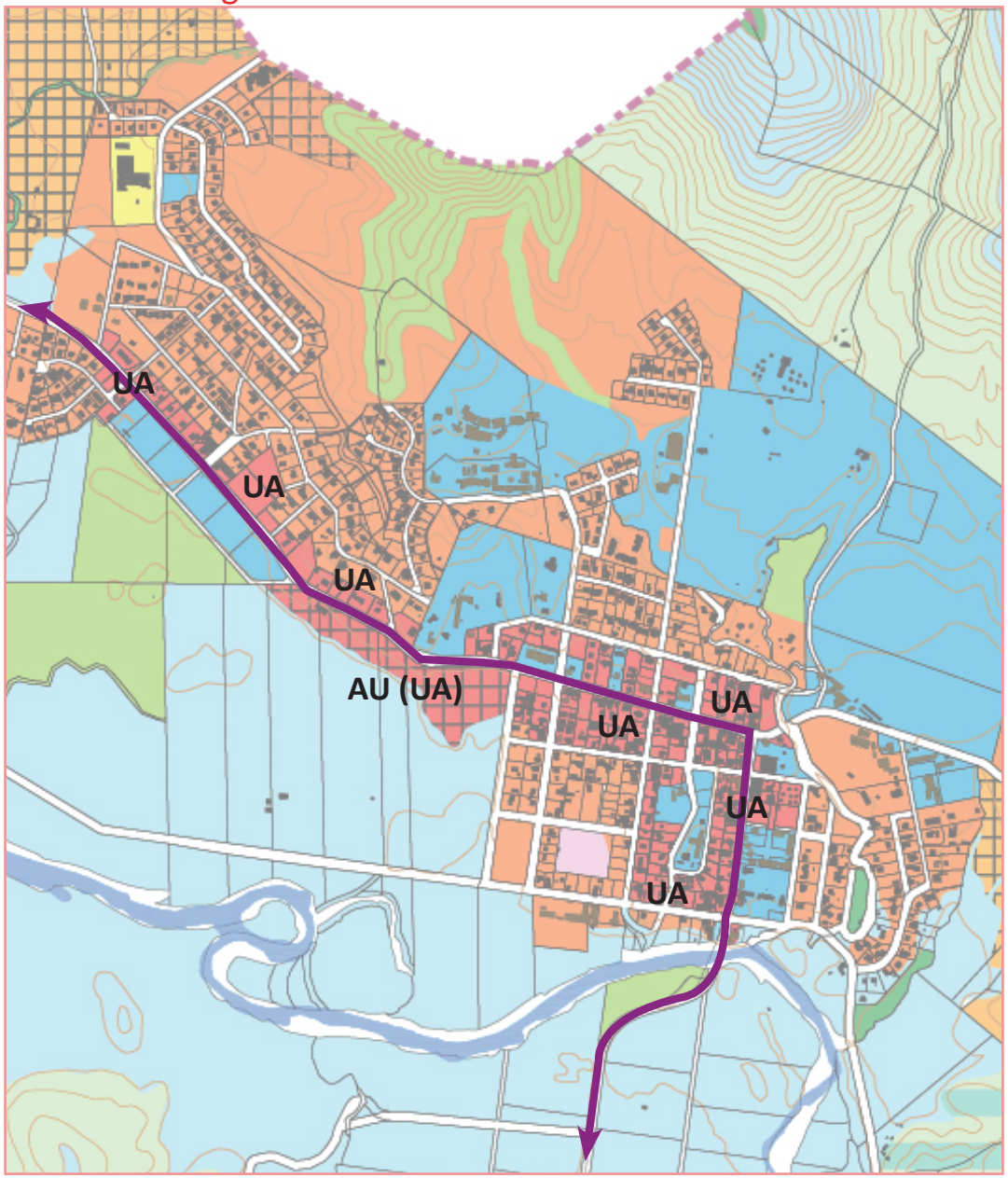

UB Zone résidentielle

Caractéristiques de la zone / Objectifs recherchés

Les espaces réglementés par les articles de la zone UB recouvrent les quartiers résidentiels de La Foa.
Cette zone est à vocation principale d'habitat, elle autorise également l'implantation d'équipements et d'activités économiques compatibles et indispensables à la vie quotidienne des quartiers qu'elle englobe (commerces, services, artisanat).
Ces zones résidentielles se caractérisent par un équilibre paysager entre bâti et végétal.

UB (li) Il existe un secteur particulier appelé UB (li), qui correspond à la future zone résidentielle et de villégiature implantée sur la presqu'île de Ouano.

Territoires concernés

> les zones résidentielles du village et de sa périphérie proche
> la future zone résidentielle et de villégiature de Ouano.

Principes réglementaires / Morphologies et formes urbaines recherchées

Prospects :
> Voies et Emprises publiques : retrait de 5m min.
> RT1, axes structurants : 10m min.
> Limites séparatives latérales et de fond de parcelle : H/2 et 3m min.
> Constructions les unes par rapport aux autres : Hauteur la plus élevée et 4 mètres min.

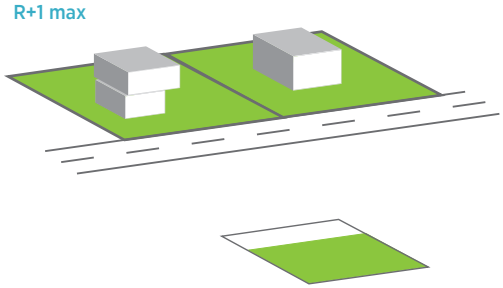

UB

Taille des parcelles :	6 à 10 ares min. selon la nature de l'assainissement
Emprise au sol :	50 % max.
Espaces libres et plantations :	30 % min.

UB (li)

Taille des parcelles :	15 ares min. selon la nature de l'assainissement
Emprise au sol :	30 % max.
Espaces libres et plantations :	50 % min.

Village et périphérie

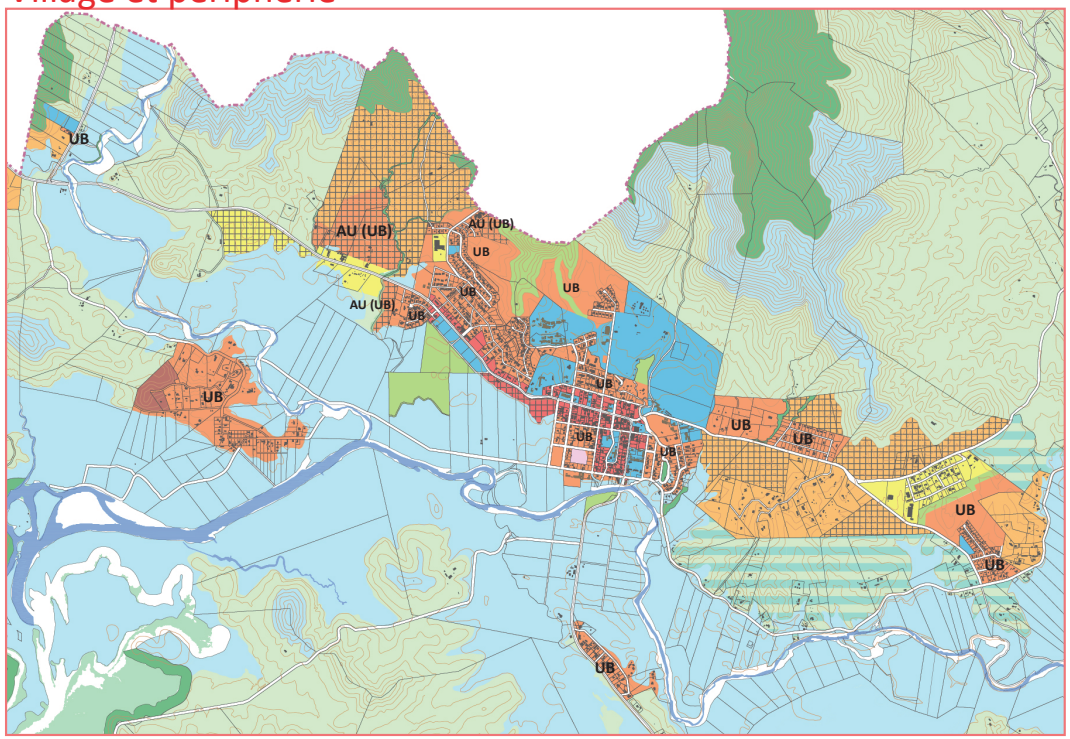

Ouano

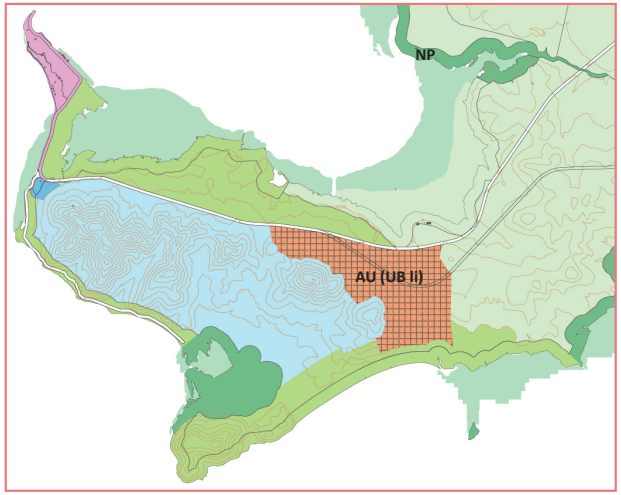

UR Zone d'habitat rural

Caractéristiques de la zone / Objectifs recherchés

Les espaces réglementés par les articles de la zone UR ont pour vocation d'accueillir des constructions à destination d'habitat péri-urbain et de cultures vivrières (démarche d'autosubsistance et de maraîchage individuel, à des fins non commerciales).
Afin de préserver l'identité rurale de cette zone, la densité urbaine y est limitée.

UR (li)

Il existe un sous-secteur particulier UR (li) qui correspond à la zone résidentielle rurale de la presqu'île Lebris.
L'isolement du secteur et ses problématiques d'accès à la ressource en eau nécessitent aujourd'hui d'en limiter les nouvelles divisons en vue de construire.

Territoires concernés

> les secteurs résidentiels ruraux situés en périphérie de village
> les secteur résidentiel rural littoral isolé de Lebris

Village et périphérie

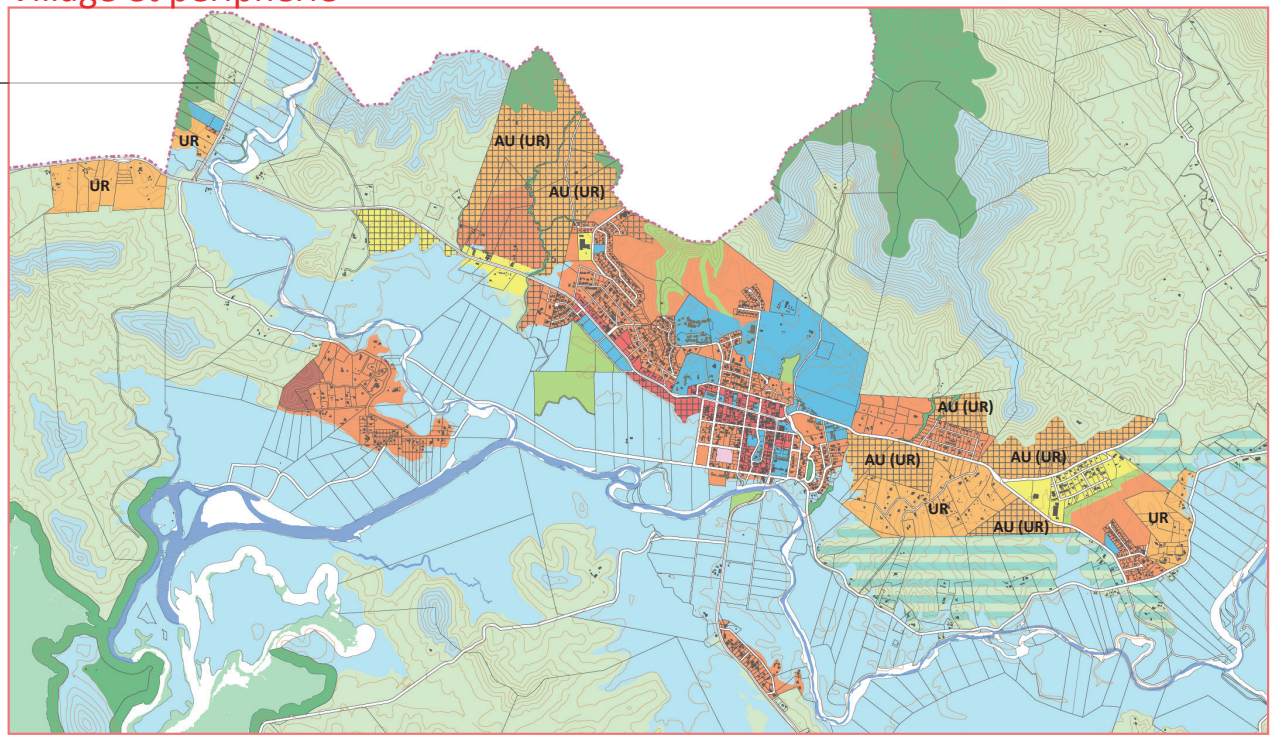

Principes réglementaires / Morphologies et formes urbaines recherchées

Prospects :
> Voies et EP : retrait de 5 m. min.
> Limites séparatives latérales et de fond de parcelle : 5 m. min.
> Constructions les unes par rapport aux autres : Hauteur la plus élevée et 4 mètres min.

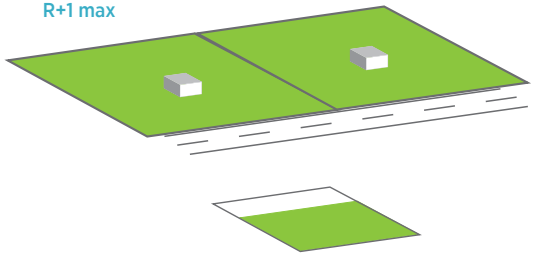

UR

Taille des parcelles :	30 ares min.
Emprise au sol :	20 % max.

UR (li)

Taille des parcelles :	50 ares min.
Emprise au sol :	20 % max.

Lebris

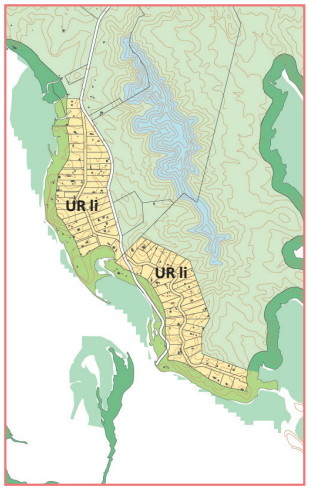

UAE Zone d'activités économiques

Caractéristiques de la zone / Objectifs recherchés

Les espaces réglementés par les articles de la zone UAE ont pour vocation d'accueillir des constructions à destination d'activités économiques, artisanales et industrielles, notamment celles dont l'implantation dans d'autres zones n'est pas autorisée en raison des nuisances spécifiques qu'elles génèrent. Elle accueille également des commerces, des services, des bureaux en lien avec l'activité de la zone.

UAEc

Il existe un sous-secteur particulier :
- UAEc dédié spécifiquement aux commerces, services, artisanat de proximité en lien avec la RT1

Territoires concernés

> La zone d'activité existante de Méaré
> les secteurs situés au abords de la RT1 en sortie nord du village (en y excluant des activités industrielles et artisanales sources de nuisances potentielles)
> la future zone d'activités économiques Sud à proximité de l'aérodrome et au droit de la RT1.

Principes réglementaires / Morphologies et formes urbaines recherchées

Prospects :
> Voies et EP : retrait de 5 m. min. / > RT1 et axes structurants: 10 m. min.
> Limites séparatives latérales : mitoyenneté si mur coupe feu et respect ICPE, sinon H/2 et 4 m. min.
> Limites de fond de parcelle : H/2 et 4 m. min.
> Constructions les unes par rapport aux autres : Hauteur la plus élevée et 4 mètres min.

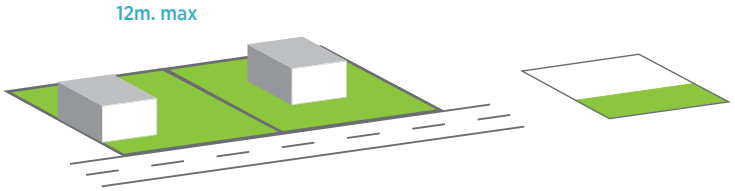

Taille des parcelles :	10 ares min. et non réglementés pour les constructions et installations nécessaires aux services pub. ou d'intérêt collectif
Emprise au sol :	60% max.
Espaces libres et plantations :	cf. article 22 du chapitre « Dispositions générales »

Village et périphérie

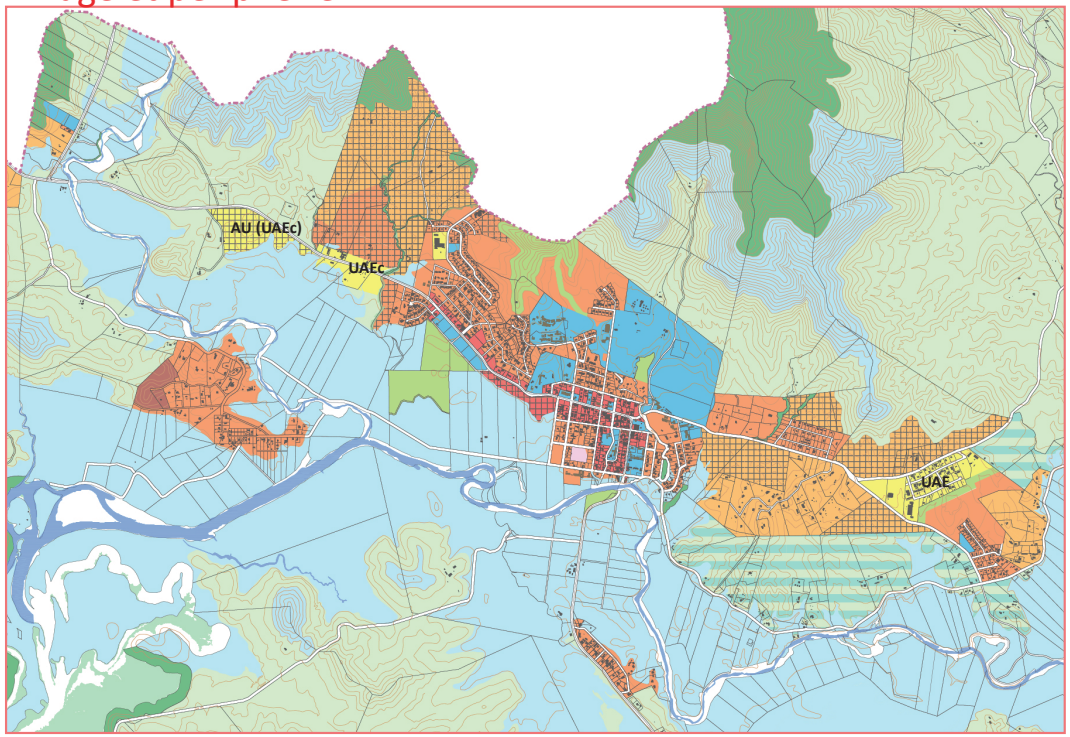

Aérodrome

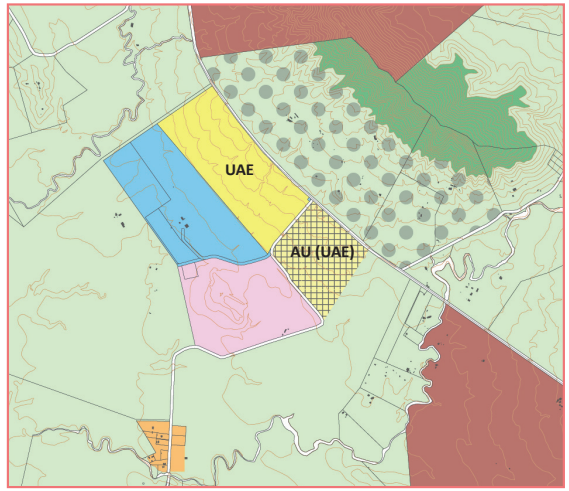

UE Zone d'équipements

Caractéristiques de la zone / Objectifs recherchés

Les espaces réglementés par les articles de la zone UE ont pour vocation d'accueillir des équipements d'intérêt général et les équipements publics de la commune de La Foa.
La nature des constructions admises dans la zone UE impose à une plus grande souplesse réglementaire.

Territoires concernés

> les grands équipements publics actuels et projetés de la commune : aérodrome, hippodrome, équipements de services publics (écoles, mairie, gendarmerie, etc.), etc.
> espaces sous maîtrise foncière publique

Principes réglementaires / Morphologies et formes urbaines recherchées

Prospects :
> Voies et EP : Non réglementé
> Hauteur : Non réglementé
> Limites séparatives latérales et de fond de parcelle : 5m min.
> Constructions les unes par rapport aux autres : Hauteur la plus élevée et 4 mètres min.

Taille des parcelles :	Non réglementé
Emprise au sol :	Non réglementé

Village et périphérie

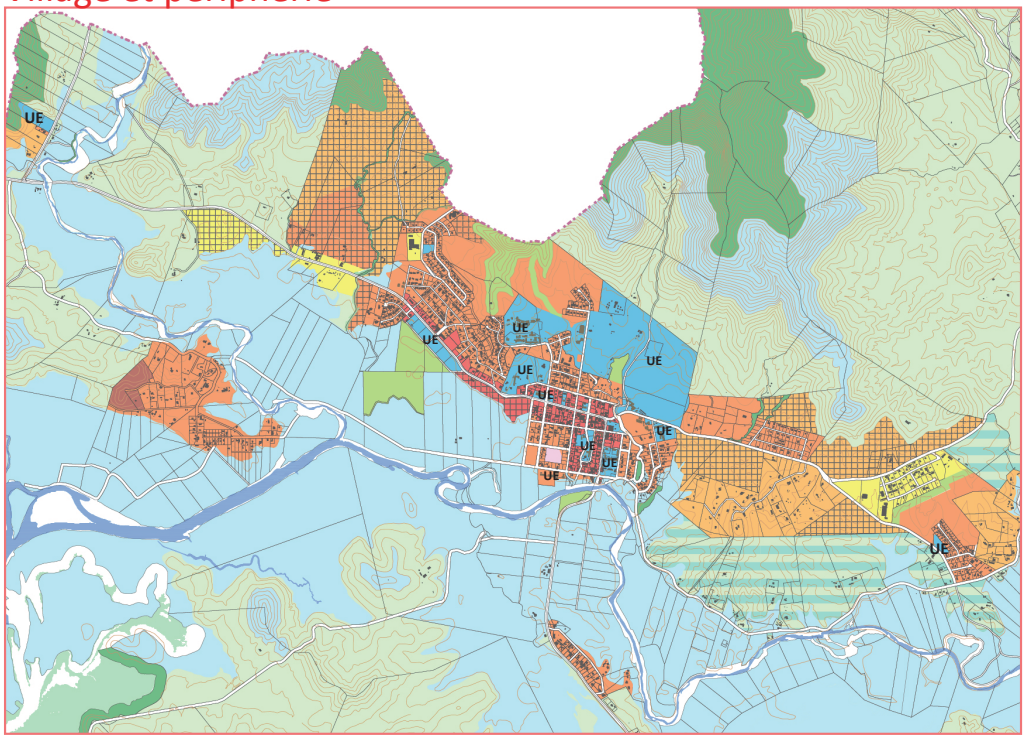

Aérodrome

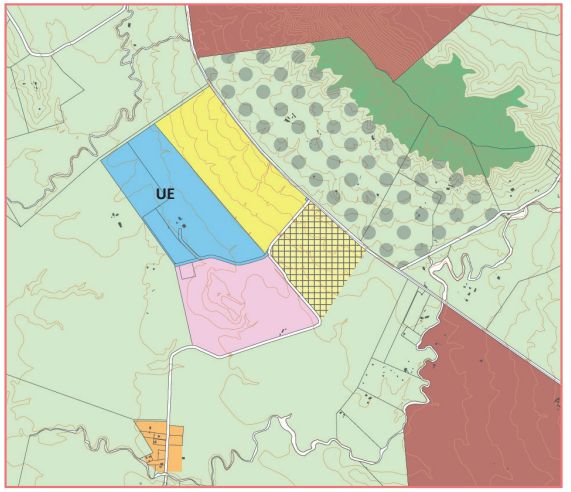

UT Zone touristique

Caractéristiques de la zone / Objectifs recherchés

Les espaces réglementés par les articles de la zone UT ont pour vocation d'accueillir des constructions et aménagements à destination de tourisme, de sport et de loisirs. Elle comprend également des équipements publics, privés, des commerces en lien avec l'activité touristique sportive ou de loisirs.
Cette zone occupe des sites sensibles de La Foa au sein desquels les aménagements et constructions doivent permettre de préserver et de valoriser la qualité paysagère et environnementale des sites.

Territoires concernés

> les zones existantes et projetées à destination d'accueil de constructions à destination touristique et d'hébergement hôtelier sur la presqu'île de Ouano.

Principes réglementaires / Morphologies et formes urbaines recherchées

Prospects :
> Voies et EP : retrait de 5 m. min et 10m. min. pour les terrains en bordure de littoral
> Hauteur : pour l'hébergement et locaux techniques : R+2 max
> Limites séparatives latérales et de fond de parcelle : 5 m. min.
> constructions les unes par rapport aux autres : Hauteur la plus élevée et 4 mètres min.

Taille des parcelles :	Non réglementé
Emprise au sol :	Non réglementé
Espaces libres et plantations :	40 % min.

Ouano

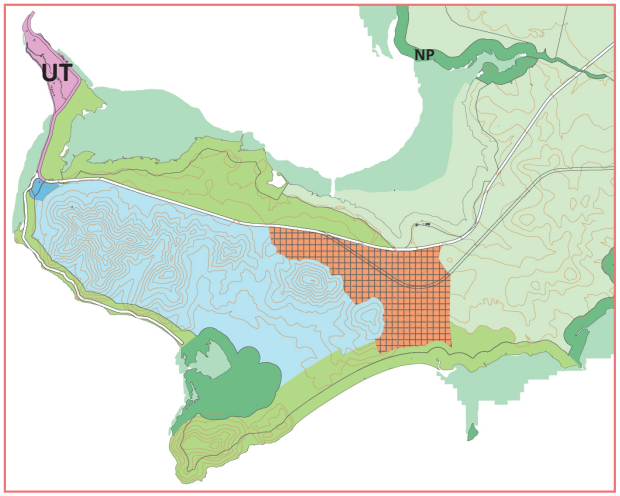

UL Zone de loisirs

Caractéristiques de la zone / Objectifs recherchés

Les espaces réglementés par les articles de la zone UL ont pour vocation d'accueillir des constructions et aménagements à destination sportifs et de loisirs (excluant l'hébergement hôtelier)

Territoires concernés

> zones notamment dédiées à des parcs urbains ou équipements sportifs en extérieurs en zone inondable au coeur du village de La Foa.
> Zones dédiée au développement d'un parc de loisirs et sports mécaniques à proximité de l'aérodrome de La Foa.

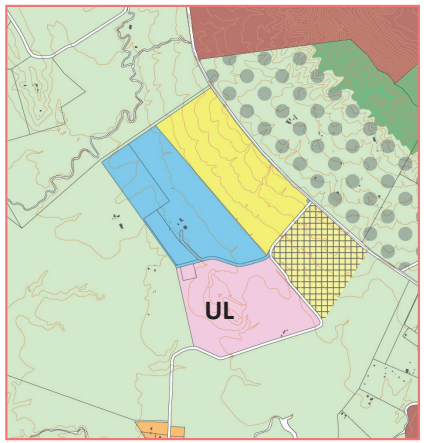

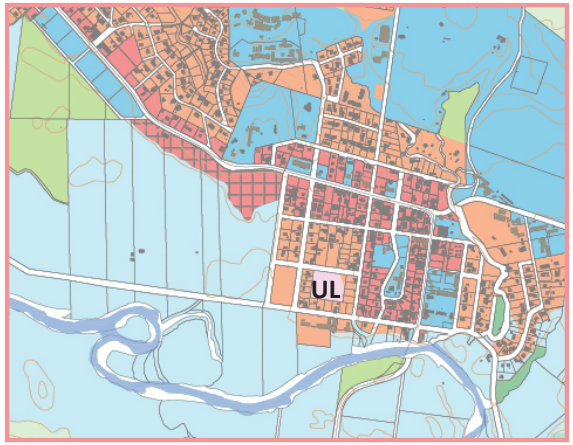

Principes réglementaires / Morphologies et formes urbaines recherchées

Prospects :
> Voies et EP : retrait de 5 m. min et 10m. min. pour les terrains en bordure de littoral
> Hauteur : pour l'hébergement et locaux techniques : RDC max
> Limites séparatives latérales et de fond de parcelle : 5 m. min.
> constructions les unes par rapport aux autres : Hauteur la plus élevée et 4 mètres min.

Taille des parcelles :	Non réglementé
Emprise au sol :	Non réglementé
Espaces libres et plantations :	40 % min.

AU Zone à urbaniser

Caractéristiques de la zone / Objectifs recherchés

Secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation.

Elles comprennent des zones à urbaniser dites :

- « strictes » dont la vocation dominante n'est pas déterminée
- « indicées » dont la vocation dominante est déterminée

Sont interdites :
- les opérations de division et de lotissement en vue de bâtir.
- toute nouvelle construction, à l'exception :
  - des extensions limitées des constructions et ouvrages d'intérêt général existants
  - des constructions et ouvrages d'intérêt général nécessaires à l'exercice d'un service public ou à la gestion des espaces
  - des constructions et installations nécessaires à la gestion et à l'entretien des installations existantes
- en zone AU « indicées » : les ouvrages techniques d'intérêt public, à condition qu'aucune autre implantation ne soit possible

Ouverture à l'urbanisation :
- soit à la création d'une ZAC
- AU « strictes » : modification ou révision du PUD
- AU « indicées » : approbation par la commune de documents définissant notamment des objectifs de développement et le programme de réalisation des voies publiques et des réseaux à l'intérieur de cette zone

> Les documents soumis à l'approbation de la commune sont détaillés dans le règlement de PUD.

Territoires concernés

> Il n'existe pas de zone AU Strict
> Pour les zones indicées, se référer aux zones dont la vocation est déterminée

Elles se situent :
- en accompagnement du développement résidentiel et économique en périphérie de village
- en accompagnement du développement de la polarité sud, orientée sur le développement économique au droit de la RT1 et le développement résidentiel et de villégiature sur la presqu'île de Ouano.